Temps frais
Minimum: 50 Maximum: 70
LE SAINT DU JOUR
St Etienne, roi, confesseur.

Le Canada

SEPTEMBRE

Dim.	Lun.	Mardi	Merc.	Jeud.	Vend.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

CINQUANTE ET UNIEME ANNEE — No 131 MONTREAL, MARDI 8 SEPTEMBRE 1953 PRIX : CINQ CENTS

Touristes tués dans une double tragédie boulevard Taschereau

VOIR PAGE 3

RECHERCHE — *Donat Bernard, 23 ans, soupçonné d'être l'assaillant d'un pêcheur américain à St-Michel des Saints, qui est recherché par la police.*

A Saint-Michel-des-Saints

La police recherche le guide qui a blessé un Américain

Les détectives de la Sûreté provinciale et de la Sûreté municipale sont à la recherche d'un guide de 23 ans, qui aurait poignardé un pêcheur américain à une trentaine de milles de St-Michel des Saints et qui l'aurait dépouillé d'une somme de $322.00. La victime de cet attentat est Louis Lefebvre, 59 ans, de Rutland Vt; il était avec deux compagnons, Dominique MacMahon, 44 ans, et Jerôme Lamoria, 42 ans, de Rutland également.

Cet attentat s'est déroulé vers 9 heures samedi soir au Lac Pévele, à une trentaine de milles au nord de St-Michel des Saints.

Selon la Police, la victime se trouvait seule dans le camp; ses deux compagnons étaient partis à la pêche sur le lac. Le guide, Donat Bernard, de Québec, aurait alors attaqué Lefebvre en lui donnant un coup de couteau à la tête, et l'aurait dépouillé de $322.

"Lamoria et moi-même", a décla-

(Suite 2e page)

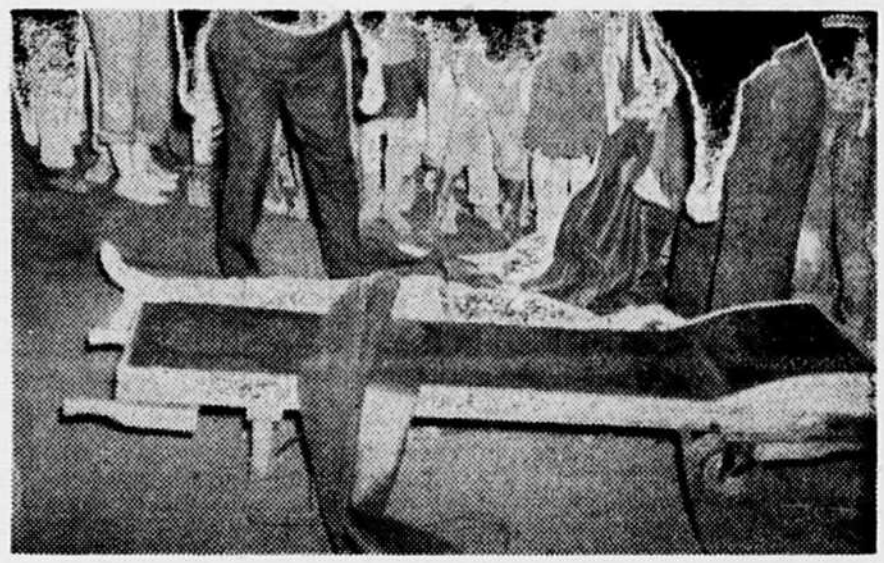

LES TRAGEDIES DU BOULEVARD TASCHEREAU — *Parmi les accidents de la route que l'on a eu à déplorer dans la région de Montréal deux se sont produits sur le boulevard Taschereau : l'un samedi après-midi, près de Brosseau Station, qui causa la mort d'une Américaine, Mme Vikati, de New-York, et l'autre, hier soir, près du Pont Jacques-Cartier, entraîna la mort d'un homme de 73 ans, William Manders. Dans la photo du haut, on aperçoit le cadavre de M. Manders et dans la photo du bas, la voiture dans laquelle voyageait Mme Vikati. Le choc dans cette dernière collision, fut si violent que Mme Vikati fut presque entièrement projetée à l'extérieur de la voiture par la fenêtre d'en arrière, comme la flèche l'indique.*

(Photo "Le Canada", par Marcel Rousseau.)

28 morts tragiques au Canada et 450 aux E.-U.

La tradition sanglante de la fête du Travail se maintient

Par la Presse Canadienne

La fin de semaine de la fête du Travail au Canada a été marquée jusqu'ici de 28 morts violentes, mande ce soir un relevé de la Presse Canadienne. A compter de minuit vendredi, 15 tragédies de la route, cinq noyades et huit décès de causes diverses ont été signalés.

Au cours de la même période l'an dernier, le total des tragédies avait atteint 63, ce qui comprenait 34 accidents de la circulation et 17 noyades.

Voici les statistiques de cette année par province: Ontario 12, dont trois accidents de la route et quatre noyades; Québec, neuf, dont huit accidents de la circulation; Nouveau-Brunswick, quatre, dont trois tragédies de la route; Nouvelle-Ecosse 1 et Colombie-Britannique 2.

Aux Etats-Unis

Chicago, 7. (P.A.) — Le nombre des morts violentes aux Etats-Unis au cours de cette longue fin de semaine de 78 heures de la fête du Travail approche 450 ce soir et les tragédies de la route à elles seules ont fait plus de 300 victimes.

Sept heures avant la fin de cette fin de semaine de trois jours le nombre des victimes se répartit comme suit: 312 pertes de vies dans des accidents de la route, 48 noyades et 82 morts dans divers accidents, ce qui porte le total des pertes de vie à 442.

Les accidents de la route ont fauché environ deux vies humaines à toutes les deux heures. Peu avant le début de cette longue fin de semaine le Conseil national de la sécurité estimait qu'il se produirait environ 440 morts dans les accidents de la circulation, soit de 6 p.m. heure locale, vendredi, à minuit lundi, ou une moyenne de 10 pertes de vie à toutes les deux heures.

Au cours de la fin de semaine de la fête du Travail l'an dernier, 558 personnes ont succombé à des morts violentes, dont 432 dans des accidents de la route. E n1951 il y eut 658 pertes de vie (un sommet) dont 461 morts dans des accidents de la route. Le nombre des pertes de vie en 1951 fut également un sommet quant aux accidents de la circulation.

● ● ● Huit morts et plusieurs blessés . . .

(Suite de la 3e page)

ans et son épouse qui habitent le numéro 5954 re la rue Clark, M. et Mme Arthur Gélinas, 5948 Clark, Raymond Gélinas, 6 ans, Michel Lesage 10 ans, et Thérèse Lesage; les quatre premiers ont été transporté à l'hôpital Notre-Dame et les trois derniers à l'hôpital Ste-Justine.

Selon la Police, l'auto que conduisait John Manders se dirigeait vers le sud sur le boulevard Taschereau, tandis que l'autre, conduite par Hervé Lesage, se dirigeait dans la direction opposée. Soudainement M. Lesage perdit le contrôle de son véhicule qui traversa complètement la route et qui alla donner contre le côté droit de l'auto de M. Manders. William Manders mourut instantanément.

Le sergent détective Henri Choquette a été dépêché sur les lieux par le lieutenant Gaston Vanier, officier en charge de la Sûreté provinciale, et les première constatations ont été faites par le sergent Arthur Barré et les agents Paul Hébert et Guy Dépelteau, de la circulation.

Roger Brouillette, Paul-A. Grimard ainsi qu'un troisième aviateur dont l'identité n'a pas encore été dévoilée ont été tués instantanément samedi lorsque le camion dans lequel ils avaient pris place entra en collision avec un camion, sur la route 19, entre Trois-Rivières et Shawinigan Falls. Ces trois aviateurs étaient stationnés à Trenton.

Mme Vikati, 35 ans, de New-York, a été tuée instantanément samedi lorsque l'automobile dans laquelle elle avait pris place et qui était conduite par son époux vint en collision avec une camionnette sur le boulevard Taschereau, près de Brosseau Station. Trois autres personnes qui se trouvaient dans la même voiture subirent des blessures et furent hospitalisées. La police a identifié le conducteur de la camionnette comme étant Louis-Marie Parent, de Côte Ste-Catherine; il s'en est tiré indemne.

Mme Josephat Filion a trouvé la mort lorsqu'elle est tombée en bas de la voiture que conduisait son époux sur la route de Québec, entre St-Sulpice et Lavaltrie. Selon la Police, un coup de volant sur la route glissante projeta la victime en dehors du véhicule.

Gérard Lachance a perdu la vie dimanche, quand la petite voiture qu'il conduisait alla donner contre un viaduc de chemin de fer entre East Angus et Cookshire.

Mariette Charland a succombé dimanche aux blessures qu'elle avait reçues à la tête, une vingtaine d'heures plus tôt quand l'automobile dans laquelle elle voyageait entra en collision avec un camion à Beloeil, vers 1 h. 15 samedi

Les parents de la fillette furent également blessés. Ils furent transportés à l'hôpital Notre-Dame. Le conducteur du camion s'en est tiré indemne.

Les détectives de la Sûreté provinciale sont à la recherche d'un chauffard qui a mortellement blessé un homme de 64 ans sur la route entre St-Philippe et Grenville tôt dimanche matin. La victime, dont on ignore l'identité a été trouvée sur le bord de la route par un automobiliste.

Un pilote anglais vole à 727 milles à l'heure; un record

TANGMERE, Angleterre, 7 (Reuter) — Le pilote d'essai britannique Neville Duke a volé aujourd'hui à une vitesse moyenne de 727.6 milles à l'heure établissant ainsi un record mondial de vitesse aérienne.

Ce nouveau record établi dans un réacté Hawker Hunter peint de couleur rouge écarlate est de 1.91 milles à l'heure plus rapide que le record de 715.69 milles à l'heure en juillet par un Sabre-86 piloté par le lieutenant-colonel William F. Barns, de l'Aviation américaine. Toutefois, ce record est sujet à confirmation officielle.

Le pilote Duke, qui est chef d'escadrille dans la RAF et l'as des pilotes d'essai de Grande-Bretagne, a traversé la barrière du son quatre fois dans son redoutable chasseur réacté alors qu'il allait et venait sur un parcours mesuré de 1.8 milles à cette station estivale de la côte sud de l'Angleterre. Il a même atteint 738.8 à l'heure.

La femme de Duke, Gwendoline, surveillait le spectacle d'une plage voisine alors qu'il faisait évoluer son appareil à quelque 50 verges au-dessus des vagues.

Les vitesses atteintes par Duke au cours des quatre envolées sur le parcours marqué furent 716.7, 738.8, 716.5 et 738.6 milles à l'heure. Le compte officiel est calculé selon la moyenne des quatre envolées.

● ● ● La police recherche le guide . . .

(Suite de la 1ère page)

ré Dominique MacMahon, "sommes partis à la pêche et avons demandé à Lefebvre de laisser la lumière allumée dans le camp. J'ignore combien de temps nous restâmes sur le lac, mais quand nous ne vîmes plus de lumière nous retournâmes au camp".

En arrivant près du camp, ils entendirent des cris et des plaintes: "Aidez-moi, aidez-moi, il est en train de me tuer".

Les deux hommes aperçurent alors quelqu'un qui prenait la fuite. En entrant dans le camp, ils aperçurent des taches de sang. Ils transportèrent la victime dans une chaloupe, de peur que l'assaillant revienne sur les lieux et lui fasse un mauvais parti.

M. Lefebvre a raconté qu'en se réveillant, il nota du sang sur lui et aperçut son assaillant qui pointait une petite carabine dans sa direction. Il lui demanda son argent. La victime lui remit un peu de plus de $300. A ce moment, l'assaillant entendit venir les deux compagnons de Lefebvre; il prit la fuite.

Selon la Police, l'assaillant se serait dirigé ensuite vers un autre camp, et aurait dit qu'il fallait qu'il aille à St-Michel-des-Saints parce que l'un des pêcheurs était malade.

Bernard a ensuite eu un "lift" du garde-pêche Solomon Lépine qui le conduisit à St-Michel-des-Saints. Il fit ses bagages et héla un taxi en direction de Montréal.

Bernard travaillait comme guide depuis près de deux ans à Saint-Miche-des-Saints.

La victime a été pansée par deux médecins, le Dr Levy, un Américain qui se trouvait sur les lieux, et le Dr Gauthier, de St-Michel des Saints. La victime a pu quitter St-Michel hier pour rentrer, avec ses deux compagnons, aux Etats-Unis.

La nouvelle de cet attentat a semé la consternation dans le petit village de St-Michel.

"C'est très mauvais pour nous", a déclaré, le propriétaire d'un hôtel. "Six pêcheurs américains qui avaient des réservations et qui devaient venir passer une semaine ici, ont cancellé leur voyage ici en entendant cette nouvelle à la radio. Hier plus de 14 pensionnaires ont quitté l'hôtel. C'est un malheureux incident."

C'est le détective Ubald Legault, de l'escouade des homicides, qui a été chargé de faire enquête.

Mort subite de M. J.-Eugène Dupuis

M. J. Eugène Dupuis, directeur de la compagnie J.-P. Dupuis, grosse maison de matériaux de construction de Verdun, est décédé subitement dimanche à l'âge de 38 ans.

La dépouille mortelle est exposée aux salons Urgel Bourgie, 5551 rue Wellington, à Verdun.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures, à l'église Notre-Dame de la Garde, à Verdun.

DECES

LEMOINE. — A Outremont, le 7 septembre 1953, à l'âge de 97 ans, est décédé M. P.-C. Lemoine, époux en premières noces de Valéda Marsan et en secondes noces de Maria Bernard, demeurant à 909 Hartland, Outremont. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-S. Vallée, No 5310, avenue du Parc, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN. — A Ville St-Pierre, le 5 septembre 1953, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme veuve Ubald Paquin, née Flora Serrurier, demeurant à 148, rue St-Jacques. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires Raoul Bourgie Enrg., No 1345, rue Notre-Dame, Lachine, à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VANDELAC. — A Montréal, le 4 septembre 1953, à l'âge de 70 ans, est décédé Albert Vandelac, époux en premières noces de feu Georgianna Pion et en secondes noces de Bernadette Rodier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Vandelac Ltée, No 120, rue Rachel est, à 8 heures, pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 8 heures 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement angle Blvd St-Joseph et Delarcche, à 8 h. 15.

LANDREVILLE. — A Montréal, le 7 septembre 1953, à l'âge de 44 ans, est décédé Luce Henry, épouse du Dr J.-A. Landreville, demeurant au No 1462 Blvd St-Joseph est. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-S. Vallée Ltée, No 4838, rue Papineau, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOTELLERIE
CAVELIER DE LA SALLE

Un restaurant de reputation internationale

Spécialité du jour
½ POULET DU PRINTEMPS sauté hongroise
Réservations : UN. 6-6492
Stationnement gratuit
AIR CLIMATISE

Dinez et dansez au RESTAURANT Cavelier
Musique par Frank Smithson et William Lashmar
Hotel de LaSalle
Drummond et Ste. Catherine

ALCOOLIQUES ANONYMES
B.P. 271, Station H., Montréal
Bureau Central: GL. 1575

Heures d'affaires : 9 h. à 5 h. 30 du lundi au vendredi. — Le samedi : 9 h. à 1 h.

Chez EATON mardi

Coupe-vent pour garçons !

Offre répétée !

Prix spécial Eaton 4.99

Offre répétée d'une vente à succès . . . coupe-vent caractérisé par le "Grow-Sleeve", procurant une plus longue durée au vêtement. Gabardine de rayonne, deux poches coupées, modèle doublé, fermeture-éclair pleine longueur. Bleu, brun ou teinte ardoise . . . tailles 26 à 36 dans le lot.

VETEMENTS POUR GARÇONS ET JEUNES GENS (MT 232) AU DEUXIEME, CHEZ EATON

THE T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

Ouragan dans les Maritimes; un navire de pêche disparu

HALIFAX, 7. (P.C.) — Un vaisseau. qui avait tardé à rentrer au port à cause d'un ouragan dans l'Atlantique, a été trouvé en sûreté ce soir, mais il en manque encore un autre.

Une petite embarcation qui était en retard de cinq heures pour un parcours de Summerside à Charlottetown a été retrouvée avec son équipage à Pownall Bay, où elle s'était réfugiée pour échapper à la mer en furie sur la côte de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Mais on n'a pas eu de nouvelles du bâteau de pêche M. Antonio disparu au cours d'une expédition de pêche le long de la côte sud de la Nouvelle-Ecosse. On a demandé l'aide du C.A.R.C. pour le trouver.

L'ouragan a battu aujourd'hui les côtes de l'Atlantique, dans les Maritimes, interceptant les communications, causant des pannes d'électricité et forçant les bateaux à rentrer en rade.

Une goélette de promenade de 40 pieds de longueur a traîné son ancre et a été poussé jusqu'à terre par les immenses vagues. Cet incident s'est produit à Dartmouth en face de Halifax. Il n'y avait personne à bord à ce moment. Des bourrasques de vent de 60 milles à l'heure ont été signalées à Dartmouth et des arbres lancés par la force du vent sur les fils ont causé des pannes d'énergie électrique.

Les communications télégraphique entre Halifax, Moncton, N.-B., et Sydney, N.-E., ont été coupées.

Les cargos dans le port de Halifax étaient sous pleine vapeur et ont doublé leurs ancres de même que les surveillants. Le destroyer canadien Algonquin portait son équipage au complet et se tenait prêt à prendre la mer en cas de signaux de détresse de la part d'autres navires.

Des rapports maritimes mandent que des navires de pêche portugais et espagnols mouillés dans la région des grands bancs au large de Terre-Neuve ont rapidement appareillé pour se mettre à l'abri avant l'arrivée de l'ouragan, le troisième de la saison à s'abattre dans l'Atlantique.

Le bateau passeur qui prend normalement 10 minutes à effectuer la traversée entre Halifax et Dartmouth en prenait 20 au début de la soirée, et les autorités se demandent s'il y a lieu de suspendre le service pendant que la tempête fait encore rage.

Le bureau météorologique mande que le centre de l'ouragan est situé non loin de Kentville à 60 milles à l'ouest de Halifax. On s'attend que le vent souffle de 50 à 65 milles à l'heure.

Le principal transmetteur de la Société Radio-Canada à Halifax, CBH, est devenu silencieux au plus fort de la tempête.

L'ouragan a été moins violent dans le Nouveau-Brunswick. Les plus fortes bourrasques dans la région de St-Jean n'ont atteint que 45 milles à l'heure. La pluie a forcé les autorités à contremander les cérémonies qui devaient se dérouler en marge de la fête du Travail dans la province.

Les communications téléphoniques et télégraphiques dans les Maritimes ont été désorganisées et il y a eu des interruptions du service d'électricité à Charlottetown ainsi que dans les banlieues de Halifax.

C'est la Nouvelle-Ecosse qui a attrapé le pire de l'ouragan.

RETOUR DE COREE D'UN SOLDAT MONTREALAIS — *Le soldat Georges St-Germain a été accueilli en héros dimanche après-midi. Environ mille personnes — parents, amis et admirateurs — ont pris part à la fête marquant son retour après plus d'un an d'absence au cours de laquelle il a combattu en Corée où il a été capturé par les communistes. On le croyait mort, mais il a été miraculeusement rendu à la vie et à la liberté lors de l'échange de Pan-Mun-Jom. A l'aéroport de Montréal, 300 personnes l'attendaient. Une chevauchée (motorisée) a été formée pour raccompagner le héros jusqu'à sa demeure, à 1960 rue St-Germain. Puis les réjouissances ont commencé pour se poursuivre durant toute la nuit. Ci-haut, la foule des admirateurs entoure ceux qui prennent part à la fête, en pleine rue, face à sa demeure. Dans la vignette du bas, on aperçoit le soldat St-Germain à son arrivée à l'aéroport de Dorval tenant dans ses bras ses deux enfants, Diane, 2 ans et demi, à gauche et Richard, 4 ans, à droite.* (Photos "Le Canada", bas par la Défense nationale et haut par Brouillard.)

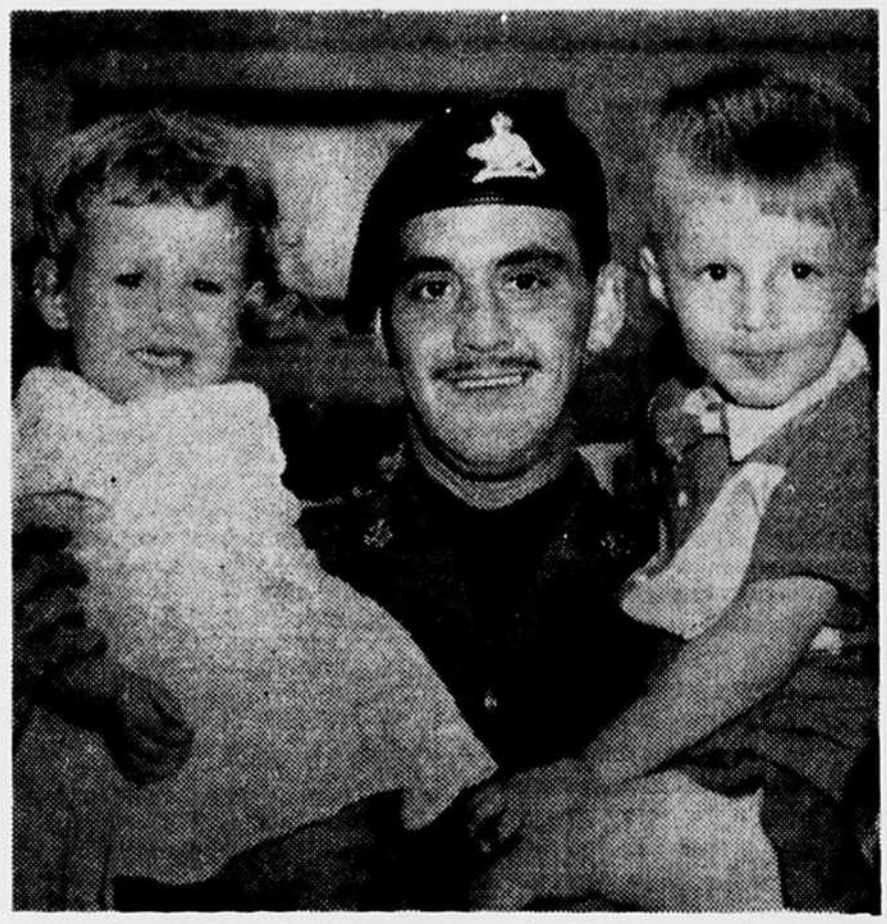

Dix-sept marins en détresse sauvés de la mort à Cap-Cod

BOSTON, 7. (P.A.) — D'audacieux gardes-côtes américains se sont portés à l'assaut de vagues de 20 pieds, aujourd'hui, pour secourir à l'aide de bouées et de véhicules amphibies 17 marins de l'équipage du navire marchand panamien Exgenia, échoué à 75 verges de la plage de Cape-Cod dans les dernières bourrasques de l'ouragan Carol.

Le capitaine Elias Sharellis et six membres d'équipage sont restés à bord durant les opérations de sauvetage, mais leur vie n'est pas en danger. Des remorques tenteront demain de remetttre le navire à flots, à la marée montante de midi. Le navire jauge 3,500 tonneaux.

LEvgenia, qui mesure 225 pieds, s'est échoué à l'endroit même où le vapeur Portland coula en 1898, entrainant plusieurs pertes de vie.

On a ramené au rivage 13 membres d'équipage à l'aide de bouées-culotte.

Quatre ont été rescapés au moyen de véhicules amphibies lancés à l'eau lorsque la marée s'est mise à baisser. Le capitaine et les six membres d'équipage sont restés à bord afin de protéger le vaisseau, refusant de se laisser conduire sur la terre ferme.

Tout l'équipage semblait en bon état.

Doctorat à M. Brais

La science ne connaît pas de frontières

QUEBEC, 7 (P.C.) — Lord Simonds, grand chancelier de Grande-Bretagne, a déclaré aujourd'hui que le savoir ne doit pas connaître de frontières et il a préconisé de plus grands échanges culturels entre les pays, les universités et les hommes de science.

Lord Simonds adressait alors la parole à une cérémonie spéciale au cours de laquelle il a reçu un doctorat en droit de l'Université Laval.

Trois autres personnalités ont également reçu des doctorats en droit au cours de la même cérémonie. Ce sont M. Robert G. Storey, président de l'Association du Barreau américain; le colonel G. A. Aikins, de Winnipeg, fils du fondateur de l'Association du Barreau canadien, et l'hon. F.-Philippe Brais, de Montréal, conseiller législatif.

La réception a eu lieu en marge du 35e congrès annuel de l'Association du Barreau canadien.

Américains, aviateurs tués

Huit morts et plusieurs blessés depuis samedi dans la région métropolitaine

Au moins huit personnes ont perdu la vie dans des accidents de la route survenus dans la région de Montréal au cours de la longue fin de semaine. Les morts sont William Manders, 73 ans, de MacMasterville, Roger Brouillette, 24 ans, un aviateur de Grand'Mère, Paul-A. Grimard, 18 ans, un aviateur de Shawinigan Falls, Mme Arthur Vikaty, 1320 rue Webster, de New-York, Mme Josaphat Filion, 54 ans, de Trois-Rivières, M. Gérard Lachance, 34 ans, de Cookshire, Mariette Charland, 2 ans, d'Actonvale, et un inconnu de 64 ans.

La pire tragédie de la route dans la région métropolitaine est survenue vers 6 heures hier soir alors que deux autos sont venues en collision en face du no 1602 du boulevard Taschereau. Un homme de 73 ans y a perdu la vie et neuf personnes ont été blessées, dont plusieurs assez sérieusement. Le mort est William Manders, 73 ans, qui voyageait dans une automobile conduite par son fils, John. Les blessés qui se trouvaient dans la même voiture sont M. et Mme John Manders, leur fils Neil, 17 ans, et Fred Mang, 10 ans, qui furent conduits à l'hôpital Notre-Dame.

Les blessés dans l'autre voiture sont le chaffeur, Hervé Lesage, 41

(Suite 2e page)

Région de Montréal
Au nord jusqu'à Ste-Rose; à l'est jusqu'au Bout de l'Ile; au sud jusqu'à Laprairie-Chambly; à l'ouest jusqu'à la frontière ontarienne.
Morts attribuables aux accidents de la route cette année
147
(à 7 h. 30 hier soir)
Conduisez avec prudence
PNEUS DOMINION ROYAL

INSTITUT GENEALOGIQUE
DROUIN

FLEURS
Nos arrangements excitent toujours l'admiration
House of Flowers
Maison de haute distinction
Rue de la Montagne, près Sherbrooke
Téléphone : PLateau 4444-3-6

FILMS DEVELOPPES ET IMPRIMES
EN 2 HEURES
-SPECIALITE-
FILMS 35 MM.
Développés au grain fin et imprimés sur agrandisseur sur PAPIER "CYCORA" semi-mat. La plus haute qualité en ville.
PHARMACIE MONTREAL
LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DETAIL AU MONDE
DUQUET et DUQUETTE, pharmaciens, propriétaires
JOUR ET NUIT SIGNALEZ HA. 7251

Au Palais de Justice

par ADOLPHE NANTEL

Un règlement de zonage rendu illusoire d'après le tribunal

Plusieurs marchands d'automobiles nous demandent un résumé de l'important jugement rendu tout dernièrement par le juge municipal Pascal Lachapelle, qui accueille la défense présentée par Me Gilles-A. Denis, avocat de la maison Boisclair Automobile, Limitée, du 9925, de la rue Lajeunesse, dans une affaire-type et rejette, la poursuite de la ville de Montréal. La compagnie défenderesse était accusée d'avoir enfreint un règlement de zonage, mais le juge Lachapelle décide que ce règlement est devenu illusoire, sans plus. Plus de 50 marchands d'automobiles se trouvent libérés de plaintes analogues par le jugement en question.

Dans son jugement, le tribunal a rappelé que Boisclair Automobile Limitée occupe une construction qu'elle a érigée après l'obtention d'un permis de construire de la ville de Montréal, en date du 9 janvier 1952. Cette bâtisse, dont le coût a été d'environ $55,000 consiste en un garage et une salle d'exposition. Des améliorations, au coût de $20,000 ont été faites par la suite et $6,000 ont été dépensés pour l'achat d'annonces lumineuses.

Un accessoire nécessaire

"La preuve révèle, dit le juge Lachapelle, que la compagnie défenderesse vend des voitures neuves et que, conformément aux usages reconnus dans le commerce de l'automobile, elle prend des voitures usagées en échange des voitures neuves et en fait la revente.

"Par la force même des circonstances, ce commerce des voitures usagées qui n'est que l'accessoire du commerce des voitures neuves est nécessairement plus considérable et il en est de même pour tous les marchands de voitures neuves".

Le juge a fait ensuite remarquer que le commerce des voitures neuves n'est pas prohibé dans la zone occupée par la compagnie défenderesse et que la ville de Montréal a échoué dans cette partie de la plainte où elle reproche à la compagnie d'exploiter un dépôt de vente d'autos usagés. Le juge Lachapelle voit là raison suffisante pour faire rejeter la plainte mais il y a, de plus, une circonstance toute spéciale entourant cette affaire.

"La preuve révèle, dit le juge, que dans la même zône, une cinquantaine d'autres commerces similaires se sont établis depuis quelques années. A l'époque où la plainte a été logée contre la compagnie défenderesse, des accusations analogues ont été portées contre tous les autres marchands du secteur. Le règlement dont il est question a été adopté le 11 avril 1949 et il est bien étrange de constater que, depuis cette date, ces commerces, que le règlement semblerait prohiber, s'y sont établis".

Actes d'acquiescement de la ville

Le juge a souligné le fait que la ville a perçu des dépôts de $216, correspondant au coût du permis demandé et que tous ces dépôts ont été faits après l'envoi d'une facture par la ville de Montréal.

"La défenderesse a payé, pour l'année 1952, le coût de son permis après que le montant lui en eût été réclamé par la ville dans une poursuite.

"La ville a également poursuivi la défenderesse et les autres compagnies et les a fait condamner à l'amende pour avoir tenu leurs établissements de commerce ouverts après les heures régulières.

"Ces actes constituent, de la part de la ville de Montréal, un acquiescement formel et un renoncement au droit qu'elle avait d'appliquer vis-à-vis eux les dispositions du règlement 1920 et si ce règlement vaut encore pour l'avenir contre de nouveaux commerces similaires qui pourraient y être établis, ces marchands actuels ont sûrement des droits acquis et le règlement ne saurait être mis en vigueur contre eux."

Le juge Lachapelle, en rejetant l'accusation, a dit que, comme question de fait, la ville, par ses actes et ses gestes, a complètement mis à néant le but du règlement et l'a rendu totalement illusoire pour le secteur en cause. Pour toutes ces raisons, la plainte a été rejetée.

J. A. RACETTE
OPTICIEN D'ORDONNANCES
6528, rue Saint-Denis — CAlumet 9572

LE CARDINAL SOUS LA PLUIE — *Une foule considérable s'est rendue à l'Oratoire St-Joseph pour les cérémonies de la Fête du Travail de fin de semaine et surtout pour entendre Son Eminence l'archevêque de Montréal déplorer les inégalités entre riches et pauvres, causes de nos malaises sociaux. En dépit de la pluie persistante, la foule a écouté religieusement les paroles du cardinal Léger, que l'on voit ici en train de parler, protéger de la pluie par un parapluie.*

(Photo "Le Canada", par Maurice Courtemanche.)

Cartes Professionnelles

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
J.-Alex. Prud'homme, C.R.
C.-Antoine Geoffrion, LL.L.
Guillaume Geoffrion, LL.L
Luc Parent, C.C.L.
112 ouest, rue Saint-Jacques
Adresse télégraphique : "Geoffrion"
Tél.: HArbour 8177 MONTREAL

PINARD, PIGEON & PARE
AVOCATS
Immeuble Victoria Square
491, Square Victoria
Tél.: UN. 6-5066
Roch PINARD, B.L.M. M.P.
Rodolphe PARE, B.L.M.
Marcel Pigeon, LL.L.

Tél.: PL. 1442
Ouimet, Noël, Desjardins et Ducharme
AVOCATS ET PROCUREURS
Roger Ouimet, C.R. Guy Desjardins
Jean-Paul Noël, M.A.L.
Claude Ducharme
160, ST-JEAN SUITE 515
Montréal

JACQUES DECARY
AVOCAT
de l'étude légale
DECARY, BILODEAU & KING
Suite 509, Immeuble Transportation
132 ouest, rue St-Jacques
Tél.: HA. 2180-2189 Montréal

TRUDEAU, BEAULIEU & ETHIER
Maurice Trudeau, C.R.J. Alfred Ethier
Roger Beaulieu François Morel
204 ouest, Notre-Dame
LA. 1126

Médecin

Dr M. BRISEBOIS
GRADUE PARIS, LONDRES
CLINIQUE PRIVEE
Coeur, estomac, foie, intestin.
Peau, sang, rein, vessie, prostate.
Electricité médicale — Rayons-X
Maladies des femmes, vénériennes, endocriniennes, impuissance, stérilité.
816 est, rue Sherbrooke FR. 5252
de 9 a.m. à 8 p.m.

Décès de M. P.-C. Lemoine, à 97 ans

M. P.C. Lemoine, un des doyens des marchands de Sorel, qui habitait depuis plusieurs années à 909 avenue Hartland, Outremont, est décédé lundi à l'âge de 97 ans.

A Sorel, M. Lemoine avait été président de la Chambre de Commerce, membre de la Commission scolaire et marguillier de la paroisse St-Pierre de Sorel.

Il laisse de sa première famille trois fils, MM. J. Eugène Lemoine, courtier; C. T. Lemoine, importateur; Henri Lemoine, d'Ottawa; une fille, Mme veuve Yvonne Cournoyer (Yvonne). De sa deuxième famille, MM. Bernard Lemoine, employé de banque; Pierre Lemoine, bijoutier, Cécilienne, Camille, Louise (Mme L. Bélanger), Thérèse (Mme T. Larochelle) et Jeanne (Mme Audrin).

Le fisc a-t-il droit de regard dans les dossiers d'un avocat ?

WINNIPEG, 7. (P.C.) — Le journal Tribune signale que l'association du Barreau du Manitoba est sur le point de décider si elle protestera contre la saisie par le ministère de l'impôt sur le revenu de tous les dossiers d'un avocat de Winnipeg. L'avocat est soupçonné d'avoir déjoué le fisc. L'association du Barreau considère que les dossiers des avocats jouissent de l'immunité en vertu d'une coutume interdisant la mise à jour des conversations confidentielles entre un avocat et son client.

Allocution du cardinal Léger, à l'Oratoire

Peut-on entendre sauter des bouchons de champagne quand souffrent des misérables

Dans son allocution à l'occasion de la Fête du travail, en l'Oratoire St-Joseph, Son Eminence le cardinal Légers a déploré les ciantes inégalités qui existent entre riches et pauvres, inégalités qui engendrent les malaises sociaux. Le prélat a invité les fidèles à méditer sur la justice et la charité, deux vertus qui constituent "les piliers de l'ordre social".

"Oh! je sais que la différence entre riches et pauvres, entre le luxe et la misère peut difficilement être supprimé, mais le Christ-Jésus n'est-il pas venu dire à ses disciples que leur devoir était de rendre les ingalités sociales moins criantes? On ne saurait interdire, me direz-vous, les belles salles de fête et l'Evangile ne doit pas transformer le monde en un immense cloître? Je vous réponds, avec l'Evangile que nous ne pouvons pas entendre sauter les bouchons de champagne et frôler les belles toilette en toute paix et sécurité de conscience alors que des hommes, des femmes et des enfants n'ont pas de pain à manger ni de vêtements pour se protéger du froid".

"Vous trouverez dans notre grande ville, ajoute le prélat, des institutions pour chiens, des lieux de débauche et de jeux, des maisons de paris et, dans cette même ville, des corps de vieillards qui pourrissent vivants sur des sommiers faits de feuilles de journaux."

Répondant ensuite à l'objection courante suivant laquelle on lui reprocherait de faire là de la démagogie et de la politique, le cardinal Léger cite les paroles mêmes du pape, prononcées en la Vigile de la Noël 1952. A cette occasion, le Saint-Père décrivait les conditions qui perpétuent la révoltante misère matérielle, signalait que la pauvreté, lorsqu'elle prend les proportions inhumaines que l'on sait, conduit l'homme au fond de l'abîme, voire dans les prisons parce que "l'extrême indigence les avait poussés à quelque acte irréfléchi".

"Devant un tel spectacle, tous, employeurs, employés, entrepreneurs, salariés, professionnels, travailleurs manuels et nous, ministres du Seigneur, nous devons faire un effort gigantesque pour imiter le Fils de Dieu ... qui s'est plu à se pencher avec émotion sur les plaies de la chair humaine et sur les guenilles de la pauvreté".

Si l'on dénombre les lois des gouvernements humains, on constatera qu'elles sont innombrables, mais la Loi de Dieu "est plus simple et plus efficace". Car "les dix Lois du Sina" ont guidé les peuples sur les chemins de la charité et de la justice pour les conduire sur les cimes de la paix".

Le cardinal rappelle que le christianisme a toujours défendu le droit de propriété" ... "la propriété est la pierre d'angle de la famille". Comme il déplorait certains des maux sociaux que nous déplorons couramment, le prélat déclare: "Vous qui levez les bras au ciel lorsque vous constatez que les jeunes volent avec effraction, quel exemple donnez-vous aux autres? Avez-vous soin d'aller à l'église et de mettre en pratique la doctrine des papes relativement au problème social? Mais, me dites-vous, ce sont là affaires personnelles qui n'ont rien à voir avec le vol et le droit de propriété! C'est justement ici que les chrétiens se trompent. toutes les vertus sont enracinées dans la charité envers Dieu et lorsque le service du Seigneur n'est plus donné, la justice elle-même devient un mot vide de sens comme une branche qui ne reçoit plus la sève du tronc ..."

"Il y a, proclame Son Emminence, une logique de la vie comme une logique de la pensée".

Décès du père de M. Maurice Bourget

LAUZON, 7. (P.C.) — M. Phillipe-Thomas Bourget, âgé de 84 ans, ancien inspecteur-en-chef du ministère des Travaux publics de la province de Québec, est décédé à l'hôpital samedi. Il était le père de M. Maurice Bourget, député libéral du comté de Lévis à la Chambre des Communes.

Les funérailles auront lieu en l'église de Lauzon, comté de Lévis, mercredi le 9 septembre.

COUR SUPERIEURE

Province de Québec
District de Montréal
No. 324,537

Mademoiselle ROSE BOILY, fille majeure usant de ses droits, domiciliée et résidant au 4817 de la rue Garnier, dans les cité et district de Montréal.

Demanderesse

vs.

ROLAND LEMIEUX, alias Dumont, commerçant domicilié et résidant à Lanorale, comté de Berthier, district de Joliette,

Défendeur

et

J. BRUNELLE,

Mis-en-cause.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 4ème jour de septembre 1953.

G. BLANCHETTE,
Député-Protonotaire

Massicotte et Daviault,
Avocats,
10 est, rue St-Jacques,
Suite 63,
Montréal.

Un incendie fait seize morts dans des logements d'ouvriers nègres à Chicago

CHICAGO, 7 (P.A.) — Un violent incendie, qui a fait rage dans des logements ouvriers, a causé 16 pertes de vie et jeté une centaine de personnes sur le pavé, tôt aujourd'hui. Parmi les morts, on compte neuf personnes d'une même famille, dont six enfants.

Les flammes ont détruit un immeuble de quatre étages sis à 3616 South State Street et causé des dégâts à deux immeubles analogues de chaque côté.

La plupart des nègres qui habitaient la maison sommeillaient quand les flammes ont pris naissance à l'arrière de l'immeuble dont le rez-da-chaussée renfermait un taverne. Les flammes se sont rapidement propagées aux étages supérieurs par l'escalier et les murs.

Les corps de huit des victimes retrouvées jusqu'ici sont ceux des enfants. L'identification des victimes est rendue particulièrement difficile parce que les restes sont calcinés.

Plusieurs heures après la fin de l'incendie deux des corps ont été trouvés dans les débris d'une partie de l'immeuble qui s'est écroulé, a dit le coroner-adjoint William Martin. Cette partie de l'immeuble avait été subdivisée en petits logements.

Une enquête sera tenue dès demain à la morgue du comté Cook où les restes des victimes ont été transportés.

Le chef des pompiers John-J. Haberkorn a dit que la cause de l'incendie est encore inconnue. Les dégâts sont évalués à $75,000.

Le représentant William L. Dawson, démocrate de l'Illinois et qui représente le district dans lequel est survenue cette tragédie blâme l'encombrement dans cet immeuble et a dit qu'il instituera sa propre enquête.

Il a dit également que les sapeurs ont semblé prendre trop de temps à répondre à l'alerte et que de plus, la pression d'eau semblait faible. Les autorités du service des incendies ont démenti ces allégations.

On espère encore retrouver l'avion disparu dans le nord

ROBERVAL, 7 (PC) — Les recherches qu'on poursuit dans le nord du Québec en vue de retrouver un avion disparu avec sept hommes à bord ont été interrompues aujourd'hui à cause de la température pluvieuse, mais les représentants des Mont-Laurier Airways projettent d'autres sorties pour demain.

Un appareil de recherche a été forcé de revenir tôt à sa base aujourd'hui. Un autre a tenté une envolée cet après-midi alors que le temps semblait s'éclaircir au sud-ouest de cette ville du Lac St-Jean, mais il a dû rebrousser chemin.

Des reconnaissances au-dessus d'un grand nombre de régions n'a rien laissé voir de l'avion Norseman disparu le 25 août dernier au cours d'une envolée de 600 milles, de Fort Chimo, sur la Baie d'Ungava à Roberval.

Des représentants de la compagnie sont raisonnablement certains que l'avion n'a pas atterri au nord de Nitchewon, endroit de ravitaillement à mi-chemin de la voie aérienne que le Norseman devait suivre. Cette région a été totalement couverte par les avions du CARC, a ajouté un porte-parole de la compagnie Mont-Laurier Airways.

Il a dit qu'à environ 150 milles au sud de Nitchewon, le terrain est libre et un avion peut s'y poser en toute sécurité. Mais d'Onistagane à Roberval, la région est boisée et un atterrissage forcé est presque impossible.

On a aussi annoncé que l'équipage de deux hommes du "Norseman" et le passager M. Victor Abel, de Senneterre, ont l'expérience de la forêt et sont en mesure de s'occuper de leurs compagnons s'ils ont été forcés d'atterrir dans la région sauvage de l'Ungava.

Des messages radiophoniques en provenance de Fort Chimo rapportent que M. Abel n'était pas bien quand il est parti. On croit qu'il souffrait des oreillons. Toutefois les médecins disent qu'après deux semaines, il a eu le temps de guérir.

Le "Norseman" transporte des victuailles pour deux semaines.

Les chercheurs restent confiants de retrouver l'avion et ses occupants.

Voici les noms des passagers : J. Ray Vanstone, étudiant, de Toronto ; H. Treinshaus, géologue allemand ; K. Keotan, ingénieur hollandais : André Lévesque, de Montréal et V. Abel.

L'équipage se compose du pilote R. L. Mullin, de Kénora, Ontario et du mécanicien Richard Everitt, de Montréal.

Délégué de l'U. de M. à un symposium au Vermont

Le Dr Ernesto Salgado, de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales de l'Université de Montréal, prendra part à un symposium international sur les régulations cardio-vasculaires, organisé par l'Association de cardiologie du Vermont, à Burlongton, les 8, 9 et 10 septembre.

M. Vincent Massey séjourne à Québec

QUEBEC, 7. (P.C.) — Le gouverneur-général du Canada, le t. h. Vincent Massey, est arrivé à Québec, hier pour un séjour à la citadelle de Québec. Il était accompagné de son secrétaire, M. Lionel Massey, et de son aide-de-camp, le lieutenant Arthur Titus.

On prévoit une lutte de titans entre Howe et Menzies à Genève

LONDRES, 7. (P.C.) — La conférence sur le commerce qui s'ouvrira à Genève le 17 septembre sera la scène probable d'une "lutte titanesque entre le Canadien C.-D. Howe et l'Australien Robert Menzies, a-t-on annoncé aujourd'hui.

Dans un éditorial, l'"Evening Standard" dit que Genève sera un champ de bataille où s'affronteront le ministre du Commerce du Canada, qui se rend à la conférence, résolu à combattre toute hausse des tarifs préférentiels, et le premier ministre d'Australie, qui tentera d'obtenir de nouveaux tarifs impériaux de faveur.

"Une bataille entre deux géants de l'empire est rendue certaine par le fait que le Canada délègue le formidable M. Howe", signale l'éditorial. "On ne peut avoir aucun doute sur la mission de M. Howe. L'homme qui au Canada se classe au second rang au point de vue de la puissance et du prestige, après le premier ministre, s'en vient pour batailler . . . contre toute démarche visant à l'accroissement des tarifs impériaux de préférence".

L'Evening Standard, publié par lord Beaverbrook, d'origine canadienne, a longtemps fait campagne pour l'accroissement des tarifs de préférence. Il soutient que la Grande-Bretagne "n'a d'autre choix dans la lutte entre le Canada et l'Australie que d'appuyer M. Menzies".

La conférence de Genève sera la quatrième assemblée des signataires de l'accord général sur les tarifs et le commerce. Bien qu'il n'y ait eu aucune déclaration officielle, on croit que les pays du Commonwealth s'efforceront de ne pas soulever la grande question des tarifs impériaux en rapport avec ceux de l'accord. Les précédentes réunions au sujet de l'accord ont eu lieu à Genève en 1947; Annecy, France, en 1949, et Torquay, Devonshire, en 1950-51.

ST-AGAPIT, 7. (P.C.) — Un incendie provoqué par une étincelle provenant d'un moteur a complètement détruit la maison et la grange de M. Antonio Bergeron, maire de cette paroisse du comté de Lotbinière.

Nash
CITY MOTORS Ltd
1822-26 ST. CATHERINE . FI. 4616

DUPUIS

DUPUIS offre les fins NYLONS

15 deniers ou 30 dans les teintes automne

● ASHES OF ROSES
Un ton doux

● RIVIERA BEIGE
Un mélange de brun et bronze

● FRENCH NUDE
Beige rosé à reflets dorés

● SILVER DOLLAR
Un vrai gris

Pointures : 8½ à 11

par Orient

Prix : 1.25 à 1.95

Ouverts de 9 h. 30 à 5 h. 30.
Ouverts jusqu'à 9 h. le vendredi soir.
5 h. 30 le samedi.

Dupuis Frères LIMITÉE
RAYMOND DUPUIS, président

Journal du matin fondé en 1903 **Le Canada** GRavelle 3551

BERNARD TAILLEUR, administrateur et gérant général — René Décary, sec.-trés.
Membre de la Canadian Press — Membre de la Canadian Daily Newspaper Association
Membre de l'Audit Bureau of Circulations.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.
Le Canada est publié par la Cie de Publication du Canada Ltée 5221 De Gaspé, Montréal

TARIF DES ABONNEMENTS

Abonnements par la poste : Montréal et la banlieue, un an $12.00; six mois, $6.50
Abonnements par le poste : Canada, sauf Montréal et banlieue, un an, $10.00 six mois, $5.50; Etats-Unis et Empire britannique, $15.00; Union postale un an, $18.00.
Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Le congrès annuel du Barreau canadien

S'il fut un temps où le congrès annuel du Barreau canadien n'intéressait que les juristes et les parlementaires qui ont la responsabilité de faire voter et d'amender les lois, il est certain que, de plus en plus, l'homme moyen se rend compte qu'il ne peut demeurer indifférent à l'évolution de la science juridique. En démocratie — et à plus forte raison en pays britannique — les individus sont régis par des lois avant d'être gouvernés par des hommes. Il est donc normal qu'on s'intéresse de très près aux travaux du Barreau canadien.

Cette année, c'est à Québec, au coeur de l'Amérique française, que le Barreau canadien tient son congrès général. Cette décision, sans doute, n'a pas été étrangère au fait que Me Paul Taschereau ait été élu, l'an dernier, président du Barreau canadien. Mais il n'est pas dit qu'à l'instant même où la jurisprudence et la procédure l'emportent trop souvent sur l'esprit des lois, qu'on n'ait pas voulu marquer un cran d'arrêt en reprenant contact avec un milieu où l'on a conservé le respect du Droit. Du moins nous aimons à l'imaginer.

La mission de l'avocat n'est pas uniquement de plaider et de gagner des procès. L'avocat — comme l'officier de carrière ou le scientifique — a aussi un rôle social à remplir dans la société contemporaine. En 1931, lorsqu'il fut élu président du Barreau canadien, M. Louis Saint-Laurent qui enseignait à cette époque l'histoire du droit à la faculté de l'Université Laval, prononça à ce sujet un discours qu'on devrait distribuer à tous les jeunes avocats. Entre autres choses, M. Saint-Laurent déclara :

"Comme avocats, notre rôle ne se limite pas à connaître les règles qu'adoptent parlements et tribunaux pour régir les sociétés humaines et les appliquer aux relations constantes et courantes qui existent entre ses membres. Nous devons nous intéresser à leur amélioration et à leur évolution graduelle afin qu'elles puissent se conformer aux conditions changeantes... afin d'assurer le jeu d'un système économique bien équilibré et juste pour tous."

C'est à la suite de ce discours que sir François Lemieux, juge en chef de la province de Québec, se leva au milieu des applaudissements et déclara à haute voix : **"Cet homme sera un jour premier ministre du Canada"**. On notera que cette prophétie se réalisa 17 ans plus tard.

Les lois ne sont pas immuables. Elles doivent évoluer des sociétés et tenir compte de l'histoire en marche. On répète fréquemment que ce sont les lois qui sont faites pour les hommes et non les hommes pour les lois. Tout gouvernement qui s'écarte de cette règle, s'égare dangereusement sur les voies de la dictature. Par surcroit, lorsqu'un gouvernement veut imposer à la société organisée des lois étrangères à sa coutume, des lois qui font violence à la conscience politique de l'homme (exemple : le Bill 34), il faut prendre pour acquis qu'il assume du même coup la responsabilité des drames qui en résulteront. La dictature n'a-t-elle pas toujours pour effet de condamner les hommes libres à l'illégalité ?

Rappelant que le discours de M. Saint-Laurent fut prononcé à l'époque où le chômage et la misère sévissaient, un avocat de Montréal, Me Jean Penverne déclarait récemment que "les lois injustes sont le prélude du désordre et que si la loi n'est pas au diapason des faits courants, coutumiers, le jeu des institutions est faussé et le désordre se produit".

Nous ignorons dans quelle mesure le Congrès du Barreau canadien voudra s'intéresser à ce problème qui, malheureusement, nous concerne directement puisque la province de Québec, sous l'Union Nationale, a cessé d'être une démocratie. Mais il faut espérer qu'un jour ou l'autre, on saura censurer officiellement ce régime qui a provoqué le divorce de l'ordre et de la justice, de la loi et du droit.

Dons des Américains au Fonds du roi George VI

EDIMBOURG, Ecosse, (P.A.) — L'ambassadeur des Etats-Unis, Winthrop Aldrich, a dit ici que les Américains ont contribué plus de $840,000 à un fonds qui doit commémorer le souvenir du roi George VI. Ce fonds servira à établir des bourses d'étude et à l'échange d'étudiants entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

Le Vatican nomme une Supérieure générale aux Urselines du Canada

CHICOUTIMI, (P.C.) — Le Saint-Siège, ayant réuni sous une unique autorité supérieure toutes les maisons des Ursulines du Canada, vient de leur donner une Supérieure Générale en la personne de la Révérende Mère Saint-François de Sales, supérieure actuelle du couvent de Roberval.

Petits Films

Le matelas...

Midi, rue Notre-Dame.

Les sténos se baladent en face du Palais, s'amusant à regarder ces amoureux de pigeons qui, même sans robes-soleil, se moquent de la chaleur.

Un camion passe vite, trop vite.

De l'arrière tombe un beau matelas bleu et rouge, qui s'étend au milieu de la chaussée, juste en face du cabaret notoire, le Coq d'Or.

Un gars déluré, au courant des nuits de Montréal, déclare à un camarade :

—Il aurait dû tomber ici à deux heures, ce matin...

On crie au camionneur, rendu devant l'hôtel-de-ville.

Les tramways s'arrêtent et cent curieuses regardent le peu banal obstacle, non sans sourire.

Un agent à cheval arrive et aide le chauffeur qui arrive d'un pas lent, à remonter sa marchandise dans le camion.

Tout rentre dans l'ordre.

Mais un matelas, en face du Palais, à midi, ne se voit pas tous les jours.

GABADADI

La garde civile

Les moyens fondamentaux de Défense Civile, nous les possédons dans tous centres organisés. Ce sont la police, les services d'incendie, santé, travaux publics et bien-être. Généralement, ils suffisent aux besoins ordinaires mais ils sont loin d'être en mesure de faire face aux exigences créées par la guerre, les raids aériens, ou tout autre désastre naturel ou accidentel. Pour faire face à des conditions d'urgence, il faut augmenter leur personnel et cela ne peut se faire qu'au moyen de volontaires recrutés parmi les hommes et les femmes qui continuent de vaquer à leurs occupations normales. Pour y arriver l'intelligente collaboration de chaque citoyen est essentielle. Pour l'obtenir un nouveau service a été créé, le Service de la Garde Civile.

En Grande-Bretagne, où le système a été mis à l'épreuve, il est définitivement reconnu que le succès de la Défense Civile dépend de l'entière collaboration de l'autorité administrative et des citoyens relevant de sa juridiction.

Pour apprécier à sa juste valeur l'importance de leurs fonctions et de leurs responsabilités, les membres de la Garde Civile doivent avoir une saine compréhension du sens de la Défense Civile.

Les forces de la Défense Civile sont absolument importantes et les Gardes forment une partie indispensable de ces forces. Il leur incombe une grande responsabilité. Cette responsabilité acceptée, ils doivent acquérir la compétence nécessaire. Pour être à la hauteur de leur tâche ils doivent apprendre tout ce qu'on peut leur enseigner.

Il faut se rappeler qu'il peut survenir plusieurs situations urgentes qui exigeront la plus entière collaboration de la population Nous ne serons peut-être jamais appelés à combattre des raids aériens, mais nous aurons peut-être à faire face à des cas d'urgence créés par la conflagration, l'inondation, l'explosion ou tout autre sinistre qui peut nous affliger et au cours desquels l'appui de la Garde Civile sera d'une valeur inestimable.

C'est l'intention de ma causerie d'exposer dans les grandes lignes les fonctions et les responsabilités des Gardes Civiques, de l'organisme avec lequel ils sont associés et de leur instruction.

Les buts principaux de la Garde Civile sont :

a) assurer la protection civile en cas d'urgence;

b) servir d'agent observateur et de liaison pour tous les services de la Défense Civile;

c) transmettre les avertissements, les ordres et renseignements à la population pour sa protection;

d) de surveiller la mise à exécution des ordres, assurer la discipline nécessaire à la protection individuelle et collective.

En d'autres termes, le Garde Civique doit donner l'exemple de sang froid, de présence d'esprit et de fermeté de façon à inspirer confiance à ceux qui l'entourent et se faire leur ami pour conserver le moral du public en général. A cette fin chaque membre de la Garde Civile doit concentrer ses efforts en vue d'acquérir les connaissances qui lui permettront non seulement d'atténuer les effets de sinistres de toutes sortes, mais aussi de faire l'éducation de tous les civils dans ce domaine. La Garde Civique occupe un poste de première importance dans l'ensemble de la Défense Civile. En sa qualité de chef de file dans son voisinage ou son secteur, il doit faire preuve de courage, sang froid, présence d'esprit comme il convient. En outre, il doit remplir avec promptitude, précision, calme et compétence les importantes fonctions qui lui incombent.

La tâche qui incombe à la Garde Civile est lourde. Pour être apte à la remplir le Garde doit avoir une connaissance approfondie de son autorité et de ses fonctions et de la façon de s'en acquitter. Il doit être un citoyen sérieux, digne de confiance, ayant de l'initiative et du jugement.

Pour bien remplir ses fonctions le Garde Civique doit avoir acquis l'entière collaboration de ceux qui l'entourent. Comme ses fonctions consistent surtout à conseiller et à aider, il doit être en mesure de persuader et encourager les gens de son secteur à se tirer d'affaires eux-mêmes. Une défense efficace dépend d'une coopération efficace, non seulement des services mais aussi du peuple lui-même. Chaque citoyen doit savoir quoi faire et comment aider en cas d'urgence. Il est du devoir du Garde de leur enseigner comment se protéger et de voir à ce qu'ils soient préparés en conséquence.

Comme preuve de son autorité, le Garde sera dûment identifié et équipé. On lui remettra une carte d'identification non seulement pour démontrer son autorité et sa compétence aux résidents auxquels il aura affaire dans l'exercice de ses fonctions mais aussi pour lui permettre de se rendre utile ailleurs advenant qu'il soit absent ou qu'il ne puisse se rendre dans son propre secteur en cas de nécessité.

Le Garde n'est pas un policier n'a pas besoin des pouvoirs de police. Cependant il peut, par son exemple et son empressement à aider la police régulière exercer une puissante influence dans les moments difficiles. Quand il est de service, ses responsabilités se limitent à son poste ou sa ronde mais il a à sa disposition toutes les ressources de l'organisme de la Défense Civile. Tous les services publics existants sont en disponibilité et si nécessaire évolueront fréquemment dans son secteur. Bien que le Garde n'ait pas l'autorité de commander aucun de ces services, il lui incombe de les guider où on en a besoin et de les aider autant que possible.

Jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de volontaires pour toutes les sections de la Défense Civile dans son voisinage le Garde doit faire tout ce qu'il peut pour inciter ses amis et ses voisins à s'y joindre.

Bien que, pour plus de commodité, dans ma causerie je parle du Garde et le désigne par "lui" ou "il" le terme s'applique également aux femmes qui agiront aussi comme Garde et qui forment un élément essentiel de l'organisme.

Regardons maintenant l'individu — le Garde — et étudions ensemble ses fonctions et ses responsabilités. Une localité sera préparée à faire face à un état d'urgence que dans la mesure où le Garde remplira ses fonctions avec compétence et qu'il aura réussi à gagner le respect, la confiance et la collaboration active des gens de son entourage. C'est le Garde qui, par son analyse de toutes situations et ses rapports, prompts, précis sur les incidents, mettra en branle au moment voulu toutes les autres sections de la Défense Civile; c'est aussi sa prompte intervention qui déterminera, dans une large mesure le nombre des victimes et l'étendue des dégâts, aussi bien que la période de temps pendant laquelel la localité aura à subir l'interruption de ses activités normales.

Le Garde a nombre de fonctions importantes à remplir, non seulement en cas d'urgence même, mais aussi dans la préparation du public au préalable.

(A suivre)

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Si vous aimez les sports, lequel préférez-vous ?

M. Isidore Sergery, dépositaire du **Canada,** 10e avenue, coin Masson, Rosemont : "J'ai déjà beaucoup aimé les sports, comme la boxe et la lutte telles qu'elles se pratiquaient au parc Sohmer, il y a maintes années, alors que le regretté Lavigne était le chef de la fanfare de ce parc fameux. En ce temps-là il n'y avait ni camouflage, ni tricherie, ni supercherie dans ces sports vraiment excitants. On ne pourrait en dire autant aujourd'hui de ces sports favoris, surtout de la lutte qui est devenu le FAKE par excellence des monteurs de spectacles".

Mme D. Marvin, dépositaire du **Canada,** 7e avenue, coin Masson, Rosemont : "Mon sport préféré est le hockey. Il est d'ailleurs typiquement canadien. Nous pouvons en réclamer la paternité. Les Américains lui préfèrent le football et le baseball, mais dans ces derniers sports, il n'y a pas la rapidité foudroyante qui caractérise le hockey et qui demande beaucoup de précision, un jugement aussi rapide que le patin. Et sans compter que dans le patinage il y a de l'élégance. C'est un art qui se rapproche beaucoup de la chorégraphie dont un bon joueur de hockey exécute les mouvements".

M. P. Fagnan, dépositaire du **Canada,** coin de Lanaudière et Mt-Royal : "La boxe et la lutte ne m'intéressent pas. Mon sport favori a toujours été le hockey Les joueurs jouent vraiment pour gagner et c'est pourquoi on peut le considérer comme l'un des sports les plus honnêtes".

Washington carrousel

Ce ne sont pas des nouvelles qu'on lit en manchettes. Mais, en singulier contraste avec les méthodes tapageuses et spectaculaires du sénateur Joseph McCarthy, la Commission de contrôle des activités subversives a accompli une besogne complète et honnête pour enrayer le comunisme.

Cette commission est constituée comme une cour de justice dans le cadre de laquelle il incombe au ministère public de faire la preuve. Etablie sous le régime Truman, cette commission est aujourd'hui dirigée par l'ex-gouverneur de l'Ohio, M. Tom Herbert, un républicain. En plus d'avoir été gouverneur de l'Ohio, M. Herbert fut procureur général durant trois mandats, connait bien la loi et travaille ferme lorsqu'il s'agit de dépister les communistes.

La commission a accès aux dossiers, portant les noms des communistes, qui se trouvent dans les archives du FBI. Mais, pour assurer le respect de la justice, on permet à quiconque est accusé d'être communiste de venir prouver le contraire. Si un groupement est convaincu d'être d'obédience communiste, il est virtuellement désorganisé car on dispose de la liste de tous ses membres.

Tout indique que les méthodes justes et prudentes de cette commission sont plus profitables pour expulser les communistes des Etats-Unis que ne le sont les opérations sensationnelles du sénateur McCarthy.

Drew PEARSON

(Copyright, 1953, The Bell Syndicate Inc.)

L'affaire du consul à Winnipeg

Le diplomate Krycyn avait, dès son départ de la Pologne, décidé de n'y pas revenir

WINNIPEG, 7 (P.C.) — Des ordres donnés par le consul polonais à Winnipeg, enjoignant aux membres de son personnel de se tenir à l'écart du mouvement pour sauver les Rosenberg, semblent avoir précipité une vive mésentente avec ses maîtres communistes.

M. Michael Krycyn, âgé de 42 ans, consul à Winnipeg, a annoncé samedi qu'il avait quitté son poste à Winnipeg. Il a dit qu'il a reçu l'ordre de rentrer dans son pays peu après la conclusion de l'affaire Rosenberg. Les communistes de Winnipeg ont défilé devant le consulat américain, réclamant clémence pour Julius et Ethel Rosenberg, reconnus coupables d'espionnage dans le domaine atomique et exécutés plus tard.

"J'ai dit à mes employés que s'ils prenaient part aux manifestations ils seraient congédiés", a dit M. Krycyn. Il a ajouté que la légation polonaise à Ottawa en a eu évidemment vent.

M. Krycyn a précisé que dès son départ de Pologne il avait élaboré des plans pour quitter son poste.

Quand M. Wladdislaw Kunoski est arrivé pour le remplacer, M. Krycyn a informé la légation à Ottawa qu'il démissionnait parce qu'il n'approuvait pas les conditions qui existent actuellement en Pologne.

"Je ne veux pas vivre sous la dictature et dans l'esclavage auxquels doit faire face le peuple polonais actuellement." a-t-il précisé dans un télégramme.

Plus tard, au cours d'un interviou, l'ex-consul a dit: "J'ai démissionné du service diplomatique parce que je veux vivre dans un pays libre comme homme libre." Il a dit qu'il a demandé asile politique au Canada.

Le prédécesseur de M. Krycyn, M. Zygmunt Ziemski, a quitté les mêmes fonctions en 1952 et est demeuré au Canada.

M. Krycyn a dit qu'il a les moyens de vivre au Canada pendant deux ans. Il a l'intention d'écrire des articles au sujet de la situation polonaise en rapport avec les affaires internationales.

AUTRE CAPTIF MONTREALAIS ARRIVE — *Le soldat Ubald-H. Binnette, âgé de 23 ans, domicilié à 1111 rue Albany, relâché récemment par les communistes à Pan-Mun-Jom, a été accueilli dimanche matin à l'aéroport de Montréal par son père et sa mère, M. et Mme P.-H. Binnette. "Je veux tout d'abord dormir et peut-être, ensuite quelque chose à boire", a-t-il dit. Il a été prisonnier durant deux mois et 5 jours. Le soldat Binnette est membre du 3e bataillon du 22e Régiment.* (Photo de la Défense nationale.)

Les Etats-Unis mécontents des résultats qu'ont donnés les échanges de prisonniers

PAN MOUN JOM, 8. (Mardi) (P.A.) — Le haut commandement des Etats-Unis, profondément inquiet, songe aujourd'hui à demander un relevé précis de tous les prisonniers disparus maintenant que l'échange des prisonniers de la guerre coréenne s'est terminé hier.

Le nombre et les noms des militaires qui seraient encore détenus par les communistes sont toujours un secret, mais de plus amples détails, extrêmement intéressants, pourraient être mis en lumière si les Nations Unies se décidaient à présenter la liste aux communistes.

Un porte-parole des Nations Unies a dit dimanche, au terme de n'y a pas de temps à perdre" pour demander aux rouges de libérer ces hommes ou d'expliquer pourquoi ces captifs n'étaient pas compris dans les échanges de prisonniers.

Les rouges prétendent que les Nations unies retiennent des Chinois communistes qui veulent rentrer chez-eux. Les Nations unies ont formellement démenti cette affirmation.

Le prochain geste à poser dans ce gigantesque problème des prisonniers est d'interroger les prisonniers qui ont refusé de rentrer dans leurs pays au cours de l'échange des prisonniers qui s'est déroulé pendant 33 jours à Pan Moun Jom.

Le commandement des Nations unies a annoncé hier qu'il est prêt à conduire dans la zone neutre les prisonniers communistes qui refusent d'être rapatriés.

Les Nations unies ont dit qu'elles détiennent environ 14,500 Chinois anti-communistes et 7,800 Nord-Coréens dans le même état d'âme. Les rouges, pour leur part, disent qu'ils détiennent encore quelque 300 sud-coréens et 20 militaires d'autres nationalités qui refusent d'être rapatriés.

Les dispositions de la trève exigent que ces hommes soient conduits dans la zone démilitarisée et placés sous la garde de la commission de rapatriement composée de nations neutres, où des représentants de leurs pays respectifs tenteront de les persuader de changer d'idée.

D'autres troupes indiennes sont arrivés pour monter la garde auprès de ces prisonniers qui refusent d'être rapatriés et se trouvent dans la zone démilitarisée, non loin de Pan Moun Jom.

La deuxième étape du plus grand transport de troupes par hélicoptère de l'histoire a amené 971 autres soldats indiens dans la zone lundi. Les troupes avaient été embarquées dans ces appareils des ponts d'un porte-avions mouillé dans le port de Inchon.

Ce transport de troupes par hélicoptère a été ordonné pour respecter le refus du président de la Corée du Sud

La guerre bactérienne

Invention de captifs yankies pour échapper à l'exécution

INCHON, Corée, 7 (PA) — Trois aviateurs rapatriés ont soutenu aujourd'hui qu'ils ont, sous la menace de torture et de mort, "avoué" avoir mené la "guerre bactérienne". L'un d'eux s'attendait d'être arrêté pour trahison lorsqu'il a été échangé.

Ce n'est qu'après leur libération que les trois aviateurs ont appris que les Etats-Unis avaient dénoncé la propagande communiste, accusé les communistes d'avoir arraché les "confessions" et manifesté leur sympathie pour les aviateurs prisonniers.

Les trois aviateurs en question sont le colonel Frank-H. Schwable, aviateur de la marine, d'Arlington, Virginie; le lieutenant Floyd-B. O'Neil, de Fairfax, Caroline du Sud, et le lieutenant Kenneth-L. Enoch, de Youngstown, Ohio. Ils ont été parmi ceux que les communistes ont mentionnés le plus souvent dans leurs émissions radiophoniques.

Les aviateurs ont refusé de s'entretenir avec les journalistes lorsqu'ils ont recouvré la liberté, dimanche, dernier jour de l'échange. Ils ont cependant consenti à parler sans réserve alors qu'ils attendaient de s'embarquer à bord du navire qui les conduira dans leur pays.

"Je veux exprimer bien clairement," a raconté Schwable, "que je n'avais qu'un choix — avouer ou mourir."

Schwable a dit qu'il ne s'attendait pas que les communistes l'exécutent, mais il croyait qu'ils le laisseraient mourir de froid dans un réduit à un camp spécial pour les "bâtards de la guerre bactérienne," loin au nord de la Corée.

Le commandant chinois du camp, qui tentait depuis des mois d'arracher une confession au colonel, lui a déclaré : "Vous allez régler ce problème ou vous ne sortirez jamais de cette vallée, même pas après la signature de la paix."

Pendant des semaines, "ils m'ont fait asseoir et dormir là sur une petite table, sans que j'aie l'occasion de marcher, de faire un peu d'exercice."

Un interprète s'amenait chaque jour et essayait de lui arracher une "confession." Ceci continua durant les mois de septembre, octobre et novembre, alors qu'il commenca à faire froid.

"Je gelais des doigts et j'ai commencé à penser au froid je savais qu'ils me laisseraient mourir de froid," a-t-il dit.

Lorsqu'il a finalement cédé, a dit Schwable, il faisait tellement froid que ses doigts étaient gelés ainsi que l'encre avec laquelle il fut forcé d'écrire sa "confession."

"Je me suis arrangé pour que ça paraisse réel, a-t-il ajouté, en indiquant des dates et des noms de villes. Dans mon plan, je voulais que la confession soit marquée de réalisme mais aussi qu'elle paraisse ridicule à quiconque l'entendrait. J'espère que je l'ai écrite d'une façon ridicule."

"Quoi qu'il en soit, a dit le colonel quand il fut rapatrié, je m'attendais à être arrêté par des policiers militaires, comme traître."

Enoch, dont parle souvent Pékin, a dit qu'il avait signé parce que, s'il avait refusé, "il aurait été fusillé."

Laviateur a dit que la seule torture physique infligée consistait à demeurer pendant six heures consécutives à la position fixe de l'attention. Toutefois il a ajouté qu'il avait aussi été placé aux arrêts de rigueur et qu'il était constamment dans un état de grande tension mentale.

O'Neil a déclaré que les Chinois lui ont donné à choisir entre la vie et la mort. "Ils ont mis les paroles dans ma bouche et je n'avais qu'à répéter."

L'évêque de Yung-tsé, Chine, meurt à 67 ans

CITE DU VATICAN, 5 (PA) — Le Vatican mande aujourd'hui qu'il vient d'être informé de la mort de Mgr Pietro Ermenegildo Focaccia, évêque de Yungtze, en Chine.

Depuis plus de deux ans les autorités communistes empêchent l'évêque âgé de 67 ans, de célébrer des services religieux publics et il était confiné à sa demeure. Mgr Focaccia qui avait subi une crise cardiaque il y a un an

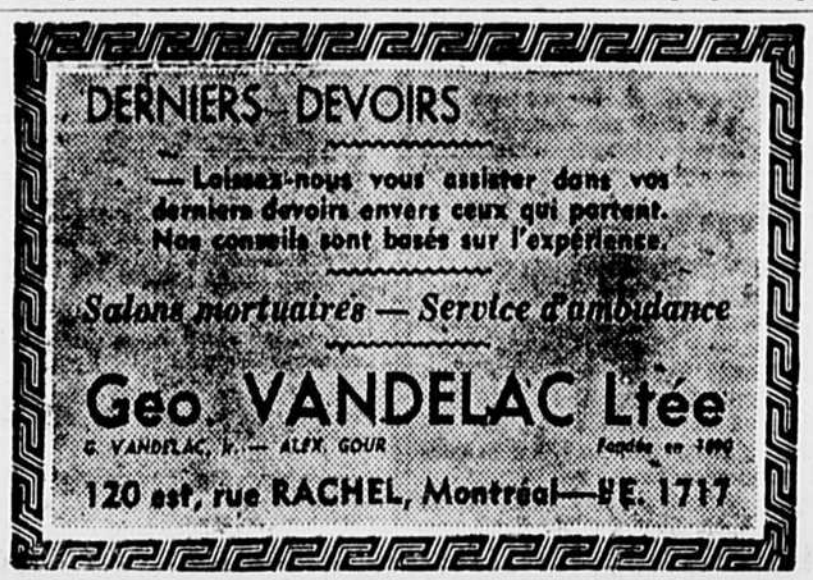

LIBERE — *Le capitaine J. M. Liston, d'Ottawa, est l'un des six Canadiens libérés par les communistes à Panmunjom dans le dernier échange de prisonniers. Le capitaine Liston avait été descendu dans un avion d'observation de l'artillerie par des batteries anti-avions des communistes.*

La Grande-Bretagne et l'Egypte seraient sur le point de s'entendre enfin au sujet de la question de Suez

LONDRES, 7. (P.A.) — La Grande-Bretagne et l'Egypte sont sur le point de s'entendre sur les mesures à adopter pour régler leur vieux différend concernant la défense future du Canal de Suez, apprend-on de source bien informée.

Ces deux pays avaient tenté jusqu'ici d'établir une entente qui, une fois pour toutes, pourrait satisfaire la Grande-Bretagne insistant pour une protection adéquate de ce point stratégique et l'Egypte qui demande le retrait des troupes britanniques.

Le général Sir Brian Robertson, selon les mêmes sources, aurait été en mesure d'exprimer un point de vue optimiste dans son rapport au gouvernement britannique sur les entretiens non officiels qui ont eu lieu au Caire. Robertson, qui est un des principaux négociateurs britanniques, est revenu ici du Caire durant la fin de semaine pour une visite de 10 jours. Il a fait un premier rapport sommaire au premier ministre sir Winston Churchill avec qui il a lunché aujourd'hui.

La Grande-Bretagne aurait laissé entendre que, sous certaines conditions, elle consentirait à retirer graduellement les 70,000 hommes qu'elle tient en garnison dans la zone du canal de Suez. Cette condition serait l'assurance que les installations compliquées de cette zone seraient constamment tenues prêtes à toute éventualité au point de vue militaire. Les discussions portent maintenant sur ces arrangements.

Sans indiquer la nature précise des différences d'opinion qui restent à aplanir, on croit que deux questions surtout retiennent l'attention des négociateurs.

1—La Grande-Bretagne demande de pouvoir retourner des troupes au canal de Suez immédiatement après une déclaration de guerre éventuelle ou au cas de menace de guerre. L'Egypte serait prête à y consentir mais seulement dans le cas où elle-même ou un de ses alliés seraient attaqués.

2—La Grande-Bretagne voudrait maintenir plusieurs milliers de techniciens sur las bases jusqu'en 1961. Par contre l'Egypte soutient que ses propres techniciens devraient être en mesure de prendre charge dès 1956.

De part et d'autre on croit qu'il y aura moyen de s'entendre sur ces principes.

LA PRINCESSE MARGARET EN ECOSSE—*La princesse Margaret, qui passe actuellement ses vacances en Ecosse, cause avec la petite Sandra Black après avoir présidé la cérémonie d'inauguration d'une nouvelle pouponnière, à l'orphelinat Aberlour. A gauche, on remarque le très révérend C. A. E. Wolfe et, à droite, la garde Logan. L'orphelinat Aberlour est une institution établie depuis longtemps qui abrite des enfants de tous les âges. Plusieurs y deumeurent jusqu'au moment où ils sont en mesure de travailler pour vivre.* (S.N.S.)

Médecin de Paris à la Société médicale le 10

La Société Médicale de Montréal recevra jeudi, le 10 septembre, à 9 heures du soir, à une séance spéciale, le docteur Daniel Bargeton, professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Cette assemblée se tiendra à l'Hôtel-Dieu de Montréal, Pavillon des Gardes-Malades (entrée rue St-Urbain), sous la présidence du docteur René Rolland.

Le docteur Bargeton a choisi comme titre de sa conférence: "Quelques recherches expérimentales sur le mode d'action des antithyroïdiens".

L'Italie et Tito règleraient le vieux problème de Trieste

TRIESTE, 7. (Reuter) — Les observateurs postés ici prédisent aujourd'hui que l'Italie retirera ses soldats et ses chars d'assaut de la frontière yougoslave et tentera ensuite d'obtenir l'intervention des puissances de l'Ouest en vue d'en arriver à une solution "acceptable" sur l'avenir de Trieste.

La semaine dernière, la présence des forces italiennes à la frontière nord de Trieste a porté le président de la Yougoslavie, le maréchal Tito, à menacer d'envoyer des troupes à la frontière si l'Italie y maintient les siennes.

A une assemblée dimanche près de la frontière, le président yougoslave a déclaré à 250,000 partisans slovènes qu'il offrait à l'Italie la "solution" suivante sur l'épineuse question de Trieste.

1) L'internationalisation de la ville portuaire de Trieste. (Elle est présentement administrée par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, au nom des Nations Unies.)

2) La remise à la Yougoslavie, de façon permanente, des régions en dehors du territoire libre. L'armée yougoslave occupe déjà la zone B, au sud de l'Italie.

Le premier ministre italien, Giuseppe Pella, a soigneusement examiné le discours de Tito, qui a duré une heure, et on croit qu'il y répondra dans un discours à Rome dimanche prochain.

Entre temps, des fonctionnaires du gouvernement italien, à Rome, ont souligné qu'à leur avis le discours de Tito a diminué les chances de régler la question. Ils ont soutenu qu'il n'y a plus d'espoir de pourparlers directs entre Rome et Belgrade.

Les porte-parole de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis ont pris bien soin de ne pas s'ingérer dans la dispute, laquelle est susceptible d'enflammer les sentiments nationalistes dans les deux pays intéressés. Cependant, le secrétaire d'Etat américain, M. John Foster Dulles, a déclaré, la semaine dernière, que la déclaration faite par les Alliés en 1948 ne devrait pas rester inchangée, que la question n'a pas été nécessairement réglée comme on règle une horloge. Cette déclaration, réclamant que tout le territoire de Trieste soit remis à l'Italie, a été faite avant que Tito n'entraîne son pays hors du Cominform en 1948.

A Londres, des porte-parole du ministère des Affaires étrangères se sont déclarés heureux de ce que Tito n'ait pas menacé de recourir à la force pour appuyer ses prétentions, comme on le croyait.

"C'est l'essentiel", a soutenu un porte-parole britannique.

A Belgrade, le journal "Politika", contrôlé par le gouvernement a signalé que Tito a laissé la voie ouverte à des pourparlers avec l'Italie.

Il a poursuivi en disant qu'il appartient maintenant à Rome de montrer qui désire vraiment en venir à des relations normales.

Eisenhower, l'homme des gros intérêts, affirme M. Truman

DETROIT, 7. (P.C.) — M. Harry Truman, dans son premier discours sur l'économie nationale depuis qu'il a quitté la Maison Blanche, a aujourd'hui critiqué l'administration du général Dwight Eisenhower.

"Il y a des preuves d'un retour à la vieille philosophie qui veut que le gouvernement ait pour objet d'aider les grosses entreprises," a-t-il dit.

Portant la parole à un grand ralliement conjoint de la COI et de la FAT, à l'occasion de la fête du Travail, l'ancien président n'a pas été tendre à l'égard de l'administration des républicains. Il a surtout critiqué les taux de l'intérêt, le problème du logement, et les moyens employés pour équilibrer le budget de la nation en coupant dans les dépenses de la défense.

"Il commence à paraître, a-t-il dit, que le gouvernement n'est plus intéressé au bien-être de tous et chacun d'entre nous. Notre vaste programme qui avait en vue de faire disparaitre les taudis a été envoyé aux oubliettes et le fermier, qui est plus exposé que nous aux fluctuations et aux incertitudes de la vie économique, est invité à faire face à la situation comme il le fit au temps de la dépression, après la première grande guerre."

L'ancien président a dit qu'il croyait en un budget bien équilibrer. "Et j'ai équilibré le budget, a-t-il ajouté, jusqu'à ce qu'un cas d'urgence se présente. Et cette situation était beaucoup plus importante que tous les budgets équilibrés du monde entier."

"Il faut placer les problèmes importants en premier lieu. La sécurité et la défense d'un pays sont d'importance capitale, en autant que je suis concerné. Je ne comprends pas qu'on se hasarde à prendre des chances au chapitre de la défense à cette époque de l'histoire du monde. Je me plais à croire qu'une aviation de premier ordre, un système de défense aérienne à toute épreuve, qui saurait placer la protection de nos grandes villes et de nos centres industriels, au premier plan, devraient être plus importants pour nous à l'heure actuelle, même si le budget ne doit pas être équilibré et si la réduction des taxes doit être remise de quelques années."

Au congrès de la CTCC

TROIS-RIVIERES. (P.C.) — MM. Emile Tellier, Emilien Tellier, Albert Morin, Alphonse Courteau, Gaston Fleury, André Montour, Henri Bettez, Philippe Martin, Roland Levesque, Wilfrid McKenzie et Jacques Giroux ont été délégués hier, par le Conseil central des syndicats nationaux au congrès annuel de la CTCC, qui se tiendra à Québec du 13 au 18 septembre.

Le compte est petit...
mais le client important

La Banque Canadienne de Commerce

138-2F

La reproduction de cette prière a été paye par O. P., en remerciement pour faveur obtenue, avec promesse de publier dans l'espérance qu'elle bénéficiera à d'autres.

BRIERE EFFICACE A
MARIE REINE DES COEURS

O Marie Reine des Coeurs, avocate des causes désespérées, Mère si pure, si compatissante, Mère du Divin Amour et pleine de lumière divine, je mets entre vos mains si tendres les faveurs que nous attendons de vous aujourd'hui. Regardez nos misères, nos coeurs, nos larmes, nos peines intérieures, nos souffrances; vous pouvez nous exaucer par les mérites de votre divin Fils Jésus-Christ. Nous promettons si nous sommes exaucés de répandre votre gloire, et de Vous faire connaitre sous le titre de "MARIE, REINE DES COEURS" et Reine de l'univers entier. Exaucez-nous près de votre autel où tous les jours vous donnez tant de preuves de votre puissance et amour pour la guérison de l'âme et du corps.

Nous espérons contre toute espérance; demandez à Jésus notre guérison, notre pardon et notre persévérance finale.

O Marie, Reine des Coeurs, guérissez-nous. Nous avons confiance en vous. (3 fois)

Réciter cette prière 9 jours consécutifs, se confesser et faire la sainte Communion.

Imprimatur: J.-C. CHAUMONT
P.A., v.-g.
Montréal, 9 mai 1938

Adenauer a une majorité de 97 voix en Chambre

La jeunesse allemande appuie à fond sa politique étrangère

BONN, Allemagne, 7 (PA) — Le chancelier Konrad Adenauer, appuyé par une imposante victoire électorale, s'est mis en frais aujourd'hui de hâter l'édification de sa politique pro-occidentale qui comprend le réarmement de l'Allemagne occidentale.

M. Adenauer a souligné une des principales significations du vote considérable enregistré dimanche et qui a donné à ses démocrates chrétiens 244 sièges, soit une majorité d'une voix à la Bundestag, chambre basse du Parlement, et en tenant compte de ses alliés démocrates libres, une majorité de 97 voix.

Le chancelier a dit aujourd'hui: "Il est de la plus haute importance que les jeunes électeurs, qui ont obtenu le droit de vote depuis les dernières élections, aient exprimé sans équivoque leur approbation de la conception de la communauté de défense européenne au sein de laquelle ils seront appelés à servir."

La communauté de défense européenne prévoit la création d'une armée européenne de six nations, comprenant des troupes allemandes et dirigée par un état-major général conjoint. M. Adenauer favorise catégoriquement ce plan et en a fait la plus importante question au cours de sa campagne électorale.

Cependant, la question la plus vitale de son programme est d'écarter la frontière artificielle qui existe entre l'Allemagne orientale et de réunir le pays complètement. C'est là son principal but.

La magnitude de la victoire du chancelier est telle qu'elle a sidéré les chefs de son propre parti et complètement dérouté ses adversaires.

On dit même aujourd'hui à Bonn que cette victoire fournit à M. Adenauer beaucoup trop de pouvoir, qu'il sera impossible de former une opposion socialiste efficace même si les socialistes peuvent s'assurer l'appui des partis moins importants.

Divers commentaires sont venus de toutes les parties du monde.

Les Soviets, qui avaient dit aux Allemands "qu'un vote pour Adenauer est un vote en faveur de la guerre," ont déclaré avec réserve que ces élections sont le résultat du "terrorisme" pratiqué par la police de l'Allemagne occidentale.

Des déclarations officielles provenant de Washington, Londres et Paris soulignent la "grande satisfaction" qu'on y éprouve.

A Washington, les autorités américaines disent que les Allemands n'ont pas été trompés par les prétentions socialistes et communistes qui ont critiqué M. Adenauer parce qu'il favorise le réarmement et à cause de sa politique étrangère.

A Denver, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. John Foster Dulles a dit aujourd'hui, au terme d'un entretien avec le président Eisenhower, que ce dernier est très heureux de la victoire remportée par le gouvernement de M. Arenauer et qu'elle "dépasse toutes nos espérances".

Le gouvernement français a dit que le résultat de ces élections est la ratification par le peuple allemand "de la politique d'intégration européenne".

Les journaux parisiens entrevoient la probabilité que Washington se tournera davantage vers le gouvernement occidental au détriment de la France.

Un éditorialiste du journal "Le Monde" dit que c'est là un état de choses "inquiétant".

Des 33,000,000 d'électeurs éligibles, plus de 86 pour cent se sont rendus aux urnes dimanche.

De plus, la votation s'est déroulée dans une atmosphère de calme presque pastoral. C'est probablement l'élection la plus calme de toute l'histoire allemande. Il ne s'est déroulé aucun incident et il n'y avait pas le moindre signe de contrainte de la part des autorités allemandes où que ce soit.

Les communistes qui ont tenté de saboter l'élection par l'entremise d'émeutes et de sabotage ont vu leurs efforts déjoués par la police allemande occidentale. Elle a arrêté 7,500 agitateurs rouges expédiés de l'Allemagne orientale la semaine dernière.

SALUT A LA VICTOIRE — *Le chancelier Conrad Adenauer, de l'Allemagne de l'ouest, est sorti victorieux des élections de dimanche en dépit de tous les efforts et des complots des communistes pour assurer sa défaite. L'appui donné pendant la campagne électorale par les Etats-Unis à M. Adenauer avait entraîné des critiques contre les Américains par les socialistes allemands. Quelques instants après avoir appris sa victoire, dimanche, M. Adenauer s'empressait de remercier ses compatriotes à la radio. On le voit ici au moment de son allocution, en compagnie de sa charmante fille, Lotte.* (S.N.S.)

A Montréal

Le maire des maires de la Ville-Reine

Les délégués qui vont se réunir au Congrès International Municipal qui doit se tenir à Montréal ce mois-ci auront l'occasion de rencontrer le noumeau "maire des maires de Toronto, M. Frederick G. Gardiner, c.r., Président de la nouvelle Municipalité Métropolitaine de Toronto.

Etabli tout récemment, le Conseil Métroopolitain de Toronto est d'un intérêt tout spécial aux administrateurs des municipalités qui font partie des métropoles. M. Gardiner doit expliquer aux délégués pourquoi il a été jugé nécessaire de créer le Conseil et de quelle façon les services métropolitains dont il sera responsable seront administrés.

M. Gardiner, qui a été Président de la "Commission d'Urbanisme de Toronto et du York", a aussi servi comme Président du Conseil Municipal de Forest Hill pendant douze ans, et aussi du Comté de York en 1946.

Gradué en science politique de l'Université de Toronto, M. Gardiner a servi avec l'Armée Canadienne en France pendant la première guerre, pour graduer ensuite d'Ogsgoode Hall diplômé en droit, et avec la médaille d'or de la Société de Droit.

Un avocat pratiquant, M. Gardiner est aussi président honoraire de la Société de l'Aide aux Enfants du Comté de York, dans l'Ontario, et de la Société pour les Enfants Infirmes.

QUEBEC. (P.C.) — Le congrès annuel des cercles de Lutte contre les incendies de la province de Québec aura lieu à Iberville, les 26 et 27 septembre, annonce-t-on.

PRINCIPAL — *Le major Roger Hénault, ancien professeur d'anglais à l'école supérieure Le Plateau et jusqu'à ces derniers temps vice-principal de l'école St-Paul-de la Croix, qui vient d'être nommé principal de l'école St-Jacques élémentaire.*

Réunions de la SSJB

Section Saint-Pierre-Claver: Assemblée générale et conjointe. Election des officiers. Mercredi, le 9 septembre, à 8 h. p.m., au sous-sol de l'église, 4850 rue Delorimier.

Comité régional du centre: Assemblée régulière, mercredi, le 9 septembre, à 8 h. p.m., au sous-sol de l'église Saint-Pierre-Claver, 4850 rue Delorimier.

Réunion de la SSJB.

Section Louis-Hébert: Assemblée générale et élection des officiers, jeudi le 10 septembre, à 8 hres p.m., au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur.

SAVOUREZ LA Player's "MILD"

LA CIGARETTE

la Plus Douce et la Meilleure

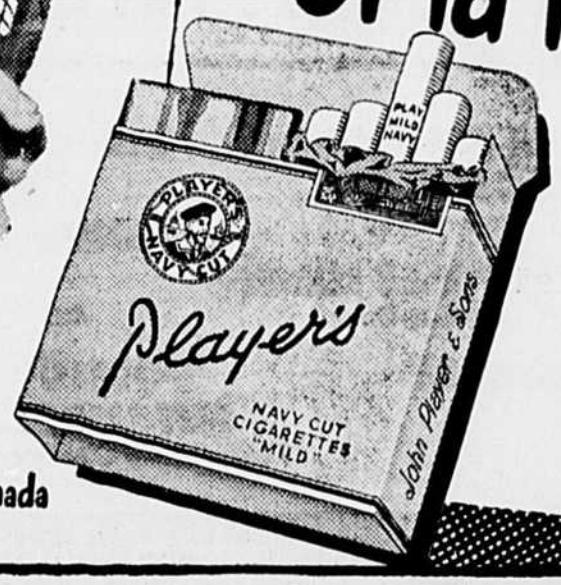

Les cigarettes Player's ont un goût plus fin parce qu'elles sont faites de tabacs plus doux. Et la fraîcheur Player's fait ressortir toute la saveur de ces tabacs plus doux ... elle fait de la Player's la plus douce et la meilleure cigarette que vous puissiez fumer. Essayez-en un paquet.

AU PRIX LE PLUS BAS DEPUIS DES ANNÉES

Le nom "John Player & Sons" sur le paquet vous garantit le goût plus fin et la fraîcheur de chaque cigarette.

La Cigarette La Plus Douce Au Canada

● ● ● Le Québec devenu le paradis de . . .

(Suite de la 11e page)

de chasse de l'orignal et du chevreuil. Des multitudes de chasseurs envahissent la province chaque année, venant des autres provinces canadiennes et des Etats-Unis dans l'espoir de descendre un de ces remarquables animaux.

Voici ces dates publiées récemment par ce ministère :

Orignal — du 9 au 25 octobr; casse permise dans tous ls districts sauf dans la région qui s'étend des limites est du comté de Kamouraska à la frontière ontarienne sur la rive sud du St-Laurent.

Chevreuil — Rive sud du St-Laurent de Kamouraska à la frontière ontarienne (seule région limitée au chevreuil mâle) du 1er au 30 novembre; Péninsule gaspésienne, Laurentides jusqu'au comté de Témiscamingue, du 25 septembre au 24 novembre; comtés de Pontiac et de Témiscamingue, du 1er octobre au 30 novembre; plus au nord, y compris les régions de Roberval et Chicoutimi, du 15 septembre au 14 novembre.

Le Jardin Zoologique du maire Horace Boivin, dans la prospère petite ville de Granby dans les Cantons de l'Est s'est vu doter de nouveaux pensionnaires tout récemment. Cette fois il s'agit de deux lions de mer et d'une paire de gazelles.

C'est un cadeau au maire Boivin de la part du maire John Butler, très fier de son Jardin Zoologique de San Diego, en Californie.

Au fait, saviez-vous que le homard est le crustacé coprophage des mers ? Il vit principalement de poisson mort ou vivant, de même que d'autres crustacés qui habitent le lit de la mer.

NOUVELLE-DELHI, (PA) — Sept semaines après avoir présenté ses lettres de créance, comme ambassadeur de la Russie auprès de l'Inde, l'ancien ministre de l'agriculture sous Staline, Ivan A. Benediktov, de 51 ans, celui qui s'était acquis le surnom de "paysan", vient de se voir rappeler.

AU CONGRES DES C. DE C. — *Près de 800 congressistes sont attendus au congrès annuel de la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes de la province de Québec dont l'organisateur général est M. Yvon Thibaudeau. Ce congrès aura lieu à St-Georges de Beauce, les 11, 12 et 13 septembre prochain.*

Un chef indien s'en prend aux blancs cupides

ERIKDALE, Man., (P.C.) — Un chef indien âgé de 36 ans, du Manitoba central, est parti en guerre contre ceux qui se permettent de pénétrer dans la réserve de sa tribu et il précise qu'il est appuyé par un avocat.

Norman Maytvayasing, chef des 253 membres de la tribu des "Sauteux" qui habitent dans la réserve "Dog Creek", a dit qu'il tient les blancs à distance parce qu'ils y apportent de la boisson et la poliomyélite.

"Ils causent des difficultés à nos femmes et la maladie à nos enfants", a dit le chef. De plus, mon avocat me dit que je puis expulser qui que ce soit de la réserve si je le désire.

Les Indiens ont posé leur premier geste guerrier dimanche dernier quand leur chef a appuyé par cinq hommes et deux femmes a expulsé une douzaine de baigneurs d'une plage du lac Manitoba sise dans la réserve.

Ensuite ils ont installé des barrières pour barrer la route à toute personne qui n'est pas de sang indien et ont fouillé les automobiles à la recherche de boisson. Finalement, ils ont effectué une descente dans un poste d'observation de l'armée qui sert au relevé des fusées dans le nord du Manitoba et ont forcé les trois occupants à lever le camp et à quitter le territoire de la réserve indienne.

Cette semaine le chef Maytvayashing (le nom est ronflant mais personne n'en connait la signification) a raconté aux journalistes sa version de toute cette affaire. Il est en colère contre la population de Eriksdale à 80 milles au nord-ouest de Winnipeg.

"Pendant presque tout l'été, soit depuis les premiers jours chauds, des automobiles remplies de gens arrivent à notre place en soirée et le dimanche, a-t-il dit. Il y a surtout des hommes dans ces autos et ils apportent de la boisson."

"Ils s'assoient sur la plage et tentent d'attirer nos femmes pour les faire boire avec eux. Ils enivrent nos femmes et font ensuite des bêtises," a ajouté le chef.

Il a dit qu'il a saisi l'agent des Affaires indiennes de ce état de choses déplorables, mais que rien ne s'est passé.

"Ainsi, j'ai décidé moi-même d'empêcher l'homme blanc de pénétrer dans notre réserve, a-t-il dit. Je puis le faire, je suis le patron ici. C'est précisement ce que mon avocat m'a dit".

Le chef est convaincu que les hommes blancs ont transmis la polio à sa tribu. Deux ou trois enfants sont déjà malades et le chef est d'avis qu'il s'agit de la polio.

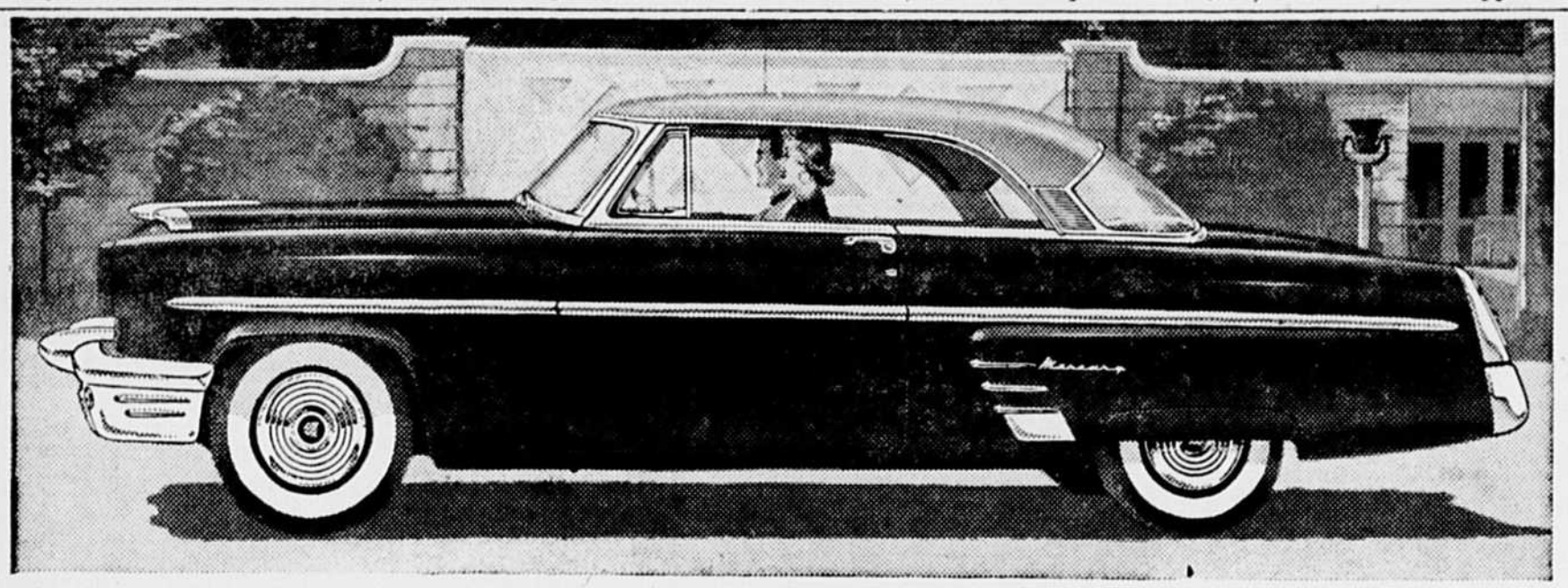

LE COUPÉ DE LUXE MERCURY MONTEREY

Pneus à paroi blanche, bavolets et protège-grille — facultatifs moyennant supplément.

la MERCURY

offre puissance et beauté, ainsi que les plus nouveaux *dispositifs automatiques*

Faites l'essai de la Mercury: vous serez séduit par sa beauté, étonné par sa puissance, émerveillé par ses dispositifs automatiques qui réduisent l'effort au minimum. Dès les premiers milles, vous constaterez sa souplesse, sa tenue de route extraordinaires! Vous serez ravi par la docilité et la douceur de son moteur (V-8, évidemment!), par sa *servo-direction** qui permet de conduire sans le moindre effort, par ses *servo-freins** qui assurent des arrêts rapides et rectilignes deux fois plus aisément. Bien plus encore: le siège *s'ajuste automatiquement** *de 4 façons* pour vous procurer la position la plus confortable!

Après cet essai, vous conviendrez que la nouvelle Mercury est la meilleure de toutes! La douceur de sa performance et la commodité de ses dispositifs automatiques la placent bien au delà de toute comparaison. Et si vous n'avez pas fait cet essai, ne tardez plus: allez immédiatement chez le plus proche vendeur autorisé.

CHOIX DE 3 TRANSMISSIONS: la commande *Merc-O-Matic* (la meilleure des transmissions automatiques) et l'économique surmultiplication *Touch-O-Matic* — toutes deux facultatives moyennant supplément — ou la silencieuse boîte standard à vitesses synchronisées.

V-8 évidemment!

Les dispositifs automatiques de la MERCURY ajoutent à son agrément et à sa sécurité

SERVO-DIRECTION* — La *servo-direction* Mercury, maintenant procurable sur tous les modèles, conserve sur route les mêmes réactions qu'un volant ordinaire, mais entre en jeu dès qu'il faut manier le volant autrement que "du bout des doigts". Elle multiplie par trois la force de vos bras et permet de manoeuvrer facilement dans les endroits difficiles.

SERVO-FREINS* — Les nouveaux *servo-freins* (facultatifs) de la Mercury exigent à peine plus de pression que l'accélérateur. Le poids seul de votre pied suffit à retenir la voiture, dans une côte. Ils assurent des arrêts rectilignes avec moitié moins d'effort . . . et beaucoup plus de facilité puisque, la pédale étant plus basse, le pied passe plus vite de l'accélérateur au frein.

SIÈGE AUTOMATIQUE* — Le *siège automatique* Mercury, réglable de 4 façons, peut être installé sur tous les modèles. En pressant un bouton, vous le faites avancer ou reculer, monter ou descendre et vous le placez dans la position la plus confortable qui vous permet de mieux voir et de mieux conduire.

COMMANDE MERC-O-MATIC* — La transmission automatique *Merc-O-Matic* supprime complètement le débrayage et les changements de vitesse. Pour avancer vous n'avez qu'à peser sur l'accélérateur après avoir placé convenablement le levier sélecteur. Accélérations rapides; changement automatique pour grimper les côtes; contrôle parfait dans les courbes. Procurable sur tous les modèles. **Moyennant supplément.*

AVANT DE FIXER VOTRE CHOIX, ESSAYEZ LA MERCURY

CUMMING PERRAULT, LIMITED
1640 ouest, rue Ste-Catherine

LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE ENR.
4391, ave Papineau

LALONDE AUTOMOBILE LIMITÉE
3897-99, ave Bannantyne, Verdun

HART MOTORS, LIMITED
6458, chemin Côte-de-Liesse, Dorval

HAMELIN et FRÈRE LIMITÉE
3491 est, rue Notre-Dame

TOWN & COUNTRY MOTORS, LIMITED
4269, rue Ste-Catherine, Westmount

M. PROVOST AUTOMOBILES LTÉE
306 est, rue St-Zotique

POULIOT AUTOMOBILE
7146, chemin Côte-des-Neiges

LES MEILLEURES AUTOS D'OCCASION SE TROUVENT CHEZ UN VENDEUR MERCURY

Une fusée lancée de la terre serait sur la lune

Cette fusée a été lancée en 1949 par l'Armée Américaine

NEW-YORK, 5. (P.A.) — Une fusée de l'armée américaine reposant sur la face froide de la lune aurait-elle été lancée secrètement de la terre ?

Il est possible qu'il en soit ainsi, a dit un écrivain scientifique interrogé au cours d'un relevé sur les données des grands voyages dans l'espace.

En février 1949, des experts de l'armée ont annoncé qu'ils avaient lancé une fusée à 250 milles au-dessus des terrains d'épreuves du Nouveau-Mexique, a-t-il rappelé en ajoutant :

"Depuis cette époque le mutisme le plus complet a été d'ordre au sujet d'autres expériences. Il m'est difficile de croire que l'armée s'est arrêtée là et qu'elle n'a lancé d'autres fusées à des altitudes encore plus imposantes."

Il soupçonne presque "que l'Armée a réussi à déposer un projectile quelconque sur la lune."

Il aurait dit cela selon un relevé préparé par Gerry De La Ree, de River Edge, N.J., du Bergen Evening Record, de Hackensack, N.J. M. De La Ree a réussi à obtenir des opinions de la part de 65 hommes, y compris des savants dans le domaine des fusées, des astronomes, des savants et des écrivains.

Les résultats, dit-il, ne prouvent rien, si ce n'est une confiance générale qu'un beau jour un homme réussira à briser les chaines de la gravité de la terre et s'élancera dans les grands espaces.

Voyages vers la lune

Les prédictions quant à l'époque où les êtres huamins pourront lancer une fusée capable d'atteindre la lune varient de l'année 1955 à l'an 2,000 ou encore plus tard.

Environ 70 pour cent des porte-parole intervioués par M. De La Ree disent qu'une fusée encore sans nom pourrait atteindre la lune avant 1975, et 74 pour cent prétendent pouvoir atteindre la lune ou une autre planète avant 1990.

Un de ces hommes dit qu'un de ces jours verra un autre Lindbergh de l'espace, risquant sa vie dans un dispositif rudimentaire destiné aux grands espaces tenter d'atteindre une palnète-soeur.

La lune serait le poste le plus rapproché dans les grands espaces, mais elle semble perdre de sa popularité en guise de première cible.

Plusieurs pensent déjà plus loin et favorisent l'établissement d'un dispositif destiné aux grands espaces ou encore une plate-forme installés au-dessus de la terre, soit un satellite qui tournerait comme une lune de fabrication humaine. Ce satellite pourrait se mouvoir dans une sphère prévue et sa vitesse serait équilibrée par la puissance de rapprochement de la gravité de la terre.

Lancer une fusée sur la lune s'avérerait un évènement fort coûteux que ni des gouvernements ni des hommes riches se plairaient à financer, disent-ils. A moins d'être capable de débarquer dans la lune et l'explorer, il serait infiniment préférable de lancer une fusée autour de la lune, fusée capable de photographier et de rapporter des détails fort intéressants.

Le Dr Wernher Von Brau, chef de la division de l'exploitation des projectiles téléguidés aux Etats-Unis, à Redstone Arsenal, Huntsville, Ala., dit qu'un poste dans les grands espaces pourrait être construit dans 10 à 15 ans si les gouvernements consentent à édifier un programme de coordination dès maintenant. Des fusées capables de transporter des marchandises pourraient être lancées afin de bâtir un poste imposant pouvant recevoir des équipes humaines.

Il faut une puissance de combustible extraordinaire pour fournir une vitesse suffisante à une fusée pour qu'elle échappe à la gravité de la terre. Cependant, de ce poste dans les grands espaces la puissance nécessaire au décollage pour le voyage vers la lune ou ailleurs serait infiniment inférieure. Une fusée pourrait s'élancer d'un endroit prévu, couper l'énergie de ses moteurs et se laisser aller dans l'espace vers son but.

Mais jusqu'ici, les grands espaces n'attirent que les curieux et les audacieux.

Examens gratuits des poumons à Oka, St-Eustache

La Ligue Antituberculeuse de Montréal Inc. invite toutes les personnes au-dessus de 15 ans qui désirent une radiographie de leurs poumons à se présenter aux endroits suivants, aux heures et dates indiquées :

Comté des Deux Montagnes

Oka, (salle paroissiale) : mardi, 8 septembre, de 2.00 à 5.00 p.m. et de 7.00 à 9.00 p.m.

St-Eustache (salle paroissiale) : mercredi, 9 septembre, 2.00 à 5.00 p.m. et de 7.00 à 9.00 p.m.

Exposition Ste-Scolastique (pavillon central) : Jeudi, 10 septembre; vendredi 11 septembre et samedi 12 septembre de 2.00 à 5.00 p.m. et de 7.00 à 9.00 p.m.

Etant donné qu'il n'est pas nécessaire de se dévêtir, cet examen dure moins d'une minute.

Chaque personne examinée recevra un rapport personnel.

Aucun examen physique n'est complet sans radiographie pulmonaire. Un examen pulmonaire radiologique peut permettre de dépister non seulement les lésions de tuberculose, au début, mais aussi les tumeurs bénignes ou malignes et certaines maladies du coeur.

Arrivée de la Garde républicaine à Montréal aujourd'hui

Soixante-quatorze membres de la fameuse Garde Républicaine, de France, qui donneront une série de concerts au Canada et aux Etats-Unis, sont à bord du paquebot de 19,400 tonnes "Empress of Australia", attendu à Montréal aujourd'hui.

La célèbre Musique de la Garde était venue sur le continent américain il y a près de 50 ans, en 1904. Sous la conduite de son directeur, M. François-Julien Brun, elle donnera des concerts à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Toronto et Kitchener. Les musiciens se rendront ensuite dans 85 centres des Etats-Unis, de même qu'à Vancouver, C.-B.

Parmi les autres passagers du navire, on remarque M. D.M. Legate, journaliste de Londres; M. H.M. Rawlings, de Montréal, président de la Guarantee Company of North American; M. Marcus Stewart, directeur-gérant de la Strachan and Co. Ltd., de Stroud, Angleterre.

SE CLASSE DEUXIEME EN CLASSE — *Le caporal-suppléant Georges André Larose, 4431, rue Lafontaine, Montréal, fait voir avec fierté la montre bracelet de dix sept pierres qu'il a mérité récemment en se classant deuxième au cours des sous-officiers juniors en Corée. Le cadeau lui a été présenté par le brigadier Peter Cresgson, commandant de l'Artillerie royale lors de la collation des diplômes.* (Photo Défense nationale.)

Les optimistes chez les petits infirmes

Le Camp des Enfants Infirmes à St-Alphonse de Joliette, dirigé par la Société de Secours aux Enfants Infirmes de la Province de Québec, Inc., a été visité par le Club Optimiste Laurentien de Montréal, le 7 juillet dernier.

Le groupe se composait comme suit : MM. Jean Roy, président; Richard Mineau, vice-président; Jean-Marc Martin, vice-président; Marc Fortier, ex-président; Jean-Marie Brassard, secrétaire; Marcel Lapierre, trésorier; Jos. Lamoureux, président. Comité de l'aide au p'tit gars : lt-col. Gilles Gamache, Paul Bouchard, Roland Bricault, Maurice Groulx, Gaston Giasson, Jean Despatie, Jacques Lamarre.

Constatant tout le bien qui se fait envers l'enfance infirme à ce camp, les membres du Club Optimiste Laurentien ont décidé de présenter un chèque de $700.00, lequel servira à la construction d'une hutte qui logera sept enfants plus un surveillant. Au camp des enfants infirmes, il n'y a pas de grands dortoirs, mais les enfants sont classés, suivant leur âge ou capacité physique, par groupes de sept et dorment dans des huttes séparées, sous la surveillance d'un capitaine ou d'une cheftaine. Ils peuvent appeler ces huttes leur petit "home" à leur camp.

Enfin ! du thé sucré !

LONDRES. (P.C.) — Le sucre cessera d'être rationné en Grande-Bretagne, ce mois-ci, après une période de 14 ans.

Le ministre des Vivres dit aujourd'hui que la date définitive du dérationnement sera annoncée plus tard, mais que ce sera sûrement "dans la deuxième moitié du mois de septembre".

La libération du sucre ne laissera plus que le beurre, la margarine, le fromage, le bacon et la viande sur la liste de rationnement.

La ménagère britannique n'a plus de peine qu'à obtenir du beurre (trois onces par semaine) et du fromage (une once et demie par semaine). Toutefois, les coûteux fromages importés sont abondants et non rationnés.

Durant les deux derniers mois, la viande s'est vendue librement, bien qu'elle soit encore rationnée, d'un point de vue technique.

Eruptions volcaniques près de Tokyo

TOKYO. (P.A.) — Les autorités maritimes signalent de nouvelles éruptions volcaniques sur les récifs Myojin, à 200 milles au sud de Tokyo. Les récifs se sont formés en septembre dernier à la suite d'une éruption d'un volcan sous-marin.

ST - JEAN - DE - DIEU. (P.C.) — Dix membres d'une même famille de la paroisse de St-Jean-de-Dieu, dans le comté de Rivière-du-Loup, ont été jeté sur le pavé à la suite d'un violent incendie qui a détruit hier la demeure de M. Omer Ouellet.

Le Québec devenu le paradis de la pêche "sportive, industrielle"

Par Roméo Magera, de la presse Canadienne

Des milliers de pêcheurs envahissent les cours d'eau québecois annuellement à la recherche de cette agréable sensation d'en prendre "un gros", mais pour d'autres milliers de personnes dans la province de poisson est la principale source de revenus.

La plus grande partie des opérations de pêche commerciale du Québec, pêche en haute mer, se déroule dans la péninsule gaspésienne, les Iles-de-la-Madeleine, et le long de la côte nord du golfe St-Laurent.

Il se prend environ 100,000,000 de livres de poisson dans la province annuellement, ce qui fournit les revenus nécessaires à plus de 9,000 personnes, y compris les employés des établissements destinés à la préparation du poisson.

La pêche en haute mer, fournit environ 90 pour cent de la prise annuelle évaluée à quelque $3,000,000 pour les pêcheurs.

La prise la plus profitable est celle de la morue qui forme environ la moitié des prises du Québec. Le hareng, le saumon, le homard, le maquereau et l'éperlan sont également profitables, et la prise annuelle du hareng se chiffre par environ 25,000,000 à 30,000,000 de livres.

Chaque année il se prend environ 1,000,000 de livres de saumon de l'Atlantique, 2,000,000 de homards, de 5,000,000 à 9,000,000 de livres de maquereau et 1,000,000 de livres d'éperlan.

Contrairement aux autres provinces côtières, le gouvernement de Québec administre ses propres pêcheries. Les autorités provinciales y ont vu en établissant des entrepôts frigorifiques munis d'équipement de sécheries. A Grande-Rivière en Gaspésie, le ministère provincial des Pêcheries du Québec a fondé une école technique pour les pêcheurs. Le gouvernement accorde aussi une aide financière.

Nombreux sont les pêcheurs qui à cette époque de l'année mettent de côté leur canne à pêche pour préparer leur équipement de chasse parce que la saison du chevreuil et de l'orignal ouvrira prochainement à plusieurs endroits, comme c'est le cas dans le Québec.

Le ministère de la Chasse et des Pêcheries du Québec a annoncé récemment les dates de la saison

(Suite 10e page)

UN CONTRAT PERPÉTUEL

garantit vos livraisons de

"ESSO FURNACE OIL"

aussi longtemps que désiré

Un "contrat perpétuel" garanti par l'Imperial Oil vous assure un service de livraison de toute confiance, aussi longtemps que vous le désirez.

L'Imperial Oil surveille constamment toutes les phases de la production de l'huile à chauffage "Esso Furnace Oil" afin de pouvoir vous garantir un combustible de qualité supérieure, fabriqué spécialement pour les brûleurs à l'huile automatiques.

Consultez votre vendeur de brûleurs à l'huile au sujet d'un "contrat perpétuel" Imperial.

PRODUITS ESSO IMPERIAL

écrivez ou téléphonez au bureau le plus proche de

IMPERIAL OIL LIMITED

Roadmaster... Super... Custom...

3 excellentes BUICK... et même le prix est un plaisir

La Roadmaster

La Roadmaster avec un brillant nouveau moteur Fireball V8 de 188 CV. La sensationnelle commande Dynaflow à deux turbines est standard dans la Roadmaster. La direction hydraulique Buick, standard dans la Roadmaster, est facultative à coût additionnel sur les autres séries. Les freins servo Buick sont facultatifs à coût additionnel dans les Roadmaster et Super.

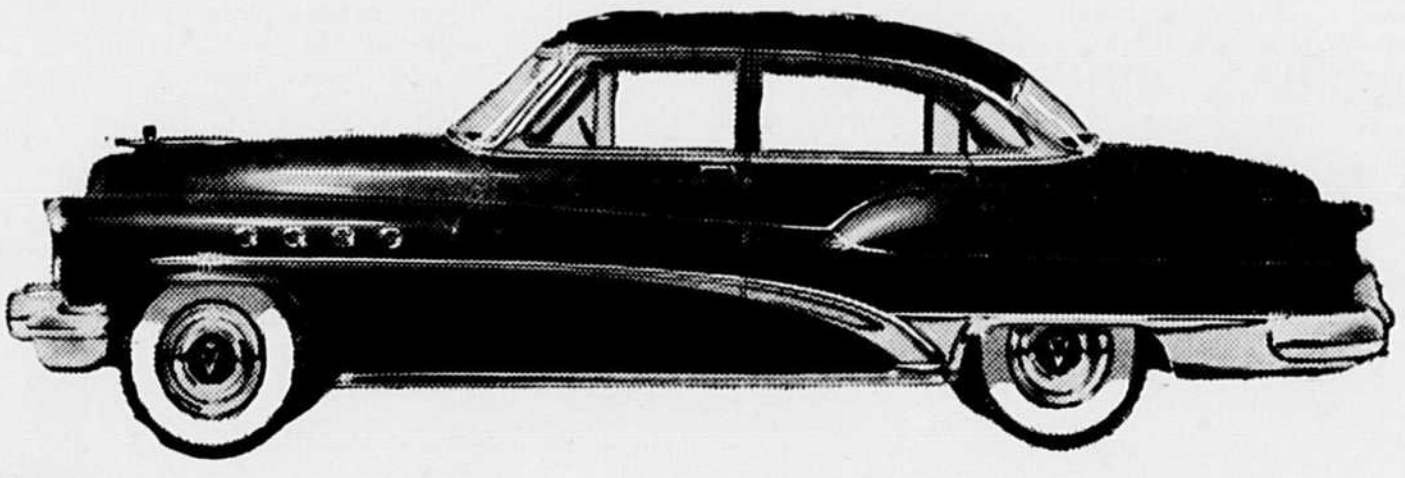

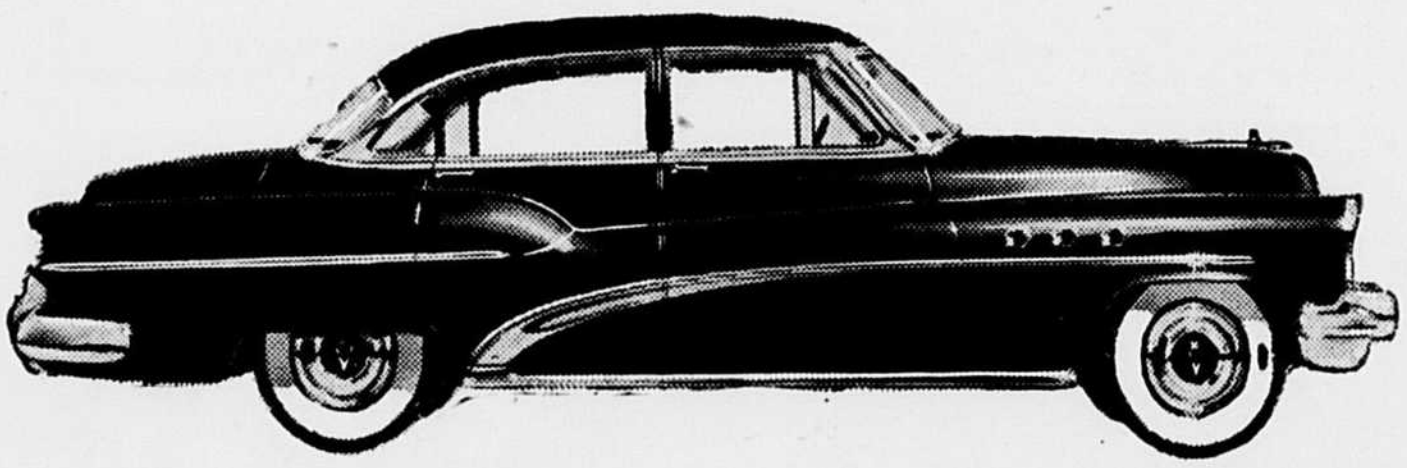

La Super

Vous trouverez que la puissance de la Buick Super est remarquable, grâce à la performance sensationnelle de l'excellent nouveau moteur Fireball V8 de Buick. Sa suspension est remarquable—ferme et équilibrée, mais très douce. Cette superbe Buick vous donne une qualité qui dépasse considérablement les bornes habituelles du domaine des prix moyens. Visitez votre marchand aujourd'hui!

La Custom

Voyez ce que vous obtenez pour le prix de cette belle voiture! Vous obtenez la plus grande puissance en CV jamais réalisée dans la série Custom. Vous obtenez le confort et la spaciosité d'une vraie grosse voiture plus la tenue de route et la manoeuvre facile qui résultent de la suspension d'un million de dollars. Tout cela—et beaucoup plus—vous est offert moyennant quelques dollars de plus que le prix de bien des voitures du domaine des "bas prix!"

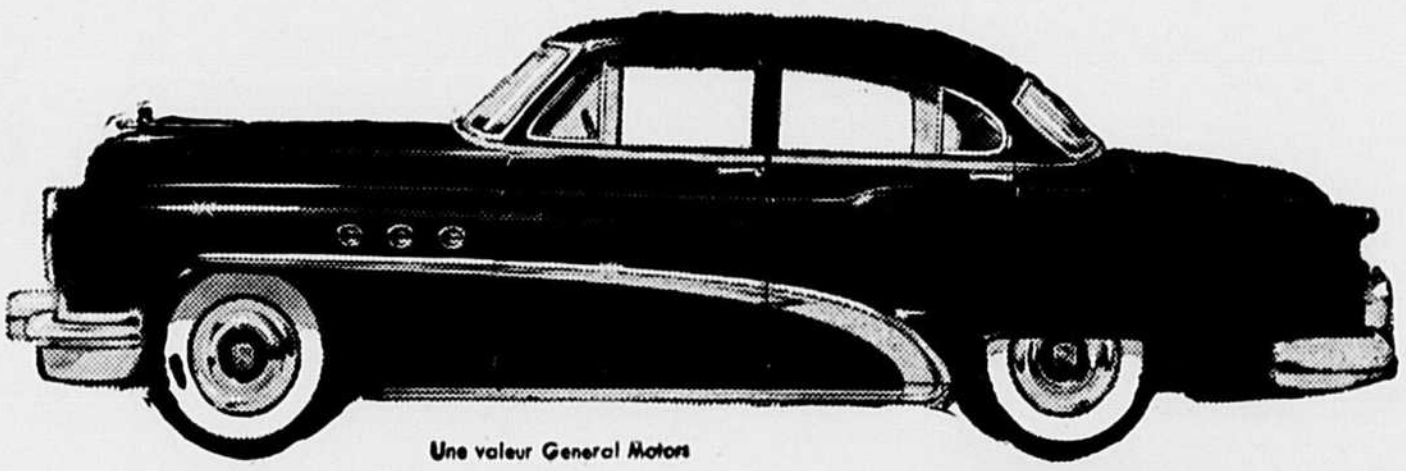

Une valeur General Motors

M-1753AF

MAURICE JARRY LIMITEE
7085, boul. St-Laurent
Montréal, Qué. — DO. 4693

LANDE MOTOKS LTD.
5925, boul. Décarie,
Montréal, Qué. — EX. 1155

MID-TOWN MOTOR SALES LTD.
1395 ouest, rue Dorchester
Montréal, Qué. — UN. 6-9961

SANGUINET AUTOMOBILE LTEE
1965, rue Lafontaine
Montréal, Qué. — FA. 3761

OMER BARRE LTEE.
5987, avenue Verdun,
Verdun, Qué. — TR. 2551

FIFLE AUTOMOBILES LTEE.
4205, rue St-Denis (coin Rachel)
Montréal, Qué. — HA. 6225

GARAGE BERTRAND LIMITEE
15538 ouest, boul. Gouin — Tél.: 343
Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, Qué.

HARLAND AUTOMOBILES LTEE
1010, rue Provost,
Lachine, Qué. — NE. 5-4945

Quand de meilleures automobiles seront construites
BUICK
les construira

Terrible hypothèse d'un atomicien américain

La terre serait menacée d'une invasion de rayons cosmiques

BOULDER, Colorado, 5. (PA) — Un effroyable bombardement de la terre par des rayons cosmiques provenant d'une étoile éloignée, causerait des dommages incalculables au mode de vie possible théoriquement, a dit aujourd'hui un éminent savant en énergie nucléaire.

Il est possible qu'un tel phénomène se soit produit il y a très de transformations radicales successives qui ont donné à la vie des plantes et des animaux leur forme actuelle, a ajouté le savant.

On ne peut prédire qu'un tel phénomène se produira dans l'avenir, a-t-il dit, mais s'il s'est produit dans le passé il est possible qu'on puisse en relever des traces dans les archives anciennes.

Cette théorie renversante a été présentée par le Dr Edward Teller, savant en énergie nucléaire, de l'université de la Californie, alors qu'il s'adressait à la Société américaine d'Astronomie.

De nouvelles théories relativement à l'origine des rayons cosmiques seraient responsables de telles prédictions. Les plus récentes théories sont fondées sur la preuve de l'existence de champs magnétiques dans les allées spirales de la voie lactée ou galaxie, et autour des étoiles infiniment éloignées de cette région.

Quand les lignes magnétiques se déplacent entre elles elles sont capables d'accélérer le mouvement de particules atomiques qui deviennent des rayons cosmiques alors qu'ils atteignent de grandes vélocités.

La nouvelle conception des champs magnétiques veut qu'ils soient faibles et qu'ils se déplacent peu. Cependant, le Dr Enrico Fermi, fameux savant en énergie nucléaire a présenté à la Société une hypothèse possible voulant que les lignes de force dans ces champs puissent se déplacer suffissamment pour activer de telles particules afin de leur donner des proportions de rayons cosmiques et les lancer dans l'espace.

Le Dr Teller a emprunté une théorie exprimée par un savant allemand que les rayons cosmiques sont provoqués par des étoiles à l'extérieur de la galaxie.

Semblable au soleil, ces étoiles comprennent probablement de puissants champs magnétiques et elles peuvent produire des rayons cosmiques qui bombardent constamment la terre. Ces rayons frappent la terre avec la même fréquence que les gouttes de pluie provenant d'un orage. Ceci signifie qu'elles sont capables de faire éclater les atomes complètement et de causer des changements dans les substances qui forment les cellules de la vie des plantes et des animaux.

Défense de la terre

Cependant, le propre champ magnétique de la terre est capable d'arrêter ces rayons avant qu'ils atteignent la surface de la terre.

Les quelques rayons qui peuvent pénétrer le champ de la terre et atteindre la surface comme des gouttes d'eau, conséquemment ne signifient pas grand chose en ce qui concerne l'énergie en entier. Ils ont à peu près la force de la lumière d'une étoile qui frappe la terre.

Cependant, dit le Dr Teller, si la terre se plaçait directement dans la voie d'une ligne magnétique de la galaxie qui transporte des rayons d'une étoile fort éloignée, mais qui peut en produire en grand nombre et d'une grande puissance, le résultat serait terrifiant.

Les grosses étoiles de la galaxie constitueraient la plus grande menace, a dit le Dr Teller à cause de leur concentration dans cette région.

Installé dans le rayon de ces dangereux rayons cosmiques, le champ magnétique de la terre ne présenterait plus de défense, a dit le Dr Teller.

Congrès de coopérateurs à Montréal le mois prochain

Plusieurs centaines de délégués de tous les types de coopératives en opération dans la province se réuniront à Montréal les 8, 9 et 10 octobre prochains pour prendre part au congrès général annuel de leur mouvement.

Me René Paré, président du Conseil de la Coopération du Québec, présidera ces importantes assises qui se tiendront à l'Université de Montréal.

Le thème général du congrès sera : **"Le Mouvement Coopératif dans la Vie Sociale"**. Les délégués des différentes catégories de coopératives étudieront, avec les délégués des associations et institutions qui s'intéressent au mouvement coopératif, les répercussions sociales de l'activité coopérative chez nous, de même que les meilleurs moyens à prendre pour que la coopération économique facilite de plus en plus l'entr'aide et la compréhension mutuelle des différentes classes de notre société.

Le fait que des représentants de tous les types de coopératives en opération chez nous participeront aux délibérations du congrès : coopératives agricoles, caisses populaires, mutuelles-vie, coopératives de consommation, syndicats de pêcheurs, coopératives d'habitation, coopératives d'électricité et de téléphone, chantiers coopératifs, mutuelles-incendies, coopératives étudiantes et coopératives de services, donne à ces assises et au thème d'étude choisi une signification particulière. En effet dans ces différents types de coopératives se retrouvent des représentants de toutes nos classes sociales, de même que des concitoyens de nos milieux ruraux et urbains.

Ce congrès constituera en même temps l'assemblée générale annuelle du Conseil de la Coopération du Québec. Les délégués des coopératives affiliées à cet organisme seront appelés à discuter et à adopter le rapport des administrateurs, à déterminer le programme d'action du Conseil pour les mois à venir, à voter le budget des dépenses et à élire les personnes qui feront partie du conseil d'administration durant le prochain exercice.

Résident général en Tunisie

PARIS. (P.A.) — A l'issue du conseil des ministres qui a eu lieu le gouvernement français a nommé M Pierre Voizard, qui est âgé de 57 ans, résident général du protectorat nord-africain de Tunisie.

M. Voizard remplace M. Jean de Hautecloque, qui, selon un porte-parole gouvernemental, assumera bientôt un poste diplomatique important.

M. Voizard était fonctionnaire du gouvernement en Tunisie en 1923. En 1950, il fut nommé représentant français dans la petite principauté de Monaco.

3939, rue St-Denis HA. 0502
INSTITUT STENOGRAPHIQUE DE FRANCE
Fondé à Montréal en 1910
Renommé pour la supériorité de son enseignement et la bonne formation de ses élèves. Position, diplôme, médaille. Conditions faciles.
Mlle IRENE JOLY, dir.

CONVERSATION ANGLAISE sous la direction du
MAJOR Roger HENAULT M.A., L.PED., L.DIC.
ex-officier instructeur du R.C.A.F. School of English
★ PROFESSURS : A. O'Kane, R. Peddie, etc., tous parfaitement bilingues.
★ METHODE : exclusive ayant fait ses preuves unique à Montréal.
★ ATTENTION : timidité, prononciation, mot juste, expressions exactes.
★ COURS : élémentaires, intermédiaires ou avancés.
★ SOIR : un seul au choix : deux heures de conversation corrigée.
★ NOMBRE D'ELEVES : 12 par groupe. Succès assuré.
★ TEST ORAL GRATUIT : de même que démonstration.
★ A 575 est, RUE JARRY : (entre St-Denis et St-Hubert).
Cours à divers endroits : Salles St-Stanislas, St-Edouard Quartier Villeray, Mercier, Immaculée-Conception, Collège Ste-Marie, etc.
DEMANDEZ SANS RETARD UN RENDEZ-VOUS TA. 0678

Le congrès des 125 Chambres de Commerce du Québec du 20 au 24

Les 125 Chambres de Commerce du Québec tiendront leurs assises annuelles au Château Frontenac, à Québec, du 20 au 24 septembre 1953. C'est la nouvelle que vient de nous communiquer M. Laurent Paradis, président de la Chambre de Commerce de la Province de Québec.

Le congrès de cette année sera consacré au Développement Industriel de la province, et à cette occasion les Chambres feront un inventaire complet de l'évolution industrielle de notre province depuis la dernière guerre mondiale.

Des études spéciales seront présentées sur les sujets suivants : 1—Le recrutement industriel; 2—Avantages et déficiences du Québec au point de vue industriel; 3—Expériences de recrutement industriel dans le Québec; 4—Pour une politique d'industrialisation du Québec.

Parmi les conférenciers invités, on remarque M. François-Albert Angers, économiste et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Monsieur Huet Massue, économiste statisticien de la Shawinigan Water & Power Co.; M. Valmore Gratton, directeur de l'Office d'Initiative Economique et Touristique de la Cité de Montréal; et Me Charles-Henri Beaupré, économiste de l'étude légale, Beaupré et Brisson de Québec.

On estime que plus de 600 hommes d'affaires du Québec prendront part aux délibérations et qu'un grand nombre de municipalités délégueront des observateurs à cet important congrès.

Toutes les personnes intéressées au développement industriel sont cordialement invitées à prendre part à cet événement d'une importance considérable.

Elu président de l'Ass. du transport routier

RIMOUSKI. (P.C.)—M. Paul Dumas, directeur de Rimouski Transport Ltée., a été élu président provincial de l'Association du transport routier de la province de Québec, lors de l'assemblée annuelle de l'organisme à Rimouski.

ECOLE ALYNE LARIN CROQUIS DE MODE
Ecole de Coupe et Couture
Alyne Larin
ENRG.
Direction :
M. et Mme REMY TOURANGEAU
(DESSINATEURS - COUTURIERS)
• Robes • Gradation
• Costumes • Dessin des
• Manteaux patrons
• Lingerie • Modelage
Cours commençant le 14 septembre
384, boul. St-Joseph (près St-Denis)
BE. 7091 COURS DU JOUR-SOIR

ECOLE UNIVERSELLE D'ORIENTATION
7223, rue ST-HUBERT — COURS du JOUR et du SOIR — Tél.: TA. 9266
Notre maison est illustre par : 1. Sa technique pédagogique très au point.
2. La plus logique observance de discipline.
• ENSEIGNEMENT — Nous dispensons un enseignement adéquatement formateur en vue des carrières scientifiques, industrielles, commerciales ou administratives.
• PREPARATION ET FORMATION — Très spéciales en vue de : Polytechnique (1ère et 2ième Années), Hautes Etudes Commerciales, Architecture, Faculté des Sciences, Arpentage, Ecole Technique, Ecole Normale et autres facultés des universités.
• ADMISSION — Peut être admis en l'une des sections de notre cours, et selon ses forces : l'élève ayant terminé l'une des classes suivantes : 9e, 10e, 11e, 12e, l'élève ayant terminé l'une des années du cours classique à compter de la syntaxe. Les autres cas seront laissés à la discrétion du directeur.
• CONSEIL — En ce moment de l'année où les décisions relatives à la chose scolaire sont grosses de conséquences, il serait très sage de consulter notre directeur de vive voix. Veuillez téléphoner au préalable. Nous avons un prospectus détaillé, demandez-le.
• INSCRIPTION
10-12 a.m. 2-4 p.m.
même le samedi
LUNDI ET MARDI SOIR
8-9 p.m.
* AVERTISSEMENT
L'admission à certaines écoles ou facultés est quelquefois facile cependant que les programmes demeurent très chargés. Pour l'élève en général inadéquatement préparé il y a alors danger d'échec irréparable dès les débuts de ces études chères et dispendieuses. Venez nous consulter.
Directeur et titulaire des mathématiques
PIERRE CINQ-MARS

Les MOTS CROISÉS du "CANADA"

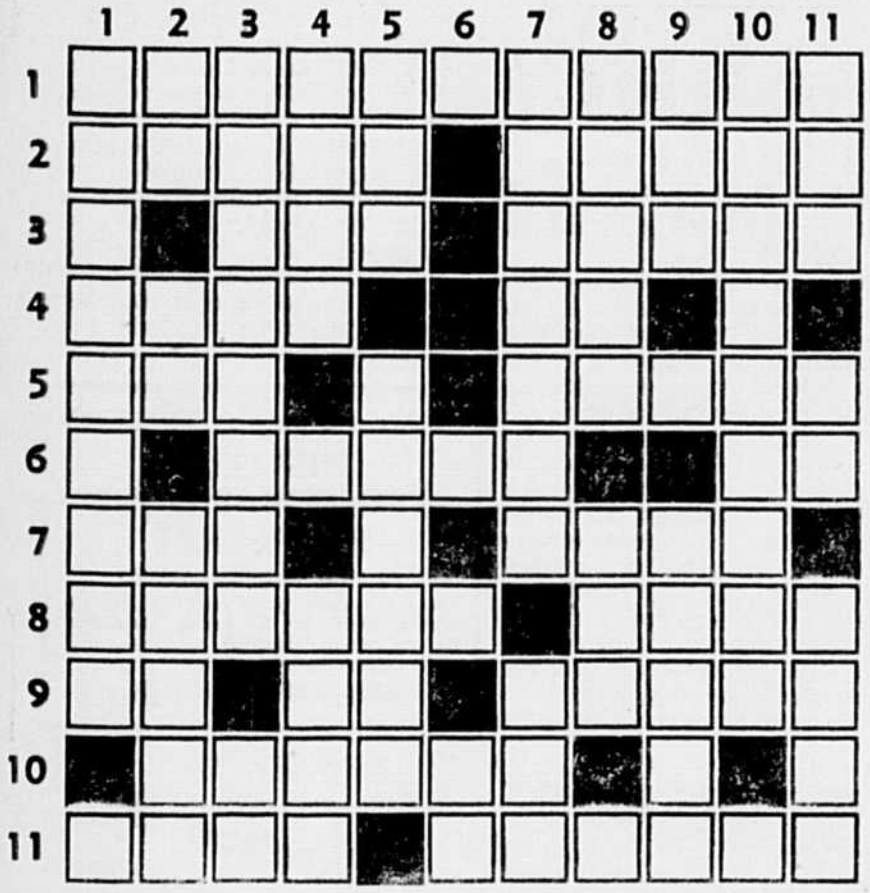

HORIZONTALEMENT

1—Genre de mammifères africains voisins des sangliers (pl.).
2—Gros canard du Nord — Contrée de l'ancienne Grèce, au sud de la Macédoine.
3—Possèdent — Ordre prescrit des cérémones de l'Eglise (pl.).
4—Vase de forme variable — Démonstratif.
5—Pronom personnel — Oxyde d'uranium.
6—Exhaussement de terrain dans un passage resserré — Pronom personnel.
7—Patriarche biblique — Greffa.
8—Nuage offrant l'apparence d'une masse de filaments ténus ou de plumes légères — Ville d'Allemagne (Thuringe), sur la Soale.
9—Dans — Voyelles jumelles — Essais, expériences.
10—Essayer.
11—Intente en justice — Entrelacée régulièrement les fils de.

VERTICALEMENT

1—Vivacité impétueuse.
2—Mimologisme imitant le rire — Petit ruisseau — Consacrés.
3—Parer avec soin, avec recherche — Conjonction.
4—Dernier repas du Christ avec ses disciples — Guide.
5—Brut — Genre de liliacées, à petites fleurs blanches d'une odeur douce et agréable, qui fleurit en mai.
6—Conjonction.
7—Homme très robuste — Triage.
8—Observer secrètement — Dit qu'une chose n'existe pas.
9—Ordre prescrit des cérémonies de l'Eglise — Enveloppes ou téguments des grains.
10—Qui brise de fatigue.
11—Possessif — Possédé — Une des cinq parties du monde.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	V	I	E	I	L	L	A	R	D	E	R
2	I	T	A	L	I	E	■	E	U	R	E
3	G	■	U	■	A	■	A	T	R	E	S
4	I	R	■	T	N	T	■	I	■	S	T
5	G	I	R	A	T	O	I	R	E	■	I
6	R	E	I	S	■	G	R	A	N	I	T
7	A	U	■	■	S	E	■	T	E	N	U
8	P	S	I	T	T	■	P	I	E	■	A
9	H	E	R	E	■	N	E	O	■	B	B
10	I	■	I	N	■	■	U	N	I	■	L
11	E	S	S	U	Y	E	R	■	R	U	E

BRIDGE-CONTRAT

Déclarations

Sud détient une suite déclarable à pique et un comple de plus de trois levées d'honneurs pour justifier sa déclaration d'ouverture d'un pique. Nord est un peu embarrassé; il ne détient aucune suite déclarable au palier de deux levées et il est à court d'un atout pour soutenir les piques. Il choisit de répondre par un sans-atout, quitte à ajuster cette déclaration si le partenaire fait une redéclaration. Nord considère avec raison qu'il ne peut être question de manche, à moins que Sud détienne les valeurs suffisantes pour une surenchère.

Donneur : Sud.

Tous vulnérables.

NORD
♠ A 7
♡ R 7 5 3
◇ D 10 4 2
♣ 8 7 4

OUEST
♠ 9 6 2
♡ D 10 8
◇ A 8 5
♣ R D 10 9

EST
♠ 8 4 3
♡ 6 2
◇ R V 9 6
♣ 6 5 3 2

SUD
♠ R D V 10 5
♡ A V 9 4
◇ 7 3
♣ A V

Sud	Ouest	Nord	Est
Les déclarations :			
1 ♠	passe	1 S.A.	passe
2 ♡	passe	4 ♡	- - - -

Ouest entame du Roi de trèfle.

Au retour des enchères, Sud annonce, son autre suite déclarable, parce que son partenaire ne semble pas être enthousiasmé au sujet des piques. De cette façon, Sud offre un choix à Nord et dans une telle situation, l'annonce d'une autre au palier suivant n'est pas nécessairement impérative et elle ne peut être considérée qu'une surenchère encourageante.

Nord détient un excellent soutien à coeur et une certaine concordance à pique. Puisqu'il aurait pu demander un sans-atout avec une simple levée d'honneur, Nord raisonne donc qu'il détient un supplément de valeurs non-compris dans sa réponse initiale et il saute immédiatement à la manche, afin de ne pas embarrasser son partenaire davantage.

TA RAIS DU

ETRANGE MAIS VRAI !... Elsie Hix

LES BERLURON — Point de vue

Par Carl Grubert

BOZO — Ingéniosité

par Foxo Reardon

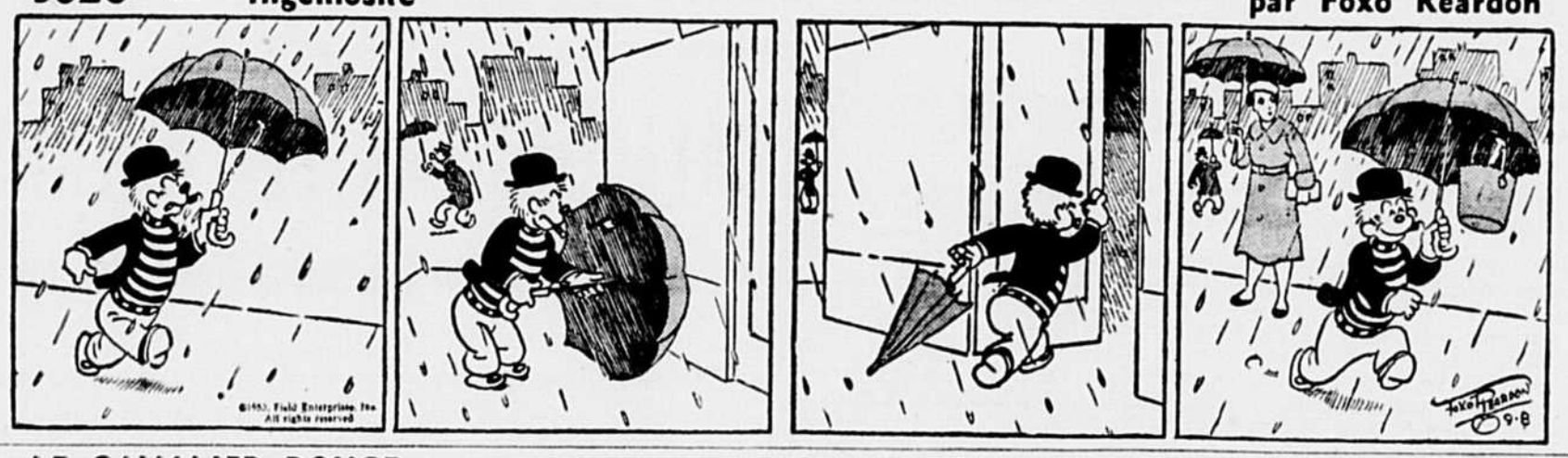

LE CAVALIER ROUGE

Par Fred Harman

KERRY DRAKE

par Alfred Andriola

Obsèques de Mme J.-B. Deslauriers

Un imposant cortège de parents, d'amis, d'hommes d'affaires, une nombreuse délégation des "Clubs 4-H" sous la direction de Mlle Louise Carpentier, présidente provinciale, des représentants de l'Association des Agronomes de la province de Québec, nombre d'élèves de l'Ecole du Sacré-Coeur de Mont-Tremblant, sous la direction des RR. Soeurs de Ste-Croix accompagnaient samedi matin, à son dernier repos, Mme J.-B. Deslauriers, née Albine Descary, décédée mardi, le 1er septembre dernier, à l'âge de 80 ans à Ste-Adèle-en-Haut.

Pour l'information de nos lecteurs nous tenons à souligner qu'une averse soudaine a empêché le cortège funèbre de se former au lieu du ralliement angle du Chemin de la Côte Ste-Catherine et Hazelwood, et c'est là la raison du manque des noms des assistants à ces imposantes funérailles.

Le convoi funèbre précédé de sept landaus de fleurs quitta les salons R. Deslauriers, No 5050 Chemin Côte-des-Neiges, à 10 h. 10 pour se rendre à l'église Saint-Germain d'Outremont où la levée du corps fut présidée à 10 h. 30 par Monseigneur Eugère Gareau, curé de la paroisse.

Le service fut célébré par le fils de la défunte, l'abbé C.-H. Deslauriers, Curé de Mont-Tremblant, assisté comme diacre de l'abbé Georges Thuot, et comme sous-diacre de l'abbé A. Madgin.

La chorale paroissiale sous la direction de M. A. Desrosiers exécuta la messe de Requiem de Perosi-Gounod. M. Joachim Delorme touchait l'orgue.

Dans le sanctuaire

On remarquait dans le sanctuaire Mgr Eugène Gareau, curé de St-Germain d'Outremont, l'abbé L. Deslauriers, curé de St-Lambert, l'abbé C. Boisvert, curé de Lac Carré, l'abbé L.-E. Bouvrier, curé du Lac Saguay, l'abbé Eugène Demers, curé de Bréboeuf, et l'abbé Georges-O. Robitailles, curé de St-Roch.

Dans la nef

On remarquait dans la nef les filles de la défunte : Mme Horace Lapointe (Cécile); Mme Paul Descary (Hortense); Mme Herman P. Diehl (Caroline); Mme Jean Papineau (Isabelle) Georges Mantha (Claire); ses belles-filles : Mme Edgar Deslauriers (Françoise St-Onge); Mme René Deslauriers (Simone Gauthier); Mme Denis-Paul Deslauriers (Georgette Desrosiers); Mme Marcel Deslauriers (Louise Archambault); ses petites-filles : Mme Pierre Légaré (Louise Deslauriers); Mme Hervé Daigneault (Jacqueline Lapointe); Mme Maurice Bonhomme (Berthe Limoges); Mme Bertrand Bonhomme (Annette Lanthier); Mme Guy Bonhomme (Marguerite Locas); Mlles Claire Lapointe, Françoise Deslauriers, Monique Deslauriers, Micheline Deslauriers, Claire Deslauriers, Denise Deslauriers, Lise Deslauriers, Lise Mantha, Marie Mantha, Céline Mantha, Claire Mantha; ses soeurs Mme A. Guindon (Antoinette Descary) et Mlle Amanda Descary; ses belles-soeurs : Mme Vve David Robillard; Mme Arthur Michelin (Caroline Deslauriers); Mme Vve Alfred Descary; Mme Joseph Deslauriers; Mme Paul-Emile Deslauriers; Mme Albert-D. Descary (Mathilde Descary). On remarquait également des représentantes des communautés religieuses : Dames de la Congrégation : RR. SS. de la Providence; RR. SS. de Ste-Croix, et nombre d'autres parents et amies.

On remarquait dans la nombreuse assistance outre l'abbé C.-H. Deslauriers, curé de Mont-Tremblant qui célébra le service religieux, les autres fils de la défunte M. René Deslauriers, M. Edgar Deslauriers, M. Georges Deslauriers, M. Paul Deslauriers, M. Marcel Deslauriers; ses gendres : M. Horace Lapointe, M. Paul Descary, M. Hermann-P. Diehl, M. Jean Papineau, M. Georges Mantha; ses petits-fils : MM. John Eric Diehl, Marcel Lapointe, Paul Deslauriers, Marc Deslauriers, Roch Deslauriers, Pierre Mantha, Pierre Légaré, Jean Mantha, Bertrand Bonhomme, Hervé Daigneault, Rolland Bonhomme, Maurice Bonhomme, Guy Bohomme; son frère : M Albert-Descary; ses beaux-frères : MM. Arthur Michelin, Alexis Guindon, Joseph Deslauriers, Paul-Emile Deslauriers.

On remarquait également MM. René Décary, André Boisvert, Pierre Bélisle, Charles Tourigny, J.-Edouard Marsan, Henri Magnan, président - représentant l'Association Forestière de la province de Québec, Pierre Jarry, Paul Viens, Gérard Archambault, Armand Descary, neveu, Armand Sabourin, Jean Sauvé, Charles Sauvé, J.-Léo Michel, A. Seers, J.-Gérard Caumartin, Omer Marchand, Jean Archambault, Pierre Archambault, André Archambault, Georges Archambault, Georges Trépanier, Arthur Genest, François-D. Descary, Honoré Ménard, Eugène Bigaouette, Rosaire Lachance, Louis Deslauriers, Arthur Legault, docteur C.-S. McEwen, de Mont-Tremblant, L.-C. Forget, Thomas Watcharm, Gaston Proulx, E. Groulx, E. Deslauriers, neveu, Alphonse Locas, J.-A. Mitchell, Georges Pelletier et nombre d'autres.

LISEZ LES ANNONCES CLASSÉES

GRavelle 3551 — pour vos AUBAINES QUOTIDIENNES — GRavelle 3551

Bureaux à louer

BUREAUX dans édifice moderne, différentes grandeurs, conviendrait pour classes privées, chauffés, éclairés, stationnement à discrétion. Tél. FRontenac 2028, 2112 rue Frontenac, suite 1.

Occasions d'affaires

BAR-B-Q

Nouveau et moderne, situé sur le Boul. Salaberry, Laprairie, P.Q., sur la route Montréal-New-York. Un des plus beaux sites du Canada. Revenu hebdomadaire de $3,000 avec profit de $500 par semaine, toutes dépenses payées. Accepterons propriété à Montréal et un comptant de $50,000. Venez voir : Laprairie Bar-B-Q ou téléphonez AMherst 8784 ou adressez-vous à 4569 Delorimier.

Maison de santé

HOPITAL PRIVE DE CHOIX
ACCOMMORATION POUR DAMES ET MESSIEURS
HARBOUR 4488

Règlement de dettes

Embarras d'argent ?
CONSULTEZ
Financial Adjusters Ltd
354 est, rue Ste-Catherine ch. 99
LAncaster 7191

Equipement de bureau à vendre

Machine à comptabilité
Burroughs — En parfait état.
UNIVERSITY 6-2841

Autos, camions demandés

PAGE & FILS LTEE
VOUS PAIERA LE PLUS HAUT PRIX COMPTANT POUR VOTRE VOITURE USAGEE
EVALUATION GRATUITE
PAGE & FILS LTEE
3350 WELLINGTON, VERDUN
GLENVIEW 2351
OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'A 10 HEURES

Pour vous mesdames

Laissez-nous garnir et remodeler vos chapeaux selon votre personnalité. HArbour 5719.

Articles de ménage

A BON MARCHE : matelas 5.95 et plus, lit 3.00, sommier 5.95, matelas ressorts 15.95, studio 35.00, davenport 50.00, chesterfield 85.00. Vos vieux meubles pris en échange. CHerrier 3714. Réparations générales de sommiers, matelas, studios, chesterfield. Ouvrage garanti. Soir : CH. 3714; jour : CHerrier 5743.

A vendre — Divers

DACTYLOGRAPHES portatifs Royal neufs, garantis pour un an, réduits à $69.50 (12 mois pour payer si désiré). BElair 7769.

Insignes - Souvenirs

Liste de prix à l'unité.
Ruban compris, imprimé une couleur
200 - .05, 300 - .04½, 500 - .04
1,000 - .03½, 5,000 - .03,
10,000 - .02¾, 25,000 - .02½
IMPRIMERIE HAMEL
4123 St-Denis HA. 0042

Pour toutes occasions

FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS
FLEURS POUR VOS MALADES
Bouquets de corsages, $1.00 et plus. Tributs floraux faits dans court délai $6 et plus. Boîtes de fleurs mélangées — $3.00 et plus. Nous délivrons et vous payez sur réception.
Service 24 heures par jour
WEllington 2131 — FItzroy 0964
EMILE TALARICO
35—J.N.O.

ECOLE DE METIER

APPRENEZ A CONDUIRE
En quelques leçons. Auto double conduite. Plus de 25 ans au service du public. Ecole Fédérale, 1621, rue St-Denis. — BE. 2881

APPRENEZ A CONDUIRE
MONT-ROYAL DRIVING SCHOOL, là où l'élève conduit et non l'instructeur. Double contrôle, transmission régulière ou automatique. Entièrement assurés. Instructeurs patients et compétents. Attention spéciale pour l'obtention de permis. PLateau 6087, 118 EST. RUE MONT-ROYAL. J. Farley, prop.

RADIO
DESSIN
TELEVISION
ELECTRICITE
FILAGE DE MOTEURS
Cours pratiques : jour, soir ou correspondances. Paiements minimes faciles.
CANADIAN SCHOOL OF ELECTRICITY
1204, rue Crescent UNiversity 6-0959

Cours, Femmes-Filles

ATTENTION ! REOUVERTURE DES COURS DE CHAPEAUX. ECOLE YVETTE COUTURE, 2015 LAURIER EST, CHERRIER 3557.

ECOLE d'ARTS LIMITEE, couture familiale, commerciale, coupe américaine, croquis, chapeaux, décoration intérieure, enseignement garanti, 1825 Mont-Royal est, FRontenac 4866.

Education

ECOLE COMMERCIALE TREMBLAY
Pour jeunes filles seulement. Cours commercial en huit mois. Cours privés de conversation anglaise avec professeurs anglais. Sténographie bilingue, dactylographie, dictaphone, comptabilité, etc. Bulletins mensuels, diplômes. Positions : fin avril.
Aussi cours préparatoire, comprenant français, anglais, mathématiques, dactylographie, pour élèves ayant terminé 7e année.
6515, 10e avenue, Rosemont, coin Beaubien, RAymond 2-7782.

Appelez un Spécialiste

Transport-Camionnage

MONETTE & FILS Transport Inc. Déménagements ville et campagne. Spécialité : piano, poêle, frigidaire, emballage et entreposage. CAlumet 0279.

MENTANA CARTAGE INC.
A BON MARCHE
POUR TOUS GENRES DE DEMENAGEMENTS VILLE — DANS TOUTE LA PROVINCE.
Ouvrage assuré par experts.
Appelez FA. 4151 - AM. 9340 17-24

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité : pianos, poêles, réfrigérateurs. VE. 3766

Plomberie de Chauffage

A BON COMPTE POUR TOUS GENRES DE REPARATION
Estimation gratuite en plomberie et chauffage. Service jour et nuit.
PLOMBERIE ONTARIO
1013 est, Ontario — Victoria 5659 29-24

Huile à chauffage

A bas prix l'huile No 1
.19½ par 100 gallons
L'HUILE SUPERIEURE
CA. 1612 — TA. 6553

Tapissage — Peinturage

On demande contrat pour tapissage, brique, plâtre. Prix sur estimation. 32-J.N.O.
WEllington 2131 42-J.N.O.

Annoncez dans "le Canada"

LA TÉLÉVISION À MONTRÉAL

CBFT MONTREAL

Le mardi, 8 septembre

3.00- 5.00—Musique
5.00- 5.30—Ed's Place
5.30- 7.30—Musique
7.30- 7.45—Prends la route
7.45- 8.00—Film français
8.00- 8.15—CBC Newsreel
8.15- 8.30—Télé-Sports
8.30- 9.00—CBC Playbill
9.00-11.00—Baseball
Royaux vs Toronto

A Rediffusion

Mardi, le 8 septembre

4.00- 4.15—Musique
4.15- 4.30—African cousins
4.30- 5.00—Air raiders
7.15- 7.30—Musique
7.30- 7.45—Pour les enfants sages
7.45- 8.00—Ghosts of the Golden West
8.00- 8.10—California Missions
8.10- 8.20—Product Development
8.20- 8.30—Tour du guet
8.30-10.00—"La Duchesse de Langeais"
10.00-11.00—Film anglais.

A la radio aujourd'hui

6.00 A.M.
CKAC—Messe du jour
CKVL—Bonjour cultivateurs
6.15 A.M.
CKAC—Messe du jour
CKVL—Prière du matin
6.30 A.M.
CKVL—Réveil provincial
CKVL—On prend le café
6.45 A.M.
CKAC—Réveil provincial
CKVL—On prend le café
CHLP—Nouvelles
7.00 A.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—Nouvelles
CKVL—On prend le café
CHLP—Revue métropolitaine
7.15 A.M.
CBF—Opéra de quat'sous
CKAC—Guy Darcy
CKVL—On prend le café
CHLP—Revue métropolitaine
7.30 A.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—Marches du jour
CKVL—On prend le café
CHLP—Revue métropolitaine
7.45 A.M.
CBF—Opéra de quat'sous
CKAC—¼ h. de l'Oratoire
CKVL—On prend le café
CHLP—Nouvelles
8.00 A.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—Nouvelles
CKVL—Bonjour M'-Dames
CHLP—Radio Sacré-Coeur
8.15 A.M.
CBF—Elévation...
CKAC—Louis Bélanger
CKVL—Bonjour M'-Dames
CHLP—Revue métropolitaine
8.30 A.M.
CBF—Rythmes et mélodies
CKAC—Ritournelle
CKVL—Bonjour M'-Dames
CHLP—Revue métropolitaine
8.45 A.M.
CBF—Rythmes et mélodies
CKAC—Louis Bélanger
CKVL—Bonjour M'-dames
CHLP—Revue métropolitaine
9.00 A.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—Nouvelles
CKVL—Vive la gaieté
CHLP—Madame, bonjour
9.15 A.M.
CBF—Chansonnettes
CKAC—Recette de choix
CKVL—Roger Baulu
CHLP—Madame, bonjour
9.30 A.M.
CBF—Comptoir du disque
CKAC—Club Bons Voisins
CKVL—Roger Baulu
CHLP—Monsieur Antell
9.45 A.M.
CBF—Comptoir du disque
CKAC—Club Bons Voisins
CKVL—Roger Baulu
CHLP—Intermède
10.00 A.M.
CBF—Sur nos ondes
CKAC—Nouvelles
CKVL—Qui chante ?
CHLP—Au bal Muzette
10.15 A.M.
CBF—Cabaret des ondes
CKAC—Casino de la chanson
CKVL—Chantez avec moi
CHLP—Canzone
10.30 A.M.
CBF—Entre nous mesdames
CKAC—Casino de la chanson
CKVL—Chantez avec moi
CHLP—Vedettes canadiennes
10.45 A.M.
CBF—Musique
CKAC—Casino de la chanson
CKVL—Chantez avec moi
CHLP—Vedettes canadiennes
11.00 A.M.
CBF—Francine Louvain
CKAC—Nouvelles
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Heure féminine
11.15 A.M.
CBF—Pot-pourri
CKAC—Casino de la chanson
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Heure féminine
11.30 A.M.
CBF—Joyeux Troubadours
CKAC—Casino de la chanson
CKVL—Parade-chansons
CHLP—En magasinant...
11.45 A.M.
CBF—Joyeux Troubadours
CKAC—Casino de la chanson
CKVL—Parade-chansons
CHLP—L'heure féminine
12.00 A.M.
CBF—Jeunesse dorée
CKAC—Nouvelles
CKVL—Parade-chansons
CHLP—L'heure féminine
12.15 P.M.
CBF—Rue Principale
CKAC—Plaisir de la table...
CKVL—Parade-chansons
CHLP—L'heure féminine
12.30 P.M.
CBF—Réveil rural,
CKAC—A chaque refrain...
CKVL—Edition spéciale
CHLP—L'heure féminine
12.45 P.M.
CBF—Réveil rural
CKAC—Estelle Caron
CKVL—Parade-chansons
CHLP—L'heure féminine
1.00 P.M.
CBF—Quelles nouvelles ?
CKAC—Nouvelles
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Nouvelles
1.15 P.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—Fleurs musicales
CKVL—Parade-chansons
CHLP—L'heure féminine
1.30 P.M.
CBF—Tante Lucie
CKAC—Rythmes du jour
CKVL—Parade-chansons
CHLP—L'heure féminine
1.45 P.M.
CBF—¼ heure de détente
CKAC—Rythmes du jour
CKVL—Parade-chansons
CHLP—L'heure féminine
2.00 P.M.
CBF—Face à la vie
CKAC—Nouvelles
CKVL—Hits on parade
CHLP—Mélodies magiques
2.15 P.M.
CBF—Maman Jeanne
CKAC—Fantaisie
CKVL—Hits on parade
CHLP—Mélodies magiques
2.30 P.M.
CBF—L'Ardent Voyage
CKAC—Fantaisie
CKVL—Hits on parade
CHLP—Mélodies magiques
2.45 P.M.
CBF—Lettre à une...
CKAC—S-Antoine et malades
CKVL—Hits on parade
CHLP—Mélodies magiques
3.00 P.M.
CBF—Chefs-d'oeuvre...
CKAC—Nouvelles
CKVL—Yours for asking
CHLP—Mélodies magiques
3.15 P.M.
CBF—Chefs-d'oeuvre...
CKAC—Le mot de la fin
CKVL—Yours for asking
CHLP—Mélodies magiques
3.30 P.M.
CBF—Chefs-d'oeuvre...
CKAC—Le mot de la fin
CKVL—Yours for asking
CHLP—Mélodies magiques
3.45 P.M.
CBF—Chefs-d'oeuvre...
CKAC—Cordes qui chantent
CKVL—Your for asking
CHLP—Mélodies magiques
4.00 P.M.
CBF—Nos malades
CKAC—Nouvelles
CKVL—Music Hall
CHLP—Radio Notre-Dame
4.15 P.M.
CBF—Nos malades
CKAC—Evénements sociaux
CKVL—Music Hall
CHLP—Radio Notre-Dame
4.30 P.M.
CBF—Rythmes et chansons
CKAC—Rythmes sud-amé.
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Au carrefour de la...
4.45 P.M.
CBF—Rythmes et chansons
CKAC—Rythmes sud-amér...
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Au carrefour de la...
5.00 P.M.
CBF—X... chante pour vous
CKAC—Nouvelles
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Au carrefour de la...
5.15 P.M.
CBF—Cotes de la Bourse
CKAC—Rythmes de danse
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Au carrefour de la...
5.30 P.M.
CBF—Chansons du Canada
CKAC—Chansons rythmées
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Au carrefour...
5.45 P.M.
CBF—Yvan l'Intrépide
CKAC—Chansons rythmées
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Au carrefour
6.00 P.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—Bonnes nouvelles
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Nouvelles
6.15 P.M.
CBF—Fantaisie
CKAC—Ondulation et...
CKVL—Qui parle ?
CHLP—Au carrefour de la...
6.30 P.M.
CBF—Le Survenant
CKAC—Forum des sports
CKVL—Nouvelles express
CHLP—Au carrefour de la...
6.45 P.M.
CBF—Un homme et son...
CKAC—Nouvelles
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Au carrefour de la...
7.00 P.M.
CBF—Revue actualité
CKAC—Croisade du rosaire
CKVL—Parade-chansons
CHLP—The Rosary
7.15 P.M.
CBF—Métropole
CBF—Musicale
CKAC—Oncle Paul
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Ronde de l'Amour
7.30 P.M.
CBF—Les Collégiens
CKAC—Chansonnettes
CKAC—Radio Gazette
CHLP—Tangos
7.45 P.M.
CBF—Evasion
CKAC—En chantant
CKVL—Parade-chansons
CHLP—Orchestre
8.00 P.M.
CBF—Batifol
CKAC—La louve
CKVL—Etoiles CKVL
CHLP—Au son de...
8.15 P.M.
CBF—Batifol
CKAC—A l'ombre du clocher
CKVL—Etoiles CKVL
CHLP—Au son de l'accordéon
8.30 P.M.
CBF—Festival Sibelius
CKAC—Ce soir à CKAC
CKVL—Etoiles de demain
CHLP—Raconteur de...
8.45 P.M.
CBF—Festival Sibelius
CKAC—Ce soir à CKAC
CKVL—Etoiles de demain
CHLP—Mélodie de...
9.00 P.M.
CBF—Festival Sibelius
CKAC—Horizons dorés
CKVL—Bob Ducharme
CHLP—Musique...
9.15 P.M.
CBF—Festival Sibelius
CKAC—Horizons dorés
CKVL—Bob Ducharme
CHLP—Musique...
9.30 P.M.
CBF—Histoires de...
CKAC—Etoiles de Paris
CKVL—Journal provincial
CHLP—Musique...
9.45 P.M.
CBF—Histoires de...
CKAC—Etoiles de Paris
CKVL—Paris swing
CHLP—Musique...
10.00 P.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—On danse à la...
CKVL—Paris swing
CHLP—Musique...
10.15 P.M.
CBF—Causerie
CKAC—On danse à la...
CKVL—Paris swing
CHLP—Musique...
10.30 P.M.
CBF—Piano
CKAC—Concert populaire
CKVL—Dernière édition
CHLP—Nouvelles
10.45 P.M.
CBF—Piano
CKAC—Nouvelles
CKVL—Paris swing
CHLP—Intermède
11.00 P.M.
CBF—Adagio
CKAC—Bonsoir les sportifs
CKVL—Manchettes demain
CHLP—On danse à...
11.15 P.M.
CBF—Adagio
CKAC—Chanteur de genre
CKVL—Hit parade
CHLP—On danse à...
11.30 P.M.
CBF—La fin du jour
CKAC—Orchestre
CKVL—Nouvelles
CHLP—On danse à...
11.45 P.M.
CBF—Radio-journal
CKAC—Orchestre
CKVL—Hit parade
CHLP—On danse à
12.00 P.M.
CBF—Fin des émissions
CKAC—Nouvelles
CKVL—Midnight review
CHLP—Fin des émissions

Souvent mode varie... Pas d'emballement !..

J'ai hâte de rentrer à Montréal rien que pour voir si, oui ou non, les Canadiennes ont accepté les nouvelles lois de la mode et si elles vont porter leurs robes beaucoup plus courtes, comme le désire (que dis-je ? comme l'ordonne) Christian Dior, le dictateur no 1 des femmes du monde entier.

Ces grands bouleversements font mentir le proverbe qui veut que la mode procède par évolution plus que par révolution. Mais le grand couturier parisien, qui porte sans fléchir la couronne et le sceptre de roi de la mode n'en est pas à un chamboulage près.

Bien sûr, et c'est une vérité de la Palisse de le dire, il est plus facile de faire un ourlet que de rallonger. Aussi bien n'est-ce pas cela qui compte. C'est qu'il va falloir, sous peine de ridicule foncé, que les femmes soient de plus en plus sincères avec elles-mêmes et n'adoptent la robe raccourcie que si elles sont vraiment certaines du fait qu'elle leur va bien.

Sans doute, les jeunes filles, les jeunes femmes de moins de 30 ans peuvent se permettre une foule de choses qu'il ne faut toucher que du bout du doigt, quand on n'a plus cet âge bénit.

J'espère de tout mon coeur que les femmes en plein automne, qui n'ont tout de même pas la ligne juvénile de leurs filles, prendront, pour raccourcir leurs robes, toutes les précautions qui conviennent.

Oh ! sans doute, si vraiment la mode prend, il faudra bien en passer par là, du moins pour celles (et je crois que ce sont les plus nombreuses) qui s'habillent en confection, car les robes manufacturées, répétées à des centaines d'exemplaires respectent les canons imposés. Et il n'est pas toujours facile, tant le tissu est distribué parcimonieusement, de les allonger, même en faisant un faux-ourlet.

Nous verrons bien. L'important est de ne pas s'emballer. Il sera toujours temps et ce n'est pas demain qu'on supprimera les miroirs n'est-ce pas ? La robe à mi-jambe était pourtant bien jolie et seyante. Evidemment la mode doit changer. C'est dommage que parfois ce soit pour moins bien.

Odette OLIGNY

MONDANITÉS

Prochains mariages

Le mariage de Mlle Charlotte Perrault, fille de M. et de Mme Jean-J. Perrault, de Bordeaux, avec M. Pierre Gadbois, fils de Me Emilien Gadbois, et de Mme Gadbois, de Notre-Dame-de-Grâce, sera célébré, dans l'intimité, le samedi 12 septembre en l'église Saint-Joseph de Bordeaux.

* * *

M. Louis Lachapelle, B.Ph., L.Ph. de Longueuil et Mme Lachapelle annoncent le mariage de leurs filles Jacqueline et Colette.

La bénédiction nuptiale sera présidée par Mgr Romain Boulé, curé de Saint-Antoine de Longueuil, le samedi 12 septembre prochain à 10 hres 30 en l'église paroissiale.

Mlle Jacqueline Lachapelle épousera M. Vaughan Powers, fils de M. et Mme Bernard Powers, de Halifax, tandis que Mlle Colette Lachapelle unira sa destinée à M. Jacques Brisebois, fils de M. et Mme Armand Brisebois, de Longueuil.

Fiançailles

Le lieutenant-général W. W. Samson, C.B., D. S. O., et Mme Samson, de Fredericton, N.B., annoncent les fiançailles de leur fille, Anne Lilas Gwendolin, à M. Eric Malcolm MacGillivray, fils du docteur et de Mme A. M. MacGillivray, de Cornwall. Le mariage aura lieu le samedi 12 septembre.

Déplacements

Mme Roger Beullac et ses enfants, Geneviève et Robert, sont de retour à Montréal après un séjour de deux mois en France et en Italie.

* * *

Mme Jean Lafontaine, de Montréal, et Mme Charles Fontaine, de Sillery, passent quelque temps à la Pointe-au-Pic, les invitées de l'hon. juge et de Mme Albert Sévigny.

* * *

Mme Fred Perry, de retour de Tadoussac, occupe un appartement au Ritz Carlton.

* * *

Mme R. C. Vaughan et Mme Elizabeth Arnold sont arrivées la semaine dernière d'un séjour prolongé en Europe. En juin dernier, elles assistaient aux fêtes du couronnement à Londres.

* * *

Mme Léon Mackay est retournée à Québec, après avoir passé une semaine à Montréal.

* * *

M. et Mme Henri Mandeville sont de retour d'un séjour d'une semaine à Chicoutimi.

* * *

—M. et Mme Georges Dupuis de Valleyfield, et leurs fils Gordon, sont revenus d'un voyage de quinze jours, à Sainte-Luce-sur-Mer, Rimouski, Mont-Joli, Matane et Matapédia.

* * *

—M. et Mme Horace Lallemand, de Saint-Lambert, sont partis pour un voyage de quelques semaines à Chicago, San-Francisco et Vancouver.

Au Petit Salon

Le Petit Salon célèbre cette année son dixième anniversaire de fondation. Comme par les années passées sept réunions auront lieu au grand salon de l'hôtel Windsor. La première sera tenue le 14 octobre prochain; le conférencier sera M. Guy Hoffmann, comédien, artiste de la radio et de la télévision, qui a intitulé sa causerie : "Trois Coups". Les membres sont priés de faire parvenir leur contribution.

"La santé des dents"

Réponses à de fréquentes questions

Q.—Je suis intéressé à connaître la composition chimique des dents humaines ?

R.—L'émail couvrant la couronne de la dent est le tissu le plus dur de tout le corps humain. Il est extrêmement calcifié, contenant à peu près 98% de sels inorganiques et 2% de matière organique et d'eau. Environ 90% des sels inorganiques consistent en phosphate de tricalcium et les 10 autres pour cent comprennent du carbonate de calcium, du phosphate de magnésium, de la fluorure de calcium et de petites quantités, enfin, de sodium et de potassium. Les composants organiques sont d'eau, dans la proportion de 1.5% et la kératine dans celle à peu près de 0.5%. La dentine, qui compose la majeure partie de la dent, ressemble quelque peu à l'os. Elle est faite d'à peu près 70% de sels inorganiques et d'environ 30% de matière organique. Les principaux sels inorganiques, comme ceux de l'émail, sont composés de phosphate de tricalcium et d'autres sels de calcium et de magnésium. Les parties constituantes organiques de la dentine sont l'eau et la matrice dentaire, qui contient une matière collagène très fine, un peu semblable à une gelée. La matrice dentaire est identique à la matrice osseuse et, comme cette dernière, se transforme en une matière gluante à l'ébullition.

La Ligue d'Hygiène Dentaire de la Province de Québec Inc., 3411, rue Chapleau, Montréal 34, est heureuse de répondre gratuitement, par lettre personnelle, à toutes les questions qui lui seront posées sur la santé des dents et des gencives des enfants et des grandes personnes. Elle offre gratuitement également d'envoyer sur simple demande, aux futures et jeunes mamans, des brochures illustrées traitant de leur alimentation rationnelle dans l'attente d'un bébé et des soins spéciaux alimentaires et dentaires à prendre par elles et à donner à leurs enfants pour sauvegarder leur propre dentition et assurer de bonnes dents à ces derniers. Bien donner son nom et adresse postale exacte et complète.

LA JOURNÉE ASTRALE

par STELLA

Si c'est votre fête aujourd'hui

Pour être content, il vous faut des occupations et de l'activité qui vous tiennent toujours en éveil, car vous êtes énergique et actif. Vous abandonnez rarement vos idées. Vous travaillez et atteignez votre objectif même s'il vous faut toute la vie pour y parvenir.

Votre enthousiasme est sans bornes et vous entreprenez tout avec beaucoup d'énergie. Puisque vous avez des talents artistiques, vous réussiriez bien dans un domaine de création. Il vous est facile de faire de l'argent et si vous apprenez à conserver votre avoir, vous ne connaîtrez jamais la misère.

Comme vous êtes très généreux jusqu'à la faiblesse, protégez-vous contre ceux qui voudraient abuser. Apparemment, vous aurez un grand cercle d'amis et vous devez voir à ce qu'ils n'accaparent tout votre temps. L'abnégation est admirable, mais elle ne doit pas aller à l'extrême, car ce serait à votre détriment autant qu'à celui de ceux qui comptent sur vous. Fidèle, loyal et sincère, vous faites un bon conjoint en ménage et un parent compréhensif.

Si vous voulez savoir ce que les étoiles vous réservent pour aujourd'hui, lisez le paragraphe suivant, correspondant à votre date de naissance.

Vierge — 24 août au 22 sept. — Journée propice au travail fructueux. Faites de votre mieux et obtenez d'excellents résultats.

Balance — 23 sept. au 23 oct. — Occupez-vous des affaires sérieuses, car cette journée est favorable aux décisions importantes.

Scorpion — 24 oct. au 22 nov. — Journée de travail sérieux; vos propres efforts peuvent apporter d'excellents résultats.

Sagittaire — 23 nov. au 22 déc.— Faites du progrès dans votre travail, même au-delà de toutes vos espérances. Faites un travail profitable.

Capricorne — 23 déc. au 20 janv. — Soyez ferme dans les questions importantes. Vos intérêts principaux devraient connaître beaucoup de progrès.

Verseau — 21 janv. au 19 fév. — La publicité, surtout en matière de produits commerciaux, est hautement favorisée. Faites des rencontres intéressantes.

Poissons — 20 fév. au 21 mars — Tirez bon parti des occasions qui s'offrent aujourd'hui. Faites de réels progrès dans votre champ d'action.

Bélier — 22 mars au 20 avril — Journée propice aux questions de finances, d'affaires, et sociales. Voyez aussi à vos intérêts personnels.

Taureau — 21 avril au 21 mai — Aujourd'hui, en autant que vous ferez votre part, vous pouvez compter sur la coopération des autres.

Gémeaux — 22 mai au 22 juin— Journée de succès. Faites des gains dans tous les domaines, et tirez le meilleur parti des possibilités.

Cancer — 23 juin au 23 juil. — Une de vos meilleures journées du mois pour faire des gains sérieux. Un plein rendement apporte le succès.

Lion — 24 juil. au 23 août — Des transactions importantes peuvent être réglées avec avantage. En affaires, soyez ferme et vous ferez des gains.

LA FEMME D'AUJOURD'HUI

Belle carrière

Lillian Kinkela, l'un des membres les plus actifs du corps auxiliaire féminin de l'aviation américaine, dit devoir une reconnaissance éternelle à un homme dont elle ignore tout, jusqu'au nom. Cet homme, un passager à bord d'un avion des United Air Lines, à l'emploi desquelles elle était en 1943, fut celui qui lui suggéra de devenir infirmière dans l'aviation. Il lui expliqua le besoin qu'avaient les militaires de ces femmes.

"Jusqu'à ce qu'il me parle de cette profession, explique le capitaine Lillian Kinkela, j'ignorais même l'existence d'un tel corps d'infirmières. Je m'informai immédiatement, décidai de m'engager et obtint mon congé de la compagnie pour laquelle je travaillais".

Aujourd'hui, le capitaine Kinkela est infirmière en chef au quartier-général de la 4e division aérienne des Etats-Unis à Hamilton, en Californie. Elle possède l'expérience de 425 envolées d'évacuation accomplies durant deux guerres.

L'aviation lui a même décerné un honneur peu souvent accordé aux femmes en lui présentant à son arrivée à l'aéroport de Kimpo, en Corée, après la libération de cette base, une agrafe à la médaille de l'aviation déjà méritée.

Le capitaine Kinkela, mince et brune, est douée d'une personnalité très agréable et d'un bon sens de l'humour.

Durant la dernière guerre, elle participa à plusieurs missions de merci, ramenant aux Etats-Unis des blessés de Grande-Bretagne et de France.

Démobilisée en 1945, elle retournait à son travail d'hôtesse d'avion. Le début du conflit coréen devait cependant la retrouver dans l'armée active.

Récipiendaire de la médaille de l'Aviation, le capitaine Kinkela s'est aussi méritée une citation présidentielle et une citation de mérite.

Mary Masson
(Décoratrice)

Neuf des kiosques les plus attrayants de l'exposition nationale de Toronto sont l'oeuvre d'une jeune immigrée polonaise, Mary Masson. Venue au Canada comme domestique, elle réussissait, en 1951, à obtenir un premier contrat de décoration d'une firme d'automobiles torontoise. Tel était le cachet de la vitrine décorée alors que, pour l'admirer, plus de 7,000 personnes visitèrent l'établissement. La circulation fut même, à plusieurs reprises, interrompue en ce coin de Toronto.

Mary Masson a étudié quatre ans à l'Institut polonais d'art moderne. Des études post-universitaires lui permettaient également de se spécialiser en décors de théâtre et en construction.

La guerre devait interrompre une carrière qui s'annonçait brillante. Mary dit avoir passé quelques mois avec les forces du maquis polonais. Capturée, elle était condamnée à des travaux forcés dans un camp allemand.

C'est dans un camp de refugié, après la guerre, que Mary a repris goût à la décoration. Elle est au Canada depuis quatre ans. Elle a retrouvé ici un fiancé et est maintenant Madame Mary Piechuta.

Une brune au regard vif, Mary trouve le Canada merveilleux. Elle espère pouvoir un jour posséder avec son mari son propre établissement d'art. Elle voit aussi dans la télévision en couleurs un vaste champ d'avenir et promet de s'y intéresser.

Mère Jeanne Corneau (fondatrice)

S'il fallait dresser une liste des femmes les plus actives de l'univers force serait de placer le nom de Mère Jeanne Corneau à sa tête. Mère Corneau, supérieure générale des Religieuses de Notre-Dame du Cénacle, depuis 15 ans, a en effet présidé à la fondation de 16 maisons de retraite, dont huit aux Etats-Unis, deux au Canada, deux en Italie, une en Suisse et deux à Madagascar.

Mère Corneau est au Canada depuis quelques jours. Elle visitera les deux maisons de Toronto et de Vancouver.

Il aura pris huit ans à cette religieuse pour visiter les 51 maisons que compte sa communauté. La maison-mère se trouve à Paris.

La supérieure des Religieuses de Notre-Dame du Cénacle, communauté qui se consacre à l'oeuvre des retraites fermées, est fort bien renseignée sur les conditions sociales aussi bien que religieuses de notre univers. Elle décrit la vie à Paris comme aussi accablante que celle de la majorité des villes de notre continent. Le chômage est selon elle le problème le plus grave auquel ait à faire face l'Europe actuelle. Au chômage, Mère Corneau attribue la famine et ce qu'elle appelle les "dangers psychologiques".

A la ménagère

Pour enlever les cernes blancheâtres laissés par un plat chaud sur une table de salle à diner, on recommande l'huile camphrée. Il faut laisser la tache baigner dans l'huile quelques minutes et ensuite essuyer et polir avec un linge doux.

Les règles les plus élémentaires d'hygiène exigent que vous nettoyiez votre réfrigérateur au moins une fois la semaine. Tous les sept jours, il est bon de tout sortir, aliments et tablettes, pour laver l'intérieur de l'appareil à l'aide d'une solution de bicarbonate de soude ou de borax et de savon. La bande caoutchoutée qui encadre la porte du réfrigérateur, les tiroirs pour la glace, ainsi que l'extérieur doivent également être essayés.

Pour garder les notes de votre piano parfaitement blanches lavez-les régulièrement d'un linge imbibé de vinaigre.

Conseil de beauté

Il est temps de soustraire vos cheveux aux effets néfastes du soleil si vous voulez que l'automne les retrouve aussi souples et brillants qu'aux premiers beaux jours du printemps. Commencez aujourd'hui même les massages quotidiens, qui amélioreront l'état de votre cuir chevelu, et les brossages fréquent, qui distribueront également l'huile qui assure à la chevelure sa souplesse.

N'hésitez pas à utiliser les crèmes conseillées pour redonner aux cheveux leur lustre. Vous ne sauriez vous donner trop de peine.

Jouets

Après les jouets lavables, voilà que les livres pour enfants le sont aussi. On peut les laver à la lessiveuse, les faire bouillir, et ils ressortent de l'eau aussi beaux que neufs.

Ces livres de toile sont de petit format et offrent des sujets illustrés d'une grande simplicité.

INVARIABLEMENT
PUR ET SAIN
déclare le chimiste
Tel est le résultat de chacune de ses analyses portant sur le LAIT ST-ALEXANDRE
FR. 1163

Laiterie ST-ALEXANDRE LIMITÉE
LAIT - BREUVAGE AU CHOCOLAT - CRÈME

LE COURRIER D'ODETTE

Qu'arrive-t-il quand, dans une famille "de professionnels" entre une petite ouvrière, jeune, charmante et jolie ?

Q—Nous n'avons qu'un fils qui est à la veille de nous causer un profond chagrin. Il s'est épris d'une jeune fille fort jolie, mais de condition bien inférieure à la nôtre. Mon mari, mon père, mes frères, tout le monde, dans la famille, a toujours eu une profession libérale et cette petite est d'un milieu ouvrier. Elle a une bonne conduite et sa famille est sans tache, mais je ne puis arriver à admettre qu'elle ne fera pas, parmi nous, comme une fausse note. Mon fils se rit des préjugés de classe et l'épousera au mois de septembre. Quelle attitude devons-nous avoir ?

Une maman bien déçue

R—Chère Madame, vous devez avoir l'attitude d'une maman heureuse du bonheur de son fils et vous devez accepter, sans que jamais dans votre attitude ne lui laisse voir le moindre dédain, cette jeune fille à qui vous n'avez rien à reprocher, sinon d'appartenir à la classe ouvrière.

Je n'aurais jamais cru que, de nos jours, il pouvait encore y avoir au Canada, dans les familles, cet "esprit de classe" qui a fait tant de mal et a été à la base de tant de combats singuliers.

La classe ouvrière aussi a ses castes et d'après ce que vous dites de la famille de cette petite, il s'agit de braves gens, travailleurs et dignes d'intérêt. Jusqu'ici, elle ne vous a pas produit l'impression d'être mal élevée, n'est-ce pas et vous n'avez pas eu d'impair grave à lui reprocher ? Pourquoi voulez-vous, alors que plus tard, quand elle portera le nom de votre fils, elle en commette ?

Vous ne connaissez apparemment pas ces petites filles-là. Vous ne savez pas combien elles peuvent être fines. Elles ont un instinct très sûr de ce qu'il convient de dire et de faire et elles ont vite fait de s'adapter à leur nouveau milieu. Bien plus, d'ailleurs et mieux que ne le feraient, dans le sens opposé, un garçon du même milieu.

Puisque votre fils aime cette jeune fille, votre devoir, à vous est de faciliter les choses et, discrètement mais gentiment, (et votre fils vous en sera reconnaissant,) d'apprendre à la petite ce qu'elle peut encore ignorer.

D'accord avec vous pour les questions de toilette. Les petites ouvrières de chez-nous manquent peut-être un peu de goût et de simplicité, mais quand vous aurez montré à votre future belle-fille l'élégance sans rivale du simple, quand elle aura compris le ridicule du clinquant, elle aura vite fait de prendre les vraies manières de son nouveau rang. Ne commettez pas, pour votre fils, l'erreur de la traiter avec dédain. Vous devez l'aider, la conseiller, et cela, sans vous imposer, et je suis sûre que vous avez, inné, tout le tact qu'il faut.

Et quand ils seront mariés, laissez ces jeunes gens faire seuls leurs expériences. Vous verrez que moins on se mêle des affaires d'un jeune ménage, plus vite et mieux il s'adapte à la vie commune. Ayez confiance, vous verrez que tout ira bien si rien ne vient brouiller inutilement les cartes.

* * *

Q—J'ai fait tremper du linge mais il a moisi. Une foule de petites taches, comme des piqûres. Comment les faire partir ?

Très en peine

R—Essayez la préparation suivante : une cuillerée de sel fin; une demi-cuillerée de gros sel; une demi cuillerée d'ammoniaque. Mouillez les taches et laissez à l'air une demi journée. Après quoi vous laverez selon votre méthode ordinaire. Recommencez deux ou trois fois s'il le faut.

* * *

Q—Quel est l'horoscope d'une personne née au mois de septembre ?

Je vous remercie

R—Les natifs de septembre sont ordonnés, ils ont de la suite dans les idées et une grande facilité de travail. Ce sont des gens sympathiques, aimables et distingués, aimant l'ordre, la symétrie, l'harmonie et la justice.

* * *

Q—Qui doit offrir la médaille de baptême ?

Future marraine

R—Le parrain et la marraine. Mais les grands parents s'en font souvent un plaisir.

Pour écrire à Odette :

Adresser :

LE COURRIER D'ODETTE

"LE CANADA"

5221, rue de GASPE, MONTREAL

Mc Kenna
FLEURISTES
Fondée 1891
MONTREAL
Ste-Catherine et Guy ..... FI. 2491
Hôtel Mont-Royal ..... PL. 4550
Serres ..... AT. 1125

Le monde féminin

Chapeaux

L'été, le port du chapeau n'est nullement obligatoire. De jolis gants et un beau sac à main suffisent habituellement à celle qui, malgré l'éclat du soleil et la chaleur du pavé, veut demeurer élégante.

Si vous êtes de celles qui ne peuvent se passer de coiffure, ne vous sentant pas habillée sans elle, choisissez-la avec grand soin. N'achetez pas un chapeau que s'il vous avantage, que si vous le trouve charmant, mais jamais parce qu'il est de prix réduit. Un chapeau bon marché est souvent plus dispendieux qu'un autre.

Le bibi qui vous coiffe expose à tous votre goût et votre personnalité. Un joli chapeau donne beaucoup de confiance en soi et d'assurance.

L'automne amènera avec lui les bibis coiffants de ligne chic.

Ils sont de tous les tissus imaginables. Certains, de véritables galettes, sont de velours. D'autres, pour usage journaller, préfèrent les tartans, le feutre.

Les turbans qui reviennent à la mode optent pour les velours, les tissus damassés et les jerseys.

Les bibis chics brodés ont de pierre brillantes ou rehaussés de plumes. Leurs couleurs éclatantes rappelant la richesse des soies orientales.

A la ménagère

Les longs trajets en automobile peuvent être très fatigants pour les enfants. Ils n'aiment pas rester assis sans bouger très longtemps. Pour leur faire accepter les longues distances plus facilement, il est à conseiller de les occuper à l'aide de jeux et de jouets et d'arrêter fréquemment, afin de leur permettre de détendre leurs jambes.

Ne laissez jamais votre maison en désordre ou sale avant de partir pour de longues vacances. Les mites aiment particulièrement s'attaquer à tout ce qui est malpropre et il n'est personne qui puisse se permettre d'encourager leur esprit destructeur.

Cette jolie robe de velours de soie artificielle est une création Déja qui ne peut que donner à celle qui la portera une ligne élégante. Tous les détails de cette toilette ajoutent au charme de la femme un cachet bien personnel.

Ketchup aux tomates

1 tasse de Vinaigre Blanc Distillé Heinz; 1½ cuillerée à thé de clous de girofle entiers; 1½ cuillerée à thé de bâton de cannelle cassé grossièrement; 1 cuillerée à thé de graines de céleri; 8 livres de tomates (32 moyennes); 2 tasses d'eau; 1 cuillerée à soupe d'oignon; haché; ½ cuillerée à thé de poivre rouge; 1 tasse de sucre; 4 cuillerées à thé de sel.

Mélangez le Vinaigre et les épices. Amenez à ébullition puis retirer du feu. Laissez le Vinaigre reposer pour absorber les épices. Ebouillantez les tomates puis écrasez-les. Mélangez les tomates avec l'eau, l'oignon et le poivre rouge. Faites bouillir 15 minutes. Passez à travers un tamis. Mettez le sucre et le jus de tomate chaud dans une grande marmite et faites bouillir, en remuant constamment, jusqu'à ce que ce soit réduit de moitié (environ 45 minutes). Passez le Vinaigre et jetez les épices. Mettez le sel dans le Vinaigre épicé et ajoutez cela au mélange à la tomate qui bout. Continuez de faire bouillir le mélange pendant 30 minutes, en remuant constamment. Versez tout bouillant dans des bocaux stérilisés et chauds que vous remplissez jusqu'à ⅛" du bord. Scellez chaque bocal immédiatement. Pour aider à conserver la couleur, enveloppez chaque bocal séparément dans du papier brun avant de le mettre de côté. Recette pour 2 chopines.

REMARQUES : Si vous doublez cette recette, il faudra probablement plus de temps pour la cuisson et il en résultera que la couleur du produit sera un peu plus foncée.

Dans vos bagages, placez toujours de ces petits sacs en plastique dans lesquels vous achetez habituellement fruits et légumes. Ils serviront à placer le linge souillé, les maillots de bain ou serviettes humides. On s'en servira également pour envelopper les chaussures.

Le Billet de Monique

"Pourquoi pas ?"

Madame de mes Aieux s'est trouvée scandalisée l'autre jour quand la bonne s'est mise en train d'expliquer au petit, oh ! mais des choses ! Pierrot revenait de chez son copain Popaul dont la maman était enceinte. Il a dit comme-ça, sans plus de formalité, à Nénesse qui brassait la soupe:

—La maman de Popaul a un gros abcès sur le ventre !

Nénesse le levé les bras au ciel.

—Mais qui t'a raconté pareille niaiserie ? Un abcès sur le ventre ! Tu parles !

Et, comme Toto l'examinait de son regard pointu, elle a enfilé sans faux scrupule:

—C'est pas un abcès qu'elle a sur le ventre ... c'est un petit enfant qui dort.

N'allez surtout pas croire que cette déclaration à brûle-pourpoint a vu crever notre brave Toto. Il a continué de lécher son suçon pendant que Madame sa mère flamboyait d'émotion à l'autre coin de la cuisine.

—Nénesse ! Suffit !

La brave fille, qui filait ses deux pieds bien à terre, a haussé les épaules pour enchaîner:

—C'est merveilleux, mon Toto, ce qui arrive à Madame Trudeau ! Montre-toi très gentil envers elle et tâche d'être sage quand tu vas la voir.

Toto point bête n'en avait pas terminé de ses questions.

—Dis donc, Nénesse, comment il est entré là le petit enfant ?

Une autre que Nénesse se fut trouvée prise. Madame de mes Aieux guettait anxieusement la réponse de sa bonne. Ce qu'elle suait, la pauvre femme !

—Un miracle, mon chou, un vrai miracle ! Quand le papa et la maman s'aiment beaucoup, le bon Dieu les récompense en déposant, dans le ventre de la maman, un joli bébé qui leur ressemblera.

Toto est reparti jouer avec ses soldats pendant que la bagarre s'établissait entre les deux femmes.

—Nénette, ma fille, vous n'auriez pas dû raconter de telles sornettes à ce garçon !

—Des sornettes ! Des sornettes ! Elle est bonne celle-là ! On bourre le crâne des mioches avec des histoires qui ne tiennent pas debout et quand on leur apprend la vérité pure et simple, les gens s'arrachent les cheveux ! Croyez-moi, Madame de mes Aieux, de cette façon, votre bonhomme ne vous "badrera" plus de questions. Il sait maintenant à quoi s'en tenir et ces histoires ne l'effraieront pas quand il sera grand. Des sornettes ! Tu parles !

On crie qu'on aime le bon Dieu, qu'on l'adore et voilà qu'on cache aux enfants ses plus grands bienfaits ... ce serait-y qu'on le critiquerait par hasard ?

Talons plus étroits pour nouveaux souliers d'automne

Les souliers deviennent partout de plus en plus légers et cette tendance conduit à l'amincissement du talon, de forme effilée, ce qui fait ressortir davantage la grâce élancée du pied. Vos pieds valent une fortune — de nature plus délicate et plus complexe que n'importe quelle machine — la seule forme de locomotion sans pièces de rechange ! Ils supportent sans flèchir la pesanteur massive des huit milles que la plupart des gens parcourent chaque jour — pourvu que vous portiez le soulier qui convient à votre genre d'occupations, et que vous ayez fait vérifier la grandeur de chaque pied et que vos chaussures soient de la pointure du plus grand, fermement souples et flexibles, de ventilation propre à réduire la transpiration, et si vous changez de souliers deux fois par jour pour raisons d'hygiène et pour une plus longue durée.

Le patron du jour

No 9180

On aime beaucoup cette année les pièces séparées, pour les vêtements de fantaisie. Voici une blousette, composée de deux parties tout à fait distinctes et absolument séparées. Pour former la blouse, vous les réunissez, vous attacher les coins et voilà. Imaginez vous le nombre de blouses que vous pouvez ainsi vous faire. Le patron no 9180 est établi pour les tailles 10 à 18 ans. La taille 16 requiert pour la partie rayée 1 vg de tissu en 35 pces de largeur et autant pour la partie unie.

Pour vous procurer ce patron, écrivez au Service des Patrons, "Le Canada", 60 ouest, rue Front, Toronto, en ayant soin d'inclure un bon postal ou un mandat d'express de 35¢, taxe comprise. Aucun timbre n'est accepté. Indiquez clairement votre nom, votre adresse avec votre numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Les patrons ne sont pas en vente au bureau du "Canada" et ne sont pas échangeables.

Les danseuses lèvent encore la jambe mais la vieille ferveur est disparue au Moulin Rouge

PARIS, 25. (P.A.) — Le nom demeure le même, le vieux moulin à vent tourne toujours sur le toit et les danseuses exécutent encore le can-can.

Mais la vieille ferveur est disparue du Moulin Rouge, ce club de nuit de Montmartre qui connaît pourtant à l'heure actuelle ses plus beaux jours depuis le temps où Toulouse-Lautrec le rendit fameux, il y a 50 ans.

Les tables sont encore encombrées, cette fois-ci de touristes qu'y attire la publicité du film; mais Toulouse-Lautrec ne reconnaîtrait plus le cabaret d'aujourd'hui.

Les huit danseuses pratiquent toujours le can-can, le grand écart et ressuscitent même le nostalgique frou-frou.

Toutefois, la routine finie, elles s'en vont chez elles. Au temps de Toulouse-Lautrec, les danseuses se mêlaient aux patrons, s'asseyaient à la table des artistes et esquissaient quelques pas au bras des aristocrates.

Le vieux Moulin-Rouge invitait la clientèle à danser toute la nuit — il n'y avait d'arrêt que pour permettre à La Goulue, à Jane Avril, à Clara Ward, à Sara Brown ou à la Sylphe de présenter leurs numéros. C'étaient là les belles dames qui attiraient la royauté à Montmartre, incognito.

La Goulue, était la mieux connue de toutes. Le visage rond, le regard félin, elle faisait les délices scandalisés de tout Paris par la façon dont elle levait le pied pour révéler une jambe bien moulée dans un bas de soie noir.

Aujourd'hui, le Moulin-Rouge ne forme plus de telles vedettes. Les touristes applaudissent les danseuses, les avaleurs de feu, les clowns et les acrobates — puis vont se coucher.

La salle compte une centaine de tables autour d'un minuscule parquet dansant. Trois appareils de télévision recréent les spectacles d'autour de 1900. Ici et là se voit encore une affiche de Toulouse-Lautrec. Mais à l'instar d'une vieille dame qui veut retrouver sa jeunesse, le Moulin-Rouge ne trouve pas dans le fard et la poudre sa ferveur d'autrefois.

Le premier Moulin-Rouge s'ouvrit en 1889. L'Europe jouissait alors de la paix, Paris se préparait à l'Exposition universelle et, dans le Champ de Mars, un M. Eiffel agençait un immense amas de ferraille.

Le Moulin-Rouge demeura la coqueluche de l'aristocratie jusqu'à son incendie, en 1915. Reconstruit en 1924, il fermait ses portes en 1935, pour ne les rouvrir qu'en 1951.

Cette reprise fut lente à partir. Les prix étaient élevés, les divertissements médiocres. Puis vint le film de José Ferrer — et l'année du couronnement.

M. Georges France, qui avait remis le cabaret sur pied, saisit l'occasion. Il abaissa les frais de couvert à 300 francs et — si vous en êtes capables — vous pouvez passer toute la soirée là en sirotant un whisky and soda à 500 francs, c'est-à-dire guère plus de $2 en tout et partout.

Même le meilleur champagne ne coûte qu'environ $12 la bouteille. Mais les divertissements ne sont pas du même calibre et Toulouse-Lautrec y semblerait probablement deux fois plus blasé que jamais.

PARIS, (P.A.) — L'empereur Bao Dai, du Viet-Nam en Indochine, est venu hier à Paris pour conférer longuement avec le président Auriol. Les journaux rapportent que Bao-Dai demandera à la France d'accorder l'indépendance complète de son pays.

"Hippodrome 1953" a mérité des critiques élogieuses aux E.-Unis

Les critiques des journaux américains qui ont pu jeter un coup d'oeil sur le nouveau spectacle de Harold Steinman à White Plains, New-York, ces jours derniers, ont été unanimes à déclarer que le spectacle "Hippodrome de 1954" deviendra rapidement un des plus populaires et un des meilleurs spectacles à être présentés dans les grands arénas d'Amérique du Nord. Les critiques furent vraiment impressionnés par la façon dont le producteur Harold Steinman a su monter son spectacle autour de l'étonnante attraction "Dancing Waters", des fontaines d'eaux dansantes dont les jets apportent tout le charme et la beauté voulus à la production entière.

Il faut ajouter que le spectacle "Hippodrome de 1954" qui tiendra l'affiche au Forum du 15 au 20 septembre sera quelque chose de nouveau et d'absolument différent pour ce qui a trait aux présentations d'arénas et il offrira beaucoup de variété en plus de deux fameuses attractions qui ont nom "Dancing Waters" et "Le Ballet Englouti". Les eaux dansantes (Dancing Waters) ont vite fait sensation aux Etats-Unis depuis quelques mois après avoir été importées d'Allemagne et sont considérées comme la plus récente merveille du monde des divertissements. Le "Ballet Englouti", la plus sensationnelle de toutes les illusions seront offertes à Montréal pour la 1ère fois et serviront à mystifier le public local à peu près parfaitement.

Steinman s'est assuré le concours de nombreux artistes, d'Europe et des Etats-Unis, des artistes de grand talent, tous et qui sont entre autres Larry Griswold, un mime sans pareil et grand comédien; les Rhonwells, des acrobates suédois qui vous émerveilleront; l'extraordinaire Sicki, qu'on peut appeler le meilleur jongleur au au monde... et vous verrez que c'est vrai! l'unicycliste Mel Hall qui est formidable; les acrobates et trapézistes Owen et Johnson, des athlètes hors-pair; la talentueuse et charmante ballerine Patricia Bowman qui offrira plusieurs numéros sensationnels de son répertoire; les 36 jolies filles des "Skating Vanities" qui offriront quelques numéros sur les roulettes de bois avec comme principales vedettes la championne du monde Nancy Let Parker et la blonde Gale Locke ainsi que les téméraires Tony et Caroline. "Hippodrome" offrira donc de tout et pour tous les goûts et il semble bien que le public montréalais, friands de spectacles nouveaux et plaisants, sera vraiment servi à souhait, au Forum, du 15 au 20 septembre.

HORAIRE DE NOS SPECTACLES

ALOUETTE — "Riz Amer" — 2e semaine 10:00, 12:15, 2:35, 4:55, 7:15, 9:35.

CAPITOL — "Seared Stiff": 10:00, 12:20, 2:40, 5:00, 7:20, 9:40.

AU CHAMPLAIN — "Echec à Borgia": 12:00, 3:19, 6:38, 9:57. — "Quel Pétard": 2:03, 5.22, 8:41.

CINEMA DE PARIS. — "Les Miracles n'ont lieu qu'une Fois". 11.50, 2.15, 4.40 7.05, 9.30.

IMPERIAL — "The Sea Devils": 10:00, 12:55; 3:55, 6:55, 9:55. — "Look Who's Laughing": 11:35, 2:30, 5:30, 8:30.

A L'ELECTRA — "Le Signe des renégats": 12:10, 2:34, 4:58, 7:22, 9:46. — "La Vallée des hommes traqués": 1:35, 3:59, 6:23, 8:47.

LA SCALA. — "Foyer Perdu", 12.10, 3.29, 6.33, 9.52. "Romance à Rio". 1.39, 4.58, 8.02

LOEW'S — "Gentlemen Prefer Blondes": 10:35, 12:50, 3:05, 5:20, 7:35, 9:50.

ORPHEUM — "The Beast of 20,000 Fathoms": 10:25, 1:20, 4:10, 7:05, 10.00. — "Kid Monk Baroni": 11:50, 2:45, 5:35, 8:30.

PALACE — "The Story of Three Loves": 9:55, 12:10, 2:30 4:45, 7:05, 9:25.

PRINCESS — "Inferno": 10:35, 12:50, 3:05, 5:20, 7:35, 9:50.

SAINT-DENIS. — "Seuls au Monde", 12.40, 5.00, 9.40. "La Vie est un Jeu", 2.40, 6.30. Parade de Modes, 2.30, 8.30.

Le Normandie
Nouveau spectacle
LES QUATRE D'LOVELIES
"les amateurs de l'harmonie les adorent"
—plus—
BOBBY JULE, JR
"Jongleur comique"
Orchestre Max CHAMITOV
avec Norma HUTTON, vocaliste
Trio Bill MOODY
2 spectacles chaque soir 9 et 12
Réservations - Victor - PL. 7777
HOTEL SHERATON MT-ROYAL

HALE HAKALA
DINERS CHAUDS 70¢ ET PLUS
Servis par : MADELEINE - GRACE - RITA MONIQUE - CHRISTIANE
"L'HEURE CHAMPAGNE"
de 5 h. à 8 h. tous les jours avec musique de danse
Vedette de Hollywood ayant joué avec MICKEY ROONEY

Danse tous les soirs avec 2 orchestres
WALLY ASPELL
animateur-compositeur
vedette d'Hollywood ayant trois films à son crédit
présente
3 spectacles tous les soirs
Revue "Monte-Carlo"
DANSE TOUS LES SOIRS
626 ouest, Notre-Dame
UN. 6-5101

Au Show Bar de l'Est
Jan ROGERS
15 NUMEROS DE VAUDEVILLE 15
La semaine des Vedettes de Hollywood et du Broadway
★ THE LAMBERTS
danseurs-acrobates
Vedettes du Palace à New-York
★ THE KAYOS
Star du Broadway — contorsionistes
★ DARO & KORDA
Comédiens-danseurs
Etoiles du Quartier-Latin, N.-Y.
★ MISS D. GRAHAM
Danseuse Exotic
4 mois au Clover Miami
& Yvan Daniel
chanteur, m.c.
3 SPECTACLES tous les soirs
ORCHESTRES pour la danse
Aucun frais de : couvert minimum, admission.

Café MOCAMBO
2591 est, Notre-Dame
CH. 0435

SAMMY EST PLUS QUE SENSATIONNEL!
CHEZ PAREE
Showplace of the STARS!
SAMMY DAVIS Jr.

Nous vous présentons avec fierté
le plus grand numéro du monde des spectacles
Le trio WILL MASTIN mettant en vedette SAMMY DAVIS, Jr.
En outre : la merveilleuse chanteuse
WANDA MERRILL
et l'étonnant LEE MARKS
Bob Harrington
Perry Coran 4
CHEZ PAREE
UN. 6-6666
STANLEY-ST.CATH. ST.
DEPENSEZ CE QU'IL VOUS PLAIT!
MEMBRES DES DINER'S CLUB

Si vous aimez la musique de fanfare
VENEZ ENTENDRE
LA MUSIQUE DE LA GARDE REPUBLICAINE DE PARIS

72
musiciens virtuoses
sous la direction de
FRANÇOIS-JULIEN BRUN
DIRECTEMENT DE PARIS
Jamais vous ne pourrez entendre de la musique de fanfare de qualité aussi exceptionnelle.
Un programme de musique légère, semi-classique et de marches militaires entraînantes.
JEUDI SOIR
AMPHITHEATRE DU FORUM
Billets : $1.00 - $3.50 — En vente au Forum

Robert Ryan, dans une scène du film dramatique à trois dimensions "Inferno", qui est à l'affiche du cinéma Princess.

DANS LA COULISSE

Josette France, qui obtient beaucoup de succès en France sous le nom d'Aglaé, vient d'arriver à Montréal pour se reposer... "The Sea Around Us", qui vient de prendre l'affiche au Her Majesty's, est un formidable documentaire sur la mer. On voit des scènes sous-marines d'une grande beauté... Lise Roy fait un triomphe au Chez Gérard, à Québec; il est tout probable qu'elle débutera dans un cabaret à Montréal à la fin de septembre...

* * *

Guylaine Guy partira aujourd'hui pour New-York où elle doit rencontrer plusieurs impresarios importants de la métropole américaine... Anna Russell, une artiste canadienne, a fait ses débuts hier soir sur le Broadway dans un spectacle intitulé "Ann Russell and her Little Show". Anna Russell, qui est originaire de Toronto, est, à ce qu'on dit, une comédienne-née. Espérons qu'elle fera du succès sur le Broadway...

* * *

Carmen Miranda, qui vole presque le spectacle aux comiques Dean Martin et Jerry Lewis dans le film "Scared Stiff", viendra à Montréal le 21 septembre pour remplir un engagement dans un cabaret... Celia Cabot, la comédienne en vedette au Down Beat, tournerait peut-être un film avec les comiques Dean Martin et Jerry Lewis. Elle personnifierait la soeur de Jerry Lewis. Quel couple!!!

* * *

Wanda Merreli, la chanteuse qui vient de faire ses débuts au Chez Paree, débuta à la scène à l'âge de 14 ans, au Latin Quarter, à New-York, en prétextant qu'elle en avait 18. Quand on découvrit son véritable âge, elle fut obligée de retourner à l'école... Les Dyrettes, qui viennent de terminer un engagement au café Montmartre, sont rentrées à Chicago où elles veulent monter un nouveau numéro. En plus de danser, elles chanteront...

* * *

Les D. Levelies, quatre charmantes jeunes chanteuses, sont les vedettes du spectacle qui a pris l'affiche du Normandie hier soir... Olivier Wakefield, le comique anglais à moustache, en deuxième semaine au Starlight Roof, du Ruby Foo's... Les Four Aces font un triomphe au théâtre Seville. Leur interprétation de "False Love" soulève des tonnerres d'applaudissements...

* * *

Il est probable que les cachets donnés pour les sketches originaux à la télévision augmenteront sensiblement sous peu. Cela devrait intéresser plusieurs scripteurs... "Gentlemen Prefer Blondes" est le film qui a fait les plus grosses recettes aux Etats-Unis et au Canada au cours du mois d'août. Viennent ensuite "The Band Wagon" et "The Moon Is Blue"... Le nouveau procédé cinématographique des studios Warner sera connu sous le nom de Warnerscope...

* * *

Le spectacle des "Ice Capades" vient de débuter au Madison Square Garden à New-York... La Garde Républicaine arrivera à Montréal demain et fera ses débuts jeudi soir au Forum... Louis Jordan viendra au théâtre Seville le 19 novembre prochain... On prévoit que les recettes du spectacle du "Grandstand" à l'Exposition Nationale de Toronto atteindront $450,000. La vedette est Victor Borge...

Roland COTE

Sammy Davis jr est un artiste qui a du talent et de l'entrain

Le trio Will Wastin, mettant en vedette Sammy Davis jr, a inauguré d'une brillante façon la nouvelle saison du Chez Paree. On sait que plusieurs grandes vedettes américaines doivent se succéder sur la scène de ce cabaret au cours des prochains mois.

Sommy Davis jr est sûrement l'un des plus talentueux artistes de l'heure. Tout d'abord, il a un dynamisme et un entrain qui lui permettent de rester sur la scène pendant quarante minutes... et ce n'est pas trop long, car son numéro est très varié. Sammy Davis jr est un danseur, chanteur, raconteur, imitateur et même musicien. Accompagné de son oncle et de son père, il donne un numéro superbement réglé. Il se révèle tout d'abord un virtuose de la danse à claquettes, puis il campe une série de vedettes bien connues; ses imitations sont courtes et bien présentées. Il chante ensuite avec beaucoup de sensibilité "The Birth of the Blues" et il termine en jouant du tambour. Sammy Davis jr a l'air sympathique et il a une personnalité qui casse la rampe.

Wandra Merrell, chanteuse, et Lee Marks, jongleur complètent le programme. Wandra Merrell est une jeune et ravissante chanteuse qui excelle dans les chansons sentimentales; elle a beaucoup de fraîcheur, de fini et de sensibilité. Elle devrait surveiller ses gestes. C'est une artistie qui promet. Quant à Lee Marks, c'est un jongleur fort adroit. Il manipule plusieurs balles à la fois et termine son numéro en jonglant sur un gros ballon.

Bob Harrington et son orchestre ainsi que Perry Carmen et son ensemble font les frais de la musique.

R.C.

Voici comment se compose la célèbre Garde Républicaine

La Musique de la Garde Républicaine de Paris que l'on entendra jeudi soir à l'amphitéâtre du Forum, a déjà un siècle d'existence. Elle ne pouvait mieux célébrer ce centenaire qu'en s'affirmant encore dans un domaine musical plus vaste. C'est ainsi que sur la suggestion personnelle de Vincent Auriol, président de la République, la Musique de la Garde se vit adjoindre un quatuor à cordes de 40 archets, donnant naissance à l'Orchestre Harmono-Symphonique dont la création remonte à 1948.

En même temps qu'une formule orchestrale nouvelle était créée une révolution dans les lois de l'orchestration se manifestait avec ce nouvel ensemble, à qui Berlioz ouvrit la porte, lorsqu'il écrivait dans son traité d'orchestration que c'est une erreur de croire que tous les orchestres doivent être composés d'après le système basé sur la prédominance des instruments à cordes, et que l'on peut obtenir de très beaux résultats avec le système contraire. Les instruments à cordes, trop faibles pour dominer la masse des clarinettes et des instruments de cuivre, servent alors de lien harmonieux aux sons stridents de l'orchestre d'instruments à vent, en adoucissant l'éclat dans certains cas et en échauffant le mouvement dans certains autres, au moyen du trémol qui musicalise même le roulement de tambours, en se fondant avec eux.

Le Quatuor à cordes apporte donc ce lien harmonieux à ces masses d'instruments à vent, adoucissant certains angles, enrichissant et polarisant son ensemble. C'est dans le doublement du quatuor à cordes par le quatuor d'anches de la musique d'harmonie que réside l'effet extraordinaire de cette sonorité jamais acquise et insoupçonnée, riche en nuances, en expression et en couleurs, sur laquelle peuvent évoluer à leur aise les groupes d'instruments de cuivre dans les parties respectives qui leur sont confiées, sans que le quatuor en souffre.

Le gérant du Mocambo, fêté

H. Ross, le sympathique gérant du Mocambo fêtera cette semaine ses 2 ans de service au Show Bar de l'Est, dont il est le fondateur. Toute la direction et tout le personnel se sont unis depuis des mois pour choisir pour cette semaine et la semaine prochaine des attractions à chaque soir et des pléïades d'actes choisis. Il y aura souvenir pour tous à chaque jour. Donc, venez en foule saluer le directeur du Mocambo. The Lamberts, vedettes du Palace Theatre R.K.O., comédiens-contorsionistes, les meilleurs au monde, The Kayos, acrobates Orientaux, Daro et Korda comédiens-danseurs, The Diana, couple de danseurs de l'Orient vous feront deux beaux numéros de danse de Bagdad et enfin Miss Graham danseuse exotique. Yvan Daniel, l'animateur et Jen Rogers, votre crooner canadien. La famille Souci et leur oncle Oscar Campagna, Yanina et Lano en personne, danseurs de haute réputation, 3 orchestres de danse, 3 spectacles chaque soir. Jamais de frais de couvert, entrée ou minimum.

JAMAIS FILME AUPARAVANT
RACHEL L. CARSON'S
THE SEA AROUND US
PRINT BY TECHNICOLOR
ACADEMY AWARD WINNER
Spectacle continu à partir de midi
Mat. 65c. Soirées
HER MAJESTY'S • Sam et dim. 90c

"RIZ AMER"
avec la femme incomparable
Silvana MANGANO
au même programme "PYRAMIDES et TRAPÈZES"
Air climatisé
A L'AFFICHE
ALOUETTE

"The Beast From 20,000 Fathoms"
WARNER BROS. sensation of the nation!
PAUL CHRISTIAN · PAULA RAYMOND
CECIL KELLAWAY · KENNETH TOBEY
also "KID MONK BARONI"
Air climatisé
ORPHEUM
A L'AFFICHE

JANE RUSSELL MARILYN MONROE
Gentlemen Prefer Blondes
TECHNICOLOR
CHARLES COBURN
Air climatisé
LOEW'S
Mat.: 75¢--Soir: $1.

A L'AFFICHE
MGM's The STORY OF THREE LOVES
TECHNICOLOR
Amies! Il se trouve votre idéal dans une de ces 3 histoires d'amour!
Pier ANGELI · Ethel BARRYMORE
Leslie CARON · Kirk DOUGLAS
Farley GRANGER · James MASON
Agnes MOOREHEAD · Moira SHEARER
Air Conditioned
PALACE

DEAN JERRY
MARTIN-LEWIS
in SCARED STIFF
with LIZABETH SCOTT
CARMEN MIRANDA
A L'AFFICHE
CAPITOL
AIR CLIMATISE

SAINT DENIS À L'AFFICHE
CLIMATISATION PARFAITE
Madeleine ROBINSON
et RENÉ LEFÈVRE dans
SEULS.. AU MONDE
EN PROGRAMME DOUBLE avec
RELLYS et JACQUELINE DELUBAC dans LA VIE EST UN JEU!

LES MODES DE LA SAISON
défilé de mannequins de la
MAISON DUPUIS FRERES LTEE.,
mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Cinéma de Paris À L'AFFICHE
LE GUERRIER,
LE HÉROS
LE SAINT
QUI FONDA
LA COMPAGNIE
DE JÉSUS
LOYOLA
CHEVALIER DU CHRIST

INFERNO
3D TECHNICOLOR
ROBERT RYAN · RHONDA FLEMING · WILLIAM LUNDIGAN
A L'AFFICHE
PRINCESS
AIR CLIMATISE

SEA DEVILS
COLOR BY TECHNICOLOR
YVONNE DE CARLO · ROCK HUDSON
MAXWELL REED
with DENIS O'DEA
also EDGAR BERGEN & CHARLIE McCARTHY FIBBER McGEE & MOLLY and LUCILLE BALL in Look Who's Laughing
A L'AFFICHE
IMPERIAL

CITE DE MONTREAL

Expropriation des immeubles requis pour la construction du Boulevard Métropolitain, entre les limites ouest et est de la Cité.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis que le 22 septembre prochain (1953), à 10.30 du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu, elle présentera par le ministère de ses procureurs soussignés, à la cour supérieure, ou à l'un de ses Honorables juges siégeant à la division de pratique, chambre 31, au Palais de Justice, à Montréal, Province de Québec, une requête demandant :

a) de fixer le jour où la Régie des Services Publics devra commencer les travaux à faire pour constater et évaluer les immeubles ou parties d 'immeubles décrits ci-dessous que la Cité de Montréal entend acquérir, en vertu des articles 421 et suivants de sa charte et amendements (62 Victoria, chapitre 58) ainsi que les dommages résultants de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition desdits immeubles ou parties d'immeubles;

b) de fixer le jour où la Régie devra faire son rapport.

Les immeubles ou parties d'immeubles à acquérir pour la construction du Boulevard Métropolitain, entre les limites ouest et est de la Cité, sont les suivants :

Plan 4265

No 1—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée dans ses lignes sud-ouest par les lots du cadastre Nos P. 355 (Ville St-Laurent et P. 354), les dits côtés mesurant environ 155, 210 et 84 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 354, le dit côté mesurant environ 106.5 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P. 354, le dit côté mesurant environ 58 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 354 (Boul. Persillier), le dit côté mesurant environ 466.11 pieds; au sud-est par le Chemin de la Côte-de-Liesse, le dit côté mesurant environ 253.5 pieds; contenant une superficie d'environ 56838 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 354 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No 4265 déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 2—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 354, le dit côté mesurant environ 466.11 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 354 (Boul. Persillier), le dit côté mesurant environ 100 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 354, le dit côté mesurant environ 466.11 pieds; au sud-est par le Chemin de la Côte-de-Liesse, le dit côté mesurant environ 100 pieds; contenant une superficie d'environ 46611 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 354 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No 4265 déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 3—Une lisière de terrain de forme irrégulière et avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 354 (Boul. Persillier), le dit côté mesurant environ 466.11 pieds; dans ses lignes nord, par le lot du cadastre No P. 354, les dits côtés mesurant environ 84.73 et 207 pieds; dans ses lignes nord-ouest par le lot du cadastre No P. 354, les dits côtés mesurant environ 78 et 197.2 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 353 (Ville Saint-Laurent), le dit côté mesurant environ 155 pieds; au sud-est par le Chemin de la Côte-de-Liesse, le dit côté mesurant environ 365 pieds; contenant une superficie d'environ 73740 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 354 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No 4265 déposé au bureau du directeur des travaux publics;

Plan M-5 Bordeaux

No 1—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,728 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-33 des plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 2—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,670 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-32 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 3—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,700 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-31 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 4—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,730 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-30 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 5—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,852 pieds carrés, M.A.; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-29 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 6—Une lisière de terrain de forme rectangulaire, contenant une superficie d'environ 2,280 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-80 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 7—Une lisière de terrain de forme rectangulaire, contenant une superficie d'environ 2,280 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-34 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 8—Une lisière de terrain de forme rectangulaire, contenant une superficie d'environ 2,280 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-79 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 9—Une lisière de terrain de forme rectangulaire, contenant une superficie d'environ 2,280 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-35 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 10—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, bornée au sud-est par le lot du cadastre No 351-79; le dit côté mesurant environ 76 pieds; au sud-ouest par le lot du cadastre No 351-36, le dit côté mesurant environ 10.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 351-78 ptie, le dit côté mesurant environ 76 pieds au nord-est par les limites ouest de la Cité de Montréal, le dit côté mesurant environ 11.5 pieds; contenant une superficie d'environ 836 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant partie du lot du cadastre No 351-78 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 11—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 351-28 (rue), le dit côté mesurant environ 9.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 351-36 partie, le dit côté mesurant environ 76 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 351-78, le dit côté mesurant environ 10.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 351-35, le dit côté mesurant environ 76 pieds; contenant une superficie d'environ 760 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant partie du lot du cadastre No 351-36 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 12—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, bornée au sud-est par le Chemin de la Côte-de-Liesse, le dit côté mesurant environ 66 pieds; au sud-ouest par les lots du cadastre Nos 351-3, 4, 5 et 6, le dit côté mesurant environ 163.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 351-28 partie (rue), le dit côté mesurant environ 66 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 351-36, 35, 34 et 29, le dit côté mesurant environ 162 pieds; contenant une superficie d'environ 10,731.6 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant partie du lot du cadastre No 351-28 de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel (rue) des plan et livre de renvoi officiels qu'indiqué au plan No M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 13—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,369 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-3 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan No M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 14—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,376 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-2 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 15—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,411 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-1 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 16—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, contenant une superficie d'environ 2,265 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-4 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 17—Une lisière de terrain de forme rectangulaire, contenant une superficie d'environ 2,268 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 351-5 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 18—Une lisière de terrain de forme trapezoidale, bornée au nord-est par le lot du cadastre No 351-28 (rue), le dit côté mesurant environ 8.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 351-5, le dit côté mesurant environ 75.6 pieds; au sud-ouest par le lot du cadastre No 352 partie, le dit côté mesurant environ 7.7 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 351-6 partie, le dit côté mesurant environ 75.6 pieds; contenant une superficie d'environ 616.16 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 351-6 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 19—Une lisière de terrain de forme carrée, bornée au sud-est par le Chemin de la Côte-de-Liesse, le dit côté mesurant environ 50 pieds; au sud-ouest par le lot du cadastre No 352 partie, le dit côté mesurant environ 50 pieds; au nord-ouest par le lot du Cadastre No 352 partie, le dit côté mesurant environ 50 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 351-1, le dit côté mesurant environ 50 pieds; contenant une superficie d'environ 2,500 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 352 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 20—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-est par le Chemin de la Côte-de-Liesse, le dit côté mesurant environ 665.6 pieds; au sud-ouest par le lot du cadastre No 353, le dit côté mesurant environ 155 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 352 partie, le dit côté mesurant environ 717 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 351-6, 5, 4 et 1; le dit côté mesurant environ 113.1 pieds; de là vers le sud par le côté nord-ouest du lot du cadastre No 352 partie, le dit côté mesurant environ 50 pieds au point de départ, contenant une superficie d'environ 111,391 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 352 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

No 21—Une lisière de terrain de forme rectangulaire, bornée au sud-est par le Chemin de la Côte-de-Liesse, le dit côté mesurant environ 15 pieds; au sud-ouest par le lot du cadastre No 354, le dit côté mesurant environ 155 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 353 partie; le dit côté mesurant environ 15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 352, le dit côté mesurant environ 155 pieds; au tenant une superficie d'environ 2,235 pieds carrés, M.A.; la dite lisière de terrain étant partie du lot du cadastre No 353 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent; le tout tel qu'indiqué au plan M-5 Bordeaux déposé au bureau du directeur des travaux publics;

Plan M-78 St-Denis

No 1—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.267-12 (ruelle), ledit côté mesurant environ 15.9 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267 (rue St-Hubert), ledit côté mesurant environ 15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.267-11, ledit côté mesurant environ 5.25 pieds; contenant une superficie d'environ 39.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-12 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 2—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée dans ses lignes sud-ouest par les lots du cadastre Nos P.267-10 et P. 267-11 lesdits côtés mesurant environ 39.46 & 77 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.267-12 (ruelle), ledit côté mesurant environ 5.25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267 (rue St-Hubert) ledit côté mesurant environ 117.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.267 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 31.4 pieds; contenant une superficie d'environ 2599.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-11 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 3—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.267-9, ledit côté mesurant environ 48.81 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.267-10, ledit côté mesurant environ 33.17 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267-11 ledit côté mesurant environ 39.46 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 267 (Blvd Crémazie) ledit côté mesurant environ 30.36 pieds; contenant une superficie d'environ 1324.05 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No P.267-10 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 4—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.267-8, ledit côté mesurant environ 57.51 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 267-9, ledit côté mesurant environ 32.86 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267-10 ledit côté mesurant environ 48.81 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.267 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 30.37 pieds; contenant une superficie d'environ 1594.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-9 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse du St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 5—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 267-7, ledit côté mesurant environ 65.64 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.267-8, ledit côté mesurant environ 32.62 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267-9, ledit côté mesurant environ 57.51 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 267 (Blvd Crémazie), ledit côté mesurant environ 30.36 pieds; contenant une superficie d'environ 1847.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-8 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 6—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 267-6, ledit côté mesurant environ 73.45 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.267-7, ledit côté mesurant environ 32.51 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267-8, ledit côté mesurant environ 65.64 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.267 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 30.37 pieds; contenant une superficie d'environ 2086.35 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-7 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 7—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 267-5, ledit côté mesurant environ 80.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.267-6, ledit côté mesurant environ 32.08 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267-7, ledit côté mesurant environ 73.45 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.267 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 30.36 pieds; contenant une superficie d'environ 2303.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-6 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 8—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 267-43 (avenue de Chateaubriand), ledit côté mesurant environ 86.67 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.267-5, ledit côté mesurant environ 32.99 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 267-6, ledit côté mesurant environ 80.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.267 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 31.36 pieds; contenant une superficie d'environ 2491.94 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-5 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 9—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 267-4, ledit côté mesurant environ .... pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 267-43 (ave de Chateaubriand), ledit côté mesurant environ 69.72 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.267-5, ledit côté mesurant environ 86.67 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.267 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 66.83 pieds; contenant une superficie d'environ 6118.86 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 267-43 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 10—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 3048.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 267-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 11—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2951.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 267-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 12—Une lisière de terrain, avec bâtiments sus-érigés, contenant une superficie d'environ 2867 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 267-2 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 13—Une lisière de terrain avec bâtiments, contenant une superficie d'environ 2842 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 267-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 14—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1507.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 267-44 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 15—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.269-8, ledit côté mesurant environ 122.78 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 269-10 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos 267-66 (ruelle), 267-44 (ruelle) et 267-1, ledit côté mesurant environ 126.04 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-9 (boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.3 pieds; contenant une superficie d'environ 3110.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-9 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 16—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.269-7, ledit côté mesurant environ 118.91 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 269-10 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.269-9, ledit côté mesurant environ 122.78 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-8 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.3 pieds; contenant une superficie d'environ 3021 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-8 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 17—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.269-6, ledit côté mesurant environ 115.16 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 269-10 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.269-8, ledit côté mesurant environ 118.91 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-7 (boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2925.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-7 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 18—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.269-5, ledit côté mesurant environ 111.41 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 269-10 (ruelle) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.269-7, ledit côté mesurant environ 115.16 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-6 (boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2832.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 19—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 269-4, ledit côté mesurant environ 107.62 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 269-10 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.269-6, ledit côté mesurant

(Suite 21e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 20e page)

environ 111.41 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-5 (boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2737.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-5 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 20—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 269-2 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 104 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 269-10 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.269-5, ledit côté mesurant environ 107.62 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-4 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2645.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 21—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 2368 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 269-10 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 22—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.269-2 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 1.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 269-12, ledit côté mesurant environ 9.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 269-10 (ruelle), ledit côté mesurant environ 8.96 pieds; contenant une superficie d'environ 16.17 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-12, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 23—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 269-1 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 121.04 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.269-2 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 75.89 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos P. 269-12, 269-10 (ruelle) et P. 269-4, ledit côté mesurant environ 121.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-2 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 75.86 pieds; contenant une superficie d'environ 9099 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-2 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 24—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos P. 271-1, 271-4 et P.271-5, ledit côté mesurant environ 121.01 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 269-1 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 4.05 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.269-2 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 121.04 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.269-1 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 4.05 pieds; contenant une superficie d'environ 484.18 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 269-1 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 25—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.271-2, ledit côté mesurant environ 70.55 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 271-4 ledit côté mesurant environ 28 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 269-1 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 74.49 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 271-1 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.31 pieds; contenant une superficie d'environ 2030.56 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 26—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 271-3, ledit côté mesurant environ 67.11 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 271-4, ledit côté mesurant environ 28 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.271-1, ledit côté mesurant environ 70.55 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.271-2 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.31 pieds; contenant une superficie d'environ 1927.24 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot No 271-2, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 27—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 271-161 (rue Foucher), ledit côté mesurant environ 63.16 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 271-4, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.271-2, ledit côté mesurant environ 67.11 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.271-3 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.28 pieds; contenant une superficie d'environ 1628.37 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 28—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2430 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 29—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 271-161 (rue Foucher), ledit côté mesurant environ 28.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.271-5, ledit côté mesurant environ 84.45 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.269-1 (avenue Millen), ledit côté mesurant environ 16.52 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 271-4, ledit côté mesurant environ 82 pieds; contenant une superficie d'environ 1862.22 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-5 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 30—N'existe pas, voir no. 29.

No 31—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos 271-592-1 et P.271-591, ledit côté mesurant environ 122.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.271-161 (rue Foucher), ledit côté mesurant environ 60.7 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos P. 271-3, 271-4 et P. 271-5, ledit côté mesurant environ 122.06 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.271-161 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 60.67 pieds; contenant une superficie d'environ 7336.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-161 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No 78-M St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 32—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1392 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-592-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No No M-78 St-Denis déposé au bureau du teur des travaux publics.

No 33—Une lisière de terrain avec bâtiments, contenant une superficie d'environ 2100 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-610 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 34—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 271-593-2, ledit côté mesurant environ 60 pieds; au nord-ouest par les lots du cadastre Nos 271-589-2 et P.271-590, ledit côté mesurant environ 35.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 271-610, ledit côté mesurant environ 65.4 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.271-593-1 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 40 pieds; contenant une superficie d'environ 2497 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-593-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 35—Une lisière de terrain de forme triangulaire, contenant une superficie d'environ 136 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-593-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 36—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 271-594-2-1, ledit côté mesurant environ 65.52 pieds; au nord-ouest par les lots du cadastre Nos 271-588-2 et 271-589-2 ledit côté mesurant environ 3 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 271-593-2, ledit côté mesurant environ pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.271-594-1 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 6.7 pieds; contenant une superficie d'environ 320.6 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-594-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 37—Une lisière de terrain, avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 2031 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-594-2-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 38—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 2693 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 272-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 39—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 553 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-588-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 40—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 505 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-589-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 41—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos 271-589-2 et P.271-589-1, ledit côté mesurant environ 56.45 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.271-590 ledit côté mesurant environ 31.36 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.271-591, ledit côté mesurant environ 56.72 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.271-593-1 et 271-610, ledit côté mesurant environ 31.44 pieds; contenant une superficie d'environ 1754.26 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-590 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 42—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.271-590, ledit côté mesurant environ 56.72 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 271-591, ledit côté mesurant environ 23.36 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P.271-591, ledit côté mesurant environ 10.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.271-161 (rue Foucher) ledit côté mesurant environ 65 pieds; au sud-est par les lots du cadastre Nos: 281-610 et 271-592-1, ledit côté mesurant environ: 31.44 pieds; contenant une superficie d'environ 1793.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-591 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 43—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée dans ses lignes sud-ouest par les lots du cadastre Nos 271-589-2 et P. 271-588-1, les dits côtés mesurant environ 9.1 et 36.08 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 271-589-1, le dit côté mesurant environ 32.37 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 271-590, le dit côté mesurant environ 39.95 pieds; dans ses lignes sud-est par le lot du cadastre No 271-589-2, les dits côtés mesurant environ 7.7 et 24.3 pieds; contenant une superficie d'environ 1301.48 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-589-1 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 44—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 272-2, le dit côté mesurant environ 40.96 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.-271 588-1, le dit côté mesurant environ 30.8 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 271-589-1, le dit côté mesurant environ 36.08 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 271-588-2, le dit côté mesurant environ 31.5 pieds; contenant une superficie d'environ 1174.43 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-588-1 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 45—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 272 (rue Basile-Routhier), le dit côté mesurant environ 47.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 272-2, le dit côté mesurant environ 38.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 271-588-1, le dit côté mesurant environ 40.96 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 272-1, le dit côté mesurant environ 37 pieds; contenant une superficie d'environ 1679.04 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 272-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 46—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos 271-609-4, 609-3, 609-2, 609-1 et P. 271-608, le dit côté mesurant environ pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 271-516 (rue Basile-Routhier), le dit côté mesurant environ 60.06 pieds; dans ses lignes nord-est par les lots du cadastre Nos P. 272 et 273 (rue Basile-Routhier) les dits côtés mesurant environ 56.4 et 16.01 pieds; dans ses lignes sud-est par les lots du cadastre Nos 273 et P. 274 (rue Basile-Routhier), le dit côté mesurant environ 34 et 22.9 pieds; contenant une superficie d'environ 3565.33 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-516 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 47—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 275, le dit côté mesurant environ 50 pieds; au nord-ouest par les lots du cadastre Nos 276-4 et 271-609-4, le dit côté mesurant environ 25.1 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 274 (rue Basile-Routhier), le dit côté mesurant environ 50.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 274 (Boul. Crémazie), le dit côté mesurant environ 29.1 pieds; contenant une superficie d'environ 1346 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 274 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 48—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 277, le dit côté mesurant environ 50 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 276-4, le dit côté mesurant environ 39.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 274, le dit côté mesurant environ 50 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 275 (Boul. Crémazie), le dit côté mesurant environ ... pieds; contenant une superficie d'environ 1919 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 275 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 49—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.277 (rue Lajeunesse), ledit côté mesurant environ 51.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 278, ledit côté mesurant environ 79.8 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos 276-2, 276-3, 276-4 et P.275, ledit côté mesurant environ 59.29 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.277 (boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 78.02 pieds; contenant une superficie d'environ 4341 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 277 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 50—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 163 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No. 271-609-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 51—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés contenant une superficie d'environ 136 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 276-4, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 52—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 300 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 276-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 53—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 219 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 276-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 54—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 99 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-609-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 55—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 98 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-609-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 56—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 861 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 271-609-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 57—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 2010 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 276-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 58—Une lisière de terrain de forme irrégulière et bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 279, ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 271-608, ledit côté mesurant environ 53.9 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P. 271-608, ledit côté mesurant environ 10.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 271-516 (rue Basile-Routhier), ledit côté mesurant environ 15.85 pieds; au sud-est par les lots du cad. Nos L-276-1 et 271-609-1, ledit côté mesurant environ 61.2, contenant une superficie d'environ 670.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 271-608 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 59—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 278 (rue Lajeunesse), ledit côté mesurant environ 50 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 279, ledit côté mesurant environ 81.3 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 276-1 et 276-2, ledit côté mesurant environ 50.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 276-2 et P. 277, ledit côté mesurant environ 81.3 pieds; contenant une superficie d'environ 4073 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 278 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 60—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 279 (rue Lajeunesse), ledit côté mesurant environ 22.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 279, ledit côté mesurant environ 82.6 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 271-608, ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 278, ledit côté mesurant environ 81.3 pieds; contenant une superficie d'environ 1447 pieds carrés, ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 279 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 61—Une lisière de terrain de forme irrégulière et avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-2 ledit côté mesurant environ 102.19 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-8 (ruelle), ledit côté mesurant environ 26 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287 (rue Lajeunesse) ledit côté mesurant environ 86.86 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 287 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 26.4 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-1 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 5.06 pieds; contenant une superficie d'environ 2511.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 62—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-3, ledit côté mesurant environ 96.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-8 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-1, ledit côté mesurant environ 102.19 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-2 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.25 pieds; contenant une superficie d'environ 2499.85 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 63—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-4, ledit côté mesurant environ 92.22 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-8 (ruelle) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-2, ledit côté mesurant environ 96.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-3 (Blvd Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.25 pieds; contenant une superficie d'environ 2,355 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-3, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 64—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-5, ledit côté mesurant environ 88.24 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-8 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-3, ledit côté mesurant environ 92.22 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-4 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.25 pieds; contenant une superficie d'environ 2,254 pieds; carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 65—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-6, ledit côté mesurant environ 84.16 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-8 (ruelle) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-4, ledit côté mesurant environ 88.24 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-5 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.25 pieds; contenant une superficie d'environ 2,155 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant partie du lot du cadastre No 287-5, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 66—Une lisière terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-7, ledit côté mesurant environ 80.18 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-8 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-5, ledit côté mesurant environ 84.16 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.287-6 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.25 pieds; contenant une superficie d'environ 2,054 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 67—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 287-783 (rue Berri), ledit côté mesurant environ 76.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-8 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-6, ledit côté mesurant environ 80.18 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-7 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.25 pieds; contenant une superficie d'environ 1954 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-7, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 68—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,206.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-8 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 69—Une lisière de terrain de forme irrégulière et avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-49 (ruelle), le dit côté mesurant environ 19.32 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-9, ledit côté mesurant environ 73.89 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P. 287-9, le dit côté mesurant environ 15.64 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287 (rue Lajeunesse), le dit côté mesurant environ 16.15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 287-8 (ruelle), le dit côté mesurant environ 84.5 pieds; contenant une superficie d'environ 1063 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-9 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 70—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-50, le dit côté mesurant environ 21.47 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-49 (ruelle), le dit côté mesurant environ ... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-9, le dit côté mesurant environ 19.32 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-8 (ruelle), le dit côté mesurant environ 12 pieds; contenant une superficie d'environ 244.74 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-49 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 71—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 287-783 (rue Berri), le dit côté mesurant environ 30.9 pieds; dans sa ligne nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-51 et P. 287-50, les dits côtés mesurant environ 27.43 et 53.41 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-49 (ruelle), le dit côté mesurant environ 21.47 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-8 (ruelle), le dit côté mesurant environ 80 pieds; contenant une superficie d'environ 2224.13 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-50, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 72—Une lisière de terrain de forme triangulaire et avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 287-783 (rue Berri), le dit côté mesurant environ 4.92 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-51, le dit côté mesurant environ 27.87 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-50, le dit côté mesurant environ 27.43 pieds; contenant une superficie d'environ 67.48 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-51, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 73—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2790.06 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-914 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 74—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2385 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-915 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 75—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,285.5 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-916 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 76—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2186 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-917 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur, des travaux publics.

No 77—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, contenant une superficie d'environ 2242.03 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-918 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 78—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2004 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-390 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 79—Une lisière de terrain de forme irrégulière et avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.287-429-2 (ruelle), ledit côté mesurant environ 22.65 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.287-391, ledit côté mesurant environ 69 pieds; à l'ouest par le

(Suite 22e page)

●●● Cité de Montréal

(Suite de la 21e page)

lot du cadastre No P.287-391, ledit côté mesurant environ 15.58 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 287-783 (rue Berri), ledit côté mesurant environ 22.15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 287-390 (ruelle) ledit côté mesurant environ 80 pieds; contenant une superficie d'environ 1383.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-391 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 80—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-430, ledit côté mesurant environ 24.52 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.287-429-2 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12.15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.287-391, ledit côté mesurant environ 22.65 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 287-390 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12 pieds; contenant une superficie d'environ 283 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-429-2 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 81—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 287-738 (rue St-Denis), ledit côté mesurant environ 36.24 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.287-430, ledit côté mesurant environ 75.94 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.287-429-2 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24.52 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 287-390 (ruelle) ledit côté mesurant environ 75 pieds; contenant une superficie d'environ 2278.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-430 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 82—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.287-740, ledit côté mesurant environ 82.7 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-742 (ruelle), ledit côté mesurant environ 37 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 287-738 (rue St-Denis) ledit côté mesurant environ 88.72 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.287-739 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 37.45 pieds; contenant une superficie d'environ 3171.27 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-739 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 83—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-741, ledit côté mesurant environ 78.72 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-742 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.287-739, ledit côté mesurant environ 82.7 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-740 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.32 pieds; contenant une superficie d'environ 2,017.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-740 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 84—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 288-1, ledit côté mesurant environ 74.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 287-742 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-740 ledit côté mesurant environ 78.72 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 287-741 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.32 pieds; contenant une superficie d'environ 1,918.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-741 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux pubilcs.

No 85—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1,044 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-742 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 86—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1,650 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 287-743 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 87—Une lisière de terrain, de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 287-910 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12.21 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-744, ledit côté mesurant environ 63.56 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P. 287-744, ledit côté mesurant environ 15.58 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 287-738 (St-Denis) ledit côté mesurant environ 12.15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 287-743, ledit côté mesurant environ 75. pieds; contenant une superficie d'environ 538.35 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-744 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 88—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 288-1 et P. 288, ledit côté mesurant environ 36.14 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 287-910 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12.15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-744 et 287-743, ledit côté mesurant environ 34.21 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 287-743 (ruelle) ledit côté mesurant environ 12 pieds; contenant une superficie d'environ 422.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 287-910 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 89—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 20,864 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 288-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 90—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 313, ledit côté mesurant environ 86.81 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 288, ledit côté mesurant environ 242.48 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 287-910 (ruelle), ledit côté mesurant environ 18.59 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 288-1, ledit côté mesurant environ 239.42 pieds; contenant une superficie d'environ 9026.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 288 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 91—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 313 (ave Henri-Julien), ledit côté mesurant environ 58.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 313, ledit côté mesurant environ 8.69 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 288, ledit côté mesurant environ 56.81 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 288-1, ledit côté mesurant environ 8.58 pieds; contenant une superficie d'environ 493.39 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 313, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 92—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée à l'est par le lot du cadastre No P. 338, ledit côté mesurant environ 2.85 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 313, ledit côté mesurant environ 2.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 338-10, ledit côté mesurant environ 2.2 pieds; contenant une superficie d'environ 2.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 338 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 93—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 338, ledit côté mesurant environ 2.2 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P. 313, ledit côté mesurant environ 13.71 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 313 (ave Henri-Julien), ledit côté mesurant environ 12 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 338-10, ledit côté mesurant environ 9.8 pieds; contenant une superficie d'environ 68.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 313, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 94—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 399.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 388-10 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 95—Une lisière de terrain avec bâtiment contenant une superficie d'environ 115 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-7 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 96—Une lisière de terrain de forme triangulaire, contenant une superficie d'environ 122 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 97—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 11873.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-9 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 98—Une lisière de terrain avec bâtiments susérigés, contenant une superficie d'environ 4048 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-8 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 99—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 7935 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-5 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis au bureau du directeur des travaux publics.

No 100—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 800 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 101—Une lisière de terrain avec bâtiment suséérigé, contenant une superficie d'environ 1667 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du caadstre No 338-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 102—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1869 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 103—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 667 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 338-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 104—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 340-1 ledit côté mesurant environ 13.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 340-1, ledit côté mesurant environ 40 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 338-1, ledit côté mesurant environ .... pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.340 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 40 pieds; contenant une superficie d'environ 830 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 340 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 105—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 51704 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 340-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 106—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos. P. 342-2, P. 342-3, 342-4, 342-5, 342-6 et P. 342-7 le dit côté mesurant environ 135.79 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 342-1 (ruelle), le dit côté mesurant environ 20.35 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 340-1, le dit côté mesurant environ 126.04 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No. P. 342-1 (Boul. Crémazie), le dit côté mesurant environ 15.16 pieds; contenant une superficie d'environ 1,954.28 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-1 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 107—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 342-3, le dit côté mesurant environ 79.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 342-2, le dit côté mesurant environ 15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 342-2 (Boul. Crémazie), le dit côté mesurant environ ... pieds; contenant une superficie d'environ 595.5 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 107A—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 342-2, le dit côté mesurant environ 15 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 342-3, le dit côté mesurant environ 57 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 342-1 (ruelle), le dit côté mesurant environ 25.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 342-2 (Boul. Crémazie), le dit côté mesurant environ ... pieds; contenant une superficie d'environ 1,157.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 108—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-154 (Boul. St-Laurent), le dit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 342-4, le dit côté mesurant environ 90 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 342-3, le dit côté mesurant environ 25 pieds; dans ses lignes sud-est par les lots du cadastre Nos. P. 342-2 et 342-2 (Boul. Crémazie), le dit côté mesurant environ ' pieds; contenant une superficie d'environ 2,239.4 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 108A—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 342-3, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 342-4 ledit côté mesurant environ 57 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 342-1 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 342-2, ledit côté mesurant environ 57 pieds; contenant une superficie d'environ 1425 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 109.—Une lisière de terrain avec bâtiment contenant une superficie d'environ 3675 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No. 342-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 110.—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 3675 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No. 342-5 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 111—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, contenant une superficie d'environ 3,675 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 342-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 112—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-154 (Boul. St-Laurent), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 342-8, ledit côté mesurant environ 131.29 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 342-7, ledit côté mesurant environ 20.8 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 342-1 (ruelle), ledit côté mesurant environ 10.29 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 342-6, ledit côté mesurant environ 147 pieds; contenant une superficie d'environ 3,559.45 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-7 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 113—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-154 (Boul. St-Laurent), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 342-9, ledit côté mesurant environ 104.05 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 342-8, ledit côté mesurant environ 36.93 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 342-7, ledit côté mesurant environ 131.29 pieds; contenant une superficie d'environ 2,941.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-8 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 114—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-154 (Boul. St-Laurent) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 342-10, ledit côté mesurant environ 76.81 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 342-9, ledit côté mesurant environ 36.93 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 342-8, ledit côté mesurant environ 104.05 pieds; contenant une superficie d'environ 2,260.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-9 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 115—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-154 (Boul. St-Laurent) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 342-11, ledit côté mesurant environ 49.57 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 342.10, ledit côté mesurant environ 36.93 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 342-9, ledit côté mesurant environ 76.81 pieds; contenant une superficie d'environ 1,579.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-10 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 116—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-154 (Boul. St-Laurent), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 342-12, ledit côté mesurant environ 22.34 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 342-11, ledit côté mesurant environ 36.93 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 342-10 ledit côté mesurant environ 49.57 pieds; contenant une superficie d'environ 898.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342.11 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 117—Une lisière de terrain de forme triangulaire et avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-154 (boul. St-Laurent), ledit côté mesurant environ 20.5 pieds; au nord par le lot du cadastre No P.342-12, ledit côté mesurant environ 30.32 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.342-11, ledit côté mesurant environ 22.34 pieds; contenant une superficie d'environ 228.99 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342-12 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 118—Une lisière de terrain de forme irrégulière, avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 342-414 (rue Clark), ledit côté mesurant environ 7.15 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.342, ledit côté mesurant environ 107 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P.342, ledit côté mesurant environ 283.72 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 342-154 (boul. St-Laurent), ledit côté mesurant environ 232.4 pieds; dans ses lignes sud-est par le lot du cadastre No P.342 (boul. Crémazie) les dits côtés mesurant environ 60.75 et 227.6 pieds; contenant une superficie d'environ 21,357.66 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 342 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 119—Une lisière de terrain avec escaliers sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.343-94-2, ledit côté mesurant environ 9.20 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-1, ledit côté mesurant environ .... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 343-93 (rue Clark), ledit côté mesurant environ 8.69 pieds; au sud-est par le boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 223.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-94-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 120—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.343-94-3, ledit côté mesurant environ 9.71 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.343-94-2 ledit côté mesurant environ .... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.343-94-1, ledit côté mesurant environ 9.2 pieds; au sud-est par le boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 236.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-94-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 121—Une lisière de terrain avec balcon sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.343-94-4, ledit côté mesurant environ 10.22 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.343-94-3, ledit côté mesurant environ ... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-94-2, ledit côté mesurant environ 9.71 pieds; au sud-est par le boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 239.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-94-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 122—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-5, ledit côté mesurant environ 10.72 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-4, ledit côté mesurant environ .... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-94-3, ledit côté mesurant environ 10.22 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 251.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-94-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 123—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-6, ledit côté mesurant environ 11.22 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-5, ledit côté mesurant environ .... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-94-4, ledit côté mesurant environ 10.72 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 263.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-94-5 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 124—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-7, ledit côté mesurant environ 11.74 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-6, ledit côté mesurant environ .... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-94-5, ledit côté mesurant environ 11.22 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 287 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-94-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 125—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 343-95 (rue St-Urbain), ledit côté mesurant environ 12.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-94-7, ledit côté mesurant environ .... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-94-6, ledit côté mesurant environ 11.74 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 299.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-94-7 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 126—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 343-97 (rue Reims), ledit côté mesurant environ 17.49 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-96, ledit côté mesurant environ 172.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 343-95 (rue St-Urbain), ledit côté mesurant environ 13.28 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 172 pieds; contenant une superficie d'environ 2,546.22 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-96 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 127—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-2, ledit côté mesurant environ 19.32 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-1, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 343-97 (rue Reims), ledit côté mesurant environ 18.71 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 475.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-98-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 128—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-3, ledit côté mesurant environ 19.93 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-2, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-98-1, ledit côté mesurant environ 19.32 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 490.63 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-98-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 129—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-4, ledit côté mesurant environ 20.52 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-3, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-98-2, ledit côté mesurant environ 19.93 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 485.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-98-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 130—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-5, ledit côté mesurant environ 21.11 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-4, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-98-3, ledit côté mesurant environ 20.52 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 499.56 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-98-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 131—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-6, ledit côté mesurant environ 21.7 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-5, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-98-4, ledit côté mesurant environ 21.11 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 513.72 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-98-5 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 132—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-7, ledit côté mesurant environ 22.31 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 343-98-6, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-98-5, ledit côté mesurant environ 21.7 pieds; au sud-est par le Boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 550.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-98-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 133—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 343-99 (rue Waverly), ledit côté mesurant environ 22.92 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.343-98-7, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 343-98-6, ledit côté mesurant environ 22.31 pieds; au sud-est par le boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 565.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-98-7 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 134—Une lisière de terrain, bornée

(Suite 23e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 22e page)

au sud-ouest par le lot du cadastre No P.343, ledit côté mesurant environ 25.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.343-100-1, ledit côté mesurant environ 39.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 343-99 (rue Waverly), ledit côté mesurant environ 24.15 pieds; au sud-est par le boul. Crémazie, ledit côté mesurant environ 39 pieds; contenant une superficie d'environ 960.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343-100-1, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 135—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.344-129, ledit côté mesurant environ 26.21 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.343, ledit côté mesurant environ 45.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.343-100-1, ledit côté mesurant environ 25.1 pieds; au sud-est par le Blvd Crémazie, ledit côté mesurant environ 45 pieds; contenant une superficie d'environ 1154.48 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 343 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 136—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.344-128, ledit côté mesurant environ 26.87 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-129, ledit côté mesurant environ 27 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.343, ledit côté mesurant environ 26.21 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-129 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 27 pieds; contenant une superficie d'environ 716.58 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-129, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 137—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.344-127, ledit côté mesurant environ 27.53 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-128, ledit côté mesurant environ 27 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-129, ledit côté mesurant environ 26.87 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-128 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 27 pieds; contenant une superficie d'environ 734.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-128, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 138.—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-126, ledit côté mesurant environ 28.19 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 344-127, ledit côté mesurant environ 27 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 344-128, ledit côté mesurant environ 27.53 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-127 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 27 pieds; contenant une superficie d'environ 752.22 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-127 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 139.—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 344-125 (rue Dirval), ledit côté mesurant environ 28.92 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 344-126, ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 344-127, ledit côté mesurant environ 28.19 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-126 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 30 pieds; contenant une superficie d'environ 856.65 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-126 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 140.—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-69, ledit côté mesurant environ 30.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 344-70, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 344-125 (rue Dirval), ledit côté mesurant environ 30.14 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-70 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 766.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-70 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

141.—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-68, ledit côté mesurant environ 31.36 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 344-69, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 344-70, ledit côté mesurant environ 30.75 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-69 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 776.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-69 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 142.—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-67, ledit côté mesurant environ 31.95 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 344-68, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 344-69, ledit côté mesurant environ 31.36 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-68 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant enviror 24 pieds; contenant une superficie d'environ 759.72 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-68 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 143—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.344-66, ledit côté mesurant environ 32.54 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-67, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-68, ledit côté mesurant environ 31.95 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-67 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 773.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-67 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 144—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.344-65, ledit côté mesurant environ 33.13 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 344-66 ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-67, ledit côté mesurant environ 32.54 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-66 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 788.04 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-66 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 145—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-64, ledit côté mesurant environ 33.74 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-65, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-66, ledit côté mesurant environ 33.13 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-65 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 835.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie de lot du cadastre No 344-65 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 146—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 344-63 (Ave. Lumsden), ledit côté mesurant environ 34.35 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-64 ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-65, ledit côté mesurant environ 33.74 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-64 (boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 851.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-64 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 147—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-7, ledit côté mesurant environ 36.28 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-8, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 344-63 (Ave. Lumsden), ledit côté mesurant environ 35.27 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-8 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 894.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-8 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 148—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.344-6, ledit côté mesurant environ 37.29 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-7, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-8, ledit côté mesurant environ 36.28 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-7 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds, contenant une superficie d'environ 919.63 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-7, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 149—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-5, ledit côté mesurant environ 38.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-6, ledit côté mesurant environ 24.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-7, ledit côté mesurant environ 37.29 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-6 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 906.48 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-6, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 150—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.344-4, ledit côté mesurant environ 39.23 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-5, ledit côté mesurant environ 24.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-6, ledit côté mesurant environ 38.25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-5 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 929.76 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-5, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 151—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-3, ledit côté mesurant environ 40.19 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 344-4, ledit côté mesurant environ 24.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-5, ledit côté mesurant environ 39.23 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-4 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 953.04 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-4, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 152—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 344-2, ledit côté mesurant environ 41.20 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.344-3, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-4, ledit côté mesurant environ 40.19 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 344-3 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,017.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-3, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 153—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 344-1 (avenue Tolhurst), ledit côté mesurant environ 42.21 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No. P. 344-2, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.344-3, ledit côté mesurant environ 41.20 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.344-2 (boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,042.63 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 344-2, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 154—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-104, ledit côté mesurant environ 45.23 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-105, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 345-162 (avenue Tolhurst), ledit côté mesurant environ 44.22 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-105 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,118.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-105 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 155—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-103, ledit côté mesurant environ 46.24 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-104, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-105, ledit côté mesurant environ 45.23 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-104 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,143.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-104 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 156—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-102, ledit côté mesurant environ 47.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-103, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-104, ledit côté mesurant environ 46.24 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-103 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,168.63 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-103 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 157—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-101, ledit côté mesurant environ 48.37 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-102, ledit côté mesurant environ 28.02 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-103, ledit côté mesurant environ 47.25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-102 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 1,337.28 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-102 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 158—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, borné au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-100, ledit côté mesurant environ 49.38 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-101, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-102, ledit côté mesurant environ 48.37 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-101 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,221.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-101 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 159—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-99, ledit côté mesurant environ 50.39 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-100, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-101, ledit côté mesurant environ 49.38 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-100 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,247.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-100 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 160—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 345-98 (rue Jeanne-Mance), ledit côté mesurant environ 51.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-99, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-100, ledit côté mesurant environ 50.39 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-99 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,272.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-99 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 161—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-40, ledit côté mesurant environ 54.43 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-41, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 345-98 (rue Jeanne-Mance), ledit côté mesurant environ 53.42 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-41 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,348.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-41 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 162—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-39, ledit côté mesurant environ 55.44 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-40, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-41, ledit côté mesurant environ 54.43 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-40 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,375.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-40 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 163—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-38, ledit côté mesurant environ 56.45 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-39, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-40 ledit côté mesurant environ 55.44 pieds; au sud-est par le lot du cadastre P. 345-39 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,398.63 pieds carrés;ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-39 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 164—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-37, ledit côté mesurant environ 57.57 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-38, ledit côté mesurant environ 28.02 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-39, ledit côté mesurant environ 56.45 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-38 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 1,596.28 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-38 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 165—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-36, ledit côté mesurant environ 58.58 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-37, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-38, ledit côté mesurant environ 57.57 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-37 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,451.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-37 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurtnt, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 166—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-35, ledit côté mesurant environ 59.59 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-36, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-37, ledit côté mesurant 58.58 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-36 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,477.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-36 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 167—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 345-34 (rue Verville), ledit côté mesurant environ 60.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-35, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-36, ledit côté mesurant environ 59.59 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-35 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,508.32 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-35 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 168—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-3, ledit côté mesurant environ 63.58 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-4, ledit côté mesurant environ 24.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 345-34 (rue Verville), ledit côté mesurant environ 62.61 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-4 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 1,514.28 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre no 345-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur dde travaux publics.

No 169—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-2, ledit côté mesurant environ 64.55 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-3, ledit côté mesurant environ 24.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-4, ledit côté mesurant environ 63.58 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-3 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 1,537.56 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 170—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 345-1, ledit côté mesurant environ 65.51 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 345-2, ledit côté mesurant environ 24.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-3, ledit côté mesurant environ 64.55 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 345-2 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 1,560.72 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 171—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos P. 346-77 (lot) P. 346-77 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ ... pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.345-1, ledit côté mesurant environ 23.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.345-2, ledit côté mesurant environ 65.51 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.345-1 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 23 pieds; contenant une superficie d'environ 1,517.42 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 345-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 172—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-76, ledit côté mesurant environ 60.47 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-77, ledit côté mesurant environ 27.73 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 345-1, ledit côté mesurant environ 59.78 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-77 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 1,675.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-77 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 173—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-75, ledit côté mesurant environ 61.05 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-76 ledit côté mesurant environ 28.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 346-77, ledit côté mesurant environ 60.47 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-76, (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 1,715.28 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-76 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 174—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-74, ledit côté mesurant environ 61.74 pieds; au nord ouest par le lot du cadastre No P. 346-75, ledit côté mesurant environ 28.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 346-76 ledit côté mesurant environ 61.05 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-75 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 1,719.08 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-76 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 175—Une lisière de terrain, bornés au sud-ouest par le lot du cadastre No 346-73 (ave. du Parc), ledit côté mesurant environ 62.33 pieds; au nords-ouest par le lot du cadastre No P.346-74, ledit côté mesurant environ 28.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.346-75, ledit côté mesurant environ 61.74 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-74 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 1,736.98 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-74 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 176—Une lisière de terrain, bornés au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-71, ledit côté mesurant environ 64.29 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-72, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 346-73 (Ave. du Parc), ledit côté mesurant environ 63.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-72 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,348.63 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-72 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 177—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-70, ledit côté mesurant environ 64.98 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-71, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 346-72, ledit côté mesurant environ 64.29 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-71 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,615.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-71 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 178—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-69, ledit côté mesurant environ 65.68 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-70, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No P. 346-71, ledit côté mesurant environ 64.98 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.346-70 (Boul. Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,633.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-70 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 179—Une lisière de terrain, bornés au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2639 (C.P.R.), ledit côté mesurant environ 68.32 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-69, ledit côté mesurant environ 42.43 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 346-70, ledit côté mesurant environ 65.68 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-69 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.59 pieds; contenant une superficie d'environ 2,349.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-69, des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 180—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-2 (rue Bremner), ledit côté mesurant environ 69.73 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-1, ledit côté mesurant environ 23.6 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2639 (C.P.R.), ledit côté mesurant environ 70.62 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 346-1 ,Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 36.5 pieds; contenant une superficie d'environ 2,083 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 181—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-3 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 19.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.346-2 (rue Bremner), ledit côté mesurant environ 66 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.346-1 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 19.14 pieds; au sud-est par le Blvd Crémazie, ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 1,280.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-2 (rue), des plan et livre

(Suite 24e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 23e page)

de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis au bureau du directeur des travaux publics.

No 182—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.346-3, ledit côté mesurant environ 71.55 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.346-2 (rue Bremner), ledit côté mesurant environ 66.05 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.346-1, ledit côté mesurant environ 69.73 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.346-2 (rue Bremner), ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 4,662.24 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-2 (rue), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 183—Une lisière de terrain, bornée au sud_ouest par le lot du cadastre No P.346-4, ledit côté mesurant environ 72.33 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.346-3, ledit côté mesurant environ 28.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.345-2 (rue Bremner), ledit côté mesurant environ 71.55 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.346-3 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 2,014.32 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-3, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 184—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-5, ledit côté mesurant environ 73.05 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-4, ledit côté mesurant environ 26.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 346-3, ledit côté mesurant environ 72.33 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.346-4 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 26 pieds; contenant une superficie d'environ 1,889.94 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-4, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 185—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 346-6, ledit côté mesurant environ 73.77 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.346-5, ledit côté mesurant environ 26.01 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.346-4, ledi tcôté mesurant environ 73.05 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.346-5 (Blvd. Crémazie), ledit côté mesurant environ 26 pieds ;contenant une superficie d'environ 1,908.66 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-5, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 186—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.347, ledit côté mesurant environ 74.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 346-6, ledit côté mesurant environ 27.06 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.346-5, ledit côté mesurant environ 73.77 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.346-6 (Boul. Crémazie) ledit côté mesurant environ 26.4 pieds; une superficie d'environ 1,981.26 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 346-6, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le toute tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 187—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 92.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 347, ledit côté mesurant environ 583.3 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 346-6, ledit côté mesurant environ 74.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 347 (Boulevard Crémazie), le dit côté mesurant environ 583 pieds; contenant une superficie d'environ 48,205.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 347 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 188—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 94.7 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 81.15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 347, ledit côté mesurant environ 92.1 pieds au sud-est par le lot du cadastre No P. 348 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 81.05 pieds; contenant une superficie d'environ 7,574.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 348 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 189—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 95.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 37.3 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 94.7 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 348 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 37.3 pieds; contenant une superficie d'environ 3,554.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 348 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 190—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 349, ledit côté mesurant environ 98.45 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 80 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 95.9 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 348 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 80 pieds; contenant une superficie d'environ 7,774 pieds carés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 348 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 191—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos P. 350-105, 350-106 et P. 350-107, ledit côté mesurant environ 101.64 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 349, ledit côté mesurant environ 99.22 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 348, ledit côté mesurant environ 98.45 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 349 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 99.17 pieds; contenant une superficie d'environ 9,921.46 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 349 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 192 — Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-104, le dit côté mesurant environ 51.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-106, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 349, ledit côté mesurant environ 51.8 pieds au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-105 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,287.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-105, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 193—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-103, ledit côté mesurant environ 50.8 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-106, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-105, ledit côté mesurant environ 51.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-104 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,275 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-104, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 194—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-102 (rue), ledit côté mesurant environ 50.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-106, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-104, ledit côté mesurant environ 50.8 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-103 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,265 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-103 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

195—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,257.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-106, des plan et livre de reenvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 196—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-102 (rue), ledit côté mesurant environ 23.69 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-107, ledit côté mesurant environ 75.9 pieds ; au nord-est par le lot du cadastre No P. 349, ledit côté mesurant environ 19.84 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 350-106, ledit côté mesurant environ 75.5 pieds; contenant une superficie d'environ 1,646.09 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-107 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 197—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos. P. 350-101-1, 350-101-2 et P. 350-100, ledit côté mesurant environ 106.22 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-102 (rue), ledit côté mesurant environ 66.05 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos. P. 350-107, 350-106 et P. 350-103, ledit côté mesurant environ 104-09 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-102 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 6,940.23 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-102 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 198—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-55-1, ledit côté mesurant environ 43.46 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-101-2, ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-102 (rue), ledit côté mesurant environ 43.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-101-1 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 12 pieds; contenant une superficie d'environ 521.76 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-101-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 199—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-55-2, ledit côté mesurant environ 43.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-55-7, ledit côté mesurant environ 19 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-101-1, ledit côté mesurant environ 43.46 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-55-1 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 19 pieds; contenant une superficie d'environ 825.17 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-55-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 200—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par un lot du cadastre No P. 350-55-3, ledit côté mesurant environ 43.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-55-7, ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-55-1, ledit côté mesurant environ 43.4 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-55-2 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 20 pieds; contenant une superficie d'environ 1,300.5 pieds carrés; ladide lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-55-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 201—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-55-4, ledit côté mesurant environ 43.2 pieds; au nord-ouest par les lots du cadastre Nos 350-55-6 et 350-55-7, ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-55-2, ledit côté mesurant environ 43.3 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-55-3 (Boulevard Crémazie:, ledit côté mesurant environ 30 pieds; contenant une superficie d'environ 1,297.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-55-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 202—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-55-5, ledit côté mesurant environ 43.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-55-6, ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-55-3, ledit côté mesurant environ 43.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-55-4 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 30 pieds; contenant une superficie d'environ 1,294.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-55-4 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 203—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-54 (rue), ledit côté mesurant environ 43 pieds; au nord-ouesct par le lot du cadastre No 350-55-6, ledit côté mesurant environ 31 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-55-4, ledit côté mesurant environ 43.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-55-5 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 31 pieds; contenant une superficie d'environ 1,334.55 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-55-5 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 204—Une lisière de terrain avec bâtiment, contenant une superficie d'environ 2,280 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-55-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 205—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, contenant une superficie d'environ 1920 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-55-7 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 206—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 360 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-101-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 207—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-56, ledit côté mesurant environ 35.42 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-100, ledit côté mesurant environ 76.04 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-102 (rue), ledit côté mesurant environ 32.72 pieds; au sud-est par les lots du cadastre Nos 350-55-7 et 350-101-2 ledit côté mesurant environ 76 pieds; contenant une superficie d'environ 2589.32 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-100 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 208—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-54 (rue), ledit côté mesurant environ 36.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-57 et P. 350-56, lesdits côtés mesurant environ 41.99 & 34.03 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-100, ledit côté mesurant environ 35.42 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 350-55-6 ledit côté mesurant environ 76 pieds; contenant une superficie d'environ 2768.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-56 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 209—Une lisière de terrain de forme triangulaire sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-54 (rue), ledit côté mesurant environ 1.21 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-57, ledit côté mesurant environ 42.01 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-56, ledit côté mesurant environ 41.99 contenant une superficie d'environ 25.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-57 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 210—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos 350-6-1, 350-53, 350-52 et P. 350-51, ledit côté mesurant environ 113.23 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-54 (rue), ledit côté mesurant environ 66.05 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos P. 350-57, P. 350-56, 350-55-6 et P. 350-55-5, ledit côté mesurant environ 111.11 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-54 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 7403.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-54 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 211—Une lisière deterrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 1544 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-6-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 212—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 1483.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-5-1 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 213—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1480.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-4-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

214—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-2, ledit côté mesurant environ 49.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-7, ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 350-4-1, ledit côté mesurant environ 49.3 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-3 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 30 pieds; contenant une superficie d'environ 1476 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-3, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 215—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-1 (rue), ledit côté mesurant environ 49 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 350-7, ledit côté mesurant environ 31 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-3, ledit côté mesurant environ 49.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-2 (Blvd Crémazie), ledit côté mesurant environ 31 pieds; contenant une superficie d'environ 1520.55 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 216—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2280 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-7, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 217—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 2285 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-53 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 218—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2280 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-8, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 219—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2285 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 350-52 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 220—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-9, ledit côté mesurant environ 6.38 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-51, ledit côté mesurant environ 76.04 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-54 (rue), ledit côté mesurant environ 3.63 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 350-52, ledit côté mesurant environ 76.16 pieds; contenant une superficie d'environ 380.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-51, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 221—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 350-1 (rue), ledit côté mesurant environ 9.13 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-9, ledit côté mesurant environ 76.04 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 350-51, ledit côté mesurant environ 6.38 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 350-8, ledit côté mesurant environ 76 pieds; contenant une superficie d'environ 589,38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-9; des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 222—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par la ligne de division entre la cité de Montréal et la paroisse de St-Laurent, ledit côté mesurant environ 120.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 350-1 (rue), ledit côté mesurant environ 66.1 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos. P. 350-9, 350-8, 7 et P. 350-2, ledit côté mesurant environ 118.13 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 350-1 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 66 pieds; contenant une superficie d'environ 7866.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 350-1 (rue), des plan et livre officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 223—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 633-532 (rue McEachran), ledit côté mesurant environ 2 pieds; au nord-ouest par le Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 633-683, ledit côté mesurant environ 3.07 pieds; au sud-est par le lot du cadastre no P. 633-682, ledit côté mesurant environ 25.02 pieds; contenant une superficie d'environ 63.38 pieds pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 633-682 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 224—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 633-682, ledit côté mesurant environ 3.07 pieds; au nord-ouest par le Boulevard Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 633-684, ledit côté mesurant environ 4.1 pieds au sud-est par le lot du cadastre No P. 633-683 ledit côté mesurant environ 24.02 pieds; contenant une superficie d'environ 86.04 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 633-683 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 225—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 633-683, ledit côté mesurant environ 4.1 pieds; au nord-ouest par le Boulevard Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 633-685, ledit côté mesurant environ 5.13 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 633-684, ledit côté mesurant environ 24.02 pieds; contenant une superficie d'environ 110.76 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 633-684 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 226—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 633-684, ledit côté mesurant environ 5.13 pieds; au nord-ouest par le boulevard Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 633-684, ledit côté mesurant environ 6.17 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 633-685, ledit côté mesurant environ 24.02 pieds; contenant une superficie d'environ 135.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 633-685, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 227—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 633-685, ledit côté mesurant environ 6.17 pieds; au nord-ouest par le Boulevard Crémazie, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 633-687, ledit côté mesurant environ 7.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 633-686, ledit côté mesurant environ 24.02 pieds; contenant une superficie d'environ 160.44 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 633-686, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 228—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 633-686, ledit côté mesurant environ 7.2 pieds; au nord-ouest par le Boulevard Crémazie, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 633-688 (rue Birman), ledit côté mesurant environ 8.27 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 633-687, ledit côté mesurant environ 25.02 pieds; contenant une superficie d'environ 193.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 633-687 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 229—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 633-688 (rue Birman), ledit côté mesurant environ 10.42 pieds; au nord-ouest par le Boulevard Crémazie, ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 633-753, ledit côté mesurant environ 11.71 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 633-752, ledit côté mesurant environ 30.03 pieds; contenant une superficie d'environ 331.95 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du caadstre No 633-752 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 230—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 633-752, ledit côté mesurant environ 11.71 pieds; au nord-ouest par le Boulevard Crémazie, ledit côté mesurant en viron 30 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-680, ledit côté mesurant environ 12.99 pieds; au sud-est par le lot du cadastre P. 633-753, ledit côté mesurant environ 30.03 pieds; contenant une superficie d'environ 370.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 633-753 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 231—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 633-753, ledit côté mesurant environ 12.99 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-680 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 35 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-681, ledit côté mesurant environ 14.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-680, ledit côté mesurant en viron 35.03 pieds; contenant une superficie d'environ 481.08 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-680 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 232—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-680, ledit côté mesurant environ 14.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-681 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 35 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-682 (Ave. Stuart), ledit côté mesurant environ 16 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-681, ledit côté mesurant environ 35.03 pieds; contenant une superficie d'environ 533.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-681 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 233—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-681, ledit côté mesurant environ 16 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-682 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 50 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-768, ledit côté mesurant environ 16.24 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-682 (ave Stuart), ledit côté mesurant environ 50.08 pieds; contenant une superficie d'environ 806 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-682 (rue) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 234—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-682 (ave Stuart), ledit côté mesurant environ 16.24 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-768 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 27 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-769, ledit côté mesurant environ 16.37 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-768, ledit côté mesurant environ 27 pieds; contenant une superficie d'environ 440.24 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-768 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

(Suite 25e page)

Cité de Montréal

(Suite de la 24e page)

No 235—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-768, ledit côté mesurant environ 16.37 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-769 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 26 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-770, ledit côté mesurant environ 16.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-769, ledit côté mesurant environ 26 pieds; contenant une superficie d'environ 427.31 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-769 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 236—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-769, ledit côté mesurant environ 16.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-770 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 26 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-771, ledit côté mesurant environ 16.62 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-770, ledit côté mesurant 26 pieds; contenant une superficie d'environ 430.56 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-770, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 237—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-770, ledit côté mesurant environ 16.62 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-771 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 26 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-772, ledit côté mesurant environ 16.75 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-771, ledit côté mesurant environ 26 pieds; contenant une superficie d'environ 433.81 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-771 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 238—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-771, ledit côté mesurant environ 16.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-772 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 26 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 634-773, ledit côté mesurant environ 16.87 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-772, ledit côté mesurant environ 26 pieds; contenant une superficie d'environ 437.06 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-772, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 239— Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 634-772, ledit côté mesurant environ 16.87 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 634-773 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 27 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 634-774 (ave Wiseman), ledit côté mesurant environ 17 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 634-773, ledit côté mesurant environ 27 pieds; contenant une superficie d'environ 457.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 634-773 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 240—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 634-774 (ave Wiseman), ledit côté mesurant environ 17.82 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 635 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 38.37 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 636-862, ledit côté mesurant environ 19.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 635, ledit côté mesurant environ 38.43 pieds; contenant une superficie d'environ 708.31 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 635 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 241—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 635, ledit côté mesurant environ 19.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 636-862 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 5.64 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 636-861, ledit côté mesurant environ 19.28 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636-862, ledit côté mesurant environ 5.64 pieds; contenant une superficie d'environ 108.23 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-862 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 242—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 636-862, ledit côté mesurant environ 19.28 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 636-861 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 636-860, ledit côté, mesurant environ 20.11 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636-861, ledit côté mesurant environ 25.04 pieds; contenant une superficie d'environ 492.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-861, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 243—Une lisière de terrain, bornée sud-ouest par le lot du cadastre No P. 636-861, ledit côté mesurant environ 20.11 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 636-860 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 636-859, ledit côté mesurant environ 20.94 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636-860, ledit côté mesurant environ 25.04 pieds; contenant une superficie d'environ 513.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-860, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 244—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 636-860, ledit côté mesurant environ 20.94 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 638-859 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 636-858, ledit côté mesurant environ 21.77 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636-859, ledit côté mesurant environ 25.04 pieds; contenant une superficie d'environ 533.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-859, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 245—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 636-859, ledit côté mesurant environ 21.77 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 636-858 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 636-857, ledit côté mesurant environ 22.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636.858, ledit côté mesurant environ 25.04 pieds; contenant une superficie d'environ 554.63 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-858 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 246—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 636-858, ledit côté mesurant environ 22.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 636-857 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 636-668 (ave Outremont), ledit côté mesurant environ 23.42 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636-857, ledit côté mesurant environ 25.04 pieds; contenant une superficie d'environ 575.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-857 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 247—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 636-668 (ave Outremont), ledit côté mesurant environ 25.08 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 636-667 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 32.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 636-666, ledit côté mesurant environ 26.16 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636-667, ledit côtéé mesurant environ 32.54 pieds; contenant une superficie d'environ 832.65 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-667 des plan et livres de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 248—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 636-667, ledit côté mesurant environ 26.16 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 636-666 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 32.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1638, ledit côté mesurant environ 27.23 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 636-666, ledit côté mesurant environ 32.54 pieds; contenant une superficie d'environ 867.59 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 636-666, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 249—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 636-666, ledit côté mesurant environ 27.23 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 0.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1424, ledit côté mesurant environ 27.25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1638, ledit côté mesurant environ 0.5 pieds; contenant une superficie d'environ 13.62 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1638 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 250—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1638, ledit côté mesurant environ 27.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1425, ledit côté mesurant environ 28.18 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1424, ledit côté mesurant environ 27.42 pieds; contenant une superficie d'environ 767.43 pieds carrés; ladite lisière de terfain était une partie du lot du cadastre No 637-1424 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 251—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.637-1424, ledit côté mesurant environ 28.18 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1426, ledit côté mesurant environ 29.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1425, ledit côté mesurant environ 28.04 pieds; contenant une superficie d'environ 801.92 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1425 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denisi, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 252—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1425, ledit côté mesurant environ 29.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 637-1427 (Ave. Champagneur), ledit côté mesurant environ 30.06 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1426, ledit côté mesurant environ 28.71 pieds; contenant une superficie d'environ 838.15 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 537-1426, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau des travaux publics.

No 253—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 637-1427 (ave. Champagneur), ledit côté mesurant environ 31.69 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1513, ledit côté mesurant environ 32.51 pieds; au sud-est, par le lot du cadastre No P. 637-1512, ledit côté mesurant environ 24.32 pieds; contenant une superficie d'environ 790.94 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1512 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 254—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1512, ledit côté mesurant environ 32.51 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1514, ledit côté mesurant environ 33.27 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1513, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds; contenant une superficie d'environ 756.47 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1513 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 255—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1513, ledit côté mesurant environ 33.27 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1515, ledit côté mesurant environ 34.04 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1514, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds contenant une superficie d'environ 774.07 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1514, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 256—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1514, ledit côté mesurant environ 34.04 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1516,, ledit côté mesurant environ 34.8 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1515, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds; contenant une superficie d'environ 791.66 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1515 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 257—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1515, ledit côté mesurant environ 34.8 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1517, ledit côté mesurant environ 35.56 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1516, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds; contenant une superficie d'environ 809.14 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1516 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 258—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1516, ledit côté mesurant environ 35.56 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1518, ledit côté mesurant environ 36.35 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1517, ledit côté mesurant environ 24.03 pieds; contenant une superficie d'environ 826.97 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1517, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 259—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1517, ledit côté mesurant environ 36.35 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1519 (Ave Bloomfield), ledit côté mesurant environ 37.12 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 537-1518, ledit côté mesurant environ 23.9 pieds; contenant une superficie d'environ 860.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1518 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent ,le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 260—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 637-1519 (Ave. Bloomfield), ledit côté mesurant environ 38.77 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1605 ledit côté mesurant environ 39.60 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1604, ledit côté mesurant environ 24.16 pieds; contenant une superficie d'environ 962.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1604, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 261—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1604, ledit côté mesurant environ 39.60 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1606, ledit côté mesurant environ 40.36 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1605, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds contenant une superficie d'environ 919.54 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1605, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 262—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1605, ledit côté mesurant environ 40.36 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1607, ledit côté mesurant environ 41.12 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1606, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds; contenant une superficie d'environ 937.02 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1606 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 263—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1606, ledit côté mesurant environ 41.12 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1608, ledit côté mesurant environ 41.88 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1607, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds, contenant une superficie d'environ 954.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1607 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 264—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 637-1607, ledit côté mesurant environ 41.88 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 637-1609, ledit côté mesurant environ 42.64 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1608, ledit côté mesurant environ 23.03 pieds; contenant une superficie d'environ 971.98 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1608 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 265—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.637-1608, ledit côté mesurant environ 42.64 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.637-1610, ledit côté mesurant environ 43.44 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.637-1609, ledit côté mesurant environ 24.04 pieds; contenant une superficie d'environ 989.92 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1609 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 266—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.637-1609, ledit côté mesurant environ 43.44 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 637-1637 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 23 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 637-1611 (Ave de l'Epée), ledit côté mesurant environ 44.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.637-1610, ledit côté mesurant environ 24.06 pieds; contenant une superficie d'environ 1030.21 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1610 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 267—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 637-1611 (Ave. de l'Epée), ledit côté mesurant environ 45.86 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre 637-1637 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 20 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.638-1284, ledit côté mesurant environ 46.52 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 637-1636, ledit côté mesurant environ 18.64 pieds; contenant une superficie d'environ 892.16 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 637-1636 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le toute tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 268—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.637-1636, ledit côté mesurant environ 46.52 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1371 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 10 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 638-1285, ledit côté mesurant environ 46.85 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.638-1284, ledit côté mesurant environ 10.34 pieds; contenant une superficie d'environ 474.79 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1284, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 269—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.638-1284, ledit côté mesurant environ 46.85 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1371 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 29 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.638-1286, ledit côté mesurant environ 47.84 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P638-1285, ledit côté mesurant environ 29.02 pieds; contenant une superficie d'environ 1373 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1285, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 270—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1285, ledit côté mesurant environ 47.84 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1371 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 29 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos 638-1332 et P. 638-1331, ledit côté mesurant environ 48.77 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 538-1286, ledit côté mesurant environ 30.12 pieds; contenant une superficie d'environ 1427.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1286 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 271—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2075 pieds carrés ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 638-1332 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 272—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1286, ledit côté mesurant environ 21.92 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1332, ledit côté mesurant environ 80 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 638-1333 (Ave Querbes), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par les lots du cadastre Nos P. 638-1330 et P. 638-1331, lesdits côtés mesurant environ 25.24 et 54.8 pieds; contenant une superficie d'environ 1915.67 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1331 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 273—Une lisière de terrain, de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1331, ledit côté mesurant environ 25.24 pieds au nord-est par le lot du cadastre No 638-1333 (Ave Querbes), ledit côté mesurant environ 1.42 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638.1330, ledit côté mesurant environ environ 25.26 pieds; contenant une superficie d'environ 17.92 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1330 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 274—Une lisière de terrain, de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 638-1333 (Ave Querbes), ledit côté mesurant environ 53.07 piers; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2639 (C.P.R.), ledit côté mesurant environ — pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1370, ledit côté mesurant environ 8.66 pieds; contenant une superficie d'environ 229.45 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1370 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 275—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2639 (C.P.R.), ledit côté mesurant environ 60.94 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 638-1374, ledit côté mesurant environ 61.08 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1373, ledit côté mesurant environ 28.23 pieds; contenant une superficie d'environ 2001.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1373 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 276—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1373, ledit côté mesurant environ 61.08 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.638-1375, ledit côté mesurant environ 62.04 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.638-1374, ledit côté mesurant environ 25.02 pieds; contenant une superficie d'environ 1539 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1374, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 277—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1374, ledit côté mesurant environ 62.04 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 638-1376, ledit côté mesurant environ 63 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1375, ledit côté mesurant environ 25.02 pieds; contenant une superficie d'environ 1563 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1375, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 278—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1375, ledit côté mesurant environ 63 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372, (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 638-1392 (rue Durocher), ledit côté mesurant environ 63.95 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1376, ledit côté mesurant environ 25.02 pieds; contenant une superficie d'environ 1586.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1376, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 279—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 638-1392 (rue Durocer), ledit côté mesurant environ 66.48 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 31 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 638-1394, ledit côté mesurant environ 67.67 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1393, ledit côté mesurant environ 31.02 pieds; contenant une superficie d'environ 2079.33 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1393, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 280—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1393, ledit côté mesurant environ 67.67 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 31 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 638-1395, ledit côté mesurant environ 68.8 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1394, ledit côté mesurant environ 31.02 pieds; contenant une superficie d'environ 2116.08 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1394, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 281—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1394, ledit côté mesurant environ 68.8 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372, (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos. P. 638-1424, ledit côté mesurant environ 70 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1395, ledit côté mesurant environ 30.02 pieds; contenant une superficie d'environ 2082.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1395, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 282—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 638-1395, ledit côté mesurant environ 70 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 638-1372 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 0.5 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos P. 639 (Boulevard Crémazie) et 639-6, ledit côté mesurant environ 70 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 638-1424 ledit côté mesurant environ 0.5 pieds; contenant une superficie d'environ 35 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 638-1424 des

(Suite 26e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 25e page)

plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 283—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 984.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 639-6 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 284—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 10356 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 639-8, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 285—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 15550 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 640-59 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 286—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 640-59, ledit côté mesurant environ 80.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 640 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 21 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 642, ledit côté mesurant environ 80.7 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 640-69, ledit côté mesurant environ 21 pieds; contenant une superficie d'environ 1689.45 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 640, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Louis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 287—Une lisière de terrain, bornés au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 640, ledit côté mesurant environ 80.7 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 404 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 642-766, ledit côté mesurant environ 90.52 pieds; au sud-est par les lots du cadastre No 642-790 et 642-781, ledit côté mesurant environ 404 pieds; contenant une superficie d'environ 34581 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 642 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 288—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 16215 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 642-766 des pan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 289—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 642-626 (Ave de l'Esplanade), ledit côté mesurant environ 96.7 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 168.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 642-569 (rue Waverly), ledit côté mesurant environ 100.9 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 642-782, ledit côté mesurant environ 168.6 pieds; contenant une superficie d'environ 16647 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 290—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 642-569 (rue Waverly), ledit côté mesurant environ 102.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 160 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 642-527 (rue de Reims), ledit côté mesurant environ 106 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 642, ledit côté mesurant environ 160.1 pieds; contenant une superficie d'environ 16648 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 642 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 291—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 642-527 (rue de Reims), ledit côté mesurant environ 107.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 160 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 642-485 (rue St-Urbain), ledit côté mesurant environ 111.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 642-783, ledit côté, mesurant environ 160.1 pieds, contenant une superficie d'environ 17464 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 642 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 292—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 642-485 (rue St-Urbain), ledit côté mesurant environ 112.3 pieds; dans ses lignes nord-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard Crémazie) et une partie non cadastrée dudit boulevard; lesdits côtés mesurant environ 315.1 et 89 pieds; dans ses lignes nord-est par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard St-Laurent), lesdits côtés mesurant environ 326.89 et 35 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 642, ledit côté mesurant environ 365.3 pieds; au sud-est par les lots du cadastre Nos P. 642 et 642-793 ledit côté mesurant environ 215.3 pieds; contenant une superficie d'environ 755.89 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 642 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 293—Une lisière de terrain de forme irrégulière et bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 13399 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 642-160, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 294—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, contenant une superficie d'environ 3420 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 642170 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 295—Une lisière de terrain de forme irrégulière et bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard St-Laurent), ledit côté mesurant environ 71.07 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 642-170, ledit côté mesurant environ 133 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos 643-c-173, P. 643-c-172 et P. 643-c-171, ledit côté mesurant environ 50.3 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 642-174, ledit côté mesurant environ 18.07 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 642-200, ledit côté mesurant environ 104.16 pieds; contenant une superficie d'environ 8026.32 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 642-174 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 296—Ce No est nul — voir 295 (G.R.)

No 297—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard St-Laurent), ledit côté mesurant environ 27.34 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 642-174, ledit côté mesurant environ 104.16 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 642-200, ledit côté mesurant environ 29.39 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 642-223, ledit côté mesurant environ 77.65 pieds; contenant une superficie d'environ 2272.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 642-200 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 298—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 642 (Boulevard St-Laurent), ledit côté mesurant environ 80.07 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 642-200, ledit côté mesurant environ 77.65 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 642-223, ledit côté mesurant environ 86.10 pieds; contenant une superficie d'environ 2843.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 642-223 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 299—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 642-160, ledit côté mesurant environ 85.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-C-177 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.41 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643-C-176, ledit côté mesurant environ 81.38 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 643-C-174 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 2087 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-C-177 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 300—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643-C-177, ledit côté mesurant environ 81.38 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-C-176 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.41 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643-C-175, ledit côté mesurant environ 76.46 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 643-C-174 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 1973 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-C-176 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 301—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643-C-176, ledit côté mesurant environ 76.46 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-C-175 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 24.39 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643 (rue St-Dominique), ledit côté mesurant environ 71.96 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 643-C-174 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 1781 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-C-175 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déosé au bureau du directeur des travaux publics.

No 302—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1110 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 643-C-174 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 303—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, contenant une superficie d'environ 1847 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 643-C-173, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 304—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot d ucadastre No P. 642-174, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 643-C-173, ledit côté mesurant environ 37.77 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 643-C-172, ledit côté mesurant environ 33.65 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 643-C-171, ledit côté mesurant environ 15.06 pieds; contenant une superficie d'environ 660.38 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-C-172, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 305—Une lisière de terrain de forme triangulaire avec bâtiment sus-érigé, bornéeau sud-ouest par le lot du cadastre No P. 642-174, ledit côté mesurant environ 16.72 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-C-172, ledit côté mesurant environ 15.06 pieds à l'est par le lot du cadastre No P. 643-C-171, ledit côté, mesurant environ 20.27 pieds; contenant une superficie d'environ 125.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot d ucadastre No 643-C-171 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 306—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643 (rue St-Dominique), ledit côté mesurant environ 57.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-B-176 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 20.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643-B-175, ledit côté mesurant environ 54.79 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 643-B-176, ledit côté mesurant environ 20.01 pieds; contenant une superficie d'environ 1125.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-B-176, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, letout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 307—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643-B-176, ledit côté mesurant environ 54.79 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-B 175 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.41 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643-B-174, ledit côté mesurant environ 51.09 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 643-B-175, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; contenant une superficie d'environ 1323.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-B-175 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 308—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643-B-175, ledit côté mesurant environ 51.09 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643--B-174 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.41 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643-171, ledit côté mesurant environ 47.39 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 643-B-174, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; contenant une superficie d'environ 1231 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-B-174, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 309—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643-B-174, ledit côté mesurant environ 47.39 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-171 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 30.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643-170, ledit côté mesurant environ 42.95 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 643-171, ledit côté mesurant environ 30.01 pieds; contenant une superficie d'environ 1355.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-171 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 310—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643-171, ledit côté mesurant environ 42.95 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-170 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.41 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 643-169, ledit côté mesurant environ 39.25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 643-170, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; contenant une superficie d'environ 1027.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-170, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 311—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 643-170, ledit côté mesurant environ 39.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 643-169 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 25.41 pieds; au nord-est par la rue Casgrain, ledit côté mesurant environ 35.55 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 643-169, ledit côté mesurant environ 25.01 pieds; contenant une superficie d'environ 935 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 643-169, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 312—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2551 (rue Casgrain), ledit côté mesurant environ 26.58 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 9.11 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2550, ledit côté mesurant environ 25.57 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2551, ledit côté mesurant environ 9 pieds; contenant une superficie d'environ 234.68 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2551, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 313—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2551, ledit côté mesurant environ 25.57 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2549, ledit côté mesurant environ 22.84 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2550, ledit côté mesurant environ 25.03 pieds; contenant une superficie d'environ 605.13 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2550, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 314—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2550, ledit côté mesurant environ 22.84 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2548, ledit côté mesurant environ 20.38 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2549, ledit côté mesurant environ 25.05 pieds; contenant une superficie d'environ 540.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2549 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 315—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2549, ledit côté mesurant environ 20.38 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 35.46 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2547, ledit côté mesurant environ 17.09 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2548, ledit côté mesurant environ 35.07 pieds; contenant une superficie d'environ 655.73 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2548 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 316—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2548, ledit côté mesurant environ 17.09 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 40.52 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2546, ledit côté mesurant environ 13.68 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2547, ledit côté mesurant environ 40.1 pieds; contenant une superficie d'environ 615.40 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2547, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 317 — Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2547, ledit côté mesurant environ 13.68 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2545, ledit côté mesurant environ 11.76 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2546, ledit côté mesurant environ 25.09 pieds; contenant une superficie d'environ 318 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2546 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 318—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2546, ledit côté mesurant environ 11.76 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 31.41 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 2643-2461 (Ave de Gaspé), ledit côté mesurant environ 9.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2545, ledit côté mesurant environ 31.14 pieds; contenant une superficie d'environ 329.53 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2545, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 319—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 2643-2461 (Ave de Gaspé), ledit côté mesurant environ 5.99 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.32 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2459, ledit côté mesurant environ 4.69 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2460, ledit côté mesurant environ 25.15 pieds; contenant une superficie d'environ 133.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2460, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 320—Une lisière de terrain, bornée au sud-oust par le lot du cadastre No P. 2643-2460, ledit côté mesurant environ 4.69 pieds; au nord_ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2458, ledit côté mesurant environ 3.61 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2459, ledit côté mesurant environ 25.17 pieds; contenant une superficie d'environ 103.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2459, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 321—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2459, ledit côté mesurant environ 3.61 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643_2457, ledit côté mesurant environ 2.59 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2458, ledit côté mesurant environ 25.18 pieds; contenant une superficie d'environ 77.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2458, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St_Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 322—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2458, ledit côté mesurant environ 2.59 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2456, ledit côté mesurant environ 1.75 pieds; au sud-est par le lot du caadstre No P. 2643-2457, ledit côté mesurant environ 25.19 pieds; contenant une superficie d'environ 54.25 carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643_2457, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 323—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2457, ledit côté mesurant environ 1.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevar Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2455, ledit côté mesurant environ 1.12 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2456, ledit côté mesurant environ 25.23 pieds; contenant une superficie d'environ 35.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2456, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St_Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 324—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2456, ledit côté mesurant environ 1.12 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553, (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.33 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2643-2454, ledit côté mesurant environ 0.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2455, ledit côté mesurant environ 25,-23 pieds; contenant une superficie d'environ 21.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2642-2455, les plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 325—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2643-2455, ledit côté mesurant environ 0.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 25.32 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 2643-2373 (Ave Henri Julien), ledit côté mesurant environ 0.24 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2643-2454, ledit côté mesurant environ 25.26 pieds; contenant une superficie d'environ 10.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2454 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

NO 326—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 2643-2373 (Ave Henri-Julien), ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 12 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 2643-2372, ledit côté mesurant environ 15.6 pieds; contenant une superficie d'environ 71.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2643-2372, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 327—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 2643-2221 (rue St-Denis) ledit côté mesurant environ 5.2 pieds; au nord ouest par le lot du cadastre No 2643-2553 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 5.2 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 2643-2574, ledit côté mesurant environ 6.8 pieds; contenant une superficie d'environ 13.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot cadastre No 2643-2574, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 328—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 2427 (rue Berri), ledit côté mesurant environ 8 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2626 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 8 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 2626, ledit côté mesurant environ 10.4 pieds; contenant une superficie d'environ 31.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2626, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 329—Une lisière de terrain, de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 2629-811 (rue Foucher), ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2629 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 12 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 2629, ledit côté mesurant environ 15.54 pieds; contenant une superficie d'environ 71 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2629, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 330—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-314, (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 28.36 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-315, ledit côté mesurant environ 1.22 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-314, ledit côté mesurant environ 28.58 pieds; contenant une superficie d'environ 17.08 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-314, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 331—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-314, ledit côté mesurant environ 1.22 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-315 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 29.43 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 2630-316 (Ave. des Belges), ledit côté mesurant environ 2.93 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-315, ledit côté mesurant environ 29.77 pieds; contenant une superficie d'environ 60.18 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-315, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 332—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 2630-316 (Ave. des Belges), ledit côté mesurant environ 22.18 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-317 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 31.36 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-318, ledit côté mesurant environ 10.59 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-317, ledit côté mesurant environ 17.06 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 2630-317, ledit côté mesurant environ 18.4 pieds; contenant une superficie d'environ 383.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-317, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 333—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-317, ledit côté mesurant environ 10.59 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-318 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 31.37 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-319, ledit côté mesurant environ 14.67 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-318, ledit côté mesurant environ 32.24 pieds; contenant une superficie d'environ 391.53 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-318, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 334—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-318, ledit côté mesurant environ 14.67 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-319 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant

(Suite 27e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 26e page)

environ 31.36 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-320, ledit côté mesurant environ 19.34 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-319, ledit côté mesurant environ 32.41 pieds; contenant une superficie d'environ 527.16 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-319, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 335—Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-319, ledit côté mesurant environ 19.34 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-320 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 31.37 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-321, ledit côté mesurant environ 24.92 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-320, ledit côté mesurant environ 32.6 pieds; contenant une superficie d'environ 686.03 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-320 des plan et livre de revoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 336—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-320, ledit côté mesurant environ 24.92 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-321 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 31.36 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 2630-499 (Ave. de Châteaubriand), ledit coté mesurant environ 30.77 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-321, ledit côté mesurant environ 32.85 pieds; contenant une superficie d'environ 862. 89 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-321, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 337—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 2630-499 (Ave. de Châteaubriant), ledit côté mesurant environ 57.82 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-657 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-658, ledit côté mesurant environ 49.54 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-657, ledit côté mesurant environ 15.24 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 2630-657, ledit côté mesurant environ 16.56 pieds; contenant une superficie d'environ 1396.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-657, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur de stravaux publics.

No 338—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-657, ledit côté mesurant environ 49.54 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-658 (Boulevard Crémazie) ledit côté mesurant environ 28.38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-659), ledit côté mesurant environ 57.53 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-658, ledit côté mesurant environ 30.73 pieds; contenant une superficie d'environ 1498.98 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-658, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 339—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-658, ledit côté mesurant environ 57.53 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-659 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-660, ledit côté mesurant environ 65.75 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-659, ledit côté mesurant environ 30.91 pieds; contenant une superficie d'environ 1725.92 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-659 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis au bureau du directeur des travaux publics.

No 340—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-659, ledit côté mesurant environ 65.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-660 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-661, ledit côté mesurant environ 74.56 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-660, ledit côté mesurant environ 30.99 pieds; contenant une superficie d'environ 1964.34 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-660, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 341—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-660, ledit côté mesurant environ 74.56 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-661 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-662, ledit côté mesurant environ 84 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-661, ledit côté mesurant environ 31.44 pieds; contenant une superficie d'environ 2219.84 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-661, des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 342—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-661, ledit côté mesurant environ 84 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-662 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-663, ledit côté mesurant environ 85.96 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-656 (ruelle) ledit côté mesurant environ 13.76 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 2630-662, ledit côté mesurant environ 15.71 pieds; contenant une superficie d'environ 2,422.37 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-662, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'il diqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 343—Une lisière de terrain avec bâtiment sus-érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-662, ledit côté mesurant environ 85.96 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-663 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 28.38 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 2630-664, ledit côté mesurant environ 81.29 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-656 (ruelle), ledit côté mesurant environ 28 pieds; contenant une superficie d'environ 2,338.95 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-663, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 344—Une lisière de terrain de forme irrégulière et avec bâtiment sus_érigé, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-663, ledit côté mesurant environ 81.29 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-664 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 12.85 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 2630-664 (Boulevard Crémazie), ledit côté mesurant environ 36 pieds; au nord-est par la rue St-Hubert, ledit côté mesurant environ 53.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-656 (ruelle), ledit côté mesurant environ 37.95 pieds; contenant une superficie d'environ 2,616.67 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-664 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 345—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 2630_656, ledit côté mesurant environ 43.01 pieds; au nord-ouest par les lots du cadastre Nos P. 2630-662, P. 2630-663 et P. 2630-664, ledit côté mesurant environ 79.71 pieds; au nord-est par la rue St-Hubert, ledit côté mesurant environ 20 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 2630-665, ledit côté mesurant environ 41.64 pieds; contenant une superficie d'environ 1,213.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-656 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 346—Une lisière de terrain de forme irrégulière et avec bâtiments sus-érigés, bornée au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-656 (ruelle), ledit côté mesurant environ 41.64 pieds; au nord-est la rue St-Hubert, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 2630-665, ledit côté mesurant environ 8.4 pieds; dans ses lignes sud-est par les lots du cadastre Nos P. 2630-665 et P. 2630-666, lesdits côtés mesurant environ 41.9 pieds et 3.46 pieds; contenant une superficie d'environ 500.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-655, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 347—Une lisière de terrain de forme triangulaire sus-érigé, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 2630-666, ledit côté mesurant environ 5.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 2630-665, ledit côté mesurant environ 3.46 pieds; au nord-est par la rue St-Hubert, ledit côté mesurant environ 4.68 pieds; contenant une superficie d'environ 8.1 pieds; carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 2630-666, des plan et livre de renvoi officiels de la paroise de St-Laurent, le tout tel qu'indiqué au plan No M-78 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

Plan M-91 St-Denis

No 1—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 475-536 (ruelle), ledit côté mesurant environ 222.85 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.475-535, ledit côté mesurant environ 1.1 pieds; au nord-est par la limite de la ville de St-Michel-de-Laval, ledit côté mesurant environ 222.85 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 475-535, ledit côté mesurant environ 1.1 pieds; contenant une superficie d'environ 222.85 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-535 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 2—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 475-541, P.475-542 et 475-543 à 475-550 (inclus), ledit côté mesurant environ 222.85 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 475-536 (ruelle), ledi tcôté mesurant environ 11.15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 475-535, ledit côté mesurant environ 222.85 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 475-536 (ruelle), ledit côté mesurant environ 11.15 pieds; contenant une superficie d'environ 2228.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-536 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 3—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 475-530 (rue d'Iberville), ledit côté mesurant environ 13.37 pieds; au nord par le lot du cadastre No P.475-552, ledit côté mesurant environ 29.0 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.475-551, ledit côté mesurant environ 26.05 pieds; contenant une superficie d'environ 174.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-552 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 4—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 475-530 (rue d'Iberville), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.475-552, ledit côté mesurant environ 26.05 pieds; au nord par le lot d ucadastre No P.475-551, ledit côté mesurant environ 54.3 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 475-550, ledit côté mesurant environ 74.8 pieds; contenant une superficie d'environ 1260.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-551 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 5—Ue lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-550 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 6—Une lisière de terrain avec contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-549 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 7—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-548 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 8—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-547 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 9—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-546 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 10—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-545 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 11—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-544 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 12—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-543 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 13—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 475-542, ledit côté mesurant environ 54.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 475-543, ledit côté mesurant environ 59.8 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 475-536 (ruelle) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 475-541, ledit côté mesurant environ 11.1 pieds; contenant une superficie d'environ 886.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-542 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 14—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 475-542, ledit côté mesurant environ 11.1 pieds; au nord-est ar le lot du cadastre No P. 475-536 (ruelle) ledit côté mesurant environ 5.7 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 475-541, ledit côté mesurant environ 12.4 pieds; contenant une superficie d'environ 31.65 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-541 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 15—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 475-499 (ruelle), ledit côté mesurant environ 18 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 475-517, ledit côté mesurant environ 39.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 475-516, ledit côté mesurant environ 35.1 pieds; contenant une superficie d'environ 315.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-517 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 16—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.475-499 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par les lots du cadastre No P.475-517 et P.475-516, les dits côtés mesurant environ 35.1 et 19.5 pieds; au nord par le lot du cadastre No P.475-516 ledit côté mesurant environ 39.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 475-530 (rue d'Iberville), ledit côté mesurant environ 6.8 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 475-515, ledit côté mesurant environ 90 pieds; contenant une superficie d'environ 1573 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-516 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 17—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-515 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 18—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-514 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 19—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-513 de splan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 20—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-512 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet el tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 21—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-511 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 22—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-510 des plan et livre de renvoi officiels de la pa roisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 23—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-509 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 24—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 475-499 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 475-509, ledit côté mesurant environ 90 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 475-530 (rue d'Iberville) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.475-507, ledit côté mesurant environ 50.8 pieds; au sud- par le lot du cadastre No P.475-508, ledit côté mesurant environ 35.7; à l'est par le lot du cadastre No P. 475-508, ledit côté mesurant environ 8.34 pieds; contenant une superficie d'environ 1884.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-508 des plan et livre officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 25—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 475-507, ledit côté mesurant environ 54.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 475-508, ledit côté mesurant environ 50.8 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 475-530 (rue d'Iberville), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 475-506, ledit côté mesurant environ 2.1 pieds; contenant une superficie d'environ 661.25 pieds carrés; ladite lisière contenant une superficie d'environ 661.25 pieds carrés; ladite disière du terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-507 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 26—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud- par le lot du cadastre No P. 475-506, ledit côté mesurant 2.34 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 475-507 ledit côté mesurant environ 2.1 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 475-530 (rue d'Iberville), le dit côté mesurant environ 1.06 pieds; contenant une superficie d'environ 1.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-506 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 27—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 475-487, 475-488 à 475-495 (inclus) et P. 475-496 ledit côté mesurant environ 222.85 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 475-499 (ruelle), ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P. 475-508, 475-509 à 515 (inclus) P. 475-516 et P. 475-517 ledit côté mesurant environ 222.85 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 475-499 (ruelle), ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2674.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-499 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 28—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 475-468 (ave Louis-Hébert), ledit côté mesurant environ 21.7 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 475-497, ledit côté mesurant environ 47.15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 475-496, ledit côté mesurant environ 42.3 pieds; contenant une superficie d'environ 459 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-497 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 29—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 475-468 (avec Louis-Hébert), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par les lots du cadastre No P. 475-497 et P. 475-496, ledit côté mesurant environ 42.3 et 16.55 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 475-496, ledit côté mesurant environ 34.7 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 475-499, ledit côté mesurant environ 8.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 475-495, ledit côté mesurant environ 90 pieds; contenant une superficie d'environ 1720 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-496 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 30—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-495 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 31—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-494 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-M-91 St-Denis déposé au bureau du di-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 32—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-493 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 33—Une lisière de terrain avec bâtiments contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-492 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-Au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 34—Une lisière de terrain avec bâtiments contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-491 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 35—Une lisière de terrain avec bâtiment contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-490 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 36—Une lisière de terrain avec bâtiments contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-489 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 37—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 475-488 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 38—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 475-487, ledit côté mesurant environ 48.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 475-488, ledit côté mesurant environ 43.6 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 475-499 (ruelle) ledit côté mesurant environ 22.35 pieds; contenant une superficie d'environ 487.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 475-487 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 39—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-796, ledit côté mesurant environ 8.15 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-797 ledit côté mesurant environ 17.7 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-789 (ruelle), ledit côté mesurant environ 15.9 pieds; contenant une superficie d'environ 64.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-797 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 40—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-795, ledit côté mesurant environ 20.5 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-796, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-797, ledit côté mesurant environ 8.15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-789 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 343.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-796 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indique au plan M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 41—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-767, ledit côté mesurant environ 29.7 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-795, ledit côté mesurant environ 20.05 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-796, ledit côté mesurant environ 20.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-789 (ruelle), ledit côté mesurant environ 18 pieds; contenant une superficie d'environ 431.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-795 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 42—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1,350 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-789 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 43—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-788 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 44—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-787 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 45—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-786 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout te lqu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 46—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite llisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-785 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 47—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-784 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 48—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-783, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 49—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-782 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

(Suite 28e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 27e page)

No 50—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-767 (ruelle), ledit côté mesurant environ 11.65 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 476-782, ledit côté mesurant environ 90 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 476-799 (ave. Louis-Hébert), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.476-780, ledit côté mesurant environ 48.4 pieds; au sud par le lot du cadastre No P.476-781, ledit côté mesurant environ 39.4 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P.476-781, ledit côté mesurant environ 8.34 pieds, contenant une superficie d'environ 1919.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-781 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 51—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P.476-780, ledit côté mesurant environ 53.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P-476-781, ledit côté mesurant environ 48.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 476-799 (ave. Louis-Hébert), ledit côté mesurant environ 24.85 pieds; contenant une superficie d'environ 601.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-780 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 52—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 476-757, P-476-758, 476-759 à 766 (inclus) ledit côté mesurant environ 232.8 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 476-790 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P.476-781, 476-782 à 476-788 (inclus); 476-789 (ruelle) et P. 476-795 ledit côté mesurant environ 240.25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 476-767 ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2838.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-767 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 53—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 476-734 (rue des Ecores), ledit côté mesurant environ 19.45 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-791, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.476-792, ledit côté mesurant environ 7.15 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-790 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24. pieds; contenant une superficie d'environ 319.2 pieds carrés; ledite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-791 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 54—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.476-791, ledit côté mesurant environ 7.15 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-792, ledit côté mesurant environ 15.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-790 (ruelle), ledit côté mesurant environ 13.9 pieds; contenant une superficie d'environ 49.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-792 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 55—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1530 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-790 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 56—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-766 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 57—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-765 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 58—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-764 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 59—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-763 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 60—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-762 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 61—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-761 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 62—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-760 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 63—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-759 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 64—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 476-758, ledit côté mesurant environ 54.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 476-759, ledit côté mesurant environ 63.9 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-767 (ruelle) ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 476-757, ledit côté mesurant environ 15.2 pieds; contenant une superficie d'environ 988.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-758 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 65—Une lisière de terrain de forme triangulaire bornée au sud par le lot du cadastre No P. 476-757, ledit côté mesurant environ 17 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 476-758, ledit côté mesurant environ 15.2; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-767, (ruelle) ledit côté mesurant environ 7.8 pieds; contenant une superficie d'environ 59.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-757, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 66—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-732, ledit côté mesurant environ 16.8 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 476-733, ledit côté mesurant environ 24 pieds; au nord-est par le lot du cadaastre No 476-734 (rue des Ecores), ledit côté mesurant environ 16.8 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-724 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 403.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-733 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 67—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre NoP. 476-731 ledit côté mesurant environ 28.35 pieds; au nord par le lot du cadastre No P 476.732, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-733 ledit côté mesurant environ 16.8 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-724 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 541.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-732 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 68—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-730, ledit côté mesurant environ 39.9 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-731, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-732, ledit côté mesurant environ 28.35 pieds au sud-est par la lot du cadastre No 476-724 (ruelle) ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 819 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-731 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 69—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 476-698 et 476-725 (ruelles), ledit côté mesurant environ 48.6 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-730, ledit côté mesurant environ 20.05 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-731, ledit côté mesurant environ 39.9 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-724 (ruelle) ledit côté mesurant environ 18 pieds; contenant une superficie d'environ 796.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-730 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 70—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-729, ledit côté mesurant environ 1.5 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-730, ledit côté mesurant environ 3.44 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-725 (ruelle), ledit côté mesurant environ 3.1 pieds; contenant une superficie d'environ 2.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-730 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plon No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 71—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1,350 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-724 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 72—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-723 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 73—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-722 des plan et livre de renvoi officiels de laparoisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 74—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476_721 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 75—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-720 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denisi, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 76—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-719 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, deposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 77—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-718 des plan et livre de renvoi officisls de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M_81 St-Denis, déposé au bureau du directeur de stravaux publics.

No 78—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-698 (ruelle), ledit côté mesurant environ 17.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 476-718, ledit côté mesurant environ 90 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 476-734 (rue des Ecores), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 476-716, ledit côté mesurant environ 57.3 pieds; au sud par le lot du caadstre No P. 476-717, ledit côté mesurant environ 28.7 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 476-717, ledit côté mesurant environ 8.34 pieds; contenant une superficie d'environ 2,021 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-717 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 79—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 476-716, ledit côté mesurant environ 58.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 476-717, ledit côté mesurant environ 57.3 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 476-734 (rue des Ecores), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 476-715, ledit côté mesurant environ 5.5 pieds; contenant une superficie d'environ 785 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-716 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 80—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 476-715, ledit côté mesurant environ 6.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.476-716, ledit côté mesurant environ 5.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 476-734 (rue des Ecores), ledit côté mesurant environ 2.65 pieds; contenant une superficie d'environ 7.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-715 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 81—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 476-689, P.476-690, 476-691 à 476-697 (inclus), ledit côté mesurant environ 203.45 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 476-725 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P.476-717, 476-718, à 476-723 (inclus) 476-724 (ruelle) et P. 476-730, ledit côté mesurant environ 207.85 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.476-698 (ruelle), ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2467.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-698 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 82—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.476-728, ledit côté mesurant environ 13.1 pieds; au nord par le lot du cadastre No P.476-729, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.476-730 ledit côté mesurant environ 1.5 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-725 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 175.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-729 des plan et livre de Récollet le tout tel qu'indiqué au plan M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.
renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-

No 83—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 476-727, ledit côté mesurant environ 24.65 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P 476-728, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.476-729, ledit côté mesurant environ 13.1 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-725 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 453 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-728 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 84—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.476-726, ledit côté mesurant environ 36.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P.476-727, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.476-728, ledit côté mesurant environ 24.65 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P.476-725 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 730.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-727 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 85—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 476-661 (rue Louis-Hémon), ledit côté mesurant environ 47.8 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 476-726, ledit côté mesurant environ 26.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-727, ledit côté mesurant environ 36.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 476-725 (ruelle), ledit côté mesurant environ 24 pieds; contenant une superficie d'environ 1008 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-726 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Saut-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur destravaux publics.

No 86—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1530 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-725 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 87—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-697 des pla net livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 88—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-696 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 89—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-695 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 90—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-694 des plan et lvire de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 91—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-693 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 92—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-692 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 93—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2250 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 476-691 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 94—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 476-690, ledit côté mesurant environ 58.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 476-691, ledit côté mesurant environ 59 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-698 (ruelle), ledit côté mesuront environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 476-689, ledit côté mesurant environ 7.15 pieds; contenant une superficie d'environ 826.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-690 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 95—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 476-689, ledit côté mesurant environ 8.05 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 476-690, ledit côté mesurant environ 7.15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 476-698 (ruelle), ledit côté mesurant environ 3.45 pieds; contenant une superficie d'environ 12.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 476-689 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 96—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2345.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1066 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 97—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2503 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1065 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault_au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M191 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 98—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2709 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1064 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 99—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2269.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1063 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récolet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 100—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1937.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1062 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St_Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 101—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2164 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1061 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 102—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 870 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1060 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 103—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1058 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 104—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2175 pieds carr-s; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1057 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M_91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 105—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1056 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 106—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1055 des plans et livre de renvoi officiels de la paroigse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 107—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1054 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 108—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 477-1034 (ruelle), ledit côté mesurant environ 6.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-1054, ledit côté mesurant environ 72.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 477-1067 (rue Louis Hémon), ledit côté mesurant environ 30 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 477-1052, ledit côté mesurant environ 11 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 477-1053, ledit côté mesurant environ 60.5 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 477-1053, ledit côté mesurant environ 8.34 pieds; contenant une superficie d'environ 1,232 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-1053 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 109—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 477-1052, ledit côté mesurant environ 12.25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 477-1053, ledit côté mesurant environ 11 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 477-1067, ledit côté mesurant environ 5.65 pieds; contenant une superficie d'environ 31.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-1052 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 110—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 477-1026, 477-1027 à 477-1032 inclus et 477-1033 (ruelle), ledit côté mesurant environ 212.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-1063, ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No 477-1054 à 477-1058 (inclus), 477-1060 (ruelle) et 477-1064, ledit côté mesurant environ 218.2 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 477-1034 (ruelle), ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2,583.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-1034 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 111—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 870 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1033 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 112—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1032 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 113—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1031 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 114—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1030 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au_Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 115—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1029 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 116—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1028 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 117—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2175 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-1027 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 118—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 477_1026, ledit côté mesurant environ 55.55 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-1027, ledit côté mesurant environ 49.2 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 477-1034 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25.4 pieds; contenant une superficie d'environ 624.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-1026 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 119—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2150 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-998 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 120—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-997 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au_Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 121—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2480 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-996 des plan et livre

(Suite 29e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 28e page)

de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 122—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2352.67 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-995 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 123—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2646 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-994 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 124—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2942.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-993 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 125—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 882 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-992 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 126—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2205 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-991 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis au bureau du directeur des travaux publics.

No 127—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2205 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lat du cadastre No 477-990 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 128—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2205 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-989 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 129—Une lisière de terrain contenant une superficier d'environ 2205 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-988 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 130—Une lisière de terrain de forme irrégulière bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 477-964 (ruelle) ledit côté mesurant environ 17.45 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-988, ledit côté mesurant environ 73.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 477-99 (rue Sagard) ledit côté mesurant environ 30 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 477-986, ledit côté mesurant environ 33.4 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 477-987 ledit côté mesurant environ 36.7 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 477-987 ledit côté mesurant environ 8.34 pieds; contenant une superficie d'environ 1821.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-987 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 131—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 477-986, le dit côté mesurant environ 37.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P-477-987, le dit côté mesurant environ 33.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 477-99 (rue Sagard), le dit côté mesurant environ 17.15 pieds; contenant une superficie d'environ 286.4 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-986 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 132—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 477-959, 477-960-1, 477-960-2, 477-961, 477-962 et 477-963 (ruelle), le dit côté mesurant environ 172.1 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-995, le dit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P. 477-987, 477-988 à 477-991, 477-992 (ruelle) et 477-996, le dit côté mesurant environ 171.45 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 477-964, le dit côté mesurant environ 13.3 pieds; contenant une superficie d'environ 2061.3 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-964 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 133—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 882 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-963 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 134—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,205 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-962 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 135—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,205 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-961 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 136—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,999 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-960-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 137—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,205 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-960-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 138—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 477-959, le dit côté mesurant environ 63.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-960-1, le dit côté mesurant environ 57.3 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 477-964 (ruelle), le dit côté mesurant environ 29.4 pieds; contenant une superficie d'environ 842.3 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-959 des plan et livre de renvoi officiels de la parcisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 139—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1917.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477.926 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 140—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2092 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-925 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 141—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2258 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-924 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 142—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2102 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-923 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 143—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2398.56 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-922 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 144—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2685.84 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-921 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 145—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 882 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant de lot du cadastre No 477-920 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 146—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2205 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-919 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 147—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2205 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-918 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 148—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 3142 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-917-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 149—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 477-889 (ruelle), ledit côté mesurant environ 17.4 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-917-2, ledit côté mesurant environ 73.5 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 477-927 (ave. des Erables), le dit côté mesurant environ 30 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 477-916, ledit côté mesurant environ 33.35 pieds; au sud par le lot du cadastre No. P. 477-917_1, ledit côté mesurant environ 36.7 pieds; à l'est par le lot du cad. no P. 477-917-1, ledit côté mesurant environ 8.34 pieds; contenant une superficie d'environ 1820 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-917-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 150—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P.477-916, ledit côté mesurant environ 37.15 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 477-917-1, ledit côté mesurant environ 33.35 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 477-927 (ave. des Erables), ledit côté mesurant environ 17.1 pieds; contenant une superficie d'environ 285.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477_916 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 151—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 477-884, P. 477-885, 477-886-1 à 477-886-3, 477-887 et 477-888 (ruelle), ledit côté mesurant environ 157.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-923, ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P. 477-917-1, 477-917-2, 477-918, 477-919, 477-920 (ruelle), 477-924, ledit côté mesurant environ 149 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 477-889, ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; contenant une superficie d'environ 1839 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-889 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 152—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 882 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-888 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 153—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,205 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-887 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 154—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1853.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-886-3 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 155—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1853.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-886-2, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M_91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 156—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,205 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 477-886-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 157—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud par le lo cadastre No P. 477-885, ledit côté mesurant environ 65.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 477-886-1, le dit côté mesurant environ 67.65 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 477-889 (ruelle), le dit côté mesurant environ 30 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 477-884, le dit côté mesurant environ 9.15 pieds; contenant une superfie d'environ 1,152 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-885 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 158—Une lisière de terrain de forme triangulaise, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 477-884, le dit côté mesurant environ 10.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 477-885, le dit côté mesurant environ 9.15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 477-889 (ruelle), le dit côté mesurant environ 4.7 pieds; contenant une superficie d'environ 21.5 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 477-884 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 159—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), le dit côté mesurant environ 62.6 pieds; au nord-ouest par le Ch. de la côte St-Michel, le dit côté mesurant environ ... pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-458 (ave. de Lorimier), le dit côté mesurant environ 36.05 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-457, le dit côté mesurant environ 73.63 pieds; contenant une superficie d'environ 3,633.25 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-458 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 160.—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), le dit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-458, le dit côté mesurant environ 73.63 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-457 (Ave de Lorimier), le dit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-456, le dit côté mesurant environ 73.62 pieds; contenant une superficie d'environ 1,840.63 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-457 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 161—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), le dit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-457, le dit côté mesurant environ 73.62 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-456 (Ave de Lorimier), le dit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-455, le dit côté mesurant environ 73.6 pieds; contenant une superficie d'environ 1,840.25 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-456 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 162—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25. pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-456, ledit côté mesurant environ 73.6 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-455 (Ave. de Lorimier), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-454, ledit côté mesurant environ 73.59 pieds; contenant une superficie d'environ 1839.88 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-455 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 163—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-455, ledit côté mesurant environ 73.59 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-454 (ave. de Lorimier), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-453 ledit côté mesurant environ 73.58 pieds; contenant une superficie d'environ 1839.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-454, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 164—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-454, ledit côté mesurant environ 73.58 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-453 (Ave. de Lorimier), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-452, ledit côté mesurant environ 73.56 pieds; contenant une superficie d'environ 1839.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-453 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 165—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 478-452, ledit côté mesurant environ 54.3 pieds au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-453, ledit côté mesurant environ 71.8 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-452 (Ave. de Lorimier), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-451, ledit côté mesurant environ 23.1 pieds; contenant une superficie d'environ 1186.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-452, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeurs des travaux publics.

No 166—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 478-451, ledit côté mesurant environ 25.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-452, ledit côté mesurant environ 23.1 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-451 (Ave. de Lorimier), ledit côté mesurant environ 11.85 pieds; contenant une superficie d'environ 136.9 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-451 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 167—Une lisière de terrain d'une largeur de 15 pieds, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 478-470, P. 478-471, 478-472 à 478-477 (inclus), ledit côté mesurant environ 179.6 pieds; au nord-ouest par le chemin de la côte St-Michel, ledit côté mesurant environ —— pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P. 478-453 à P. 478-458 (inclue) ledit côté mesurant environ 186.7 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle) ledit côté mesurant environ 16.7 pieds; contenant une superficie d'environ 2747.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-459 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis, déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 168—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,780 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 478-477 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 169—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,100 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 478-476 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-9- St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 170—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,100 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 478-475 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 171—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2100 pieds carrés; ladite lisière de terrain étar' le lot du cadastre No 478-474 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 172—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,100 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 478-473 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 173—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,100 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 478-472 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 174—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 478-471, ledit côté mesurant environ 54.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 478-472, ledit côté mesurant environ 71.3 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 478-470, ledit côté mesurant environ 22.6 pieds; contenant une superficie d'environ 1,173.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-471 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 175—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 478-470, ledit côté mesurant environ 25.2 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 478-471, ledit côté mesurant environ 22.6 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 478-459 (ruelle), ledit côté mesurant environ 11.6 pieds; contenant une superficie d'environ 131 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 478-470 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 176—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 3127 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 479-185, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 177—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2485 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 479-184 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 178—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1775 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 479-183 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 179—Une lisière de terrain avec bâtiments, contenant une superficie d'environ 1775 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 479-182 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 180—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 481-360, ledit côté mesurant environ 4.45 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 479-182, ledit côté mesurant environ 71 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 479-186 (rue Bordeaux), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 479-180, ledit côté mesurant environ 31.8 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 479-181 le dit côté mesurant environ 44.4; contenant une superficie d'environ 1372.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 479-181 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 181—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 479-180, ledit côté mesurant environ 36.0 pieds; au nord-ouest par lot du cadastre No P. 479-181, ledit côté mesurant environ 31.8 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 479-186 (rue Bordeaux) ledit côté mesurant environ 16.7 pieds; contenant une superficie d'environ 265.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 479-180 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 182—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1799 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-364 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 183—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1015 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-363 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 184—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 725 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-362 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 185—Une lisière de terrain avec bâtiments sus-érigés, contenant une superficie d'environ 725 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-361 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 186—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 481-360, ledit côté mesurant environ 9.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 481-361, ledit côté mesurant environ 8.45 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P 479-181, ledit côté mesurant environ 4.45 pieds; contenant une superficie d'environ 18.8 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-360 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 187—Une lisière de terrain d'une largeur de 15 pieds, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos P. 481-381, P. 481-382, 481-383 à 481-386 (inclus), ledit côté mesurant environ 142 pieds; au nord-ouest par le Chemin de la Côte-St-Michel, ledit côté mesurant environ ... pieds; au nord-est par les lots du cadastre No 481-361 à 481-364 (inclus), ledit côté mesurant environ 143.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-365 (ruelle), ledit côté mesurant environ 16.85 pieds; contenant une superficie d'environ 2,142 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-365 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 188—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 5,181 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-386 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 189—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,550 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-385 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 190—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,550 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-384 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 191—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,550 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-383 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 192—Une lisière de terrain, de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 481-382, ledit côté mesurant environ 54.75 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 481-383, ledit côté mesurant environ 67.25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 481-365 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-381, ledit côté mesurant environ 17.9 pieds; contenant une superficie d'environ 1,084.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-382 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indique au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 193—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 481-381, ledit côté mesurant environ 20.14 pieds; au nord-ouest

(Suite 30e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 29e page)

par le lot du cadastre No P. 481-382, ledit côté mesurant environ 17.9 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 481-383 (ruelle), ledit côté mesurant environ 9.3 pieds; contenant une superficie d'environ 83.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-381 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Recollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 194—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 332, ledit côté mesurant environ 63.1 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 333, ledit côté mesurant environ 494 pieds; au sud-est par le chemin de la Côte St_Michel, ledit côté mesurant environ 468.3 pieds, contenant une superficie d'environ 13,837 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre P. 333 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 195—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 4956 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-652 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 196—Une lisière de terrain de forme triangulaire, contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-651 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 197—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 481-653 (ruelle), ledit côté mesurant environ 14.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 481-651, ledit côté mesurant environ 93 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 481-387 (rue Chabot), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-649 ledit côté mesurant environ 57.15 pieds; au sud par le lot du cadastre No P. 481-650 ledit côté mesurant environ 31.9 à l'est par le lot du cadastre No P. 481-650 ledit côté mesurant environ 8.34' contenant une superficie d'environ 2023.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-650 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 198—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 481-649, ledit côté mesurant environ 54.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 481-650, ledit côté mesurant environ 57.15 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 481-387 (rue Chabot), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-648, ledit côté mesurant environ 8.4 pieds; contenant une superficie d'environ 819.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-649 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 199—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 481-648, le dit côté mesurant environ 9.35 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 481-649, le dit côté mesurant environ 8.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 481-387 (rue Chabot), le dit côté mesurant environ 4.3 pieds; contenant une superficie d'environ 18 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-648 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 200—Une lisière de terrain d'une largeur de 12 pieds, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No P. 481-675, 481-676 à 481-678 (inclus), le dit côté mesurant environ 100.2 pieds; au nord-ouest par le chemin de la côte St-Michel, le dit côté mesurant environ ... pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P. 481-650, 481-651 et 481-652, le dit côté mesurant environ 101.4 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-653 (ruelle), le dit côté mesurant environ 13.4 pieds; contenant une superficie d'environ 1,209.6 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-653 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 201—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 3,564 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-678 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 202—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,225 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-677 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 203—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,225 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-676 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 204—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P 481-675, le dit côté mesurant environ 54.3 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 481-676, le dit côté mesurant environ 48.7 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 481-653 (ruelle), le dit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 608.75 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-675 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 205—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 332 (Ave Papineau), le dit côté mesurant environ 553 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No P. 332 et P. 333, les dits côtés mesurant environ 80.85 et 63.1 pieds; au nord par le lot du cadastre No P. 332, le dit côté mesurant environ 608.6 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 332, le dit côté mesurant environ 68.1 pieds; au sud-est par le chemin de la côte St-Michel, le dit côté mesurant environ 408.2 pieds; contenant une superficie d'environ 103.011 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 332, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 206—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2537 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1259 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 207—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1266 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1258 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 208—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1257 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1257 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 209—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1263 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1256 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 210—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2378.3 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du renvoi officiels de la paroisse du Sault-cadastre No 481-1037 des plan et livre de au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 211—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 909 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1036 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 212—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 910 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1035 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 213—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 912 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1034 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 214—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre No 481-1057 à 481-1066 (inclus), ledit côté mesurant environ 251 pieds; au nord-ouest par le chemin de la Côte St-Michel ledit côté mesurant environ 12.65 pieds; au nord-est par les lots du cadastre No 481-1030 à 481-1037 (inclus), ledit côté mesurant environ 247 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-1038 (ruelle), ledit côté mesurant environ 12 pieds; contenant une superficie d'environ 2988 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-1038 (ruelle), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 215—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 3906 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1066 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 216—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1065 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 217—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1064 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 218—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1063 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 219—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1062 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 220—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1061 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 221—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1060 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 222—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1059 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 223—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1058 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 224—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2325 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 481-1057 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 225—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 481-1067 (ave Papineau), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 481-1057, ledit côté mesurant environ 39.9 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 481-1056, ledit côté mesurant environ 28.32 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-1055, ledit côté mesurant environ 26.6 pieds; contenant une superficie d'environ 831.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-1056 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 226—Une lisiere de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 481-1067 (ave. Papineau), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 481-1056, ledit côté mesurant environ 26.6 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 481-1055, ledit côté mesurant environ 28.32 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 481-1054, ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; contenant une superficie d'environ 498.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-1055 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 227—Une lisiere de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 481-1067 (ave. Papineau), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 481-1055, ledit côté mesurant environ 13.3 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 481-1054, ledit côté mesurant environ 28.32 pieds; contenant une superficie d'environ 166.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 481-1054 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 228—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 950 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-491-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 229—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1,755.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-491-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 230—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1,187.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-490-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-9- St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 231—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1,187.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-490-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 232—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,375 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-489 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-9- St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 233—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,375 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-488 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 234—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 2,375 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-487 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 235—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,375 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-486 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 236—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,375 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-485 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 237—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,375 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-484 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 238—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 2,375 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-483 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 239—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 482-482, le dit côté mesurant environ 29.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 482-483, le dit côté mesurant environ 85.6 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 482-492 (avenue Papineau), le dit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-481, le dit côté mesurant environ 69.25 pieds; contenant une superficie d'environ 1,935.6 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-482 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 240—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 482-481, le dit côté mesurant environ 29.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 482-482, le dit côté mesurant environ 69.25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre 482-482, le dit côté mesurant environ 69.25 mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-480, le dit côté mesurant environ 52.85 pieds; contenant une superficie d'environ 1,526.25 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-481 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 241—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 482-480, le dit côté mesurant environ 29.9 pieds; au nord-ouest par le lo: du cadastre No P. 482-481, le dit côté mesurant environ 52.85 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 482-492 (avenue Papineau), le dit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-479, le dit côté mesurant environ 36.55 pieds; contenant une superficie d'environ 1,117.5 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-480 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 242.—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 482-479, le dit côté mesurant environ 29.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 482-480, le dit côté mesurant environ 36.55 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 482-492 (avenue Papineau), le dit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-478, le dit côté mesurant environ 20.1 pieds; contenant une superficie d'environ 708.1 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-479 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 243—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 482-478, ledit côté mesurant environ 25.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 482-479, ledit côté mesurant environ 20.1 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 482-492 (avenue Papineau), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-477, ledit côté mesurant environ 13.4 pieds; contenant une superficie d'environ 418.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-478 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 244—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 482-477, ledit côté mesurant environ 25.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 482-478, ledit côté mesurant environ 13.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 482-492 (avenue Papineau), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-476, ledit côté mesurant environ 6.7 pieds; contenant une superficie d'environ 251.25 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-477 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 245—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 482-476, ledit côté mesurant environ 25.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 482-477, ledit côté mesurant environ 6.7 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 482-492 (avenue Papineau) ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 83.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-476 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 246—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par les lots du cadastre Nos. P. 482-451, P. 482-452, P. 482-453, 482_454 à 482-459 (inclus), ledit côté mesurant environ 217.25 pieds; au nord-ouest par le chemin de la Côte St-Michel, ledit côté mesurant environ 12.81 pieds; au nord-est par les lots du cadastre Nos 482-483 à 482-489, 482-490-2 et 482-491-2, ledit côté mesurant environ 230.6 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 482-460 (ruelle), ledit côté mesurant environ 21.9 pieds; contenant une superficie d'environ 2687.1 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-460 (ruelle) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 247—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1478 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-459 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan no M_91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 248—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1125 pieds carrés; la dite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-458 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 249—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1125 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du canadastre No 482-457 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 250—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1125 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-456 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 251—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 1125 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-455 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 252—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 1125 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 482-454 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 253—Une lisière de terrain, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 482-453, ledit côté mesurant environ 29.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 482-454, ledit côté mesurant environ 44.1 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 482-460 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-452, ledit côté mesurant environ 27.75 pieds; contenant une superficie d'environ 898.15 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-453 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 254—Une lisière de terrain, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 452-452, ledit côté mesurant environ 29.9 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 482-453, ledit côté mesurant environ 27.75 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 482-460 (ruelle), ledit côté mesurant environ 25 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No P. 482-451, ledit côté mesurant environ 11.4 pieds; contenant une superficie d'environ 489.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-452 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 255—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 482-451, ledit côté mesurant environ 20.85 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 482-452 ledit côté mesurant environ 11.4 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 482-460 (ruelle), ledit côté mesurant environ 17.45 pieds; contenant une superficie d'environ 99.5 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 482-451 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 256—Une lisiere de terrain, contenant une superficie d'environ 1812 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 483-498 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 257—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 950 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 483-497 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 258—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 950 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 483-496 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 259—Une lisière de terrain, contenant une superficie d'environ 950 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 483-495 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 260—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 950 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 483-494 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 261—Une lisière de terrain contenant une superficie denviron 950 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 483-493 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 262—Une lisère de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 483-299 (rue Marquette), ledit côté mesurant environ 10.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 483-493, ledit côté mesurant environ 15.4 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 483-492, ledit côté mesurant environ 18.7 pieds; contenant une superficie d'environ 80.85 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 483-492 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 263—Une lisière de terrain de forme irrégulière, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 483-264 (ruelle), ledit côté mesurant environ 10.64 pieds; au nord-ouest par le chemin de la Côte-St-Michel, ledit côté mesurant environ 91.28 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 483-299 (rue Marquette), ledit côté mesurant environ 28.1 pieds; dans ses lignes sud-est du cadastre Nos P. 483-297 et P. 483-298, ledit côté mesurant environ 11.2 et 59.5 pieds; au sud par le lot du cadastre P. 483-298, ledit côté mesurant environ 36.3 pieds; contenant une superficie d'environ 1333.4 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 483-298 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 264—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud par le lot du cadastre No P. 483-297, ledit côté mesurant environ 20.5 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 483-298 ledit côté

(Suite 31e page)

● ● ● Cité de Montréal

(Suite de la 30e page)

mesurant environ 11.2 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 483-299 (rue Marquette), ledit côté mesurant environ 17.1 pieds; contenant une superficie d'environ 95.75 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 483-297 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 265—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 483-865 (rue Fabre), ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-ouest par le chemin de la côte St-Michel, ledit côté mesurant environ 12 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 483-500, ledit côté mesurant environ 13.76 pieds; contenant une superficie d'environ 67.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 483-500 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 266—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 484-462 (rue Raoul), ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-ouest par le Chemin de la Côte St-Michel, ledit côté mesurant environ 12 pieds; à l'est par le lot du cadastre No 484, ledit côté mesurant environ 13.75 pieds; contenant une superficie d'environ 67.6 pieds carrés; ladite lisère de terrain étant une partie du lot du cadastre No P. 484 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 267—Une lisière de terrain, bornée dans ses lignes sud-ouest par les lots du cadastre Nos 332-2 et P. 332, lesdits côté mesurant environ 229 et 109 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No P. 332 ledit côté mesurant environ 2169.2 pieds; à l'ouest par le lot du cadastre No P. 332, ledit côté mesurant environ 200.2 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P. 332 (avenue Papineau), ledit côté mesurant environ 451.85 pieds; au sud-est par le chemin de la Côte St-Michel et P. 332, ledit côté mesurant 2409 pieds; contenant une superficie d'environ 411.264 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 332 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 268—Une lisière de terrain de ferme trianglaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 486-25 (rue Chambord), ledit côté mesurant environ 15 pieds; au nord-ouest par le Chemin de la Côte St-Michel, ledit côté mesurant environ 15 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 486-1, ledit côté mesurant environ 17.2 pieds; contenant une superficie d'environ 105.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du cadastre No 486-1 des plan et livre de renvoi officiels de la parcisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 269—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 487 (rue De Normanville homologuée), ledit côté mesurant environ 15 pieds; au nord-ouest par le chemin de la côte St-Michel, ledit côté mesurant environ 15 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 487, ledit côté mesurant environ 17.2 pieds; contenant une superficie d'environ 105.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 487 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 270—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P. 487 (rue de la Roche homologuée) ledit côté mesurant environ 12 pieds; au nord-ouest par le lot du chemin de la Côte St-Michel, ledit côté mesurant environ 12 pieds; à l'est par le lot du cadastre No P. 487, ledit côté mesurant environ 13.75 pieds; contenant une superficie d'environ 67.6 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 487 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 271—Une lisière de terrain contenant une superficie d'environ 291445 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant le lot du cadastre No 332-2 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics

No 272—Une lisière de terrain de forme trianguaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.332 (rue St-Hubert), ledit côté mesurant environ 30 pieds; au nord par le lot du cadastre No P.332-8 ledit côté mesurant environ pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 332-2 (boul. Metropolitain homologue), ledit côté mesurant environ 30 pieds; contenant une superficie d'environ 388.2 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 332-8 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

No 273—Une lisière de terrain de forme triangulaire, bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No P.332 (rue St-Hubert), ledit côté mesurant environ 87 pieds; au nord-ouest par le lot du cadastre No 332-2 (Boul. Métropolitain homologué), ledit côté mesurant environ 42 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No P.332-1 ledit côté mesurant environ .... pieds; contenant une superficie d'environ 1514.7 pieds carrés; ladite lisière de terrain étant une partie du lot du cadastre No 332-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet le tout tel qu'indiqué au plan No M-91 St-Denis déposé au bureau du directeur des travaux publics.

CHOQUETTE & BERTHIAUME,
Avocats de la Cité de Montréal.

HOTEL DE VILLE
Montréal, le 8 septembre 1953.

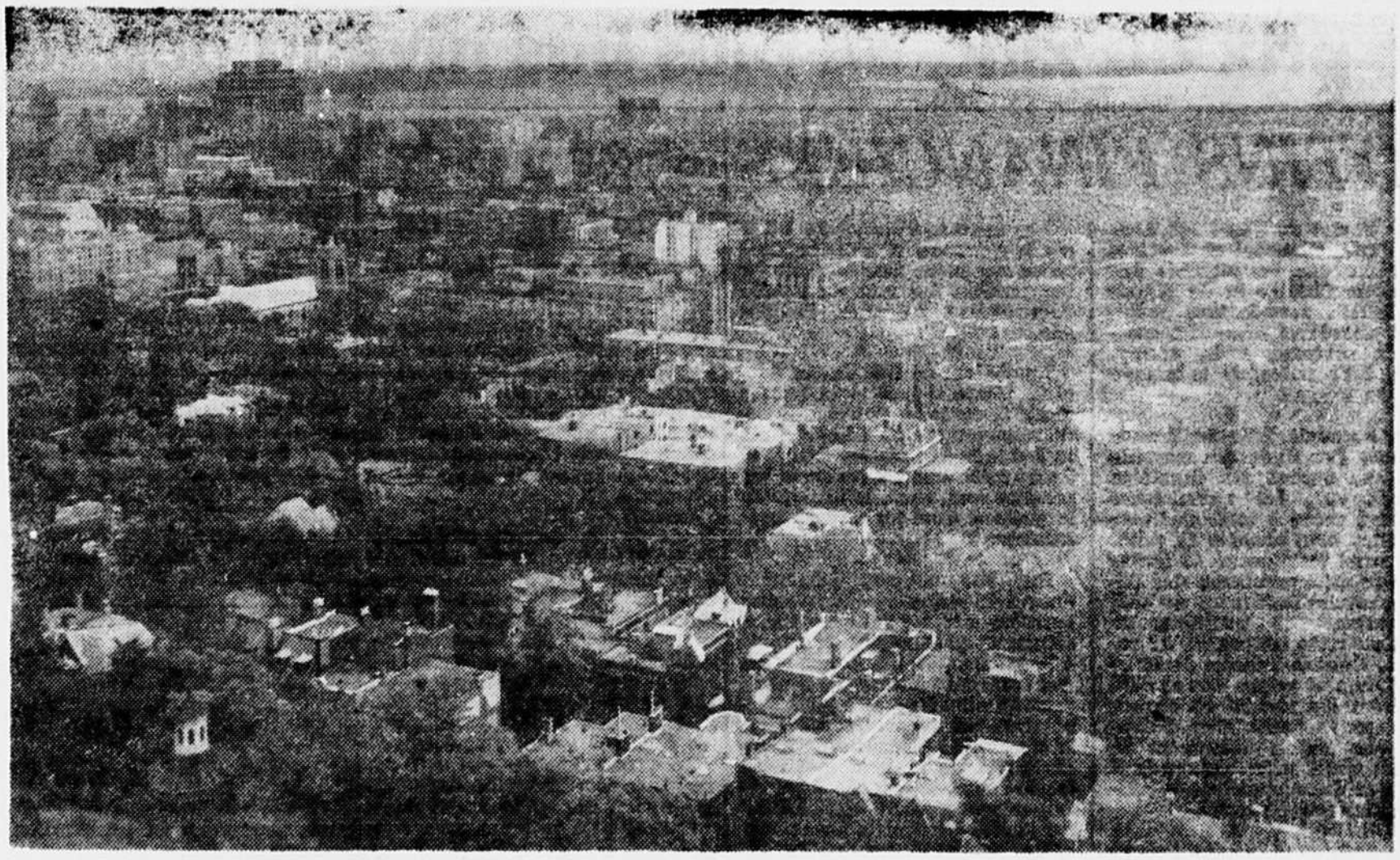

MONTREAL VERS LE FLEUVE — *La plus cécente photographie de Montréal prise de l'édifice du nouvel Hôpital général.*
(Photo Canadien National)

HONORES PAR L'UNIVERSITE ST-FRANÇOIS-XAVIER — *M. C. L. Burton, président du conseil d'administration de la maison Simpson, a reçu, avec le t. h. Louis Saint-Laurent, un doctorat honorifique en Droit lors des cérémonies du centenaire de l'Université St-François-Xavier, à Antigonish, Nouvelle-Ecosse. Le premier ministre et M. Burton sont au nombre d'autres éminents canadiens qui ont été ainsi honorés par l'Université.* (S.N.S.)

Funérailles de Mme William Lefebvre

Ces jours derniers ont eu lieu, en l'église Saint-Edouard, les funérailles de Mme William Lefebvre, née Eugénie Lazure, décédée après une longue maladie, à la résidence de son gendre, le Dr Henri Desroches, dentiste, au no 6515, rue de Saint-Valier, où elle demeurait depuis quelques années.

Précédé de trois landaus de fleurs, le convoi funèbre se rendit à l'église où la levée du corps fut faite par Mgr Eudore Charbonneau, curé de la paroisse, et le service chanté par le Rév. Père Elphège Brassard, c.s.c. de l'Oratoire Saint-Joseph, assisté de M. l'abbé Roméo Primeau, vicaire, comme diacre, et du Rév. Père Antonio Bélanger, s.s.s., comme sous-diacre. Le choeur exécuta la messe de Pérosi.

La défunte était née à Saint-Michel de Napierville. Elle laisse dans le deuil sept fils et cinq filles: MM. Alfred, de St-Jérôme, Alexandre, Paul, Albert, de Providence, R.I., Adrien, Léo, Roch, chef de la Typographie à l'Ecole des Arts Graphiques; Mme Eugène Hamelin (Flora), Mme Albert Dicaire (Jeanne), Mme Henri Desroches (Germaine), Mlles Yvonne et Cécile Lefebvre; deux gendres: Dr Henri Desroches et M. Albert Dicaire; six brus: Mmes Alfred, Alexandre, Albert, Adrien, Léo et Roch Lefebvre; ses frères: l'hon. Juge Wilfrid Lazure et Maximilien Lazure; ses soeurs: Mmes Joseph Lefebvre (Albina), de Paquetteville, et Arthur Bouchard (Emma), ses beaux-frères: MM. Joseph Lefebvre et Arthur Bouchard; ses belles-soeurs: Mmes Wilfrid Lazure, J.-A. Lazure, ainsi que 27 petits-enfants et 15 arrières-petits-enfants.

Dans l'assistance, on remarquait, en plus de ses fils, ses gendres, ses frères et beaux-frères ci-dessus mentionnés, ses petits fils: Jean-Pierre, Robert, Jacques, Michel, Lucien, Pierre et Yvon Lefebvre, Paul et Jean-Luc Hamelin, Dr Marc Hamelin, André et Michel Desroches, Raymond Le Bel, l.p., Ernest Le Blanc; ses neveux, Ernest Lefebvre, de West-Warwick, R.I., Rolland Lefebvre, de Paquetteville, Robert Bouchard, avocat, d'Ottawa, Jules, Jean-Louis et Ramon Lazure.

On comptait également MM. Georges Laverdure, surintendant de la composition à "La Presse", Edgar McGown, président de l'Union Typographique, Ubald Labelle, surintendant de la composition à "La Patrie", Jacques Saint-Loup, Rodolphe Ducharme, Léon Chartrand, Henri Daoust, de l'Ecole des Arts Graphiques: MM. Ls-Ph. Beaudoin, directeur, S. Cusson, Albert Lapierre, Paul Sauvé, Conrad Bastien, Willie Corbeil, ainsi que plusieurs autres.

En outre, MM. Georges Dicaire, Arthur Lazure, Joseph Saint-Loup, Ernest Hamelin, Thomas Lazure, R. Lavallée, Ch.-A. Laliberté, G. Lespérance, Alfred, Damase, Ovila, Adrien, Antoine, Jean et Albert Racine, Albert Hamelin, E. Gagnon, Léo Ménard, M. St-Jean, M. Legault, cons. municipal, Olivier Charest, R. Gignac, P. Cadorette, Victor Grenier, Elie Charette, Paul Robinson, Jacques Grenier, Philippe Bertrand, Alcide Desjardins, Marien Fortier, de Cookshire, Lionel Desjardins, M. le Colonel Pluze, Paul Demers, Fidèle Gagnon, Henri Fortier, Maurice Champagne, Paul Paquin, Maurice Donato, O. Samson, J. A. Cloutier, Jean Leduc, Gilles Fortier, Laurent Dubé, E. Charest, R. Tremblay, M. le Major McCrory, Wilfrid Duranleau, avocat,

Selon des bagnards

Les criminels pourraient aider à mater la déliquance juvénile

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 7 (PC) — Les sociologues et les éducateurs devraient requérir l'aide des criminels pour mater la délinquance juvénile, selon "J.A.", collaborateur de "Transition" journal publié par les prisonniers du pénitencier de New-Westminster.

"En tant qu'ancien délinquant juvénile et diplômé d'une maison de réforme, j'estime que les résultats des mesures de réhabilitation seraient beaucoup plus fructueux si les éducateurs et les sociologues utilisaient la source d'information qu'ils négligent depuis si longtemps: le criminel qui a commencé par être jeune délinquant.

"An moment où j'écris, je pourrais nommer au moins deux douzaines de prisonniers qui ont servi le même apprentissage que moi dans l'une des prisons pour jeunes du pays. Progressivement, nous avons monté de chicanes sans conséquence avec le constable du quartier aux tribunaux de délinquance juvénile et aux maisons de réforme, puis aux prisons et aux pénitenciers... Voici un réservoir encore intouché d'expérience.

"Tout en admettant que la majorité des "diplomés" de maisons de réforme ne peuvent eux-mêmes comprendre toutes les forces qui ont dirigé leurs énergies dans le mauvais sens, il n'empêche qu'ils pourraient fournir une foule de renseignements qui n'ont jamais été rendus publics.

"Sans me vanter, je crois que certaines de mes pensées feraient mieux comprendre ceux qui s'intéressent à la délinquance juvénile."

Service solennel pour les Drs G. Manseau et Bonnier au Sacré-Coeur

En témoignage de gratitude et de profonde estime, à la mémoire de nos regrettés Docteurs Georges Manseau et Maurice Bonnier, les Révérendes Soeurs de l'Hôpital du Sacré-Cour feront célébrer, en leur chapelle, un service solonnel avec diacre et sous-diacre, mercerdi prochain, le 9 septembre, à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le prix du zinc, au plus bas niveau depuis avril 1950

POTINS FINANCIERS

Les Bourse de New-York, Londes, Paris, Montréal et Toronto, de même que les marchés des grains de Chicago et de Winnipeg furent fermés non seulement samedi et dimanche comme de coutume, mais, encore, lundi, à l'occasion de la grande Fête du Travail.

* * *

Cette grande Fête du Travail explique l'accalmie des marchés mobiliers durant les dernières séances, car, les spéculateurs n'aiment guère à avoir des portefeuilles bien chargés la veille d'un aussi long congé (3 jours) de peur qu'il survienne des développements inattendus du côté international ou politique, au cours de cette longue fin de semaine. Comme maintes mesures monétaires et autres furent déjà décrétées les samedi et dimanche dans le passé, rien d'étonnant que maints détenteurs de valeurs aient paru empressés à effectuer des réalisations la veille du long congé précité.

* * *

Les valeurs à courts termes furent plus achalandées la semaine dernière sur notre marché des obligations et les titres 2 p.c. et 2¼ p.c. de 1954 et 1955, gagnèrent 5 à 10 cts. Les obligations provinciales ne bougèrent guère, tandis que les obligations corporatives avilissaient quelque peu. Traders Finance, 1954, glissait de 4 pts à 164 et celles à 3⅛ p.c., du C.P.R. baissaient de 1½ pt à 100.

Les oeufs ont baissé de 5 à 9 cts la douzaine la semaine dernière sur notre marché, suivant les qualités. Les prix du beurre demeurèrent toutefois inchangés.

* * *

La chaleur torride de ces derniers temps a facilité la hausse des prix du blé à Chicago — ces derniers ont monte de ¼ à 4 cts le boisseau la semaine dernière. Reste maintenant à savoir si les récoltes sont, aussi, brûlées qu'on le prétend dans les milieux spéculateurs ?

* * *

Sur 380 valeurs, échangées durant le cours de la semaine dernière sur les Bourses Canadienne et de Montréal, 90 furent à la hausse, 208 à la baisse et 82 demeurèrent stationnaires, comparativement à 83, 207 et 80 respectivement durant le cours de la semaine précédente. Cette irrégularité de la liste mobilière locale fut accompagnée d'un virement moindre. En effet, 1,903,942 actions industrielles et minières furent transigées la semaine dernière, à rapprocher de 2,560,104 durant la semaine précédente et 1,179,440 durant la même semaine l'an dernier. Comme on le constatera dans le tableau ci-contre, maintes valeurs furent, toutefois, passablement achalandées. L'on constatera, aussi, dans le tableau des moyennes que les papeteries se distinguèrent par une baisse de 10 points.

En marge des activités de Can. Javelin

Comme on le constatera ci-contre, Canadian Javelin Foundries and Machine Works Ltd a été le titre industriel le plus achalandé, la semaine dernière, sur la Bourse Canadienne; en effet, 23,480 actions de cette entreprise changèrent de mains. Il va sans dire que, par suite de son caractère spéculatif, ces dernières fluctuèrent violemment. Ainsi elles cotaient en fin de semaine 9 1/2, soit à peine 1 1/4 point de moins que le sommet de 10 3/4, atteint le 21 août 1953, après avoir débuté lundi dernier à 10 — incidemment, le 24 août, ces mêmes valeurs avaient glissé à 5 3/4, sous l'action des baissiers. Comme il n'y a que 686,955 actions émises et payées, les intérêts à découvert ont trouvé le jeu dur et l'avance du double, durant la dernière quinzaine de jours, démontre qu'il est fort dangereux de jouer à la baisse sur des titres d'une entreprise, à faible capitalisation. Que l'on se garde d'en conclure que cela signifie qu'il n'est pas dangereux de jouer à la hausse, car, tant que Javelin ne sera pas en production et qu'il ne sera pas procédé à l'exploitation de ses propriétés sur une haute échelle, ses titres continueront d'avoir le caractère spéculatif . . .

L'entreprise recevra $2,270,000.00, jeudi de cette semaine

Quoiqu'il en soit, la position financière de Canadian Javelin est en train de s'améliorer grandement, puisque jeudi de cette semaine, l'entreprise recevra paiement pour 227,000 actions du Trésor, vendues à $10 chacune, suivant ce qui ressort d'un communiqué de la Bourse Canadienne, publié aujourd'hui dans nos pages financières; ce qui portera, donc à 913,955 le total de ses actions en circulation sur un total de $1,000,000. Vu l'envergure de ses activités, une refonte de son capital s'avèrera probablement nécessaire, avant longtemps ? On peut juger de ses activités, par le fait qu'en outre de son établissement manufacturier à Joliette, l'entreprise possède des gisements de titane dans le Saguenay, dont les réserves s'élèveraient à 30,000,000 de tonnes, et elle détient, en outre une concession de 2,300 milles carrés au Labrador et dans l'Ungava, propriété, autrefois, sous le contrôle de The Newfoundland and Labrador Corporation — incidemment, les claims de Javelin se trouvent entre le port des Sept Iles et les terrains de Labrador Mining, contrôlés par Hollinger et les intérêts Hanna et ils sont traversés par la ligne de chemin de fer en train d'être érigée par le dernier groupe, au coût de $200,000 environ. Cette voie ferroviaire constitue, un facteur intéressant pour Javelin.

Le groupe Doyle prend le contrôle de Newfoundland and Labrador Corporation

Comme on sait, la Newfoundland and Labrador Corporation, fondée il y a 2 ans, par le gouvernement de l'hon. J. Smallwood, est devenue, depuis la fin de la semaine, une entreprise sous régie privée. En effet, M. John C. Doyle et son groupe viennent d'en prendre le contrôle au coût de $7,500,000. En effet, la transaction consiste en l'achat de 1,500,000 actions de cette corporation, au prix de $5 chacune. Le groupe de M. Doyle comprend M. John Murdock, de Québec et Chicoutimi, Burleigh and Partners, Ltd, de Vancouver, R. S. Weston and Co., d'Edmonton et de Calgary; Rittenhouse and Co., de Toronto, L. J. Forget et Cie, de Montréal et Jackson and Co., aussi de Montréal. A la suite de la transaction précitée, le conseil d'administration comprend, maintenant, MM. John Doyle, président du Comité exécutif, le premier ministre J. Smallwood, de Terre-Neuve, président honoraire, M. V. P. Geffine, de Cleveland, John Murdock, M. F. Davonport, J. A. Mercier, et Léo Duquet, de Montréal, George Mackintosh, de New-York, tous administrateurs. Comme on sait, sans doute, le capital-actions autorisé de Newfoundland and Labrador Corporation a passé, récemment, de 3,000,000 à 5,000,000 d'actions et la moitié de ces dernières ont été vendues et le gouvernement de Terre-Neuve ne détient plus que 36 pour 100 des actions au lieu de 90 pour 100, comme c'était le cas antérieurement. Le passage de cette entreprise du domaine public au domaine privé constitue un pas dans la bonne voie, car, l'entreprise privée a fait ses preuves et l'Etat doit se garder, de s'ingérer dans l'exploitation des ressources du pays — de là, à prétendre qu'il ne doit pas en surveiller jalousement les développements c'est autre chose . . . particulièrement lorsque leur exploitation n'est pas rationnelle et est poursuivie par des étrangers cupides.

Marcel CLEMENT

La production de pétrole augmente

De même que celle de ses dérivés

Les arrivages de pétrole brut aux raffineries canadiennes ont augmenté sensiblement en mai au regard du même mois l'an dernier de même que la production et les stocks de raffinages. Pendant la même période, la production brute des puits canadiens a fortement augmenté.

En mai, les arrivages d'huile brute de toutes sources ont atteint 12,974,259 barils contre 12,329,544 à la même période, l'an dernier. Les arrivages des sources domestiques sont passées de 5,293,736 barils à 6,463,063 et les approvisionnements de sources étrangères sont tombés de 7,035,808 barils à 6,511,196. La production de pétrole brut s'est élevée à 6,131,787 barils contre 5,587,060 un an plus tôt.

La production de raffinage durant le mois a atteint 12,433,051 barils contre 10,268,641 un an auparavant et on a noté des gains dans l'essence à moteur, l'huile diésel, l'huile pour fournaise et l'huile lourde pour chauffage. Les stocks de raffinages du début de juin juin s'élevaient à 18,510,155 barils contre 15,006,207 un an plus tôt; il y a eu augmentation dans l'essence à moteur, l'huile pour poêle, l'huile diésel, l'huile pour fournaise et l'huile lourde pour chauffage.

La production de pétrole brut en Alberta a atteint 5,870,881 barils en mai contre 5,400,261; en Saskatchewan, 195,104 barils contre 138,546; au Manitoba, 26,860 barils contre 3,049 et en Ontario, 19,461 barils contre 17,399. Dans les Territoires du Nord-ouest, la production est tombée de 26,469 barils à 18,247, et au Nouveau-Brunswick, de 1,336 à 1,234 barils.

Craig Bit Co., Ltd

NORTH BAY, Ont., (P.C.) — Craig Bit Co., Ltd, rapporte un bénéfice net de $112,210, ou 97 cents par action, pour l'exercice terminé le 30 juin, comparativement à $90,617 ou 78 cents par action, l'année précédente.

Le fonds de roulement est passé de $212,609 à $308,082.

A NOTER

Les spéculateurs sur les métaux doivent suivre attentivement ces jours-ci ce qui se passera à Washington au sujet des 100,000 tonnes de cuivre du Chili. Ce surplus constitue une épée de Damoclès suspendue sur la tête du marché.

* * *

Grand Chibougamau Mines a commencé les travaux d'exploration sur sa propriété de 1,200 acres à l'ouest de Preston East Dome.

* * *

Hugh Mackay & Company, membres des Bourses de Montréal et de Toronto, vient de publier une liste des compagnies canadiennes, payant des dividendes depuis 25 ans ou plus. On y lit, non pas sans raison, que toute entreprise ayant un tel record mérite certaines considérations de la part de ceux qui veulent faire des placements.

* * *

Wall Street a glissé la semaine dernière à son plus bas niveau de l'année — ce fut la 4e semaine consécutive à la baisse. Le marché semble escompter le rajustement attendu dans les affaires durant le dernier trimestre de 1953 et en 1954. Bien qu'il ne faille pas s'attendre à une panique à la bourse par le temps qui court, on ne prévoit pas encore de ralliement soutenu . . . de là à dire qu'il n'y aurait pas de relèvement temporaire des stocks, c'est autre chose . . .

COMPTABLE AGREE
Pierre Langlois c.a.
141 Pagnuelo, Outremont
DO. 5414

Baisse des prix des produits cuprifères

NEW-YORK8. (A.P.) — Le prix du zinc a été réduit, la semaine dernière, au plus bas niveau encore vu depuis avril 1950. Cette baisse est venue à la suite du fait qu'un producteur est revenu à la méthode traditionnelle, établie à St-Louis, à l'effet de donner un prix au zinc primaire de l'Ouest. Le nouveau prix a été de 10 1/2 cents la livre East St-Louis, plus le fret à destination. American Smelting annonce qu'elle limite les taux de transport à pas plus de 1/2 cent la livre. Ce nouveau prix de 10 1/2 signifie donc que le zinc se vend à 3/4 cent de moins à East St-Louis et 1-/2 cent de moins pour l'ouest.

Le prix du cuivre s'est maintenu entre 29 et 30 cents la livre la semaine dernière et le commerce était bon. Revere Copper a, toutefois, annoncé une baisse dans le prix du bronze. Ses produits en métal rouge ont aussi baissé de 2.1 cents la livre. Ses nouveaux prix de produits cuprifères seraient basés sur le prix actuel du cuivre à 30 cents la livre, alors qu'antérieurement, ils étaient basés sur le prix de 32.6 cents. On s'attend à ce que les pourparlers commencent, sous peu, à Washington, au sujet du surplus de cuivre du Chili, représentant 100,000 tonnes. On rapporte que l'oncle Sam a offert 29 cents la livre, délivré, et que Santiago veut 31 cents, au port chilien; ce qui signifierait 32 cents délivré aux Etats-Unis. Le plomb demeure à 14 cents la livre.

Moyennes hebdomadaires sur les Bourses Canadienne et Montréal

Voici un tableau, donnant les cours des moyennes des valeurs mobilières transigées la semaine dernière sur les Bourses Canadiennes et de Montréal, avec comparaisons avec ceux des semaines précédentes et correspondante :

	8 Bques	10 Util.	20 Indust.	30 Comb.	10 Pap.	15 Mines
Ferm. vendredi	34.33	94.6	182.6	153.3	714.10	54.05
Semaine préc.	34.56	94.9	186.2	155.8	724.10	55.77
Mois précédent	34.14	95.7	190.3	158.7	710.61	57.83
Année précédente	31.45	87.8	218.7	175.0	724.48	70.27
Chang. de la sem.	—0.23	—0.3	—3.6	—2.5	—10.00	—1.72
Haut de la sem.	34.41	95.1	183.9	154.2	716.35	54.75
Bas de la semaine	34.30	94.6	182.2	153.2	709.96	54.05
Haut pour 1953	34.63	96.6	212.5	173.0	725.61	66.32
Bas pour 1953	32.18	91.5	180.8	151.7	639.76	54.05
Haut pour 1952	32.32	91.5	232.3	184.0	810.05	71.90
Bas pour 1952	28.88	83.4	191.1	155.2	647.66	60.93

Acheteurs et Distributeurs
de Valeurs du Gouvernement, de
Corporations et de Compagnies

A. E. AMES & CO.
LIMITED

Maison fondée en 1889

GEOFFRION, ROBERT & GELINAS, INC.
VALEURS DE PLACEMENT
507, PLACE D'ARMES
MONTREAL

Greenshields & Co Inc
Valeurs de placement
Montréal Ottawa Québec Sherbrooke Toronto

Notre commerce de détail, à $11,300,000,00 en '52

Les 10 industriels et les 10 mines et 10 pétroles les plus achalandés

Voici un tableau donnant les 10 industriels ainsi que les 10 mines et pétroles les plus achalandés durant le cours de la semaine dernière sur les Bourses Canadienne et de Montréal :

Industriels les plus actifs	Actions	Mines et pétroles les plus actifs	Actions
Cdn. Javelin	23,480	New Larder	187,600
Great Lakes	11,535	Celta	168,232
Bell Telephone	9,369	Dom. Asbestos	136,100
Brazilian Traction	7,214	Landover	126,500
Massey-Harris	5,410	Quebec Smelting	124,000
Cons. Paper	5,171	Weedon Pyrite	115,500
Abitibi P. & P.	4,897	Anacon	63,800
Dom. Steel	4,315	Pontiac	47,600
B. A. Oil	4,098	Wendell	44,200
C.P.R.	3,891	Antone	36,500

Beta Gamma Mines et ses activités

Demande d'inscription de ses actions sur la Bourse de Vancouver

Selon un rapport de M. T. Trotter, secrétaire-trésorier de Beta Gamma Mines Limited, les travaux d'exploration à la surface, de sondage au diamant et de creusage du puits se poursuivent activement sur les propriétés d'uranium de la compagnie dans Beaverlodge Lake, et ces derniers ont donné des résultats favorables.

Les actions de Beta Gamma Mines ont été inscrites, le 1er septembre, sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto et demande vient d'être faite d'inscrire ces dernières sur la Bourse de Vancouver.

Selon M. K. S. Oliver, gérant de la mine, lors de certains travaux d'évaluation sur le groupe "White Dog" de 9 claims, situés sur l'île Moose et la terre ferme adjacente, l'on a rencontré un affleurement et, suivant ce que la perforatrice au diamant a relevé, il s'agirait d'une découverte de première importance — au moins 500 pieds de minerai ont été retracés avec de bonnes largeurs.

Les travaux de sondage à ce jour ont été concentrés sur les zones 5, 6 et 8, mais l'on entend en poursuivre immédiatement sur la zone 3.

Le manque de facilités pour donner les résultats des échantillonnages explique les retards apportés dans la publication des valeurs, mais l'appareil Geiger indique, en attendant, bien des intersections de minerai.

On a complété le 1er trou sur la zone No 8, d'après l'appareil Geiger, et il a été revélé 6 pieds de minerai, à une profondeur de 80 à 86 pieds.

Dans le creusage du trou A35, sur la zone, 6, exécuté de la surface, où l'on avait obtenu les meilleurs résultats sur cette zone, l'appareil Geiger a revélé la présence de 2 sections minéralisées. La première était de 5 pieds, à la profondeur de 33 à 38 pieds. L'on a noté un filon étroit de "pitchblende", au niveau de 36 pieds dans cette section. La deuxième section de minerai, dans ce trou, était de 9 pieds, soit de la profondeur de 75 à 84 pieds.

Les administrateurs de la compagnie, au cours de leur assemblée tenue en fin de semaine à Edmonton, ont autorisé M. Oliver à commencer les travaux de creusage du puits, afin de profiter de la belle température.

New Larder-U Island M. effectue des découvertes

TORONTO. — La compagnie New Larder-U Island Mines rapporte que deux trous de sondage au diamant, pratiqués à 1,200 pieds l'un de l'autre, ont recoupé du minerai plus riche et plus profond que celui qu'on avait trouvé précédemment.

La principale intersection du trou le plus au nord a donné 9.53 pour cent de zinc, 2.66 pour cent de plomb et 2.88 onces d'argent sur une longueur de 88 pieds, dans l'autre trou, une section de 48 pieds a indiqué la présence de sulfures massifs d'apparence prometteuse et cette formation se continue.

Un troisième appareil de sondage se mettra à l'oeuvre dans ce dépôt, un quatrième examinera une anomalie dans une nouvelle étendue au nord-ouest et un cinquième est dirigé vers une nouvelle découverte dans des terrains acquis le printemps dernier.

L'acier, à 95.5% de sa capacité

Demande moindre des consommateurs aux E.-U.

CLEVELAND, 8. — Une demande réduite pour l'acier a contribué à faire cesser la pression affectant l'industrie sidérurgique américaine, voilà ce qui est mentionné dans la revue Steel, rendue publique ce matin. Cette dernière rapporte que la production a baissé de plusieurs points, à cause du peu d'enclin des manufacturiers à accroître leurs inventaires.

Durant les 1er et second trimestres de 1953, la production nationale d'acier était de 103 p.c. mais depuis le rendement a rarement excédé 100 p.c. On ne donne plus de commandes longtemps d'avance.

Les produits sidérurgiques finis aussi sont loin d'être en forte demande comme antérieurement.

La sidérurgie a fonctionné la semaine dernière à 95.5 pour cent de sa capacité, soit 1 point de plus que durant la semaine précédente.

Prix de l'or

OTTAWA, 8. — Le ministre des Finances a annoncé hier que le cours du change servant à fixer le prix en dollars canadiens de l'or déposé durant la semaine se terminant le 5 septembre est de .9879375. Cela correspondant à la moyenne des cours acheteurs pour les jours de lundi à vendredi, inclus, communiqués quotidiennement au ministre des Finances par la Banque du Canada.

Il en résulte un prix brut de $34.577812 (Can.) par once de fin à payer aux producteurs pour l'or déposé à la Monnaie royale du Canada pendant la semaine.

Au Canada, les mouvements démographiques constituent un problème constant

Dans son dernier numéro, la "Lettre Commerciale" de la Banque Canadienne de Commerce fait observer que le commerce de détail au Canada, dont la valeur moyenne était de $2.4 milliards avant la guerre et qui a atteint un record de $11.3 milliards l'an dernier ($5.3 milliards en "dollars constants"), s'adapte graduellement aux besoins de la population.

Ainsi, les grands magasins à rayons, au lieu de perdre la clientèle des familles qui quittent la ville pour les banlieues, ont aujourd'hui tendance à établir d'importantes succursales en banlieue, avec vastes terrains de stationnement. Dans certains cas, ils restent ouverts le soir et, pour mieux concurrencer le détaillant local, qui vend ordinairement au comptant, ils font crédit à leurs clients tout comme dans leur établissement principal du centre de la ville.

L'augmentation rapide de la population et la fin des restrictions sur le crédit à la consommation ont fortement contribué, depuis la guerre, à grossir le volume de la vente au détail. La "Lettre Commerciale" note que les détaillants canadiens s'adaptent avec une admirable souplesse aux changements qui surviennent constamment dans leurs marchés.

Statistiques fédérales

Chaque Canadien a dépensé en moyenne $760.48 dans les magasins de détail de tous genres au Canada en 1951 contre $299.03 en 1941.

JEAN GAGNON & CIE. LTÉE.
ASSURANCES
MONTRÉAL
Etablie en 1929
276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

FEU — VIE — VOL — MALADIE — AUTOMOBILE — ACCIDENTS
BRIS DE GLACE — RESPONSABILITE
O. RENÉ GRAVEL & CIE
COURTIERS EN ASSURANCES
PAUL-M. EMARD, C.C.S.
GERANT
Rés.: 210 St-Jacques, Longueuil — Tél.: OR. 5-6672
500 Place d'Armes — MONTREAL — BE. 2041
Rés. : 180, ave St-Alexandre Longueuil Tél. : OR. 5-6676
Une police d'assurance placée par nous est une protection absolue

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGREES DE QUEBEC | THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
— Etabli en 1880
430, Edifice Canada Cement Tél. : LA. 9263-4

ANDERSON & VALIQUETTE
COMPTABLES AGREES
J. Valiquette, C.A. J.C. Anderson, C.A.
Roméo Carle, C.A. A. Dagenais, C.A.
G. Bouvier, C.A. Denis Allard, C.A.
84 ouest, Notre-Dame PL 9709

J. ARTHUR W. ARCHAMBAULT & ASSOCIES
COMPTABLES AGREES
A.W. Archambault, C.A. A. Lafond, C.A.
D. Marchand, C.A. J. Henri Boivin, C.A.
Gérald Arbour C.A.
159 ouest, rue Craig BE. 3003

ARMAND & FILLION
COMPTABLES AGREES
E. Armand, C.A. J. A. Fillion, C.A.
J. Armand, C.A. M. Goyette, C.A.
M. Armand, C.A. J.-G. Bricault, C.A.
R. Lavigne, C.A. B.Forest C.A.
132 ouest, rue St-Jacques PL. 8476

ROLAND D. BEAUDRY
COMPTABLE AGREE
3999 est, Ontario AM. 6434

LORENZO BELANGER ET ASSOCIES
COMPTABLES AGREES
L.Bélanger, C.A. J. Bélanger, C.A.
H. Bertrand, C.A.
Roland Beaudin, C.A.
630 ouest, rue Dorchester UN. 6-6591

CAMILLE BENOIT
COMPTABLE AGREE
2393, Boul. Rosemont TA. 8486

CLARKSON, GORDON & CIE
COMPTABLES AGREES
H. M. Caron, C.A. A. W. Gilmour, C.A.
George P. Keepining, C.A.
Associés résidents
507 Place d'Armes Montréal
Toronto - Hamilton - London
Régina - Calgary - Winnipeg

BERNIER & BERNIER
COMPTABLES AGREES
J. Lucien Bernier, C.A.
Georges Bernier, C.A.
60 ouest, rue St-Jacques HA. 6474

PAUL E. BONNIER & CIE
COMPTABLES AGREES
132 ouest, rue St-Jacques PL. 2761

ERNEST CARDINAL
COMPTABLE AGREE
10 ouest, rue St-Jacques HA. 3073

CHARTRE, SAMSON, BEAUVAIS, BELAIR & CIE
PAUL GONTHIER
associé à titre particulier
COMPTABLES AGREES
Montréal - Québec - Rouyn - Rimouski

CLAIROUX & NORMANDIN
COMPTABLES AGREES
Delphis Clairoux, C.A.
Yvon Normandin, C.A.
Gilles Normandin, C.A.
203, Carré Youville MA. 3710

J. ARTHUR DESCHAMPS
COMPTABLE AGREE
34 ouest, St-Jacques HA. 7812

COURTOIS, FREDETTE & CIE
COMPTABLES AGREES
P. E. Courtois, C.A. R. Courtois, C.A.
F. Fredette, C.A. R. R. Pouliot, C.A.
M. Lajeunesse, C.A. R. Poupart, C.A.
G. Charette, C.A. R. A. Poirier C.A.
H. P. Duhamel, C.A.
10 ouest, rue St-Jacques PL. 9432

DE VARENNES & VEZINA
COMPTABLES AGREES
Jean C. de Varennes, C.A.
Armand Vézina, C.A.
10 ouest, rue St-Jacques MA. 8587

P. A. GAGNON & CIE
COMPTABLES AGREES
René Gagnon, C.A.
804, Edifice Tramways HA. 5990

ROGER GAUVIN & CIE
COMPTABLES AGREES
Roger Gauvin, C.A.
Maurice Gauvin, C.A.
1440 ouest, Ste-Catherine UN. 6-7134

HEBERT & LEGAULT
COMPTABLES AGREES
Armand Hébert, C.A.
Henri Legault, C.A.
10 ouest, rue St-Jacques MA. 4815

E. H. KNIGHT & CO.
COMPTABLES AGREES
132 ouest, rue St-Jacques HA. 3239

GERARD LABELLE
COMPTABLE AGREE
1396 ouest, Ste-Catherine
Chambre 321 UN. 6-0897

LAVALLE, BEDARD LYONNAIS, MESSIER, GASCON
COMPTABLES AGREES
H. Lavallée, C.A. R. Bédard, C.A.
R. Lyonnais, C.A. R. Messier, C.A.
Lionel Gascon, C.A. Jean Lussier, C.A.
Paul H. Drouin, C.A. J. Desmarais, C.A.
Paul L. Noiseux, C.A. Guy Messier, C.A.
Jean Gaudreau C.A. R. Sénécal, C.A.
EDIFICE KENT
10 est, rue St-Jacques Montréal
SHERBROOKE TROIS-RIVIERES
MA. 7085

J. R. MAGNAN
COMPTABLE AGREE
4488, Cartier (angle rue Mont-Royal)
FR. 5006

L'HEUREUX, L'HEUREUX & CIE
COMPTABLES AGREES
J. Arthur L'Heureux, C.A.
Louis O. L'Heureux, C.A.
30 ave de l'Epée, Outremont CR. 2446
(coin Laurier ouest)

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
COMPTABLES AGREES
C. A. Desroches, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
159 ouest, rue Craig MA. 1339

MAHEU, NOEL & CIE
COMPTABLES AGREES
J. E. Maheu, C.A. A. Noël, C.A.
R. Maheu, C.A. B. Robert, C.A.
A. R. Faggiolo, C.A. J. Bessette, C.A.
M. Hurtubise, C.A. G. Legendre, C.A.
G. Amideneau, C.A. R. Lemieux, C.A.
A. Desroches, C.A. C. L. Dion, C.A.
V. Filiatrault, C.A.
276 ouest, rue St-Jacques
Montréal PL. 4663
Sherbrooke — Granby — Valleyfield

D. A. MENARD & CIE
COMPTABLES AGREES
D. A. Ménard, C.A.
J. P. de Montigny, C.A.
60 ouest, rue St-Jacques MA. 6629

GILLES MENARD
COMPTABLE AGREE
3310, Ave Maplewood, apt 9, EX. 9725

MORENCY GAGNON & CIE
COMPTABLES AGREES
57 ouest, rue St-Jacques MA 2221

McDONALD CURRIE & CO.
Montréal, Québec Ottawa, Toronto
St-Jean, Sherbrooke, Vancouver,
Kirkland Lake, Moncton, Hamilton,
Edmonton, Charlottetown

NADEAU, PAQUET & CIE
COMPTABLES AGREES
Jacques R. Nadeau, C.A.
Albert Paquet, C.A.
354 est, rue Ste-Catherine LA. 2205-6

PELOQUIN & HUNTER
COMPTABLES AGREES
Jean-G. Péloquin, C.A. T.G. Hunter, C.A.
132 ouest, rue St-Jacques HA. 2783

RAYMOND, CHABOT, MARTIN & CIE
COMPTABLES AGREES
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Paré, C.A.
B. Lachance, C.A. R. Caron, C.A.
R. McIsaac, C.A. R. Dionne, C.A.
132 ouest, rue St-Jacques HA. 8148

RIDDELL, STEAD GRAHAM & HUTCHISON
COMPTABLES AGREES
Montréal - Toronto - Hamilton
Winnipeg - Calgary - Edmonton
Vancouver
460, rue Saint-Jean MA. 5743

P. S. ROSS & SONS
COMPTABLES AGREES
Montréal - Ottawa - Toronto
Saint John, N.-B. - Vancouver
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques Montréal

RUFIANGE & LEBLANC
COMPTABLES AGREES
J. J. Rufiange, C.A.
Fernand E. Leblanc, C.A.
418, rue St-Sulpice PL. 2703

ROBERT ST-DENIS & CIE
COMPTABLES AGREES
6459, ave Christophe-Colomb GR 2797
(angle Beaubien)

VIAU & ROBIN
COMPTABLES AGREES
L.-D. Viau, C.A. H. Lionel Robin, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun YO. 0642

RENDEMENT DES VALEURS

Cours fournis par L. J. Forget & CIE 471, St-François-Xavier, Montréal

	Taux div.	Prix app.	Rend %
Abitibi	1.00	14.25	6.90
Aluminium	2.00	48.00	4.20
Bathurst "A"	3.00	37.50	8.00
B.C. Power "A"	1.60	31.50	5.02
B. A. Oil	.70	19.00	3.70
Bell Telephone	2.00	39.50	5.01
Brazilian	1.00	10.00	10.00
Bldg Prod.	1.80	39.00	4.60
C. & D. Sugar	1.00	16.50	6.01
Can. Bronze	1.25	37.00	3.39
Inc. Ext.	2.50	37.00	6.85
Can. Celanese	2.40	30.00	8.00
Cons. Glass	1.50	23.00	6.50
Crown Cork's	2.00	35.00	5.71
Dominion Bridge	1.60	77.50	2.04
Inc. Ext.	3.10	77.50	4.15
Dom. Glass	1.60	61.25	2.60
Inc. Ext.	2.85	61.25	4.65
Dom. Textile	.60	8.25	7.30
Inc. Ext.	.70	8.25	8.60
Famous Players	1.20	21.00	5.65
Inc. Ext.	1.40	21.00	6.65
Imp. Oil	.80	31.00	2.60
Imp. Tobacco	.40	11.00	3.62
Int. Nickel	2.00	41.50	4.82
Inc. Ext.	2.60	41.50	6.25
Int. Petroleum	1.00	24.00	4.15
Lake of the Woods	1.60	30.00	5.35
Labatt	1.00	17.00	5.85
Laura Secord	.80	13.50	5.90
MacLaren Paper	2.00	51.00	3.95
Inc. Ext.	2.75	51.00	5.59
Molson "A"	.80	24.50	3.25
Inc. Ext.	1.20	24.50	4.90
Molson "B"	.80	24.50	3.25
Inc. Ext.	1.20	24.50	4.90
Nat. Steel Car	1.50	25.50	5.85
Inc. Ext.	1.20	25.50	7.80
Ogilvie	1.00	31.50	3.15
Inc. ext.	1.25	31.50	4.00
Penmans	3.00	49.50	6.05
Powell River	1.00	24.00	4.15
Inc. Ext.	1.15	24.00	4.80
Quebec Power	1.00	21.00	4.75
St Lawrence Corp.	2.00	34.00	5.85
Inc. Ext.	3.00	34.00	8.80
Shawinigan	1.20	38.00	3.14
Inc. Ext.	1.45	38.00	3.81
Steel of C.	.80	30.50	2.61
Inc. Ext.	1.10	30.50	3.61
Walker Hiram	3.00	50.00	6.00
Inc. Ext.	4.00	50.00	8.00
Wilson	1.20	19.50	6.15

BANQUES

	Taux div.	Prix app.	Rend %
Bank of Com	1.00	29.75	3.39
Inc. Ext.	1.05	29.75	3.51
Bank Can. Nat.	.80	24.50	3.25
Inc. Ext.	1.00	24.50	4.09
Bank of Mtl	1.00	34.00	2.92
Inc. Ext.	1.20	34.00	3.52
Dominion Bank	1.00	29.00	3.43
Inc Ext	1.30	29.00	4.49
Imperial Bank	1.20	34.00	3.52
Inc. Ext.	1.40	34.00	4.13
Bank of Nova S	1.40	39.00	3.58
Inc Ext	1.60	39.00	4.10
Royal Bank	1.00	34.00	2.91
Inc Ext	1.20	34.00	3.51
Bank of Toronto	1.40	50.50	3.45
Inc. Ext.	1.60	40.50	3.92

ACTIONS PRIVILEGIEES

	Taux div.	Prix app.	Rend %
Abitibi pr	1.50	26.25	5.70
Anglo Can	2.25	40.00	5.62
Can Bronze	5.00	105.00	4.76
Can Cement	1.30	28.00	4.65
Can Steamships	2.50	48.00	5.21
Can Cottons	1.20	25.00	4.80
Can Industries	7.00	150.00	4.67
Can Fairb-Morse	6.00	120.00	5.00
Dominion Glass	1.40	30.00	4.66
Dom Textile	7.00	160 00	4.37
Gatineau Power	5.00	102.00	4.90
General Steel W	5.00	100.00	5.00
Howard Smith Pr	2.00	47.00	4.25
Imperial Tobacco	29.90	6.00	4.98
Do 4%	1.00	23.50	4.25
Indust Accept	5.00	96.00	5.21
Lake of Woods	7.00	140.00	5.00
Ogilvie	7.00	145.00	4.83
Penmans	6.00	125.00	4.80
Pow Corp	6.00	108.00	5.55
Stel of Coal	.80	32.00	2.50
Inc Ext	1.10	32.00	3.44
Sherwin Williams	7.00	130.00	5.40
So C Power	6.00	124.00	4.85
Tuck Tobacco	7.00	128.00	5.47
WKoot Pr	7.00	174.00	4.22

MINES

	Taux div.	Prix app.	Rend %
Inc. Ext.	8.00	54.00	9.25
Lake Shore	.20	6.75	2.95
Noranda	4.00	68.00	5.90

Obligations provinciales

Col-Britanique, 3% 1960	94.00	96.00
Col-Britannique, 3%, 1968	87.00	89.00
Manitoba, 3%, 1965	88.50	91.00
N.-Bruns., 3%, 1959	91.50	93.50
N.-Scotia, 3¼%, 1965	92.00	94.50
N.-Scotia, 2¾%, 1966	84.00	87.50
N.-Scotia, 3%, 1968	87.00	89.50
Terre-Neuve, 4¾%, 1969	100.00	102.00
Ontario, 3% 1965	90.50	92.00
Ontario, 3%, 1970	87.00	89.00
Ontario, 3%, 1977	84.50	86.50
Ont. Hydro, 3%, 1963	91.50	93.50
P.-E.-I., 3%, 1963	88.00	91.00
Québec, 3½%, 1957	98.75	100.00
Québec, 3%, 1959	95.00	97.00
Québec, 3%, 1970	88.50	90.50
Que-Hydro, 3%, 1960	94.00	85.50
Que. M.C., 2¾%, 1967	84.00	87.00
Que. M.C., 3%, 1962	90.00	93.00

Obligations municipales

Halifax, 3½%, 1968	83.00	85.00
Montréal, 3%, 1960	89.00	91.25
Montréal, 3%, 1964	85.00	88.00
Montréal, 3%, 1967	83.00	86.00
Montréal, 3%, 1970	81.00	84.00
Montréal, 3%, 1972	79.00	83.00
Québec, 3½%, 1964	87.00	91.00
Québec, 3¼%, 1961	88.00	91.00
Régina, 3¾%, 1972	88.00	91.00
Trois-Rivières, 3½%, 1968	84.50	87.50
Vancouver, 3¼%, 1968	95.50	98.50
Toronto, 2¼%, 1967	77.00	80.00
St-Jean 3½%, 1968	85.00	88.00
Winnipeg, 3%, 1967	86.00	89.00

COMPTABLES

LAVALLEE, BEDARD. LYONNAIS, MESSIER, GASCON

COMPTABLES AGREES

Hector Lavallée, C.A. — Romain Bédard, C.A.
Roger Lyonnais, C.A. — Roger Messier, C.A.
Lionel Gascon, C.A. — Jean Lussier, C.A.
Paul-H. Drouin, C.A. — J. Desmarais, C.A.
Paul-L. Noiseux, C.A. — Guy Messier, C.A.
Jean Gaudreau, C.A. — R. Bénécal, C.A.

EDIFICE KENT
10 est, rue St-Jacques
MONTREAL — **Tél. : MA. 7083**
SHERBROOKE — TROIS-RIVIERES

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par SAVARD & HART, 230 ouest, rue Notre-Dame

SOMMAIRE DE LA SEMAINE DERNIERE

Ventes	Stocks	Ouv.	Haut	Bas	Dern. vente	Année haut	Année bas
5035	Abitibi nouveau	15	....	14½	14½	15⅛	12¼
920	Abitibi $1.50 priv.	26¼	....	....	....	26½	25¼
100	Acadia Atl Common	7	....	....	....	7½	6½
200	Acadia A. priv.	18	....	....	....	18	16¾
10	Do priv. 5% cum.	101½	....	....	....	101½	98
9070	Algoma Steel Corp. Ltd	34¾	....	34	34½	49¼	33½
1745	Aluminum Ltd.	46	....	44¾	46	53¼	41¼
285	Aluminum Co. 5% priv.	23	....	....	....	24	21½
613	Anglo Can. Tel. priv.	42	....	40½	40½	42	37
230	Argus Corp. Ltd.	11⅞	....	....	....	12⅝	11¼
45	Do priv. 4½%	....	....	....	....	....	....
3525	Asbestos Corp. Ltd.	26½	....	26	26½	27½	24
1150	Alum. 5¼% priv.	104	....	103	103	105	075
650	Atlas	14¾	....	....	....	23½	14¾
100	Bathurst B.	17	....	....	....	22¼	16
1830	Bathurst Pow. & Pap. A	40	....	....	....	45	36
7573	Bell Telephone	37¼	....	37⅜	38⅜	40	37⅜
7859	Brazilian T. L. & P.	10¼	....	10⅛	10¼	11¼	19¼
4098	B. A. Oil	18¼	....	17¾	17¾	21¼	17⅝
2870	B. C. Forest Prod	5¼	....	5	5	5¾	455
355	B. C. Power "A"	35	....	....	....	36½	33
30	Bruck Silk Mills "A"	13¼	....	....	....	19	15
410	Do "B"	5½	....	....	....	8¾	480
300	Bulolo Gold Dredging	610	....	....	....	700	580
463	B. C. Tel.	36	....	35¾	36	36¼	32¾
20	C Safeway 1st	102¼	....	....	....	102¼	....
301	Can. Cement	76	....	75	75	87	72
3696	Do priv. $1.30	28¾	....	28	28	29¼	27
565	Can. Iron Foundries	20	....	19½	19½	22¾	19½
937	Do priv. 5%	49¼	....	49½	49¾	50¼	46
223	Can. Steamship	77¼	....	80	80¼	82	70
2236	Can. Breweries	20¼	....	19⅞	20⅛	20⅛	17
871	Can. Car & Fdry	16	....	15½	15¾	18½	15⅜
1305	Do priv. "A"	18½	....	18⅛	18⅛	20¼	17¼
1300	Can. Celanese	29¼	....	28	28⅞	29⅝	25
30	Can. Cottons	....	....	30	....	48	30
150	Can. Locomotive nouv.	17¼	....	17	17¼	22½	17
135	Do 5% priv.	101	....	100	100¼	101	99½
3891	Can. Pac. Ry.	23½	....	22⅝	23½	33⅛	22⅝
510	Canadian Vickers	15¾	....	15	15¼	19	15½
1025	Cockshut Plow	12	....	11⅝	11¾	16⅜	11⅝
384	Cons. Min. & Smelt.	25¾	....	25	25⅜	34⅜	24½
130	Consumers Glass	25	....	24½	24½	25	21⅜
25	Coughlin	13½	....	....	....	15	....
25	Crown Cork & Seal Co.	37	....	....	....	37½	34½
1000	Dom. Expl.	555	....	....	....	560	550
2665	Dist. Seagrams	27	....	26	26¾	28	24½
366	Dom. Bridge	73½	....	72⅞	73	84	71½
285	Dom. Coal priv.	9	....	....	....	15	8½
4015	Dom. Steel & Coal B	11	....	10	10⅛	16⅜	10
250	Dom. Stores	16	....	....	....	16¼	14¼
1470	Dom. Tar & Chem.	8	....	7⅞	7⅞	9	7⅞
100	Do V.T.	20½	....	....	....	20¾	20
152	Dom. Textile priv.	140	....	....	....	141½	140
170	Dryden Paper Co.	53⅛	....	....	....	55	33½
1730	Dow	17	....	16¾	16¾	18	15¼
100	East Kootenay Pewer	....	....	4	....	6	4
885	Electrolux	10	....	....	....	12¼	10¼
1275	Famous Players Corp.	21	....	21	21¼	21½	18¼
1380	Foundation Co.	13	....	12	12½	14¾	11
1460	Gen. Dyn.	32	....	31½	32½	45⅛	31
70	Gen. Motors	56¼	....	55½	55½	67½	56¾
335	Gypscum Lime & Alabas	34½	....	34	34	39	32¼
350	Hamilton Bridge Co.	17¾	....	17	17	18¼	14½
1726	Howard Smith Pap.	19½	....	....	....	20	17
60	Do 6% priv	45	....	....	....	45½	42½
1661	Hudson Bay M & Sm.	40¾	....	40¼	40⅞	58	40
525	Husky	830	....	....	....	12½	830
3423	Imp. Oil	29	....	28½	30	36⅛	28
700	Imp. Tobacco	11	....	10⅝	10⅝	11	9½
145	Do 4% priv.	23¼	....	....	....	24	23
300	Do 6%	6⅞	....	....	....	8¼	5½
1420	Industrial Accept. "A"	30¾	....	30¼	30⅝	36½	29¾
60	Inglis, John Co. Ltd.	10	....	....	....	12	10½
425	Do $1.50 priv.	32	....	31½	31⅛	39	29¾
40	Do $2.00 priv.	37¾	....	....	....	....	....
170	Intercolonial Coal priv.	98	....	....	....	98	....
50	Int. Bronze 6% priv.	16½	....	....	....	18	16
3406	Int Nickel	38½	....	38¼	38⅜	46¼	38¼
35	do priv 7%	129	....	....	....	131	127
60	do priv. $5.00	6	....	....	....	6½	6
721	Int. Paper	49½	....	48½	49⅛	55	47⅜
305	Int. Petroleum Co. Ltd	21	....	....	....	29¾	21
85	Int Power	70	....	69¾	70	70½	62
525	Int. Utilities	25⅝	....	25½	25½	29⅜	24½
3400	Int. Pipe Line	21	....	20⅝	20⅞	29⅝	24½
50	Lake of the Woods	30½	....	....	....	33¼	29½
425	Lang and Sons	8	....	....	....	9¾	7
125	Laurentide B	10⅛	....	....	....	11⅜	7½
225	Laurentide A	10	....	....	....	16½	8½
1300	MacMillan H. R. "A"	16⅛	....	16¼	16⅜	20½	16
225	Mailman Corp Ltd pr.	85	....	....	....	85	80
5410	Massey-Harris	8¾	....	8⅝	8¾	10⅜	7⅝
100	McColl-Frontenac	28¼	....	28	28	38	28
355	Molson Br. Ltd "A"	26⅛	....	....	....	26½	24
25	Molson Br. Ltd "B"	26	....	....	....	26½	24
48	Mont. Telegrfaph	47	....	....	....	47½	46
5	Morgan 5% priv.	101	....	....	....	160½	98¼
100	Natè Drug & Chem.	11¾	....	11⅝	11⅝	....	....
890	Nat Steel Car	25	....	25	25¼	27½	25
1172	Noranda Mines Ltd	66	....	65½	66	78¾	63
280	Ogilvie	32½	....	....	....	31	29¾
190	Ontario Steel	21½	....	....	....	21⅛	18
15	Page-Hersey Tubes Ltd	71	....	....	....	72	65
925	Placer Devopt Ltd.	32¼	....	32¼	32½	45	32
495	Power Corp. of Can.	34½	....	....	....	40	33¾
1615	Price Bros	32¼	....	30¾	31⅛	34	27⅜
30	do priv. 4%	95	....	....	....	93	89
433	Quebec Power	22	....	....	....	22	18½
2129	Royalite Oil	13	....	13¼	18	17⅜	13
570	St. Law. Corp.	33	....	32½	32⅛	37⅜	30½
1886	Shawinigan	38½	....	37¾	38	43	36½
435	do priv. A 4%	45½	....	45	45	46	42½
215	Sherwinn Williams	18⅛	....	19	19	22	19
26	do priv.	45¼	....	....	....	....	....
25	Sicks Brew. V.T.	24½	....	....	....	23	20
185	So. Can Power	33	....	....	....	31¾	27¾
2029	Steel of Canada	31	....	29¾	29¾	32¼	29¾
16715	Steel Tractions	31	....	30¼	30⅛	....	....
855	Trift Stores	21¾	....	21	21	22	13½
1900	Triad Oil	235	....	....	....	280	210
910	United Steel	13½	....	....	....	15	11¼
10	Wabasso	13¾	....	....	....	16	12¼
675	Walker-Good. & W.	48	....	47¼	48¼	49⅜	43⅜
500	Weston Grocers Ltd A	28	....	....	....	34½	33
77	Wpg. Central Gas	6	....	6	6½	7¼	510
450	West Lease	515	....	505	515	575	505
325	Zellers	22½	....	....	....	22½	18

BANQUES

275	Canadienne	25¼	....	....	....	25¼	23
365	Commerce	31¾	....	....	....	32	28½
635	Montréal	35	....	....	....	35⅜	31
332	Nova Scotia XR	40⅛	....	40	40¼	42	48½
1216	Royale	35½	....	35	35¼	35⅜	31¾

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par L.-G. BEAUBIEN & CIE, 221 ouest, rue Notre-Dame

SOMMAIRE DE LA SEMAINE DERNIERE

Ventes	Stocks	Ouv.	Haut	Bas	Dern. vente	Année haut	Année bas
1270	Anglo Newfoundland	8¼	8⅜	8⅛	8¼	9¾	7
108	Belding Corticelli Ltd	13	13	12	....	13	13
1425	Brown Co. Com.	8⅜	8½	7½	....	12	6
10	Brown Co. Priv.	88	88	88	....	94½	86
9855	Can. Javelin	8⅜	8⅜	7⅛	....	10¾	2¾
405	Canada & Dom. Sugar	17	17	16⅞	....	18⅛	16
100	Canada Packers "A"	36¾	36¾	36¾	....	36¾	34¾
25	Canada Starch Co. L.	53	53	53	....	53	45
100	Canadian Dredge, D. C	49	49	49	....	54½	45
915	Can. Industries Com.	35½	35¾	35	35½	42	33⅜
45	Can. Ingersoll "R"	85¾	85¾	85¾	85¾	93	85¾
1200	Can. Marconi Co.	375	375	375	375	465	365
1100	Can. West Lumb.	9¼	9½	9⅞	9⅜	10½	8⅜
100	Chatco Steel Prod.	5½	5½	5½	....	5½	5½
35	Claude Neon Gen "A"	380	380	375	....	410	390
130	Claude Neon Gen. "B"	400	400	400	....	405	340
75	Claude Neon Gen. Priv	40	40	40	....	42	32
242	Cons. Diversified "A"	90	90	90	90	115	100
32	Cons. Diversified Priv	25	25	25	24½	27	25
3695	Cons. Paper Corp Ltd	38⅞	38⅞	38¼	38¾	39⅛	33⅞
10	Cons. Textire Mills	19¾	19¾	19¾	....	20	20
515	Zellerbach	28¼	28¼	27¾	....	29⅞	27
375	Dom. Eng. Work	20¾	20¾	20	....	26¾	20½
15	Dom. Oilcloth Lonoll	28	28	28	....	35¼	29½
45	Dom. Square Corp.	67	67	67	67	68¼	66
100	Dominion Woollens	300	300	300	....	500	300
300	East Steel Prod.	5	5	5	5	8⅜	5
25	Federal Grain "A"	25¾	25¾	25¾	....	26	24
610	Ford Motor Can. "A"	63½	63½	62	67	68	58¾
4295	Great Lake Paper	19	19	18¼	20⅜	19½	15
300	Hayes Steel Prod.	34	34	34	....	35	33⅞
30	Hinde & Dauch Priv.	28¼	28¼	28¼	....	28½	28¼
20	Hydro-Electric Sec C.	400	400	400	....	500	400
100	Int. Paints Can "A"	8½	8½	8½	....	9½	8½
1	Invest Foundation	48	48	48	....	52½	48
25	Int Metal Ind	33	33	33	....	29	33
100	Loblaw Groce "A"	42¼	42¼	42¼	....	45	37
200	London Can. Inv.	310	310	310	....	330	310
732	Maritime Tel Tel	15¾	16	15¾	....	16	15
70	Maritime Tel Tel Priv	15¼	15¼	15	....	15¼	14½
40	McColl Frontenac Priv.	92	92	92	....	95½	86
5	Melchers Distilleries Pr	10¼	10¼	10¼	....	11	10
420	Minn ! Ont. Paper	26	26	26	26	27½	24½
470	Moore Corp. Ltd.	25⅛	25⅛	25⅛	....	26¾	24
30	Mt. Royal Rice	10¾	10¾	10¾	....	13½	8
1395	Nfld Light & Pow	23	23	23	23	20¼	18½
75	Newfoundland	23	23	23	....	20¼	18½
43	Power Corp. 1er priv	111	112	111	112½	112½	109
30	Power Corp 2e priv	56	56	56	....	59¼	35¼
295	Russell Industries	19	19	19	18⅞	24	19½
20	South Can. Co. priv	124½	124½	124¾	....	125	118
10	Suez Canal	215	215	215	....	....	....
560	Traders Fin "A"	28¼	28¼	27¾	28	30½	27
14350	Trans Mont Pipe	29	29¼	28	28⅞	46¾	28
100	Transmission Tel	7	7	7	....	18	7
1000	Union Gas of Can.	30	30	30	....	31¼	26
500	United Corp. "B"	12⅝	12½	12⅜	....	12	11¼
160	Windsor Hotel	34	34	33	34	34	31

MINES

500	Alta Mines Ltd	8	8	8	....	9	7
72500	Anacon	465	515	435	510	555	225
2000	Arno Mines Ltd	2¼	2½	2½	....	5½	2
19300	Arnora Sulphur	13	14	11⅛	12	20	9
11200	Ascot Metals Corp	55	70	55	....	104	51
1500	Ameranium	20	20	18	....	51	20
24967	Atlas Sulphur	72	72	60	63	90	57
10500	Beatrice Red Lake	4⅛	4½	4	....	7	4
13700	Bonville Gold Mines	26	26	25	....	110	4½
1600	Bouscadillac Gold	8½	8½	8½	....	22	3¼
3500	Barvallee	9½	9½	9½	....	22	9
5000	Carnegie Mines	60	60	59	60	150	50
167732	Celta Dev. Mines	19	19	16½	19	19	6½
2500	Centremaque Gold	13	13	12	....	19¾	10
11000	Cons Candego	17	17	16	16	38	17
7000	Cons. Central Cadillac	5	5	5	....	10	4⅞
560	Cons. Rochette	9½	9½	9½	....	25	9
5500	Cortez Explor.	3¼	3¼	3¼	4	6½	3
3400	Chibougamau	80	80	80	....	135	75
700	Chimo	147	148	147	....	440	122
475	Dome Mines, Ltd.	16⅛	16⅛	15¾	....	22⅝	16⅛
1000	Donalda Mines	54	54	52	....	102	50
176100	Dominion Asbestos	85	97	81	81	425	73
410	East Sullivan	435	435	435	460	670	435
10300	East Metal	136	140	136	147	240	105
17500	Fenimore	75	75	73	75	152	50
578	Falconbridge Nickel	14¼	14¾	14⅛	15⅛	27⅞	15½
4500	Fontana M. 1945	3	3	3	3	7	3
4900	Gab Metals	65	70	65	65	167	58
30500	God's Lake	95	103	95	109	129	79
500	Gunnar Gold Mines	730	730	730	....	1350	225
3500	Graham	55	55	50	....	145	50
750	Hollinger Cons	13	13	13	13	15¾	12½
500	Grondines M.	21	21	21	....	61	16
1260	Inspiration M. & Dev	220	220	197	200	520	45
12400	Isa Y	46	42	41	....	185	40
1660	Jaculet	10	10	10	....	24	9
760	Jardum M.	19	25	19	....	50	19
1660	Kayrand M. & Dev.	8	8	8	....	12	7½
6500	Kenmayo Yukon	7	7	6½	6&	14	6
380	Kerr Addison	20¾	20¾	20¾	....	21¼	17
4500	Lafayette	20	20	20	....	70	20
300	Labrador Mining	800	800	800	775	1078	825
1200	Lake Shore Mines Lt	650	675	650	665	665	650
5000	Lavallie Mines	6	6	6	6	12	4
2660	Lingside Gold M	4	4	4	....	12	4½
124010	Landover	36	39	33	....	45	32
900	MacLeod Cock't	170	170	170	....	259	170
330	McIntyre Porcupine M.	55¼	55½	55	....	69⅛	55
2000	Merill Island	27	26	26	....	66	27
200	Mining Corp Can	10¼	10¼	10¼	....	145	10¼
4350	Montauban Mines	43	43	40¼	40¼	65	40
12500	New Calumet Mines	82	82	80	....	125	80
5000	New Formaque Mines	13	13	11	11	36	11
3266	New Pacific C & O	25	31	25	....	56	25
4000	New Santiago	8½	8⅛	8	....	18	7½
1500	Nocana Mines Ltd	17	17	17	....	19	9
100	Normetal Mining	282	282	282	....	420	250
186260	New Larder Y.	240	240	210	234	295	82
23800	Nuduhama	66	89	66	87	163	60
500	A Peiska	110	110	110	....	200	110
20650	Orchum U.	42	42	37	36	42	30
1600	Pato Cons. G. Dred	340	350	335	....	375	305
1200	Preston East Dome M	335	335	310	....	340	305
7000	Que. Chibougamau	10	10½	10	....	21	10
12860	Quebec Copper	90	93	85	83⅛	140	85
400	Quebec Manitou	96	96	96	....	155	110
124060	Quebec Smelting	22	23	20	....	24	8
50	Quemont Mining	17⅜	17⅜	17⅜	....	22	17
560	Quebec Nickel	108	108	108	....	150	103
150	Red Crest Gold Mines	2	2	2	....	7	3
12500	Royran Gold Fields	10	10	10	10	20	8
4240	Sherrit Gordon Mines	398	400	380	395	380	380
500	Silver Miller	86	86	86	....	120	75
3100	Steep Rock Iron	660	660	645	660	470	615
960	Sullivan Cons. Mines	225	225	215	230	299	210
3500	Sudbury C.	45	45	35	....

$25,000,000 d'actions offertes au public

$5,000,000 d'obligations seraient, aussi, offertes sous peu

Le financement initial de Canadian Petrofina Ltd, une entreprise belge récemment établie au Canada, sera une émission de $25 millions d'actions. Elle consistera en 2,000,000 d'actions privilégiées participantes de $10 sur un total autorisé de 4,000,000 et 5,000,000 d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de $1 sur un total autorisé de 10,000,000 d'actions.

Des fonds additionnels seraient obtenus par la vente d'obligations à l'automne, probablement pour $5 millions, par l'intermédiaire de W. C. Pitfield & Co., Ltd. La compagnie projette de construire et exploiter une raffinerie de pétrole qui coûtera dans les $25 millions, et sera située dans la province de Québec.

Petrofina, ou Compagnie financière belge des pétroles, de Bruxelles, est au Canada depuis 1950 par l'intermédiaire de Canadian Fina Oil Co., Ltd, une compagnie privée qui a été remplacée par Canadian Petrofina Ltd. La compagnie a des intérêts dans des puits en production dans plusieurs régions.

Preston East Dome Mines

Preston East Dome Mines Ltd, rapporté que les travaux de sondage qu'elle pratique sur sa propriété du lac Quirke, dans la région minière d'Algoma où l'on exploite l'uranium au nord de l'Ontario, semblent avoir atteint un ou peut-être deux gisements du type Pronto (Peach), d'après les résultats des analyses.

Western Canada Breweries acquiert Red Deer B. Co.

VANCOUVER, 8. (P.C.) — Western Canada Breweries Limited a acquis le contrôle de Red Deer Brewing Company Limited of Alberta, a annoncé le président, M. W. R. MacKenzie.

La brasserie de $2,000,000 qui est en construction à Red Deer sera complétée sous la direction de Western Canada Breweries, dit le communiqué de M. MacKenzie.

Western Canada exploite aussi Drewrys (Manitoba) Limited, à Winnipeg; Drewrys Saskatchewan Division et Blue Label Brewery, Ltd., à Regina.

Statistiques fédérales

L'industrie canadienne de la bonnetterie comptait 159 établissements en 1951, soit deux de plus qu'en 1950, mais moins qu'en toute autre année depuis 1940.

* * *

Les exportations canadiennes de peintures ont atteint une valeur de $50,971 durant le premier semestre de l'année. Les pays récipiendaires ont été les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse, les Pays-Bas, le Japon, Cuba, Costa-Rica et l'Alaska.

* * *

Du nombre de personnes accusées de délits criminels devant les tribunaux canadiens en 1951, 84.8 pour 100 ont été trouvées coupables. En 1950, cette proportion était de 86 pour 100.

Brèves nouvelles sur les Bourses Canadienne et Montréal

Canadian Javelin Foundries and Machinery Works Limited

La Bourse Canadienne vient d'être avisée par Canadian Javelin Foundries and Machinery Works Limited que 227,000 actions du Trésor ont été vendues, à raison de $10.00 par action, à trois acheteurs dont M. John Murdock, de Chicoutimi, était le mandataire.

Canada Foundries and Forgings, Limited

Canada Foundries and Forgings, Limited annonce à la Bourse de Montréal qu'au 28 août dernier un total de 27,020 actions de catégorie "A" étaient en cours.

En plein essor... au service de sa patrie

CLAUDE BINETTE

Sous-lieutenant d'aviation

A 21 ans, Claude Binette parcourt l'univers comme sans-filiste de l'escadrille de transport 426 du C.A.R.C. C'est un ancien élève de l'école Chomedey de Maisonneuve, un solide gaillard de 6'3", qui est un adepte de la nage et du ski.

Aujourd'hui à Montréal, Claude Binette peut partir demain pour le Japon, ou pour l'Allemagne. Il a touché un peu tous les points du globe. Très enthousiaste de sa carrière dans l'aviation, il ne changerait pas de métier pour tout l'or au monde.

Il a choisi l'aviation parce que c'est une carrière en plein essor, une carrière qui paie bien son homme et qui lui assure de l'avancement au mérite, de la considération, et qui lui donne la satisfaction de servir loyalement son pays.

Le Corps d'Aviation Royal Canadien offre aux jeunes gens qui ont le goût du voyage et de l'aventure une occasion sans pareille de se tailler une carrière vraiment merveilleuse, une carrière tout à fait vingtième-siècle et débordante d'intérêt.

Suivez le conseil de Claude Binette: *SOYEZ DES NÔTRES!*

Centres de recrutement du C.A.R.C.

678 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q. Tél. UN. 6-2449
Edifice du Capitol, 146, rue St-Jean, Québec, P.Q. Tél. 2-8527
49, rue Metcalfe, Ottawa, Ont. Tél. 4-2196

Veuillez m'envoyer, sans obligation de ma part, tous renseignements sur les conditions d'enrôlement et emplois actuellement vacants dans le C.A.R.C.

NOM (lettres moulées).....
ADRESSE.....
VILLE.....PROVINCE.....
DEGRÉ D'INSTRUCTION.....
.....ÂGE.....
CAF53-61F

Corps d'Aviation Royal Canadien

Hawthorne

Temps nuageux, piste rapide
Départ à 1 h. 15

1—Divided Payer, Marabout, Rustum.
2—Clowness, Cinder King, Rusty Lyn.
3—Angledozer, Allas Ace, Thunderbird.
4—Possess, Speedrite, Crossbow Girl.
5—Bama Girl, Cotton Top, Lotopep.
6—Roman Bath, Gala Pete, Oh Leo.
7—Inky Racer, Haberdashery, Flight Patrol
8—Gizer, Gin Champ, Gus Fan.

Le meilleur : POSSESS.

PREMIERE, $2,600, à réclamer, 4 ans et plus, 6 1-2 furlongs.

Hopeido	108	Marcy N.	106
Piragua	101	Strada	103
Rustum	111	Jean The Joker	111
Grand Sunbeam	108	Marabout	106
East Hill	108	Dividend Payer	108
Unique Reward	108	Conversational	111
Mr. Dude	111	The Wench	101

DEUXIEME, $2,600, à réclamer, 4 ans et plus, 6 1-2 furlongs.

Argyroula	108	Poltroon	111
Sea Ripple	111	Rusty Lyn	114
Away Away	111	Party King	104
Platter Scout	114	Playman	111
Stormy Waters	111	Clowness	108
Pirro	111	Cinder King	111

TROISIEME, $3,200, 2 ans, 6 furlongs.

Le Sabre	118	Hasseyampa	118
Eighty Nine	118	Bill Pac	118
Flying Gypsy	115	aBrachs Admiral	118
Thunderbird	118	aAngledozer	118
Alsab Ace	118		

a—Entrée Brach et Tomlinson.

QUATRIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs.

Fearful Odds	111	Galla Toy	108
Rebounder	104	Rivas	108
Sir Thet	111	Bigtime Gal	114
Vezlark	108	Possess	117
Speedrite	117	Smart Cookie	103
Line Drive	108	Crossbow Girl	107
Mr. Blue Sky	114	Brownie Lady	114
Blue Eternity	103		

CINQUIEME, $4,000, à réclamer, 4 ans et plus, 6 furlongs.

Bama Girl	108	Robert	114
Well oWrth It	103	Lot-A Brass	114
Nell's Boy	108	Lotopep	108
Cotton Top	111		

SIXIEME, handicau, $15,000 ajoutés, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Second Avenue	114	Good Call	115
Roman Bath	106	aGala Fete	118
Pomace	112	Whither	108
Oh Leo	114	aIndian Hill	116

a—Entrée Ferme Walmac et Knapp.

SEPTIEME, $2,700, à réclamer, 4 ans et plus, 1 1-16 mille.

My Red Geflen	108	Flight Patrol	114
The Phoenix	106	Haberdashery	117
Refun	104	Inky Racer	120
Mr. M.	110	Woodside	111

HUITIEME, $3,500, à réclamer, 3 ans, 1 1-8 mille.

Gus Fan	114	Gizeh	114
Soocru	104	Sky Princess	108
F O Bee	111	Flight Captain	114
Gin Champ	107	Peace Pitters	117
Six-Three-Four	114		

Hazel Park

Temps nuageux, piste bonne
Départ à 3 h.

1—New Orleans, Fire, Golden Gem.
2—White Blaze, Stand Off, Royal Tulip.
3—Red Fiddler, Teacher K., Hill Boots.
4—Best Doings, Jolisam, Our Jan.
5—Dollargofast, Storm Bird, Leestown.
6—Intention, Coat Of Mail, Big Hearted.
7—War Bullet, Cracklette, Passing Jack.
8—Squire K., Miss Foray, Happy Victor.

Le meilleur : DOLLARGOFAST.

PREMIERE, $2,200 à réclamer, 3 et 4 ans, 6 furlongs.

Comenot	113	Dukery	113
Geometry	108	Stormy Kay	110
On Parade	105	New Orleans	115
E-Town	105	Plastic Miss	110
Monroe J.	108	Joepardized	113
Miss Bunny	110	Fire	113
Golden Gem	113	Joe Marine	113

DEUXIEME, $2,200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs 1-2.

Captain Fin	115	Onward March	112
Jerky	112	White Blaze	115
State Coach	120	Stand Off	115
Sweet Sixteen	112	Floral Trail	112
Patmo	112	Tomato	117
Milo	110	Bold Bandit	115
Royal Tulip	115	Rodrigo	110
Pretty Kitty	107	Cock Crow	110

TROISIEME, $2,200 à réclamer, 3 ans, 6 furlongs.

Tim's Moon	120	Teacher K.	117
Hill Boots	117	Stage Lover	111
Denbru	117	a-Nags Head	109
Reno Red	112	a-Red Fiddler	117
Golden Mommy	111		

a—Entrée Buhl.

QUATRIEME, $2,300 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs 1-2.

Our Jam	117	Jolisam	117
Ray's Pride	112	Golden Pelt	111
Fast Slam	103	Best Doings	117
Will You Dance	111		

CINQUIEME, $2,200 conditions, 3 ans et plus, 1 mille 1-16.

Vessaires	117	a-Hopeful Sue	107
Storm Bird	120	Cardinal Lady	117
a-Dollorgofast	115	Leestown	115
Love Bug	106	Jacomarty	112

a—Entrée Benton et Christensen.

SIXIEME, $3,500 conditions, 3 ans, 1 mille.

Cocoa Al	111	Big Hearted	117
Good Times	115	Coat Of Mail	114
Midwest	120	Intention	120
On Train	117		

SEPTIEME, $2,500 à réclamer, 3 ans, 1 mille.

High Living	115	Billies Ann	111
War Bullet	120	Cracklette	109
Winning	114	Patio Patter	114
Mr. Bob	113	Passing Jack	114

HUITIEME, $2,200 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille 1-16.

Oreigh	108	Lighting Bug	111
Miss Foray	117	Omaberry	109
Calico Cat	114	Inezmuch	109
Billcella	115	Might Mousse	111
Happy Victor	120	Squire K.	114

Narragansett

Temps clair, piste rapide
Départ à 2 h.

1—Armonk, Vixen Away, Agi Gemna.
2—Marine Charger, Musical Lady, Longhill.
3—Thirson, Wild Jimbo, Merry Tulip.
4—Calphea, High Silver, Spool.
5—Caddy B., Morlove, Belong Night.
6—U Call, Moon Dog, Duffin.
7—Star Z., Man Bar, Tommy Memory.
8—Country Editor, Bouquet Billy, Mesmer.
9—Vinita Ed, Fair Edna, Eagle Look.

Le meilleur : STAR Z.

PREMIERE, $2,500, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 milles.

Mr Curtis	109	Can Call	106
xLittle Peep	101	xxCatalpa	103
Lady Dil	110	Armonk	120
Here's Why	109	Malabar	113
Vixen Away	106	Helicon	109
xAgi-Gemna	105		

DEUXIEME, $2,000, à réclamer, 4 ans et plus, 6 furlongs.

Long Hill	112	King Bolt	112
War Toro	112	xQueen's Taste	104
Atom Ride	109	Marine Charger	120
xGolden Mean	107	xWinstay	107
Sir Galavan	112	Arctic Ike	120
Musical Lady	117	Dance Band	109
Agie's Son	112	No Cares	112

TROISIEME, $2,500, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs.

Flash Red	115	Aunt Teenie	116
Wild Jimbo	115	Nittaw	116
Polgree	115	John Powers	119
Talisman Indio	115	Marilu Dorsett	112
xMr Rowdy	110	Popular Joe	119
Freefran	112	xRoyal Rock	111
Merry Tulip	112	Bonne Irene	116
Mister Kaw	115		

QUATRIEME, $2,500, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs.

Spool	120	Cheer For Me	110
High Silver	114	Kentessa	110
Nina Pal	110	xPerfect Hit	112
Dry Bones	110	In Deep	114
Moon Fleet	110	All Patch	110
xxBold Ray	106	Ripple Air	110

CINQUIEME, $2,700, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs.

Morlove	113	Carolling	113
Delong Night	116	Sir Country	114
xSwede Pete	105	Past Tense	111
Gaddy B	114	Nantucket	113
xFirst Ballot	108	xVienna Dance	111

SIXIEME, $3,000, allocations, 3 et 4 ans, 6 furlongs.

a-xFran Dorsett	102	xOff We Go	105
Barney's Joy	110	U Call	110
Duffin	110	Andros	110
Sweet Pickings	107	I'm Fred	110
a-xMoondog	105		

a—Entrée: Brown-Lake Vista.

SEPTIEME, $2,500, à réclamer, 4 ans et plus, 6 furlongs.

Printer's Devil	110	El Pacho	114
Man Bar	112	Paddys Hat	112
Tommy's Memory	112	xOdds Advance	105
Marphil	109	Star Z	120
xxTint Straw	105		

HUITIEME, $2,500, à réclamer, 4 ans et plus, 1 1-16 milles.

xxCountry Editor	113	xTip Off	107
Bouquet Billy	115	xxSotuhrn Cookn	102
xDr Rees	107	Idealist	110
Mesmer	112	Buss Up	113

NEUVIEME, $2,500, à réclamer, 4 ans et plus, 1 1-16 milles.

xVinita Ed	109	Hattie's Gift	109
xFair Edna	102	xTriple F	107
Eagle Look	120	Crackise	112
War San	112	Princess Bly	114
xPegasus II	112	Lord Louis	114

x—7 lbs.

Aqueduct

Temps clair, piste rapide
Départ à 1 h. 15

1—Glinka, Ti The Front, Sad Zac.
2—Elrose, Helbo, Essayist.
3—Par Amour, Sir Ronald 2nd, Mailing List
4—Tornabuoni, Relic Pines, Ordained.
5—Facts Of Life, Blue Green, Early Light.
6—Ancestor, Acefull, Nothirdchance.
7—Nathaniel, Brown Dalton, Storm At Sea.
8—Pharo's Fare, Stalk, Blue Dandy.

Le meilleur: FACTS OF LIFE.

PREMIERE, $3,500, à réclamer, 3 ans plus, 6 frlongs.

Star Smow	108	a-Plainfield	118
Joy K	108	xFidget	108
xGlinka	112	Sad Zac	117
a_xxStag Delight	111		

a—Entrée de Lewis-Clark III.

DEUXIEME, $4,000, à réclamer, 2 ans, 5 1-2 furlongs.

xDeer Diver	114	Oclirock	119
Melody Air	112	Essayist	116
Helbo	119	Post Prandial	112
Busy Blues	119	The Straw	109
xElrose	111	xSinging Girl	104

TROISIEME, $7,500, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-2 mille.

Par Amour	135	xDidnite Raid	135
Pacific Pact	140	Blue Plate	147
Rallywood	142	aCurly Joe	130
Parity	141	Watch Dog	135
Mailing List	147	a-Marshland 2nd	142
Escargot	148	Sir Ronald 2nd	152

a—Entrée de Troino-Walsh.

QUATRIEME, $4,000, 2 ans, 5 1-2 furlongs.

Repel	118	Tropan Spirit	118
Relic Pines	118	Park's Flight	118
Ordained	118	Eronbrush	118
Mr Cray	118	Kabylfe	118
Tornabuoni	118	Lanscaping	118
xxMel Leavitt	111	Lough Ree	118
xBlack Record	113	Pine Cone	118
Rebel Coat	118	Roman Spring	118
Red Ran	118	Stormy Petrel	118

CINQUIEME, $4,000, allocations, 3 ans, 6 furlongs.

Blue Green	116	Bye And Bye	112
Script	109	Alf A Mo	119
xBounding Wave	114	Early Light	116
Facts of Life	119		

SIXIEME, Handicap Royal Minstrel, $7,500, 3 ans et plus 1 1-16 mille.

aFresh Meadow	112	Resilient	106
Chello	106	aNothirdchance	108
Aceful	116	Timely Reward	120
Ancestor	120		

a—Entrée de Bieber.

SEPTIEME, $3,500, à réclamer, 4 ans et plus, 7 furlongs.

xxKnight Hill	109	Nathaniel	120
xCloudy	104	xxBlack Bid	105
aBrown Dalton	112	Mighty Son	116
Little Colleen	109	xCrosslock	111
Monte Cassino	112	xxStorm At Sea	102
Precession	124	War Aster	109
xIrinita	104	a-Sun Master	112
Whatdouno	116		

a—Entrée de Voughn.

HUITIEME, $3,5000, à réclamer, 3 ans, 1 1-16 mille.

Raffy	111	The Preem	111
Adrastus	111	Stalk	114
Lady Du Barry	111	Pharo's Fare	117
xBlue Dandy	115	xxBeautiful Lass	101
xxTuscania	110		

x—5 ; xx—7 lbs AAC.

Atlantic City

Temps clair, piste rapide
Départ à 2 h.

1—Magagabao, Touchdown, Red Jack.
2—Nahrawan, Blue Fog, Sweet Slipped.
3—Flying Polly, Late Model, Stepper Upper.
4—Option, Blue Norka, Gay Count.
5—Bank Coal, Roman Rocket, Bet Marony.
6—Warmed Over, Four Jacks, Mongoose.
7—Rates Best, Nebullus, Rock Cottage.
8—Jan Peeck, Miss Cretchen, Ready To Wear.
9—Bright Pass, Hit Bit, Caucasian.

Le meilleur : Warmed Over.

PREMIERE, $3,000, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs.

Guided Rocket	111	Magagabag	119
Chime Ring	111	Shining On	115
Thgee Crowns	115	Arm In Arm	115
Ivachance	112	xTouchdown	113
Benzel	119	Alloyed	115
Oil Gene	115	Red Jacket	117
George Price	115		

DEUXIEME, $3,500, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs.

aNahrawan	120	xaVerdant	115
Heorter	120	Sweet Slipper	117
Lagrin	116	Red Elf	120
Blue Fog	120	Tobago	116
Bridge O'Sighs	116	Dry Vermouth	116

a—Entrée: Silvers-Machise.

TROISIEME, $5,000, allocations, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Stepper Upper	110	Alte Model	119
aWinning Stride	115	Flying Polly	121
aDalal	109	xxBanta	108

a—Entrée: Wickham-Asbury.

QUATRIEME, $3,000, à réclamer, 4 ans et plus, 1 1-16 mille.

Fox Lair	119	xGambler	114
Gingers Boots	119	Milldale	119
Option	122	Gay Count	122
Blue Norka	117		

CINQUIEME, $5,000, allocations, 3 ans et plus, 1 1-16 mille.

Bea Marony	115	Again 2nd	118
Bank Coal	118	Guard of Honor	118
Marked Game	118	Roman Rocket	118

SIXIEME, $3,000, à réclamer, 4 ans et plus, 6 furlongs.

Warmed Over	122	Little Falls	116
xxReaction	115	Mongoose	122
Port Windsor	116	aChangeling	116
Blue Josie	119	Time For Fun	116
xKoritza	114	xPhara's Beauty	111
Four Jacks	119	Upsetter	113
xaNerve	114	Ding Ding	113
xxIgnition	109		

a—Entrée: Kelley-Silvers.

SEPTIEME, $4,500, allocations, 3 ans, 7 furlongs.

New Dream	122	Will Be There	119
Rates Best	113	Rock Cottage	122
Charming Way	122	Movie	113
Nebullus	122	Miss Shadow	119

HUITIEME, $3,500, à réclamer, 3 ans, 1 1-16 mille.

Miss Gretchen	116	Question Five	110
Rebel Spy	110	xMiss Taffy	108
xJan Peeck	111	Top News	110
Sampan	116	Ready To Wear	116
Quick Imperial	116		

NEUVIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans et plus, 7 furlongs.

Posture	113	xJack Jay	111
To Occupy	116	Hit Bit	116
xAll Thumbs	108	Caucasian	116
xxaCrown Miss	106	Sez I	113
xBright Pass	116	xxAbowline	106
Privateer	111	Reflectionist	113
Laughing Boy	116	xKorea	113
The Flea	113	Circulant	113

a—Entrée: Christmas-Cushman.

X-5 XX-7 lbs AAC.

Woodbine

Temps clair, piste rapide
Départ à 2 h.

PREMIERE, $1,600, 3 ans, 6 furlongs.

Sha-Fire	118	Red Worth	110
First Try	110	Joan Bomber	110
Teddy's Nurse	115	B. More	118
Face Card	118	Bellefair Boy	118
Stewart M	113	Munda's Tuppy	118
York Hunt	115	aChiefswood	118
Diana D	115	aBlue Jug	113
Fernell	115		

a—Entrée Devreaux et Nock.

DEUXIEME, $1,700, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs.

Madrid	116	Tring Tide	112
Jane Bull	103	Mite O'War	119
All Debs	109	Plucky Author	109
Maxnew	112	Sodatore	111
Miss Dall	113		

TROISIEME, $1,500, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs.

Chere Pansy	110	Southlea	109
Khorawhiz	115	Wee Button	113
Alpine Susie	108	Belle Rose	115
Bellalga	118	Khor Sky Hay	118
Busfris	112		

Roland Mercier nommé éclaireur

Roland Mercier est de retour dans l'organisation des Citadelles. Voilà la nouvelle annoncée conjointement hier par le président Frank Byrne et l'instructeur Phil Watson.

Mercier, qui fut avec les Citadelles en 47-48, 48-49 et 49-50 à titre de gérant d'affaires, vient d'être engagé comme éclaireur-en-chef du nouveau club de la ligue de hockey Junior "A" d'Ontario. En plus de voir au recrutement, il s'occupera de l'organisation des clubs-fermes des Citadelles.

"Je suis heureux de voir que Roland Mercier est de retour avec nous," a dit Byrne. "Watson m'a demandé un tel collaborateur, et je réalise que c'est une nécessité dans notre nouvelle entreprise. Mercier nous a beaucoup aidé durant les trois ans qu'il fut avec nous. L'avenir ne sera pas différent. Je lui souhaite la plus cordiale bienvenue".

Agé de 32 ans, Roland Mercier se dévoue pour le hockey mineur et junior à Québec depuis 1935-36, alors qu'il se lança avec le Bellevue de St-Sacrement avec l'aide de Lionel Fleury, vice-président actuel de la Q.A.H.A. Il fut avec cette organisation durant cinq années.

Projets importants de Mlle Chadwick

DOUVRE, Angleterre, (C.P.) — Mlle Florence Chadwick s'attaquera au Détroit de Gibraltar le 19 septembre dans sa deuxième tentative de traverser à la nage les quatre plus imposants détroits d'Europe.

La femme nageuse de San Diego, âgée de 33 ans vient d'établir un record pour la traversée de la Manche de l'Angleterre vers la France, vendredi dernier en franchissant cette étendue d'eau en 14 heures et 42 minutes. Après sa tentative de traverser à la nage le détroit de Gibraltar elle se rendra en Turquie pour tenter de traverser les Dardanelles et le Bosphore.

Southern Association

New Orleans	003 001 010—5	9 1
Mobile	011 000 031—6	13 2

Schuletz, Anthony 8, Yochim 9 et Hall; Harris, Fustin 8, Vercrouse 8, Bennett 9 et Teed.

QUATRIEME, $1,800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Swift Arrow	110	War Lover	110
Like Stone	118	Little Scott	114
Shifty Dora	116	Bcniboyle	115
Dortor Ray	114	French Lace	113
Unattached	116	Buntoro	106
Heroic Virtue	110	Count Steel	114
Polly's Delay	103	Flanvee	110
Golden Kernal	108	Old Guard	117

CINQUIEME, $1,700, 2 ans, 6 furlongs.

Firebrake	118	Dojim	5 118
Countless	118	Pancho	118
Purse Snatcher	118	Sovran Gift	118
Assinoboia	118	Staff Reporter	118

SIXIEME, $2,000, allocations, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Noboy	106	Den-Cal	117
Davgard	112	Vivace	112
Mighty Nice	108	Mr Willie	120
Triple Time	111	Scientist	117
Nepal	107	Genthorn	111

SEPTIEME, $1,900, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 mille.

Djinn	119	Propeller	114
Dame Mangoneo	113	Bear Field	111
War Booty	116		

HUITIEME, $1,500, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 mille.

World News	108	Steven Street	111
Yates Senior	101	Scram On	108
Singing Sir	110	Erinale	d 113
Bay Companion	109	Bunty's Glance	105
Skim	113	Flaremore	108
Tiger Don	113	Batchfly	108
Fort Garry	114	Good Cry	106
Foxy Scot	119	No Sho	122
Our Chief	113	Pilot Woods	113
Seth Bull	112	Gallant Lil	106

NEUVIEME (substitut), $1,700, allocations, 3 ans, 6 furlongs.

Mt. Minaru	106	Parable	107
East Bank	107	aTeddybrook	112
Young Brother	107	Wee Daisy	106
Grey Granite	110	Gables Queen	110
aPink Sapphire	107	Smart Guy	112
Sunny Warack	100	High Ruler	116
Hand Knit	106	Feature Story	100

a—Entrée Ecurie Beasley et Icowan.

Del Mar Park

Temps clair, piste rapide
Départ à 5 h.

1—Shady Bull, Copper Bullet, Shady Regards.
2—Irish Time, Remorseful, Hilarity.
3—Over Fast, Pantano, Elizabeth D.
4—Jamie Alika, Touring Dog, Dusky Art.
5—Mixture, First Reader, Yondetega.
6—Tige O'Myheart, Grandpa Jack, Boltown Lad.
7—Dixie Lad, War Rings, The Green Lion.
8—Val Zun, Great Spirit, Ricky Lee.

Le meilleur : DIXIE LAD.

PREMIERE, $3,000, à réclamer, 2ans, 6 furlongs.

Tolerant	118	xFurious Poo	110
Idol Brook	118	Somehow	118
Copper Bullet	118	Pete's Boy	118
Geembea	118	Macangus	118
Good Opinion	118	Shady Bull	118
Patch Me Over	118	Rhythmic Lady	115
Shdy Regards	118	Rose Flag	118

DEUXIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs.

Diamond Brooch	115	Rano	118
Perspective	115	Tracing	115
Hilarity	118	Open Spaces	118
xSugar N'Snow	110	xRemorseful	113
Mite Rule	115	Glissade	115
Poilette	115	Irish Time	118
xSatin Surplice	110	Cotton Sampler	118

TROISIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs.

Pantano	120	Red Marble	116
xSanta Reigh	111	Sky Gipsy	116
Strongplay	116	Over Fast	120
Comparison	116	Elizabeth D	117
xOur Rose	106	Libretto	113
Bound To Fly	113		

QUATRIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs.

Touring Dog	120	Prosperity	108
Jamie Alika	120	xJadick	112
Compo's Myrtle	111	Chusco	111
Go Jax	111	Dusky Art	117

CINQUIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille.

First Reader	117	Dorchester	114
Vonnie Leon	114	Stradivarius	114
xHadlyme	112	Sir Greek	114
Royal Decree	114	Last Venture	114
Yondetega	111	Mixture	120

SIXIEME, $4,000, allocations, 3 ans et plus, 6 furlongs.

xRecreation	111	xHair O'Gold	111
Tige O'Myheart	107	Grandpa Jack	119
Ironbark	110	Jo-Nita	113
Postillion	110	Boltown Lad	116

SEPTIEME, $7,500, allocations, 3 ans, 1 mille.

The Green Lion	119	Haltafire	113
xArmach	114	War Rings	116
Boomerang Boy	113	Dixie Lad	119

HUITIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 mille.

R-U-Kiddin	117	Great Spirit	120
Rickey Lee	117	Society Leader	117
My Bimboo	117	Val Zun	117
Mon Pigeon	117	xPappys Hope	112

x-5 lbs AAC.

Atlantic City

PREMIERE, $3,000 à réclamer, 2 ans, 6 furlongs. — Handily (Mclaughlin) 10.20, 2.20, 3.80; Dona Flo (Gardner) 6.80, 5.20.; Tilly Tally, (Hewitt) 13.20. Temps: 1.14 — Ont aussi couru: Blinda, O G Sister, Jacklyn, Pats'ys Dream, Miss Fran, Liberty Star, Ankara, Gay Impulse, Rosa C.

DEUXIEME, $3,500 à réclamer, 4 ans et plus, 1 mille 1-4. — Bigdome (Smith) 8.20, 5.20, 3.40; Go Between (Korte) 7.20, 5.40; Gray Raider (Tryon) 7.20. Temps: 2.04 1-5 — Ont aussi couru: Jitters, First Nighter, Towncastle, Nimble Myth, Blue Sickle, Dayround, Sizzle Thru.

PARI DOUBLE : $35.60.

TROISIEME, $3,500 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille 1-8. — Laurette (Culmone) 13.60, 7.40, 4.80; Lucky Lady (Jemas) 16.00, 7.40; Side Saddle (Korte) 4.20. Temps: 1.53 2-5. — Ont aussi couru: Futile, In The Market, Royal Freedom, Square Danger, Hopdedont.

QUATRIEME, $4,000 à réclamer, 3 ans et plus, 7 furlongs. — Mostest (McLaughlin) 24.20, 10.20, 6.00; Sky Command (Smith) 11.20, 6.00; Four Chances (Cutshaw) 4.60. Temps: 1.25 1-5. — Ont aussi couru: Ruthred, Fred R., Blinker Light, Cezel Holly.

CINQUIEME, $5,000 conditions, 3 ans et plus, 1 mille 1-16. — Lavender Hill (Williams) 22.80, 6.80, 3.60; Brush Burn (Culmone) 3.60, 2.80; Adopt (Shuk) 3.00. Temps: 1.44 1-5. — Ont aussi couru: Pasatiempo, Brezo, Futuresque.

SIXIEME, $4,000 conditions, 2 ans, 6 furlongs. — Huba (Stevenson) 24.40, 10.60, 6.80; Woodlands (Culmone) 5.40, 4.20; Lucky Teddy (Permane) 6.40. Temps: 1.13 1-5. — Ont aussi couru: Assistance, Rare Music, Tiercel, Miss Tease, World Series, Night Baker.

SEPTIEME, $20,000 ajoutés, 3 ans, 1 mille — Go A Bit (Williams) 31.40, 10.00, 5.60; Navy Page (Shuk) 5.60, 4.00; Better Goods (Batcheller) 3.40. Temps: 1.37 1-5. — Ont aussi couru: Pacoy, Dandolo, Miss Joanne, Count Cavour, Double Header 2nd, Blue Label 2nd.

HUITIEME, $3,500 à réclamer, 3 ans, 1 mille 1-16. — Tattletown (Burr) 9.80, 6.00, 4.00; Little Herman (Dimauro) 8.20, 5.00; Jet Joy (Culmone) 5.40. Temps: 1.45 4-5. — Ont aussi couru: Jet Command, a-Suky Susie, You'll Do, Pompano, Dixie Prince, a-Sleepy One.

a—Entrée Kelley-Silvers.

Washington

PREMIERE, $3,000, à réclamer, 4 ans et plus, 1 mille. — Gallant D (Church) 16.40, 8.20, 5.40; Secret Impulse (Adams) 13.40, 8.00; Copper Plate (Popara) 4.40. Temps, 1.40. Ont aussi couru: True Melody, Tax Lien, Pete's Vigil, Rush Street, Pendant, Forgotten Miss, De Liso.

DEUXIEME, $3,500, 3 ans, 5 1-2 furlongs. — Sir Chris (Popara) 6.20, 3.60, 3.00; dh Jett Fire (Porch) 8.80, 11.00; dhGolden Admiral (Scurlock) 4.00, 5.00. Temps, 1.07 4-5. Ont aussi couru: Sir Talon, Air Broom, Royal Gushier, Tumble-Home, Goofus, Wishbone H, Le Mans.

dh—Egaux en 2e place.

TROISIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs. — Hearts Buzz (Brooks) 5.40, 3.40, 2.80; Son Rock (Cook) 5.60, 4.00; Belle Revoke (Erb) 4.20. Temps, 1.13 3-5. Ont aussi couru: Battle King, Culture, Sun Bim, Bilue Lamar, Geo Otto, Sorrel Fox.

QUATRIEME, $3,500, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs. — Solicit (Carroll) 6.00, 3.60, 2.60; Brookshire (Brooks) 4.60, 3.00; Satisfied (Williams) 3.20. Temps, 1.13 2-5. Ont aussi couru: Whirlaboy, American Pluck, Red Comet, Represent, Cherokee Pilot.

CINQUIEME, $3,500, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs. — Betsy T (Adams) 8.80, 4.60, 3.40; Udo Reinach (Cook) 5.00, 3.60; Mokatuck (Porch) 4.00. Temps, 1.13 1-5. Ont aussi couru: Piparoo, Sid's Pride, Virginia Oaks.

SIXIEME, $4,500, allocations, 2 ans, 6 furlongs. — Sleepy Mabel (Scurlock) 27.60, 12.40, 7.80; a-Road Star (Cook) 7.60, 4.60; Fay's Reaper (Nelson) 6.60. Temps: 1:12 4-5 Ont aussi couru: Duke Of Chi, Smokelore, Spartan Jett, Portray, Bonded Joe, a-Brass Ring, Worthy Sis et Bobsled.

a—Entrée: Fruehauf.

SEPTIEME, Hdicad Washington Park, $100,000, 3 ans et plus, 1 mille. — Sickles Image (Cook) 50.00, 19.60, 10.80 ; Ruhe (Adams) 8.80, 5.80 ; Indian Hemp (Glisson) 15.60. Temps : 1.36 4-5. Ont aussi couru : Cerise Reine, Tuscany, f-Eljay, High Scud, f-Coffe Money, Cold Command, Sub Fleet, f-Vantage, Mark Ye Well et Dark Peter.

HUITIEME, $5,000, allocations, 3 ans et plus, 6 furlongs. — Breakers (K. Church), 8.60, 4.40, 3.00; Yea Bama (J. D. Jessop), 5.20, 3.40; Futuramatic (J. Heckmann), 3.00. Temps: 1:12 2-5. Ont aussi couru: Sun Tan Gal, Flyamanita, Bubledrums, Close Support.

Woodbine Park

PREMIERE, $1,500, à réclamer, 4 ans et plus, 6 furlongs. — Blue Morocco (Stevenson) 7.30, 4.20, 3.20; Fair Author (Spencer) 7.30, 5.30; Placebo (Amnesley) 6.30. Temps: 1:14 4-5. Ont aussi couru: Sun Cob, Marakina, f-Hi General, Mantoli, f-L'Habitant, Tab Field, f-Eve K., Sir Gift, Berlove, Hickory Joan et Fairlow.

f—Field.

DEUXIEME, $1,700, à réclamer, 4 ans et plus, 6 furlongs. — King Cross (Blache) 28.50, 12.70, 7.00; Red Hope (Nadeau) 4.90, 3.50; One Broke (Crete) 3.90. Temps: 1:14 3-5. Ont aussi couru: No Reward, f-Even Later, f-Harvey M., Chevron Ace, f-Cutlet, Fair Sex, Head String, Advanced Model, McGill, Billy Keen et Stalitahem.

f—Field.

NEUVIEME, $5,000, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-8 mille — Victoria Cross (Risley) 15.40, 6.80, 5.00; Famous Corner (Adams) 4.40, 3.60; Irish Flare (Porch) 4.60. Temps, 1.54 2-5. Ont aussi couru: The Blue Miss, Moflame, Head For Home, Swadelle, Fine Fettle, Little Opener.

TROISIEME, $1,700, 2 ans, 6 furlongs. — Pol Platter (Vina) 4.70, 3.50, 2.70; Little Peter (Lindberg) 4.80, 3.40; Fayota (Remillard) 3.40. Temps: 1:16. Ont aussi couru: B-Jay, John J Ernest, a-Perirela, Rubylou, Lancaster Lass, b-Count Vezzano, Payante, a-Bytwo et High Value.

a—Entrée: Skyline Stable.

b—Entrée: Stafford Farms.

QUATRIEME, "The Sandown Stakes", $5,000, ajouté, 3 ans, 6 furlongs. — Heroic Age (Lindberg) 8.10, 3.70, 3.20; Jewel Case (Vina) 3.00, 2.60; Belflares (Stevenson) 6.50. Temps: 1:13 2-5. Ont aussi couru: Right Move, World's Fair, Infusion, Flint Night, War General, Winter Lady, Jay H et Kandi Kid.

CINQUIEME, $1,800, allocation, 2 ans, 6 furlongs. — Top Lation (Blache) 15.60, 8.10, 4.80; King Maple (Lindberg) 4.70, 3.10; Free Trade (Vina) 2.60. Temps: 1:13 3-5. Ont aussi couru: b-Heptad, b-Trochanter, Saucy Saxon, Sweet Infity, Omyboy, Fiesta Gal, Freebord et Warren.

b—Entrée: Armstrong Bros.

SIXIEME, "The Seagram Cup Handicap", $5,000, ajouté, 3 ans et plus, 1 1-16 milles. — Teddy's Sister (Brown) 6.10, 3.50, 2.80; Bennington (Lindberg) 6.80, 4.00; Briarcrest (Pederson) 3.70. Temps: 1:48 3-5. Ont aussi couru: Maiden's Ted, Acadian et Mount Branca.

Aqueduct

PREMIERE, $3,500, à réclamer, 2 ans, 5 1-2 furlongs. — Lee's Unknown (Lasswell) 24.80, 9.40, 7.30 ; Princess Polly (Guerin) 5.70, 4.40 ; Queen's Story (Lane) 6.10. Temps : 1.09 1-5. Ont aussi couru : Jaccone, Rosy Field, Areeva, Lady Magda, Catless, Jiggle, Our Claudia, Sea Clint et Purka Lil.

DEUXIEME, $3,500, à réclamer, 3 ans, 7 furlongs — Whirl's Bell (Lasswell) 59.00, 18.00, 10.50 ; I'm In Trouble (Nichols) 6.10, 4.50 ; Bookmark (Scurlock) 5.60. Temps : 1.27 1-5. Ont aussi couru : Golden Fiddle, Ravioli, Talcon Bird, American ilot, Blast O'Roses, Quesabe, Chum And Chanson.

ARI DOUBLE : $378.90

TROISIEME, $4,000, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — Bayou Boy (Nichols) 51.70, 15.00, 7.70 ; Deluge (Hettinger) 4.80, 3.40 ; Vigorous (Guerin) 3.80. Temps : 1.12 4_5. Ont aussi couru : High Bracket, Fancy Bonnet, Battle Mount, Fly-Lo, Hadassah, Freddie Fish, et Informer.

QUATRIEME, $4,500, allocations, 2 ans, 5 1-2 furlongs. — Sorority (Hettinger) 35.00, 13.40, 7.30 ; en-In-Hand (Green) 10.20, 5.70 ; Catbird Seat (Guerin) 3.70. Temps : 1.07. Ont aussi couru : Remission, Sotto Voce, a-Snooksie, Aline's Pet, Hawaiki et a-Amzy.

a—Entrée des écuries Magnum.

CINQUIEME, $4,000, allocations, 3 ans, 1 1-16 mille. — Find (Guerin) 4.60, 3.20, 2.80 ; Dr Stanley (McCreary) 4.30, 3.10 ; Scolly Square (Cole) 5.00. Temps : 1.46. Ont aussi couru : Knotty Paul, Sweel, a-His Duchess, Dark Royal et a-Hilarious.

a—Entrées des écuries Phipps-Wheatley.

SIXIEME, Handicap Bay Shore, $20,000, 3 ans et plus, 7 furlongs. — Squared Away (Nichols) 8.30, 5.40, 3.80 ; Eatontown (Green) 7.50, 5.40 ; Elixir (Widman) 5.10. Temps : 1.23 4-5. Ont aussi couru : Tea-Maker, Contribution, Indian Land, Mr Midnight, Pacific Ocean et Wheat State.

SEPTIEME, Handicap Optinal, à réclamer, $4,000, 3 ans et plus 1 1-8 mille. — Fife And Drum (Widman) 12.30, 6.20, 3.40 ; Hoplite (Guerin) 4.70, 2.90 ; Neversink (Lester) 2.70. — Temps : 1.52 1-5. Ont aussi couru : Captain Blood, Harres, La Perouse et Blue Shocker.

HUITIEME, $3,500, à réclamer, 3 ans et plus, 7 furlongs. — Longleat (Widman) 11.10, 4.50, 3.20; Dash For Clash (Guerin) 3.60, 2.90; Black And Blue (Bernhardt) 5.80. Temps: 1:26 2-5. Ont aussi couru: Ethel Stone, Copestone, Trenton Sands, Winging Along, Bedafre, Westmeath, Bruce, Democles, Standee.

Hazel Park

PREMIERE, $2,200, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — Harvest Time (Craig) 8.40, 3.60, 2.80; Alphas Choice (Cook) 3.00, 2.60; Pamaris (Bowcut) 5.00. Temps: 1:13 4-5. Ont aussi couru: Tulkinghorn, Miss O'Mara, Bon Durant, Capricornio, Blue Falcon et Suedabar.

DEUXIEME, $2,200, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs. — Light Lewis (Craig) 5.40, 3.20, 2.60; Apache Love (Cook) 4.40, 3.60; Peekin (Valenti) 4.20. Temps: 1:14 4-5. Ont aussi couru: Bubbling Gold, Lady Samm, Top Dill, Foxy Gert, Easy Belle, Sky Jeep et Su Jay.

TROISIEME, $2,200, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 milles. — Jane Forst (Cook) 5.20, 3.00, 2.40; Stride Away (Ferraiuolo) 3.60, 2.80; Steamboat Bill (Valenti) 3.00. — Temps: 1:48 3-5. Ont aussi couru: Rickshaw, Eva's Toy, Miss Place, Boling Polly, Ocean Play, Chinkapin et Spotitric.

QUATRIEME, $2,300, allocations, 3 ans et plus, 6 1-2 furlongs. — Flying Tassle (Cook) 9.20, 5.20, 3.20; Sir Tint (Cox) 7.00, 3.60; Ellston (Craig) 2.60. Temps: 1:19. Ont aussi couru: Red River, Night Again, Kalluki, Bidandmade et Hill Street.

CINQUIEME, $2,300, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — Sweep Bolt (Cox) 14.40, 6.20, 4.60; Otter Brook (Cook) 3.60, 3.00; Fighting Cloud (Headley) 4.20. Temps: 1:13 3-5. Ont aussi couru: Hal's Linda, Flaming Tera, Saved Again, et Bill's Hygro.

SIXIEME, $5,000, allocations, 2 ans, 6 furlongs. — Trip Lightly (Cook) 25.00, 9.80, 4.80; Lori-Jane (Bowcut) 6.20, 3.60; Sub Factor (Mills) 3.00. Temps: 1:13 3-5. Ont aussi couru: Hangover, Big Lou G., Make A Note, et Eternal Shock.

SEPTIEME, handicap de la Fête du Travail, $10,000, 3 ans et plus, 1 1-8 mille. — Gulfstream (H. Craig), 7.20, 3.40, 2.80; Whiffenpoof (L. C. Cook), 3.20, 2.60; Orco (R. Lawless), 5.60. Temps: 1:51 3-5. Ont aussi couru: Mad Hare, Deep Blue, Black Bantam, Point Fortune, Speed O Light.

HUITIEME, $2,500, allocations, 3 ans et plus, 1 mille — Thank You Sir (Cook) 8.00, 4.00, 2.60; Luscious Fruit (Lawless) 5.00, 3.40; Dance Light (Barrow) 2.60. Temps, 1.40 1-5. Ont aussi couru: Flaneur, Empty Sea, dqLiability, Lils Gadget.

dq—Finit 3e disqualifié, et placé 4e.

NEUVIEME, $2,500, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille. — Thistle War (Cook) 5.00, 3.60, 2.40; Scotch Bim (Rotz) 8.80, 4.20; Well Met (Barrow) 3.00. Temps: 1:40. Ont aussi couru: Sheriff Grosch, Bofaye, Starborough, Joe Paclina.

Narragansett

PREMIERE, $2,300, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs. — Smashing (Ussery) 4.000, 2.60, 2.40 ; Flying Fleet (Jenkins) 3.80, 3.00 ; King Sign (Martin) 3.60. Temps : 1.12 2-5. Ont aussi couru : Money Call, Brainwave, Hatter's Goods, Stalker, Catica-Linda, Mrs P. A., War Bunting.

DEUXIEME, $2,700, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs. — Uncle Pete (Smith) 14.00, 6.20, 4.00 ; Toad River (Walsh) 5.40, 3.60 ; Dudley Barbury (Ussery) 3.60. Temps : 1.13 3-5. Ont aussi couru : Donald's Gal, Shiny Job, Eye's Image, Melody Ann, Annette G., Two Twenty et Warm Breeze.

TROISIEME, $3,500, allocations, 2 ans, 6 furlongs. — Squire Wilson (Martin) 7.20, 4.20, 3.60 ; Broadway Jack (Choquette) 11.20, 6.80 ; Owo (McGovern) 7.20. Temps : 1.13 2-5. Ont aussi couru : Hat Box, Close Out, Cable Jack, Hall Print, King For All et Noble Try.

QUATRIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, 6 furlongs. — Receipt (Ussery) 7.20, 4.00, 3.40 ; Sun Jeep (Rodriguez) 5.60, 4.40 ; Cuanden (Valdes) 5.40. Temps : 1.1[illegible] 2-5. Ont aussi couru : Big Perry, Gunga Din, Easter Hour, Royal Ghost, Clover Lady et Haskell.

CINQUIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, et plus, 6 furlongs. — Dominave (Ussery) 4.60, 2.80, 2.40 ; Easy Paddy (Madden) 3.40, 2.60 ; Dustpan (Bush) 3.20. Temps : 1.12 2-5. Ont aussi couru : Little Whim, Sea Admiral, Flying Jib et Happy Bound.

SIXLEME, $4,500, allocations, 3 ans, 6 furlongs. — Peach Bud (Ussery) 16.00, 5.40, 3.80 ; a-Triumphant (Rogers) 3.00 ;

SEPTIEME, Handicap Roger Williams, $10,000, 3 ans et plus, 1 1-16 — Blue Dare (Rogers) 24.20, 9.60, 5.40 ; Andre (Martin) 6.40, 3.80 ; Sailed Away (Ussery) 3.20. Temps : 1.46. Ont aussi couru : Soldier Son, Rush Prince, Scent, One Throw, Parnassus et Algasir.

HUITIEME, $2,900, à réclamer, 4 ans et plus, 1 1-16 milles. — Rogs To Riches (Davern) 6.80, 4.00, 3.00; Pilayya (Conlon) 8.00, 4.60; Gumptious (Stuart) 3.20. Temps: 1:48. Ont aussi couru: Rebut, Sneak Easy, Fourth Jack, et Pirate Jean.

NEUVIEME, $2,200, à réclamer, 3 ans et plus, 1 1-16 mille. — Copper Cup (Bush) 39.40, 15.20, 9.00 ; The Iucky Son (Martin) 13.00, 7.60 ; Western Night (Stuart) 4.40. Temps : 1.48 3-5. Ont aussi couru : Grand Baby, Eleven_Boy Jr., Tuned Up, Hatter War, Quatrefoil, Restless Joe, Anamia, Sweet Sandy et In Readiness.

Joutes de baseball disputées dimanche

Voici les résultats des parties de baseball disputées dimanche dans les ligues Nationale, Américaine et Internationale :

Ligue Nationale

Brooklyn ..... 020 002 020— 6 8 1
New-York ..... 100 002 000— 3 4 1
Roe et Campanella; Gomez et Westrum.
Circuits: Campanella, Robinson, Dark, Thomson.

Première joute

St-Louis ..... 001 000 000— 1 9 0
Milwaukee ..... 100 200 00x— 3 8 0
Presko, Chambers (4), White (7) et Rice; Buhl, Spahn (7) et Crandall. Lanceur gagnant: Buhl. Lanceur perdant: Presko.
Circuit: Mathews.

Deuxième joute

St-Louis ..... 000 000 21— 3 6 0
Milwaukee ..... 110 001 00— 3 8 1
(Terminée à la fin de la 8e, noirceur.)
Romonsky, Miller (8) et Rice; Liddle et Cooper. Circuits: Musial, Adcock.

zPremière joute

Cincinnati ..... 131 000 010— 6 8 1
Chicago ..... 100 210 102— 7 10 1
Perkowski, Kelly (5) et Landrith; Rush, Klippstein (3), Lown (9) et McCullough. Lanceur gagnant: Lown. Lanceur perdant: Kelly. Circuits: Hatton, Marshall, Jackson, Kiner, Sauer, Fondy.

Deuxième joute

Cincinnati ..... 000 000 200— 2 8 4
Chicago ..... 000 131 02x— 7 7 0
Nuxhall, King (5), Podbielan (6), Smith (8) et Seminick; Willis et Garagiola. Lanceur perdant: Nxhall. Circuit: Sauer.
Philadelphie ..... 000 401 002— 7 7 1
Pittsburgh ..... 000 100 010— 2 10 1
Drews et Burgess; Face, Waugh (5), Hetki (8) et Janowicz. Lanceur perdant: Face. Circuits: Ennis, Wyrostek, Hamner.

Ligue Américaine

Chicago ..... 000 020 000— 2 6 2
Cleveland ..... 000 202 00x— 4 7 0
Trucks, Pierce (8) et Lollar; Houtteman et Hegan. Lanceur perdant: Trucks.
Circuits: Chicago: Lollar; Cleveland: Rosen et Doby.
Détroit ..... 111 000 020— 5 13 0
St-Louis ..... 000 001 010— 2 9 1
Gray, Herbert (8) et Batts; Kretlow, Pillette (3), Stuart (8), Paige (8 et Moss. Lanceur gagnant: Gray; Perdant: Kretdow.

Première partie

Boston ..... 100 020 014— 8 11 1
Philadelphie ..... 012 000 001— 4 11 1
Brown, Sullivan (3), Delock (5), Kiner (8) et White; Fricano et Astroth. Lanceur gagnant: Delock. Circuit: Boston: Williams.
Boston ..... 004 000 000— 4 10 1
Philadelphie ..... 000 000 000— 0 6 3
McDermott et Wilber; Byrd, Coleman (6) et Murray. Lanceur perdant: Byrd.
New-York à Washington (2) remise, pluie

Ligue Internationale

Toronto ..... 001 000 000— 1 4 0
Buffalo ..... 012 000 10x— 4 9 2
Johnson, Shore (8) et Rossi; Harrist et Erautt.
Syracuse ..... 047 000 000—11 12 2
Springfield ..... 540 000 100—10 13 0
Lovenguth, Krieger (2) et Kinaman; Hillaman, Jones (2), Fear (3), et Burbrink.
Baltimore à Rochester, (remise pluie).

Ce soir au stadium Delorimier

Une occasion pour l'amateur de baseball de s'enrichir...

Le prix de l'or n'en sera probablement pas affecté et le prix du précieux métal ne fluctuera pas beaucoup sur le marché de la bourse mais il n'en reste pas moins vrai que cette mine d'or des Royaux, au stade de la rue de Lorimier, donnera la fièvre à plus d'un prospecteur en herbe.

C'est en effet ce soir, juste avant la joute entre les Royaux et les Maple Leafs de Toronto, que la direction du Stadium offrira à un de ses clients la chance de s'enrichir de $2000 en monnaie. Evidemment, ce n'est pas tout le monde qui a la force de transporter un sac contenant cette somme sur une distance d'une centaine de pieds mais... si vous êtes de force et de constitution normales, que vous soyez du sexe fort ou du sexe faible, vous avez d'excellentes chances de vous faire une réserve de "change" qui n'est pas à la veille de s'épuiser.

Les conditions pour retourner chez soi avec sa part de la mine sont assez simples et maintenant connues de tous. Si vous vous êtes procuré un billet pour les joutes de dimanche, ou de ce soir, vous êtes éligible. Si votre billet est choisi, vous êtes déjà dans l'or, ou dans l'argent jusqu'aux coudes ! Précipitez-vous vers le deuxième but et servez-vous à même la cuvette dans laquelle on a entassé $2000. Lorsque vous aurez répondu aux questions qu'on vous posera, vous n'avez qu'à prendre votre précieux fardeau et à vous diriger vers la plus proche porte de sortie. Et, un tuyau en passant : n'en prenez pas plus que vous pouvez apporter car il vous faudra recommencer.

Ernie Dusek, Hermann et Mills forment une redoutable équipe

C'est demain soir, au Forum, que les amateurs de lutte de la métropole et de la région assisteront à ce qui devrait être une aubaine : un match par équipes avec en lice six lutteurs. En effet, les deux camps opposés aligneront chacun trois fameux gladiateurs et il s'agira de voir si les Canadiens français Yvon Robert, Johnny Rougeau et Larry Moquin pourront venir à bout des rudes Ernie Dusek, Al Mills et leur nouveau confrère, le détestable Allemand, Hans Hermann.

Pas plus tard que la semaine dernière, Rougeau et Moquin s'attaquèrent à Dusek et à Mills et furent défaits en fin de compte quand Dusek et Mills firent preuve d'un rudesse par trop excessive. Moquin et Rougeau insistèrent pour un match revanche et quand le rude Dusek suggèra, dédaigneusement, que les deux jeunes gladiateurs locaux devraient s'assurer aussi les services de leur protecteur Yvon Robert, cela apporta du coup une excellente suggestion au promoteur Quinn qui communiqua immédiatement avec Robert.

Yvon accepta d'emblée et dit à Quinn que Dusek et Mills pouvaient de leur côté s'assurer les services d'un troisième homme et c'est ainsi que Hans Herman fut choisi. Robert a tout simplement déclaré hier — et Rougeau et Moquin l'ont secondé—que les choses seraient toutes différentes dans l'arène du Forum mercredi et que Dusek, Mills et Hermann se souviendraient longtemps de la soirée du 9 septembre. On conclura donc que l'action ne manquera pas au Forum demain soir, durant la grande finale à l'affiche et tous les amateurs de lutte voudront être présents pour encourager leurs idoles à la victoire.

Le promoteur Quinn a bâclé trois autres matches intéressants pour demain. Dans la semi-finale, on verra aux prises deux lutteurs absolument rudes quand Frank Valois tentera de donner une leçon de coups illégaux au nouveau venu russe Ivan le Terrible qui n'a lutté ici qu'une seule fois et qui comptent déjà des milliers de gens qui le détestent. Deux autres rudes lutteurs, Joe "Killer" Christie et Frank Taylor tenteront de se démantibuler dans une des préliminaires tandis que le sympathique Ovila Asselin aura fort à faire contre le rude Bob Langevin dans le premier match de la soirée.

SUCCES DU TOURNOI ATHLETIQUE TENU AU COLLEGE BREBEUF

Un franc succès a couronné le premier tournoi sur piste et pelouse qui a été présenté dimanche dernier au collège Brébeuf. Voici les résultats des épreuves disputées :

100 verges — Yvon Trahan 16) 10 1-5 secondes ; L.-P. Baillargeon (21), René Emond (23).

440 verges — Claude Brissette (3) 60 secondes ; Armand Barbeau (15).

Poids (12 lbs) — André Paquette (13) 35' 7 1-2" ; J.-P. Baillargeon (21), Denis Gravel (8).

Mille — André Charette (7) 5' 15" sec. ; Gilles Leduc (1), Nicolas Marrome (22).

Disque — Yves Gagnon (9) 99' 8" ; Yvon Giguère (12), 79' 4" ; Florent Fortier (14) 73' 11".

Javelot — J.-P. Baillargeon (21) 66' 11" ; André Charette (7), 59' 10 1-2".

220 verges — J.-P. Baillargeon (21) 25 secondes ; Robert Bourrassa (2), Claude Crevier (18).

Hauteur — Jacques Roy (6) 4' 11" ; Florent Fortier (14) 4' 8", Yves St-Germain (20) 4' 6".

880 verges — André Charette (7) 2' 29 2-5" ; Rémi Cloutier (4), Armand Barbeau (15).

Longueur — Yvon Trahan (16) 17' 2" ; J.-P. Baillargeon (21), 16' ; F. Forget (17), 15' 7".

Obstacles — Gilles Leduc (16), 16 3-5" ; J.-P. Baillargeon (21:, Florent Fortin (14).

Perche — Florent Fortin (14), 8' 10" ; Claude Hubert (5).

Relais — St-Viateur vs Francs Amis.

Gagnant : St-Viateur 4' 8 1_5" sec. : MM. Claude Brissette, Gilles Leduc, Robert Bourrassa, Yvon Trahan.

CE SOIR
à
8 h. 15
AU
PARC RICHELIEU

Service d'autobus :
Papineau et Sherbrooke • Carré Phillip
Park Ave et Mont-Royal

Admission générale : $1.00
Réservé : $1.50 Chalet : $2.00
Admission gratuite pour les dames tous les soirs exceptés les samedis et dimanches.

A la suite de son altercation avec Durocher

Carl Furillo ne jouera pas avant la Série Mondiale

NEW-YORK, 7. (A.P.) — Le voltigeur Carl Furillo, des Dodgers de Brooklyn, blessé au cours d'une bagarre qui s'est produite dimanche durant la partie contre les Giants de New-York, ne reviendra pas au jeu cette saison et ne sera pas prêt à évoluer avant les séries mondiales.

Le Dr Eugène Zorn, des Dodgers, a annoncé que Furillo, qui mène les Ligues Majeures au bâton souffre d'une double fracture au petit doigt de la main gauche. On avait d'abord pensé qu'il ne s'était infligé qu'une fracture simple qu'il serait hors d'action pour une dizaine de jours seulement. Mais un examen plus poussé a indiqué hier la double fracture.

Furillo a laissé le club hier avec

Carl Furillo

la main gauche dans le plâtre. Il se rend chez lui près de Reading, Pennsylvanie. Il y restera cinq jours puis reviendra à Ebbets Field où il recommencera à s'entraîner tranquillement pendant que les Dodgers seront en voyage dans l'Ouest.

Quelqu'un a marché sur la main de Furillo en avant de l'abri des Giants après que celui-ci s'y fut rendu pour engager un véritable combat de boxe avec le gérant Léo Durocher.

Il y a longtemps que se préparait cette escarmouche. Furillo avait été touché au poignet droit par un lancer de Ruben Gometz durant la seconde manche. Le voltigeur de Brooklyn prétendit que Durocher avait donné ordre à son lanceur de le viser intentionnellement. Après qu'il se fut rendu au premier but, il quitta soudainement son coussin pour se ruer vers l'abri des Giants. Durocher vint l'y rencontrer et les deux laissèrent partir plusieurs coups de poing avant que les joueurs des deux camps ne viennent les séparer. Durocher et Furillo furent tous deux chassés du terrain par les arbitres.

"Je le retrouverai bien, a promis Furillo. La prochaine fois que je le rencontrerai, que ce soit sur la rue, sur le terrain, n'importe où, il aura affaire à moi. Il ne s'en sauvera pas".

A Cincinnati, le président Warren Giles, de la Ligue Nationale, a laissé entendre qu'il ne sévira pas.

"Je ne sais rien officiellement, a-t-il dit, de cet incident. Je doute qu'il y ait quoi que ce soit à faire, si j'en crois ce que j'ai lu dans les journaux. La rivalité entre ces deux clubs a toujours été très grande et quand ils se rencontrent, les tempéraments se réchauffent vite. J'ose croire qu'il n'y avait rien d'intentionnel chez Ruben Gomez. Je ne crois pas que Gomez ait de telles dispositions. Si les arbitres y avaient vu quelque chose de répréhensible, ils m'en auraient fait rapport. Il me semble que ce fut tout simplement une scène typique comme il s'en produit souvent entre joueurs de baseball".

Assemblée de la Fédération du tennis sur table du Québec.

C'est dimanche le 20 septembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, en la salle de l'école St-Charles-Garnier, 1310 est, rue Marie-Anne, à Montréal, qu'aura lieu l'assemblée générale de la Fédération de tennis sur table du Québec. Voilà la nouvelle que vient de transmettre le président de la F.T.T.Q., M. A.-M. Racine.

L'agenda est fort chargé pour la circonstance, puisqu'il sera question de la refonte de la constitution et des règlements des tournois, règlementation des joutes éliminatoires par équipes (inter-cités). Ajoutons aussi l'étude de la formation d'associations dites régionales, la création de cours (écoles) pour les jeunes, etc. De plus, il y aura élection.

Toutes les ligues, villes, clubs, déjà membres de la Fédération sont priés d'y déléguer des représentants officiels et tous les membres de la Fédération sont les bienvenus. Une invitation toute particulière est également adressée à toutes autres ligues, villes, etc., désireuses de se renseigner sur notre mouvement. Leurs délégués seront accueillis avec plaisir.

Afin de simplifier le travail considérable de cette séance, le comité de la Fédération est déjà à l'oeuvre et pourra à la date de la réunion présenter dans ses grandes lignes, une ébauche assez complète des différents projets à l'étude. Toutes suggestions relatives à la constitution, règlements de tournois, classification de joueurs, séries éliminatoires provinciales, etc., seraient reçues avec plaisir autant que possible avant le 15 septembre. Adressez vos lettres à Fédération du Tennis sur Table du Québec, 6596a, 1ère avenue, Rosemont, Montréal, P. Q.

La Province de Québec sera bien représentée lorsque débuteront les différentes épreuves pour les championnats canadiens de tennis sur table. En effet, nos joueurs et joueuses tenteront de conserver les titres qu'ils détiennent déjà en plus de faire l'impossible pour se mériter de nouveaux honneurs. Chez les demoiselles, Huguette et Louise Parent, Louise Bélanger, Betty Tweedy formeront vraisemblablement l'équipe féminine, tandis que John Hunnius, capitaine de l'équipe masculine aura à faire un choix de Paul Bélanger, finaliste du simple messieurs fermé et ancien champion canadien, Maurice DeSerres, champion de Montréal, Léon Lata qui s'est particulièrement distingué l'an dernier, Yvon Talbot, vétéran joueur de talent, Yvon Barette, Jacques Poulin.

Le cas de Lionel Cloutier, champion du pays n'était pas encore réglé au moment d'écrire ces lignes, mais l'on croit qu'il sera à Toronto pour y défendre son titre avant d'entrer aux Etats-Unis où il doit aller étudier la chiropratique durant les trois prochaines années. Outre ces as de la raquette, une forte délégation locale fera le voyage dans la Ville-Reine et participera au tournoi.

Joutes de baseball disputées samedi

Voici les résultats des parties de baseball disputées samedi dans les ligues Internationale, Nationale et Américaine:

Ligue Internationale

Première Joute

Syracuse	000 000 3—	3	5 1
Springfield	000 100 0—	1	6 2

Griffore et Kinaman; Tarabilda et Burbink.

Deuxième Joute

Syracuse	001 010 000—	2	10 0
Springfield	210 000 00x—	3	8 0

Hartley et Kinaman; Brosnan et Burbrink.

Toronto	000 001 322—	8	9 1
Buffalo	200 000 012—	5	8 1

Holloman, Shore 9 et Keller; Foytack, Nevel 7, Hoeksema 8, et Ryan, Erautt 9.

Ligue Nationale

Brooklyn	324 212 200—16	17	1
New-York	001 301 002—	7	11 1

Milliken et Campanella; Hearn, Koslo 2, Corwin 4, Kennedy 5, Grissom 9 et Westrum, Calderone 8

St-Louis	100 012 201—	7	14 3
Milwaukee	100 400 000—	5	11 1

Staley, White 5, Chambers 5, Brazle 7 et Rice; Spahn, Johnson 7, Bickford 9 et Crandall.

Cincinnati	000 030 001—	4	8 2
Chicago	100 310 00x—	5	9 0

Collum, King 4, Wehmeier 5, Smith 8 et Seminick; Minner et McCullough.

Ligue Américaine

Chicago	000 011 000—	2	4 1
Cleveland	000 000 000—	0	4 2

Rogovin et Wilson; Wynn, Hooper 9 et Hegan, Tinton 9.

Deuxième Joute

Chicago	000 010 000—	1	6 0
Cleveland	202 000 000x—	4	7 1

Consuegra, Bearden 5, Johnson 8 et Lollar; Feller et Tipton.

Détroit	000 000 000 000—	0	3 0
St-Louis	000 000 000 001—	1	4 1

Branca et Bucha; Turley et Moss.
New-York à Washington, pluie.
Boston à Philadelphie, pluie.

Dans la ligue des Laurentides

La série finale entre Joliette et Lachute, débutera ce soir

Les Tigres de Lachute et les Castors de Joliette joueront dans la finale du circuit Cherrier pour la coupe Ubald Rose. La finale commencera ce soir à Lachute à 8.30. Ce sera une série de quatre dans sept pour le trophée remporté l'an dernier par le St-Jérôme.

Le Joliette s'est rendu en finale en remportant quatre joutes consécutives sur les Patriotes de St-Eustache, en remportant leur troisième victoire samedi soir par 3 à 0 et leur quatrième, dimanche après-midi 8 à 1.

Le Lachute a éliminé les Cardinaux de St-Jérôme par quatre victoires contre une défaite. Le St-Jérôme a remporté une victoire de 9 à 2 samedi soir à Lachute pour réduire l'avance du Lachute à une partie alors que Fred Bourbeau a été le lanceur perdant.

Le Lachute a remporté les deux parties de dimanche par 9 à 2 dans l'après-midi à St-Jérôme et 7 à 3 le soir à Lachute.

Tous les neuf points comptés dimanche après-midi à St-Eustache ont été produits par des circuits. Bob Fitzgerald en a frappé deux pour le Joliette. Jimmy McCullough a aussi frappé un circuit ainsi que Kid Gohier et Bill Clovinsky. Henri-Paul Duval a obtenu quatre des huit coups sûrs du St-Eustache et a fait compter le seul point de son club avec un circuit.

Les lanceurs gagnants pour le Joliette furent Alex Donaldshen samedi soir et Bob L'Etoile dimanche. Dans la série entre le St-Jérôme et le Lachute. John Kuloweic a défait Fred Bourbeau samedi soir tandis que Claude Groulx et Fritz Luciano ont été les gagnants des joutes de dimanche pour le Lachute. Luciano a remporté deux victoires dans cette série.

Ralph Lapointe a frappé deux circuits pour le St-Jérôme dimanche et Tommy Dumalge en a frappé un pour le St-Jérôme samedi soir. Le gérant-joueur Gerry Cotnoir a frappé un circuit pour le Lachute dimanche soir.

Jack Halpin lancera pour le Joliette ce soir à Lachute et Wilfrid Ayotte lancera la deuxième demain soir à Joliette. Ce sera Fred Hoffman qui commencera pour le Lachute ce soir.

Samedi

St-Eustache	000 000 000—	0	6 3
Joliette	000 010 20x—	3	9 2

Thibeault, Bennett 7 et Duceppe; Danilishen et Fitzgerald.

Dimanche

Joliette	023 030 000—	8	9 1
St-Eustache	000 001 000—	1	8 1

L'Etoile, Stedman 6 et Malfara; Wilson, Bennett 4, Mulholland 7 et Duceppe.

Samedi

St-Jérôme	300 003 300—	9	10 0
Lachute	011 000 000—	2	7 1

Quilowiec et Aubé; Bourbeau, Malone 7 et Cotnoir, Moesch 7.

Dimanche

Lachute	102 000 051—	9	11 0
St-Jérôme	000 100 001—	2	8 2

Groulx et Cotnoir; Kern et Aubé.

St-Jérôme	000 010 020—	3	8 4
Lachute	010 101 020—	7	10 1

Thwaites et Aubé; Lciano et Cotnoir.
(Lachute gagne la série 4 de 7, par 4-1).

Nashville	011 001 000—	3	10 1
Memphis	000 002 40x—	6	7 1

Harshman, Modica 6 et Novotney; Papish, Fine 7, Speck 8 et Johnson.

Tournoi de doubles au club Papineau

Voici le tirage pour les rencontres de tennis du tournoi de doubles du club Papineau, qui seront disputées ce soir. Au nombre des joueurs inscrits, on remarque les réputés Brendan Macken, Robert Bédard, Henri Rochon et Lorne Main.

6 h. 30 p.m.: Marcel Tremblay - Armand Ouimet vs M. Lavigne - M. Bélanger; Marc Dussault - Hubert Gaumont vs Roger Boire - P. Desjardins; Jacques Viger - Stanley Roberts vs M. Gaudet - F. Daignault; Earl Smith - H. Delorimier vs A. Chamberland - G. Miron.

7 h. 30 p.m.: Pierre Marien - J. Chartrand vs Tony Piper - A. Wood; Gaétan Lapointe - M. Leclerc vs Roland Godin - P. Lefrançois; André Glen - René Royer vs Paul Ledoux - Guy Lamothe; J. J. Desjardins - Val Harit vs B. Lepeltier - Luc Desmarais.

8 h. 30 p.m.: Maurice Benoit - Roland Bleau vs J. Paton - E. Weary; Claude Gagnon - J. P. Gougeon vs B. Souchereau - A. Houle.

Toutes ces rencontres se jouent sur les courts du Tennis Papineau coin Everett et Garnier. La direction du club annoncera une surprise des plus agréables en ce qui concerne les nouvelles inscriptions à ce tournoi et cela d'ici une couple de jours. Déjà Brendan Macken, Robert Bédard, Henri Rochon et Lorn Main sont inscrits.

Le Springfield est à vendre selon Sheehan

SPRINGFIELD, Mass. (A.P.)— Le président John T. Sheehan des Cubs de Springfield, de la Ligue de baseball Internationale, a déclaré samedi que les Cubs de Chicago, de la Ligue Nationale, sont prêts à vendre la franchise du club Springfield.

Sheehan a ajouté qu'il avait reçu la permission, au cours d'une conversation téléphonique avec James T. Gallagher, gérant d'affaire des Cubs de Chicago, de vendre la franchise du club Springfield et d'entamer des démarches avec tout syndicat sportif intéressé. Le montant réclamé pour la vente du Springfield n'a pas été divulgué.

NOUVEAU RECORD — La charmante Carol Ann Duthie, ci-dessus, âgée de 16 ans seulement, a remporté le championnat canadien dans le ski aquatique à l'Exposition Nationale Canadienne à Toronto.

PETIT SPORT par Rouson

Sandy Amoros abaisse le record de Dick Whitman

Il cogne en lieu sûr dans ses 23e et 24e parties consécutives dimanche — La pluie empêche les Royaux de jouer un programme double contre Buffalo, hier après-midi — Toronto ici ce soir — C'est la soirée de la "Mine d'Or"

par Bert SOULIERE

Les Royaux de Montréal devaient jouer un programme double contre Buffalo, hier après-midi, à l'occasion de la Fête du Travail, mais les parties ont été décommandées à cause de la pluie. Ce soir, les Royaux commenceront une série avec les Maple Leafs de Toronto. C'est la soirée de la "Mine d'Or" et l'on s'attend à une foule considérable. Dimanche dernier, les Royaux ont défait Ottawa par 19 à 9 dans la première joute d'un programme double disputé devant 8,481 personnes, pour ensuite subir un revers de 8 à 4 dans la 2e partie limitée à sept manches. Samedi dernier, les Royaux ont blanchi Ottawa par 4 à 0. Par suite de ces résultats, les Montréalais ont devancé Buffalo en 2e place. Ils sont à cinq parties derrière les Red Wings de Rochester.

Record d'Amoros

Dimanche, Sandy Amoros a cogné en lieu sûr dans chacune des deux parties. Il a ainsi frappé en lieu sûr dans ses 24 dernières parties, abaissant le record de 23 joutes successives établi par Dick Whitman en 1947.

Dans la première partie dimanche, les visiteurs ne tardèrent pas à chasser le gaucher Ken Lehman du monticule. Ils réussirent cinq points aux dépens de cet artilleur.

Bob Trice, un droitier qui est le seul lanceur dans la Ligue Internationale ayant gagné 20 parties depuis le début de la saison, ne fut pas trop efficace également. Les Royaux n'eurent aucune pitié pour ce nègre. Ils le bombardèrent facilement pour l'envoyer aux douches. Et les hommes de Wally Alston continuèrent leur offensive aux dépens de Ed Burtschy, Ed Hrabczak et John Mackinson. La défaite fut débité à Hrabczak, sa 8e contre six victoires.

Les Royaux ont amassé 16 coups sûrs au cours de cette rencontre. Rocky Nelson se mit en évidence en frappant son 33e circuit de la son, et Sandy Amoros, son 20e. Dick Whitman fut également en évidence avec deux circuits, ses 6e et 7e de la saison. Le deuxième quatre-buts de Whitman fut cogné alors que les buts étaient remplis. Au cours de la partie, les Royaux et pour sa part, Don Hoak vola le ont réussi un triple vol de buts marbre.

Bob Alexander et Earl Mossor, deux droitiers, ont succédé à Lehman au monticule. Mossor a reçu le crédit de la victoire, sa 10e contre 9 défaites.

Jack Spruil a été le gros canon des Athletics avec quatre coups sûrs en cinq voyages au bâton. Vince Gohl et Bob Ludwick, deux gauchers, ont commencé la deuxième joute au monticule. Le compte était égal, 4 à 4, quand Ludwick dut céder sa place à un frappeur d'occasion à la 5e manche. Ken Lehman remplaça Ludwicsk et fut victime d'un ralliement de quatre points dans la sixième manche. Ce ralliement causa la défaite des équipiers d'Alston.

Lehman fut chargé de la défaite, sa 9e contre 13 victoires, tandis que Gohl a reçu le crédit du triomphe, son 3e contre 7 échecs.

Lehman est faible

Lehman n'avait aucune étoffe dans ses offrandes lorsqu'il prit le chemin du monticule dans la manche initiale de la première joute. Il accorda une passe gratuite à Skeeter Kell, un double à Jack Littrell et des simples à Walt Rogers, Taft Wright et Joe Taylor. Lehman alloua un but sur balles à Lou Limmer et fut remplacé par Bob Alexander.

Les Athletics avaient enregistré trois points, les buts étaient remplis et aucun joueur n'était retiré quand Alexander s'amena au monticule. Spruill cogna un simple pour faire compter deux points, permettant ainsi aux porte-couleurs de Skaff de prendre une confortable avance de cinq points.

Au tour des Royaux

Les Royaux se mirent à l'oeuvre dès leur premier voyage au bâton pour compter quatre points. Rocky Nelson en fit compter trois avec un circuit alors que deux coureurs étaient sur les buts et le triple de Tim Thompson combiné avec le double de Fank Marchio ont fait produire l'autre point.

Des buts sur balles à Taft Wright et Lou Limmer, suivis d'un simple de Joe Taylor ont rempli les buts. Puis, Spruill logea la pilule blanche en lieu sûr pour la deuxième fois consécutive, faisant compter deux autres points. Dans la 2e moitié de cette 2e manche, le circuit de Amoros avec un coureur sur le sentier a produit les 5e et 6e points des locaux.

Lou Limmer frappa un circuit dans la 5e manche, mais Dick Whitman en fit autant dans la 2e moitié de ce même engagement.

Triple vol de buts

Ed Hrabczak a commencé la partie au monticule pour Ottawa à la 6e reprise. Une erreur, un coup sacrifice et un simple de Mossor ont

(Suite 45e page)

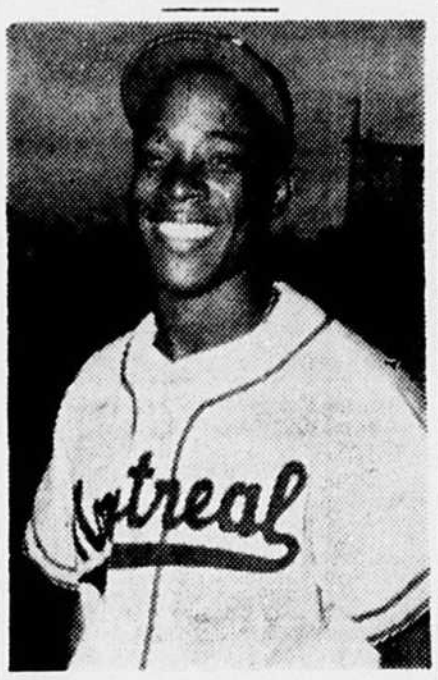

SANDY AMOROS
(il établit un record . . .)

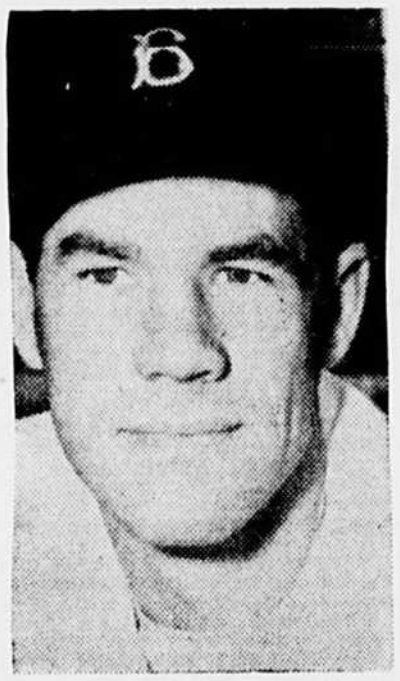

ROCKY NELSON
(il réussit son 33e circuit . . .)

TOMMY LASORDA
(il remporte sa 16e victoire . . .)

En 2e place

SAMEDI

Ottawa ..	ab	p	cs	r	a	Montréal	ab	p	cs	r	a
Kell 2b ..	4	0	1	2	0	Hartsfie 2b	4	0	1	2	2
Littrell ac	4	0	1	0	2	Hoak 3b	4	0	1	1	1
Rogers cg	4	0	0	3	0	Amoros cc	2	1	1	1	0
Limmer 1b	4	0	1	9	0	Nelson 1b	4	1	2	9	0
Taylor cc	3	0	0	2	0	Marchi cg	4	1	2	2	0
Spruill 3b	4	0	1	2	3	Wood cd	3	0	0	3	0
Gerken cd	3	0	0	2	0	Fernand ac	2	1	1	1	4
Shantz r	3	0	1	4	3	Yelen r	3	0	1	8	2
Rozek l	1	0	0	0	1	Lasorda l	3	0	0	0	0
aBevan	1	0	1	0	0						
Kume l	0	0	0	0	0						
bWright	1	0	0	0	0						
Romberge l	0	0	0	0	1						
						TOTAUX	29	4	9	27	9
TOTAUX	32	0	6	24	10						

a—Frappa pour Rozek à la 5e.
b—Frappa pour Kume à la 8e.

OTTAWA ..... 000 000 000— 0
MONTREAL ..... 000 400 00x— 4

Points produits par, Wood, Yelen 2, Lasorda. Deux-buts, Kell. Sacrifice, Fernandez. Doubles-jeux, Shantz à Littrell à Shantz. Laissés sur les buts, Ottawa 6, Montréal 6. Buts sur balles, Rozek 2, Kume 2, Lasorda 1. Retirés au bâton, Rozek 2, Lasorda 8, Kume 1. Coups sûrs contre, Rozek 6 en 4; Kume 3 en 3. Romberger 0 en 1. Gagnant, Lasorda (16-8); perdant, Rozek (3-8). Arbitres, Courtney, Felerski, Serafin. Temps, 1.42. Assistance, 1,153.

DEUXIEME PARTIE
OTTAWA 8, MONTREAL 4

Ottawa	ab	p	cs	r	a	Montréal	ab	p	cs	r	a
Rogers, cg	5	0	0	1	0	H'tsf'ld 2b	4	2	2	3	2
Littrell ac	5	0	0	0	5	Hoak 3b	4	0	0	0	2
Bevan 2b	4	1	3	2	0	Amoros cc	3	1	2	3	0
C.Kell 2b	1	1	0	1	1	Nelson 1b	3	0	0	7	0
Limmer 1b	3	1	0	11	0	Marchio cg	3	0	1	2	0
Taylor cc	3	1	1	2	0	Wood cd	2	0	1	5	0
Cpruill 3b	3	2	1	0	3	Fern'dz ac	2	0	0	0	1
Gerken cd	4	1	2	4	0	Rojek ac	1	0	0	0	0
Tran'vith r	4	1	1	0	1	Yelen r	3	0	0	1	0
Gohl l	3	0	2	0	1	Ludwick l	1	0	0	0	2
						aRoebuck	1	0	1	0	0
						bMills	0	1	0	0	0
						Lehman l	0	0	0	0	1
						dWhitman	1	0	1	0	0
Totaux	35	8	10	21	11	Totaux	28	4	8	21	8

a—Frappa pour Ludwick à la 5e.
b—Couru pour Roebuck à la 5e.
c—Couru pour Bevan à la 6e.
d—Frappa pour Lehman à la 7e.

Erreurs: Fernandez 3, Hartsfield, Hoak. Points produits par: Nelson, Marchio, Gerken 3, Gohl 2, Amoros 2. Deux-buts: Bevan, Tranavitch, Amoros. Buts volés: Gerken, Sacrifice: Gohl. Doubles-jeux: Kell à Limmer. Laissés sur les buts: Ottawa 11, Montréal 4. Lanceur gagnant: Gohl; Lanceur perdant: Ludwick.

HIER

Première partie

Ottawa	ab	p	cs	r	a	Montréal	ab	p	cs	r	a
Kell 2b	4	1	0	2	4	Hoak 3b	2	3	0	0	2
Littrell ac	5	1	1	3	0	W'man cd	4	4	2	0	0
Rogers cd	4	2	1	2	0	Amoros cc	5	3	5	3	1
Wright cg	4	2	2	1	0	Nelson 1b	5	2	1	9	0
Taylor cc	4	2	3	2	1	T'mson r	5	1	2	8	0
Limmer 3b	3	1	1	10	2	Marchio cg	3	2	2	2	0
Sprull 3b	5	0	4	1	5	H'field 2b	4	1	0	2	3
Shantz r	3	0	0	3	1	F'andez ac	4	1	2	3	2
Trice l	0	0	0	0	0	L'man l	0	0	0	0	0
B'schy l	3	0	0	0	0	A'ander l	1	0	0	0	0
H'czak l	0	0	0	0	0	Mossor l	4	2	2	0	9
a-Gerken	1	0	0	0	0						
Rozek l	0	0	0	0	0						
M'inson l	1	0	0	0	1						
Totaux	37	9	12	24	14	Totaux	57	19	16	27	8

a—Retiré pour Mackinson à la 9e.

OTTAWA ..... 520 010 001— 9
MONTREAL ..... 420 013 18x—19

Erreurs: Marchio, Kell. Points produits par: Rogers 2, Taylor, Sprull 4, Nelson 3, Marchio 2, Amoros 3, Limmer, Whitman 5, Masson, Fernandez 2, Thomson 2, Shantz Deux-buts: Litrell, Marchio, Sprull, Amoros, Wright. Trois-buts: Thomson. Circuits: Nelson, Amoros, Limmer, Whitman 2. Buts volés: Hoaks, Whitman, Amoros. Sacrifices: Shantz, Fernandez, Hartsfield. Laissés sur les buts: Ottawa 9, Montréal 6. Buts sur balles: Lehman 2, Trice 1, Alexander 2, Burtschy 2, Hrabczak 1, Rozek 3, Mackinson 3, Mossor 3. Retirés: Alexander 4, Burtschy 2, Mackinson 1, Mossor 3. Coups sûrs contre: Lehman 4 en 0, Hrabzak 1 en 1-3, Trice 3 en 1-3, Rozek 0 en 2-3, Alexander 3 en 4, Makinson 11 en 2, Burtschy 4 en 4 2-3, Mossor 2 en 5. Lanceur gagnant: Mossor 10-9. Lanceur perdant: Hrabczak 6-8. Arbitres: Felerski, Serafin, Courtney. Temps: 2.56.

LEO PELLETIER de St-Hyacinthe est au nombre des conducteurs les plus populaires actuellement à la piste Blue Bonnets. On le voit photographié ci-haut avec Brown Calculation qu'il conduira dans la neuvième course de ce soir

TRABERT EST CHAMPION NATIONAL DES E.-UNIS

Il défait Vic Seixas en finale — Maureen Connolly remporte son troisième championnat consécutif en triomphant de Doris Hart

FOREST HILLS, N.-Y. (A. P.) — Tony Trabert, de Cincinnati, âgé de 23 ans seulement, a eu recours à un service foudroyant pour causer une surprise, ici hier, en battant le champion de Wimbledon, Vic Seixas, par 6-3, 6-2, 6-3, pour gagner le championnat en simples national des Etats-Unis.

Maureen (Little Mo) Connolly a remporté son 3e championnat consécutif en simples en battant Doris Hart, de Floride, 6-2, 6-4.

Une foule de 12,000 personnes a vu le tennisman Trabert vaincre Seixas.

Seixas n'a pu s'adapter au dynamique service de Trabert. Ce dernier fit preuve également de beaucoup de précision dans ses placements. Dans la semi-finale, Travert avait vaincu l'Australien Ken Rosewall.

Mlle Connolly, âgée de 18 ans seulement, a fait preuve d'une trop grande supériorité pour Mlle Hart, âgée de 28 ans. Le jeu de Mlle Hart fut erratique et sa rivale n'eut aucune difficulté à l'emporter.

Ville Marie bat Villeray

Dans une joute de baseball de la ligue Montréal Royale Junior, Ville Marie a battu le Villeray, 6 à 2. Claude Rainville a été le lanceur gagnant. Vaudry le perdant. Gemme a frappé deux coups sûrs pour les vainqueurs. Réal Boucher deux simples et Pierre Raymond, a fait compter le point victorieux.

Pour les perdants, Plante a été le meilleur avec deux coups sûrs.

Villeray ..... 100 000 100— 2 4 4
Ville Marie ..... 020 000 40x— 6 8 3

Vaudry et Campbell; C. Rainville et P. Raymond.

Lanceurs probables pour aujourd'hui

Ligue Nationale

Philadelphie (Lindell, 5-16) à Milwaukee (Miller, 0-0) (soir).

(Seule joute au programme.)

Ligue Américaine

Aucune joute au programme.

de KUYPER BLENDED GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695
DISTILLE AU CANADA

FENÊTRES ET VITRINES DE TOUTES SORTES NETTOYÉES
PAR DES CANADIENS EXPERIMENTÉS ET ASSURÉS
Appelez M. GARNEAU gérant
HARBOUR 2528
429 ST. VINCENT
LA CIE DE LAVAGE DE VITRES EXCELSIOR
WINDOW CLEANING Co. Ltd.

• PORTES UNIK
• BOIS DE CONSTRUCTION
• PLANCHES MURALES
• CONTRE PLAQUÉS
• PIN SÉCHÉ
• FINITION
• PLANCHER
• ETC.
TÉL.: EX. 6575
SHEARER LUMBER CO. LTD.
2571 COTE DE LIESSE MTL.

Record pour Roy Campanella

IL FRAPPE SON 39ième COUP DE CIRCUIT POUR AINSI PORTER SON TOTAL DE POINTS PRODUITS A 136

Les Dodgers l'emportent à deux reprises sur les Phillies — Deux défaites des Braves — Pittsburgh gagne son premier programme double de l'année — Deux triomphes pour les Cards

BROOKLYN (AP) — Roy Campanella, en frappant son 39ième circuit de la saison, avec deux coureurs sur les sentiers, a établi un record des Ligues Majeures pour les points produits par un receveur, alors que les Dodgers ont gagné les deux joutes de leur programme-double contre les Phillies par un score identique de 6-2.

Les Dodgers, qui sont près de gagner leur deuxième championnat consécutif, ont battu les deux As du club Philadelphie, Robin Roberts et Curt Simmons. Campanella a maintenant 136 points produits, soit trois de plus que l'ancien record de 133 de Bill Dickey, des Yankees de 1937.

En comptant 12 points, les joueurs de Charlie Dressen ont porté leur total à 887, soit un record pour Brooklyn. Le record pour la Ligue Nationale est détenu par les Cardinaux de St-Louis de 1930, avec 1,004 points.

A St-Louis, Red Schoendienst et Stan Musial ont compté les points décisifs pour fournir aux Cards de St-Louis une double victoire sur les Red Legs de Cincinnati. Le compte a été de 4-3 et 1-0 plaçant ainsi les Cardinals en troisième place.

A New-York, les Pirates de Pittsburgh, hôtes de la cave dans la Ligue Nationale, ont gagné leur premier programme-double de la saison, en ayant raison des Giants de New-York, 9-7 et 5-3. Eddie Pellagrini fut l'étoile de la première joute avec quatre coups sûrs dont un circuit. Danny O'Connell se distingua dans la seconde avec un quatre-buts aux dépens de Jim Hearn.

A Chicago, les Cubs de Chicago ont virtuellement fait perdre aux Braves de Milwaukee toute chance de gagner le championnat de la ligue Nationale en les battant deux fois, 4-3 et 6-4. Milwaukee est maintenant 13 parties en arrière des meneurs et il ne lui reste que 16 parties à jouer.

Première partie

Phil'phie	ab	p	cs	r	a	Brooklyn	ab	p	cs	r	a
Glav'no 2b	3	1	0	2	2	Gilliam 2b	4	2	2	1	1
Ashbur cc	5	0	1	2	0	Reese ac	4	0	1	1	3
Tor'son 1b	4	0	1	4	0	Snider cc	5	2	2	3	0
Ennis cg	4	0	1	0	0	Camp'la r	4	1	1	7	0
Hamner ac	4	0	0	2	1	Hodges 1b	3	0	1	7	1
Burgess r	3	0	1	9	0	Shuba cg	4	0	0	3	0
Wyr'tek cd	4	0	3	3	0	Th'pson cd	3	1	1	2	0
Jones 3b	4	0	0	1	2	Will'ms cd	1	0	0	1	0
Roberts 1	2	0	0	0	0	Cox 3b	3	0	1	0	3
a-Waitkus	1	1	1	0	0						
Konst'ty 1	0	0	0	0	0						
b-Nich'son	1	0	0	0	0						
Totaux	35	2	8	24	5	Totaux	35	6	9	27	9

a—Frappa pour Roberts à la 7e.
b—Frappa pour Konstanty à la 9e.

PHILADELPHIE ..... 000 000 200 — 2
BROOKLYN ..... 300 011 01x — 6

Erreurs : Glaviano 2, Torgeson, Hamner. Points produits par Snider, Thompson 2, Reese 2, Ashburn, Ennis. Coups de deux-buts : Torgeson, Ennis, Cox, Gilliam, Reese. Coup de trois-buts : Gilliam, Circuit : Snider. Laissés sur les buts : Philadelphie 9, Brooklyn 9. Buts sur balles de Roberts 4, Erskine 3, Retirés au bâton par Roberts 7, Konstanty 1, Erskine 7. Coups sûrs contre Roberts 6 en 6 manches, Konstanty 3 en 2. Points et points mérités contre Roberts 5-2, Konstanty 1-1, Erskine 2_2. Mauvais lancer : Roberts ; Lanceur gagnant : Erskine 18-6). Lanceur perdant Roberts (21-13). Arbitres Engeln, Stewart, Pinelli et Boggess. Temps : 2.20. Assistance : 32,000.

A CHICAGO

Milwaukee	ab	p	cs	r	a	CHICAGO	ab	p	cs	r	a
Bruton cc	3	0	0	3	0	Baumhol cc	3	0	1	2	0
Logan ac	4	0	0	3	3	dJeffcoa cc	0	0	0	1	0
Mathews 3b	3	1	0	0	3	Ramazzt 2b	3	0	0	2	3
Pafko cd	4	1	1	2	0	Fondy 1b	3	1	1	8	0
Pendleto cg	4	1	2	2	0	Kiner cg	3	1	1	4	0
Crandall r	3	0	0	1	0	Sauer cd	4	2	2	1	0
cSisti	0	0	0	0	0	Jackson 3b	2	0	0	1	2
Adcock 1b	4	0	0	10	1	Garagiola r	4	0	1	7	0
Dittmer 2b	3	0	1	3	4	Smalley ac	3	0	1	1	3
Burdette 1	2	0	0	0	1	Hacker 1	3	0	0	0	0
aCrowe	1	0	0	0	0	Lown 1	0	0	0	0	1
bRoach	0	0	0	0	0						
Jolly 1	0	0	0	0	0						
TOTAUX	31	3	4	24	12	TOTAUX	28	4	7	27	9

Première joute

a—Frappa pour Burdette à la 7e.
b—Frappa pour Crowe à la 7e.
c—Frappa pour Crandall à la 9e.
d—Frappa pour Baumholtz à la 7e.

MILWAUKEE ..... 000 000 300— 3
CHICAGO ..... 010 003 00x— 4

Erreur, Ramazzotti. Points produits par Smalley, Kiner, Sauer, Garagiola, Pendleton, Adcock. Deux-buts, Sauer, Dittmer. Buts volés, Bruton, Jackson, Pendleton. Sacrifice, Jackson, Ramazzotti. Doubles-jeux, Dittmer à Adcock; Ramazzotti à Smalley à Fondy. Laissés sur les buts, Milwaukee 4, Chicago 7. Buts sur balles, Burdette 2, Hacker 2, Jolly 2, Lown 1. Retirés au bâton, Hacker 6, Jolly 1, Lown 1. Coups sûrs contre, Hacker 4 en 6 2-3, Burdette 7 en 6, Jolly 0 en 2, Lown 0 en 2 1-3, R et Er, Burdette 4-4, Hocker 3-2, Jolly 0-0, Lown 0-0. Frappé par le lanceur, Burdette (Smalley). Balle passée, Crandall. Gagnant, Hocker (10-18). Perdant, Burdette (14-4). Arbitres, Donatelli, Warneke, Conlan, Gorman. Temps, 1.53, Assistance, 25,000.

DEUXIEME JOUTE

Milwaukee	ab	p	cs	r	a	Chicago	ab	p	cs	r	a
P'ndl't'n cc	5	0	0	2	0	B'mholtz cc	4	1	1	3	0
Logan ac	4	1	2	1	6	Jeffcoat cc	1	0	0	2	0
Mathews 3b	3	0	1	1	0	Miksis 2b	4	1	2	3	6
Pafko cd	4	0	0	2	0	Fondy 1b	3	1	2	14	2
Gordon cg	3	1	1	0	0	Kiner cg	4	1	1	0	0
Cooper r	4	0	0	5	0	Sauer cd	3	1	1	2	0
Adcock 1b	4	0	2	9	1	Jackson 3b	4	1	1	0	2
Dittmer 2b	4	2	2	3	2	Gar'giola r	3	0	2	1	0
Wilson 1	0	0	0	0	1	Smalley ac	4	0	0	1	7
Bickford 1	0	0	0	0	0	Pollet 1	4	0	0	1	0
aThorpe	1	0	0	0	0						
Surkont 1	1	0	0	1	0						
bCrandall	1	0	1	0	0						
Totaux	34	4	9	24	10	Totaux	34	6	10	27	17

a—Frappa pour Bickford à la 5e.
b—Frappa pour Surkont à la 9e.

MILWAUKEE ..... 001 001 002—4
CHICAGO ..... 004 000 11x—6

Sommaire

Erreurs: Mathews, Pendleton, Smalley. Points produits par Logan, Fondy 2, Sauer, Smalley 2, Mathews, Baumholtz, Dittmer 2. Deux-buts: Dittmer, Garagiola. Trois-buts: Sauer. Circuits: Fondy, Baumholtz, Dittmer. Buts volés: Miksis, Fondy. Sacrifice: Milson. Doubles-jeux: Jackson à Miksis à Fondy; Logan à Dittmer à Adcock; Miksis à Fondy; Smalley à Fondy. Laissés sur les buts: Milwaukee, 6; Chicago, 7. Buts sur balles, de Wilson, 2; Bickford, 1; Pollet, 2. Retirés au bâton, par Wilson, 1; Surkont, 4; Pollet, 1. Coups sûrs, contre Wilson, 5 en 2 manches (lança à 4 frappeurs à la 5e manche); Surkont, 5 en 4 manches. Points comptés et points mérités, contre Wilson, 4 et 4; Pollet, 4 et 3; Surkont, 2 et 2. Mauvais lancer: Milson. Lanceur gagnant: Pollet (5-1). Lanceur perdant: Wilson (4-9). Arbitres: Warneke, Conlan, Gorman, Donatelli. Temps: 2.10. Assistance: 27,401.

DEUXIEME PARTIE
PHILADELPHIE 2, BROOKLYN 6

Philadelph	ab	p	cs	r	a	Brooklyn	ab	p	cs	r	a
Glavino 2b	3	1	2	2	2	Gilliam 2b	3	2	0	3	3
Ashburn cc	4	0	0	3	0	Reese ac	3	0	1	0	4
Waitkus 1b	3	0	1	5	1	Snider cc	4	1	2	7	0
Ennis cg	3	0	0	1	0	Campnlla r	4	1	1	4	0
Hamner ac	4	0	0	1	1	Hodges 1b	4	1	2	10	0
Lopata r	4	0	0	8	0	Cox 3b	3	0	0	2	0
Wyrostk cd	4	0	0	2	0	Williams cd	4	0	0	0	0
Jones 3b	4	1	1	2	2	Antonllo cg	3	0	1	0	0
Simmons 1	3	0	0	0	0	Loes 1	3	1	1	1	0
Rodzik 1	0	0	0	0	0						
Totaux	32	2	4	24	6	Totaux	31	6	8	27	7

PHILADELPHIE ..... 100 010 000— 2
BROOKLYN ..... 010 003 20x— 6

Erreurs: Gilliam, Ashburn 2. Points produits par: Hamner, Hodges, Waitkus, Campanella 3, Reese. Deux-buts: Antonello. Circuits: Hodges, Campanella. Sacrifice: Reese. Laissés sur les buts: Philadelphie 6, Brooklyn 4. Buts sur balles: Simmons 2, Loes 3. Retirés au bâton: Simmons 7, Ridzik 1, Loes 2. Coups sûrs contre: Simmons 8 en 7, Ridzik 0 en 1. Points contre: Simmons 6-5, Ridzik 0-0, Loes 2-1. Lanceur gagnant: Loes (13-7). Lanceur perdant: Simmons (13-12). Arbitres: Stewart, Pinelli, Boggess, Engeln. Temps: 2:10. Assistance: 33,337.

PREMIERE JOUTE

Pittsburgh ..... 121 102 101— 9 13 0
New-York ..... 000 302 020— 7 9 5

Friend et Janowicz; Worthington, Wilhelm (4), Grissom (8) et Noble. Lanceur perdant: Worthington. Circuits: Pellagrini, Rhodes, Hofman (2).

DEUXIEME PARTIE
PITTSBURGH 5, NEW-YORK 3

Pittsburgh	ab	p	cs	r	a	New-York	ab	p	cs	r	a
Herm'ki cd	5	1	1	3	0	Lockmn 1b	5	0	0	11	2
O'Cnnell 3b	5	1	1	1	1	Dark ac	5	0	0	3	2
Rice cg	5	1	2	3	0	Thmson cc	5	0	2	3	0
Thomas cc	4	1	1	2	0	Irvin cg	4	1	1	2	0
Ward 1b	3	1	0	10	1	Mueller cd	4	2	2	1	0
Pel'grini 2b	4	0	2	1	3	Hofman 2b	3	0	1	0	7
Cole ac	4	0	1	2	3	Spencer 3b	4	0	0	1	1
Sandlock r	4	0	2	4	2	Westrum r	4	0	2	5	0
La Palme 1	4	0	0	1	2	Hearn 1	1	0	0	0	1
						Jansen 1	2	0	0	1	1
						aWilliams	1	0	1	0	0
						bGomez	0	0	0	0	0
Totaux	38	5	10	27	12	Totaux	38	3	9	27	14

a—Frappa pour Jansen à la 9e.
b—Couru pour William à la 9e.

PITTSBURGH ..... 104 000 000— 5
NEW-YORK ..... 000 120 000— 3

Erreurs: Thomas, Cole, O'Connell. Points produits par: O'Connell, Thomas 2, Pellagrini, Cole, Mueller 2, Westrum. Deux-buts: Rice 2, Cole. Trois-buts: Hofman. Circuits: O'Connell, Mueller. Laissés sur les buts: Pittsburgh 7, New-York 9. Buts sur balles: La Palme 1, Hearn 1. Retirés au bâton: La Palme 6, Hearn 1, Jansen 4. Coups sûrs contre: Hearn 7 en 2 (aucun dans la 3e), Jansen 3 en 7. Points contre: La Palme 3-2, Hearn 5-5, Jansen 0-0. Lanceur gagnant: La Palme (7-15), Lanceur perdant: Hearn (9-10). Arbitres: Dascoli, Dixon, Goetz, et Secory. Temps: 2:18. Assistance: 6,903.

A ST-LOUIS

Première partie

Cincinnati	ab	p	cs	r	a	St-Louis	ab	p	cs	r	a
Adams 3b	3	1	1	3	1	Hemus ac	4	2	1	2	3
M'llin ac	0	1	0	3	5	S'dienst 2b	5	1	3	3	3
Bell cc	5	1	1	4	0	Musial cg	4	0	1	1	0
K'zewski 1b	3	0	0	6	0	J'ski 3b	3	0	1	0	5
G'grass cg	5	0	2	4	0	d-Schofield	0	1	0	0	0
B'owski cd	3	0	1	0	0	C'glione 3b	0	0	0	0	0
Collum 1	2	0	0	0	1	S'ghter cd	4	0	2	3	0
Seminick r	5	0	1	1	0	Bilko 1b	2	0	0	8	1
Bridges 2b	1	0	1	3	0	R'ulski cc	4	0	0	0	0
a-Hatton 2b	2	0	1	1	1	Rice r	3	0	0	7	0
Temple 2b	0	0	0	0	2	Mizell 1	1	0	0	0	0
B'ewski 1	2	0	0	0	0	White 1	1	0	0	3	0
b-M'hall cd	2	0	0	0	0	c-Lowrey	1	0	1	0	0
						Brazle 1	1	0	0	0	0
Totaux	33	3	8	25	10	Totaux	33	4	9	27	11

a—Couru pour Bridges à la 3e.
b—Retiré pour Baczewski à la 5e.
c—Frappa pour White à la 7e.
d—Couru pour Jablonski à la 8e.

CINCINNATI ..... 003 000 000—3
ST-LOUIS ..... 002 000 011—4

Erreurs: Greengrass, Bridges, Kluszewski. Points produits par: Greengrass 2, Seminick, Schoendienst 3, Repulski. Deux-buts: Bridges, Slaughter, Schoendienst. Circuit: Schoendienst. Sacrifices: MacMillan 2. Doubles-jeux: Collum, McMillan et Kluszewski, Adams, seul. Laissés sur les buts: Cincinnati 13, St-Louis 9. Buts sur balles: Baczewski 3, Collum 2, Mizell 4, White 3, Brazle 1. Retirés: Baczewski 1, Mizell 5, White 1. Coups sûrs contre: Baczewski 3 en 4, Collum 6 en 4 1-3, Mizell 4 en 2 2-3, White 3 en 4 1-3, Brazle 1 en 3. Points et points mérités: Baczewski 2-2, Collum 2-1, Mizell 3-3, White 0-0, Brazle 0-0. Balle passée: Rice 2. Lanceur gagnant: Brazle 6-6. Lanceur perdant: Collum 7-11. Arbitres: Barlick, Ballanfant, Gore, Jackowski. Temps: 2.31.

DEUXIEME JOUTE

Cincinnati	ab	p	cs	r	a	St-Louis	ab	p	cs	r	a
Adams 3b	4	0	1	1	1	Hemus ac	3	0	0	2	0
McMil'n ac	4	0	2	2	6	Sch'd'st 2b	2	0	0	1	4
Bell cc	3	0	1	0	0	Musial cg	4	0	1	2	0
K'sz'ski 1b	4	0	0	10	0	Sl'ghter cd	4	0	0	2	0
Gr'ng'ss cg	4	0	1	3	0	J'bl'nski 3b	4	0	3	1	1
B'rk'ski cd	4	0	1	2	0	aSchofield	0	0	0	0	0
Seminick r	3	0	1	3	0	C'stig'ne 3b	0	0	0	0	0
Bridges 2b	3	0	0	2	4	Bilko 1b	3	0	0	14	0
Wehmeier 1	3	0	0	1	1	Repulski cc	4	0	0	1	0
						Rice r	3	0	0	4	1
						Haddix 1	3	1	2	0	1
Totaux	32	0	7	24	12	Totaux	30	1	6	27	16

a—Courut pour Bablonski à la 8e.

CINCINNATI ..... 000 000 000—0
SAINT-LOUIS ..... 001 000 00x—1

Sommaire

Erreurs: Bilko, Bridges. Point produit par Musial. Deux-buts: Bell, Musial. But volé: Jablonski. Sacrifice: Hemus. Doubles-jeux: Schoendienst à Hemus à Bilko; Hemus à Schoendienst à Bilko; Haddix à Hemus à Bilko. Laissés sur les buts: Cincinnati, 7; St-Louis, 9. Buts sur balles, de Wehmeier, 3; Haddix, 2. Retirés au bâton, par Wehmeier, 3; Haddix, 5. Point compté et point mérité, contre Wehmeier, 1 et 1. Mauvais lancer Wehmeier. Lanceur gagnant: Haddix (17-8). Lanceu rperdant: Wehmeier (1-6). Arbitres: Ballanfant, Fore, Jackowski, Barlick. Temps: 2.01. Assistance: 15,530.

ESPOIR DES ALOUETTES — Tex Coulter, un nouveau porte-couleurs des Alouettes, a causé une favorable impression depuis le début de la saison et ses chances de demeurer avec l'équipe de football locale jusqu'à la fin de l'année, sont excellentes

Gendron gagne la course de 100 milles

Ce fut un grand succès qui a couronné la course de cent milles qui fut disputée à Noel Raceway, par la Canada Stock Car Auto Racing dimanche le 6 septembre. Une foule de 4,521 spectateurs a assisté à cette grande classique qui fut des plus intéressante.

Il y avait 27 autos au départ et 19 ont atteint la ligne d'arrivée dans un temps record d'une heure et quarante neuf minutes et trente cinq secondes.

Le gagnant de cette grande course fut nul autre que M. Fernand Gendron, conduisant son 333. Il a reçu du promoteur, M. Roger Noel, le magnifique trophée Noel Raceway, qui lui fut présenté par "Miss Stock Car", Mlle Lorise Gauthier de Montréal, qui a aussi présenté une coupe à M. Albert Emond, No 21, qui a fait le meilleur "time Trial" en 31 secondes pour le demi-mille.

Tout fut couronné d'un vif succès et aucun accident grave n'est arrivé.

Les courses le samedi soir commenceront samedi le 12 septembre sous les réflecteurs. Il y aura des courses de 3, 4, 5 milles et un Free For All de 25 tours.

Dimanche prochain sera disputé un autre programme de courses stock cars ordinaires.

Exigez toujours . . .

L'HUILE VERTE

RAFINOL — Traitée anti-carbone

35 à 75 gal. 22¢

75 gal. et plus 21¢

RAFINOL PETROLEUM CORP.

J. H. LEFORT, président

932 Champagneur TA. 4592

Kroll vainqueur

WASHINGTON. (A.P.)— Ted Kroll, un vétéran golfeur, a remporté la victoire dans le tournoi des Célébrités Nationales en enregistrant un score de 281 coups pour 72 trous, soit sept coups en-dessous de la normale. Lew Worsham s'est classé deuxième.

Davies décédé

OMAHA (AP) — Stanley Davies, 58 ans, un golfeur professionnel avantageusement connu, est décédé ici samedi.

San Francisco ..... 200 000 000— 2 9 1
Hollywood ..... 200 000 20x— 4 7 1

Singleton et Tornay, Tiesiera (8); Queen, Lynn (1), Maltzerberger (7) et Bragan.

Harry Walker et Dee Phillips cognent deux circuits chacun

SYRACUSE, New-York, (A.P.) — Les Red Wings de Rochester ont porté leur série de victoires à 14 hier en défaisant les Chiefs de Syracuse dans un programme double par 12-5 et 9-4.

Le gérant Harry Walker a cogné deux coups de circuits, bons pour cinq points.

Les Wings prirent l'avance dans la première joute en comptant quatre points dans la sixième manche.

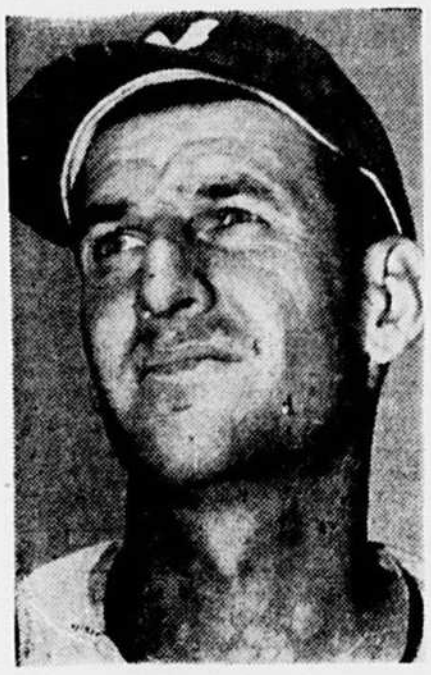

Dee Phillips

Le lanceur gaucher Marvin Williams a perdu la première partie cependant que Floyd Woolridge, à son premier voyage sur le monticule depuis son arrivée de Houston, a lancé une partie de cinq coups sûrs pour remporter la victoire. Duke Markell, qui a commencé à lancer dans la dernière joute, a enregistré sa 16e défaite.

Deux pour Baltimore

BALTIMORE (A.P.) — Les Orioles de Baltimore ont gagné hier un programme double contre les Cubs de Springfield, par 7-4 et 7-5. Dans la première joute, ils ont frappé 17 coups sûrs contre Mike Mellis et deux lanceurs de relève. Ils en ont cogné 11 autres dans la seconde aux dépens de Darius Hillman et Gene Tarabilda.

Howie Fox et Tom Herrin ont accordé neuf coups sûrs au Springfield dans la joute initiale tandis que les Cubs ont frappé seulement six coups sûrs dans la deuxième contre Jocko Thompson et Herrin.

Damon Phillips a réussi deux circuits pour les Orioles durant les deux joutes. Il a produit quatre points dans la seconde joute. Jack Mayor a accumulé six coups sûrs au cours du programme double. Marvin Rackley a réalisé le même exploit. Roy Weatherly en a cogné cinq, dont son 17e coup de circuit.

Première partie

Springfield	000 000 211—	4	9 2
Baltimore	140 200 00x—	7	17 0

Mellis, Jones 2, Fear 8 et Burbrink, Meek 3; Fox, Herrin 8 et Tabacheck.

Deuxième partie

Springfield	302 000 0—	5	6 3
Baltimore	303 100 x—	7	11 2

Hillman, Tarabilda 6 et Meek; Thompson, Herrin 7 et Tabacheck.

Première partie

Rochester	000 004 107—	12	14 4
Syracuse	001 200 011—	5	5 4

Wooldridge et Fusselman; Williams, Landeck 9 et Kinaman.

Deuxième partie

Rochester	000 313 2—	9	10 3
Syracuse	002 002 0—	4	6 1

Jordan, Deal 4 et Kahn; Markell, Duck 6, Landeck 7 et Kinaman.

Première partie

Ottawa	000 201 20—	5	6 0
Toronto	000 041 01—	6	13 2

Kranscak, Romberger 5, Gohl 7 et Shantz Hudson, Hogue 5, Shore 7 et Keller, Rossi 5. Gagnant: Shore. Perdant: Gohl.

INSTRUCTEUR — Les Douglas, qui a porté les couleurs du club de hockey Royal au cours des deux dernières saisons, a été nommé instructeur du club Sarnia, de la Ligue Senior de l'Ontario

Brèves nouvelles de boxe...

NEW-YORK, (A.P.) — Les boxeurs poids lourds, Ezzard Charles et Rex Layne, livreront chacun un important combat de boxe ce soir. Si ces deux pugilistes subissent la défaite, il leur sera alors préférable d'accrocher leurs gants de boxe.

Charles, ancien champion du monde, affrontera à Philadelphie, Harold Johnson, dans un combat de 10 rounds. Charles a été vaincu par Nino Valdes, à Miami Beach, il y a un mois et il se doit de vaincre Johnson ce soir pour ne pas voir son prestige diminuer davantage. Johnson est classé le deuxième meilleur mi-lourd au monde. Une victoire pour Johnson ce soir aux dépens de Charles lui vaudra sans doute un match de championnat contre le monarque actuel chez les mi-lourds, Archie Moore.

Charles et Johnson se livreront une bataille en plein air au stadium Connie Mack. Même s'il pleut, le match aura lieu. Layne, qui a été vaincu au premier round par Earl Walls, le 3 juillet dernier, fera face à ce dernier dans un match-revanche de 10 rounds au stadium Fair Grounds, de Salt Lake City. Par suite de sa défaite aux mains de la liste des aspirants chez les poids lourd, tandis que la victoire de Walls lui a permis de se hisser au 8e rang.

Aucune de ces deux batailles ne sera télévisée. On s'attend à ce que chaque combat rapporte une recette approximative de $50,000.

* * *

Archie Moore, le champion mondial mi-lourd, actuellement en tournée en Amérique du Sud, livrera un match hors-concours samedi soir, à Buenos Aires, contre l'invincible Dagomar Martinez, de l'Uruguay. Le combat sera de 10 rounds.

* * *

Le champion mondial poids léger, Jimmy Carter, livrera un combat de 10 rounds non pour le titre, samedi soir. Son rival sera le poids mi-moyen, Charlie Thompson, de Providence. Le match sera disputé à Miami Beach.

Liste des combats de la semaine :

Demain : Oakland, Calif., poids-légers, Johnny Gonsalves, Oakland, Calif., et Henry Davis, Honolulu, 10 rondes, 9 h. p.m. ,h.n.e., CBS.

Vendredi : New-York (Aréna St-Nicholas), poids-plume, Carmine Fiore, Brooklyn, et Danny (Bang Bang) Womber, Chicago, 10 rondes, 9h. p.m. h.n.e., TV-NBC, radio ABC.

Samedi : Chicago (Aréna Rainbo), poids-moyens, Terry Moore, Baltimore, et Rocky Castellani, Luzerne, Pa., 10 rondes, 8 h. p.m., h.n.e., ABC.

Les meneurs des majeures

LIGUE NATIONALE

Au bâton — Furillo, Brooklyn, .345; Schoendienst, St-Louis, .340; Robinson, Brooklyn, .339; Irvin, New-York, .337; Ashburn, Philadelphie, .329.

Points — Snider, Brooklyn, 119; Gilliam, Brooklyn et Dark, New-York, 112; Musial, St-Louis, 108; Robinson, Brooklyn, 106.

Points produits par — Campanella, Brooklyn, 133; Mathews, Milwaukee, 124; Hodges, Brooklyn, 118; Snider, Brooklyn, 114; Ennis, Philadelphie, 108.

Coups sûrs — Ashburn, Philadelphie, 179; Dark, New-York, 175; Snider, Brooklyn, 173; Kluszewski, Cincinnati, 166; Furillo, Brooklyn, Lockman, New-York et Schoendienst, St-Louis, 165.

Doubles — Musial, St-Louis, 43; Snider et Furillo, Brooklyn, 36; Dark, New-York, 35; Bell, Cincinnati, 34.

Triples — Gilliam, Brooklyn, 15; Fondy, Chicago et Bruton, Milwaukee, 11; Ashburn, Philadelphie et Hemus, St-Louis, 9.

Circuits — Mathews, Milwaukee, 45; Campanella, Brooklyn et Kluszewski, Cincinnati, 38; Snider, Brooklyn, 36; Hodges, Brooklyn et Kiner, Chicago, 30.

Buts volés — Bruton, Milwaukee, 24; Reese, Brooklyn, 19; Robinson, Brooklyn, 16; Gilliam, Brooklyn, 15; Snired, Brooklyn et Bernier, Pittsburgh, 16.

Lanceurs — Roe, Broklyn, 11-2, 8.46; Burdette, Milwaukee, 14-3, .824; Spahn, Milwaukee, 19-6, .760; Baczewski, Cincinnati, 9-3, .750; Erskine, Brooklyn, 17-6, .739.

Retraits — Roberts, Philadelphie, 165; Erskine, Brooklyn, 161; Mizell, St-Louis, 128; Haddix, St-Louis, 121; Spahn, Milwaukee, 118.

LIGUE AMERICAINE

Au bâton — Vernon, Washington, .329; Rosen, Cleveland, .326; Minoso, Chicago, .313; Mitchell, Cleveland, .309; Goodman, Boston, .308.

Points — Minoso, Chicago, .96; Vernon, Washington, 93; Rosen, Cleveland, 92; Mantle, New-York, 91; Yost, Washington, 86.

Points produits par — Rosen, Cleveland, 129; Vernon, Washington, 98; Berra, New-York, 97; Boone, Détroit, 96; Minoso, Chicago et Robinson, Philadelphie, 92.

Coups sûrs — Kuenn, Détroit, 185; Vernon, Washington, 178; Rosen, Cleveland, 172; Philley, Philadelphie, 170; Busby, Washington, 158.

Doubles — Vernon, Washington, 37; Kell, Boston, 36; Goodman, Boston, 31; Carrasquel, Chicago et Nieman, Détroit, 28.

Triples — Rivera, Chicago, 14; Piersall, Boston, Philley, Philadelphie et Vernon, Washington, 9; Fox et Minoso, Chicago et Boone, Détroit, 8.

Circuits — Rosen, Cleveland, 38; Zernial, Philadelphie, 37; Berra, New-York, 25; Doby, Cleveland et Boone, Détroit, 21.

Buts volés — Minoso et Rivera, Chicago, 21; Jensen, Washington, 16; Philley, Philadelphie et Busby, Washington, 11.

Lanceurs — Lopat, New-York, 14-3, .824; Stuart, St-Louis, 8-2, 8.00; Ford, New-York, 16-5, .762; Hoskins, Cleveland, 8-3, .727; Raschi, New-York, 12-5, .706.

Retraits — Pierce, Chicago, 168; Trucks, Chicago, 140; Wynn, Cleveland, 125; Garcia, Cleveland, 118; Parnell, Boston et Byrd, Philadelphie, 112.

En 1ère place

WHITE SULPHUR SPRINGS, W. Va. (A.P.) — Voici la liste des meneurs dans le tournoi de golf féminin par invitation, disputé ici. Mme Marjorie Lindsay McMille mène le bal avec un score de 228 coups pour 54 trous.

Mme Marjorie Lindsay McMillen, Decatur, Ill., 76, 78, 74, 228; Mlle Vonnie Colby, Hollywood, Flo., 79, 80, 79, 238; Mlle Barbara Dawson, Oakland, Cal., 83, 78, 81, 242; Mlle Mary Anne Downey, Baltimore, Md., 77, 86, 83, 246; Mme James F. Balch, Indianapolis, Ind., 84, 81, 83, 248; Mlle Mary Patton Janssen, Charlottesville, Va., 83, 83, 82, 248; Mme Reinert Torgerson, Garden City, N.-Y., 88, 81, 81, 250; Mlle Helen Grinnell, Détroit, Mich., 90, 86, 81, 257; Mme Harold W. Stone, Ware Shoals, Caroline du Sud, 87, 89, 83, 259; Mme Harold Bycott, Wheeling, 90, 85, 85, 260; Mlle Barbara Bremmerman, Indianapolis, Ind., 89, 89, 83, 261; Mlle Elly Karlson, Memphis, Tenn., 89, 86, 87, 262; Mme H. P. Steele, Glencoe, Ill., 87, 89, 89, 265; Mme W. I. Boreman, Parkersburg, 90, 94, 83, 267; Mme F. T. Smalling, Jr., Nashville, Tenn., 97, 86, 86, 269; Mme James Conklin, Jr., Cleveland, Ohio, 95, 87, 88, 270; Mme H. C. Vigor, Ashland, Ky., 88, 93, 90, 271; Mme Ralph Raynor, Philadelphie, Penn., 90, 90, 91, 271; Mme C. E. Stricker, St. Clair, Mich., 94, 88, 89, 271; Mlle Sally Carroll, Wheeling 91, 93, 87, 271.

164,914 personnes assistent aux parties des majeures hier

NEW-YORK, (A.P.) — Les clubs des ligues majeures ont attiré un total de 164,914 spectateurs aux huit programmes doubles cédulés hier à l'occasion de la Fête du Travail. C'est une moyenne de 20,000 personnes à chaque programme double.

La foule la plus considérable a été enregistrée à Ebbets Field alors que 33,337 personnes ont vu les Dodgers de Brooklyn remporter les honneurs d'un programme double contre les Phillies de Philadelphie.

La plus petite assistance a été celle à Philadelphie alors que les Athletics de Philadelphie ont joué deux parties avec les Senators de Washington.

L'an dernier, les deux grandes ligues ont joué devant 74,783 personnes, mais il faut admettre que la température n'était pas trop favorable au baseball.

Voici les assistances aux joutes disputées hier:

Ligue Nationale	
Philadephie à Brooklyn	33,337
Milwaukee à Chicago	27,401
Cincinnati à St-Louis	18,830
Pittsburgh à New-York	6,903
Total	83,171
Ligue Américaine	
New-York à Boston	32,123
Chicago à Détroit	28,259
St_Louis à Cleveland	15,304
Washington à Philadelphie	6,057
Total	81,743
Totaux combinés	164,914

Les sélections au Richelieu

1 — Golden Chillo, Burr Siskiyou, Katay B
2 — Perryman, Select, Trelis Volo Jr.
3 — Postman, Scott Cash, Dr. Porteous.
4 et 7 — J. L. Van, Part Dillon, Canada Direct.
5 — Just Teddy, Meredith Jr. ,Sunday Beau.
6 — Admiral Jim, Crimson Glow, Ante Up.
8 — Yankie Dale, Lucy's Wayne, Sleepy Tom.

Le meilleur : Golden Chillo.

Go A Bit gagne

ATLANTIC CITY, N.-J. (A.P.) — Go A Bit, un pur sang appartenant à l'écurie Kay-Gee a causé une surprise, hier, dans le handicap Philadelphie Turf, en terminant en première position devant une foule de 33,404 personnes à la piste Atlantic City.

La victoire de Go A Bit a rapporté $31.40 au mutuel.

Del Mar

PREMIERE, $3,000, à réclamer sous option, 2 ans, 6 furlongs. — Sweetest Yet, (Trejos) 6.40, 3.90, 3.30; Grades Great (Ehlers) 6.00, 4.80; Deneesy (Chojnacki) 14.40. Temps: 1:13. Ont aussi couru: Double Sail, Glory Wine, Gold Plumage, Honest Bill et Keynoter.

TROISIEME, $3,000, à réclamer, 3 ans, 1 mille. — Foolish Boy (Miller) 18.20, 7.90, 4.50; Cinder Boy (Trejos) 6.90, 4.80; Two Bit Hug (Summers) 8.50. Temps, 1.38 1-5. Ont aussi couru: Mad Irish, Daily Record, Countess Marie, Sister Rhoda.

QUATRIEME, $3,000, 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs. — Hookahey (Chojnacki) 49.10, 18.00, 9.80; May Reward (Miller) 4.20, 3.30; Pancho Supreme (Phillippi) 6.50. Temps, 1.11 1-5. Ont aussi couru: Bullregor, Mergenary, Senator Bob, Watcherspin, Allied Base, Jungle Story.

CINQUIEME, $3,000, à réclamer sous option, 2 ans, élevé en Californie, 6 furlongs. — 'Tis Of Thee (Leblanc) 5.90, 3.70, 2.90; Mommie's Mare (Phillippie) 5.40, 3.40; Latchaway (Maese) 2.70. Temps: 1:11. Ont aussi couru: Breezing Bebe, Atlantic Gale, Chinca Cook, et Sandy Dream.

SIXIEME, $3,200 conditions, 2 ans, 6 furlongs. — Gay Darling (Trejos) 21.40, 10.40, 7.00; Sweet As Honey (York) 8.00, 5.00; Trampolina (Matthews) 9.00. Temps: 1.11. — Ont aussi couru: a-Gallant Lee, a-Massle, Sundle, Julieta.

a—Entrée Mme D. J. Smith-Ferme Altair

SEPTIEME, $7,500 handicap, 3 ans et plus, 6 furlongs, — Dawn Lark, (York) 5.70, 3.50, 2.70; Gustaf (Moreno) 5.20, 3.20; First Baby (LeBlanc) 3.10. Temps: 1.09 3-5, — Ont aussi couru: Gold Capitol, Spanish Cream, Gley Tower.

EN ANGLETERRE, sur plusieurs églises très anciennes on remplace actuellement les vieilles toitures par de l'aluminium. Tel est le cas de la chapelle St. James, dans le village de Nether Warton (comté d'Oxford). Son toit de plomb, qui datait de 1665, fut vendu à un marchand de ferrailles pour 478 livres sterling . . . et ce montant suffit pour payer entièrement la pose du toit neuf.

Voici donc une nouvelle preuve du fait que le coût de l'aluminium diminue constamment, alors que celui de la plupart des autres métaux a augmenté de siècle en siècle. Aluminum Company of Canada, Ltd. (Alcan).

5

Le Congrès des Raquetteurs se tiendra à Montréal en janvier

Il se déroulera les 29, 30 et 31 — D'autres trophées perpétuels

par Jimmy HEALY,
publiciste de l'Union canadienne des raquetteurs

Les raquetteurs du Canada et des Etats-Unis tiendront le prochain congrès international à Montréal, les 29, 30 et 31 janvier 1954. Telle est la décision prise par le Comité International du Sport de la Raquette lors de son assemblée annuelle tenue à Sherbrooke, Qué., en fin de semaine.

Ce congrès sera le sixième à se dérouler dans la métropole depuis un quart de siècle. Les autres eurent lieu en 1928, 1933, 1938, 1942 et le dernier en 1949.

M. Raoul Charbonneau, du club "Le Laurier" Inc. A.S.A., de Montréal et président de l'exécutif des quatre derniers congrès est celui qui a fait la demande au Comité International de la part de l'Union des Clubs Raquetteurs de Montréal Incorporé. Il avait également en mains une lettre de son honneur le maire Camilien Houde, de Montréal ,invitant les raquetteurs à venir à ces assises.

L'assemblée annuelle du comité internatonal en fin de semaine a été très chargée. L'assemblée préliminaire réunissant les bureaux de direction canadien et américain eut lieu au chalet du club "L'Audacieux" sur le terrain de l'Exposition à Sherbrooke, tandis que l'assemblée régulière fut tenue dans un salon de l'hôtel Magog House. Quelque 80 délégués, sinon plus, ont été témoins de l'assemblée préliminaire tandis que l'assemblée régulière ne comptait que quatorze délégués, soit sept Canadiens et 7 Américains, tous des officiers de premier ordre de chaque Union. Ces assises ont été rehaussées par la présence de son honneur le maire de Sherbrooke, Qué., le lieutenant-colonel J.-Emile Lévesque, E.D., ancien président du club de raquetteurs "La Tuque Rouge" de Sherbrooke et aujourd'hui gouverneur honoraire de l'association des anciens présidents canadiens et américains.

D'autres décisions d'importance vitale au bien être de ce sport furent prises également. En effet, les fervents de la marche en raquettes apprendront avec plaisir que deux trophées et peut-être un troisième seront mis en jeux l'hiver prochain. Un trophée sera officiellement en jeu pour la marche forcée de cinq milles lors du Congrès International.

Il a été offert au Comité International par M. Arthur Sénécal, de Montréal, fervent de la raquette et ce trophée sera perpétuel pour une marche d'équipe. L'autre trophée a été donné au Comité International par Mme P. D. Papineau, du club "Le National" de Montréal, directrice des sports au sein de l'Union Canadienne section féminine. Ce trophée sera également perpétuel et sera en jeu l'hiver prochain pour la marche forcée d'un mille, d'équipe, lors du Congrès International.

Membres suspendus

Le Comité International a suspendu indéfiniment deux membres des cadres de la raquette.

Un sous-comité international a été formé pour faire la revision des règlements pour les concours de parades lors du Congrès International. Les deux secrétaires, soit M. Raoul Charbonneau de l'Union Canadienne et Raymond J. Lévesque de l'Union Américaine feront partie de ce sous-comité.

Un sous-comité international a également été formé parmi les anciens présidents pour voir à rédiger des règlements et à surveiller les trophées perpétuels qui sont en jeux lors des congrès internationaux. Le Dr. L. O. Geoffrion, de Montréal, Gouverneur de l'Association des Anciens Présidents ainsi que M. J. W. Léo Ladouceur, de Montréal également, secrétaire de cette association feront aussi partie de ce sous-comité. Le montant d'argent investi pour l'achat de ces trophées est assez imposant et c'est dans l'intérêt des donnateurs aussi bien que des athlètes qu'un tel comité a été formé.

M. Raoul Charbonneau a présenté le rapport financier du comité international, tandis que M. Raymond-J. Lévesque a fait les commentaires nécessaires pour le côté américain. Ces deux rapports ont été acceptés par les deux bureaux de directions.

M. J.-E. Gélinas du club "Le Laviolette" des Trois-Rivières, Qué., président de l'Union Canadienne agissait comme président de ces assises. Il était secondé par M. Louis Duclos, président de l'Union Américaine, représentant le club "Le Laviolette" de Berlin, N.H. Le Dr L.-O. Geoffrion comme Gouverneur représentait l'Association des Anciens Présidents de l'Union Canadienne et de l'Union Américaine des Raquetteurs.

M. J.-W.-Léo Ladouceur du club "Le Richelieu" Inc., de Montréal, à titre de secrétaire de l'Association des Anciens Présidents a présenté le rapport de la dernière assemblée semi-annuelle tenue à Québec ainsi que la dernière assemblée annuelle tenue à Sherbrooke, Que., l'an dernier.

En plus des deux assemblées mentionnées, les délégués ont participé à un souper offert par le club de raquetteurs "L'Audacieux" de Sherbrooke, Qué., dont le président est M. O. Simonneau. Son honneur le maire J.-Emile Lévesque a souhaité la bienvenue aux délégués et il a remercié le club "L'Audacieux" pour sa magnifique réception. Il a profité de son allocution pour laisser savoir aux délégués qu'il avait reçu une lettre de la part de M. Henri Beaudry, maire de la ville de Lowell, Mass., qui ne pouvait assister à ces réunions. Le premier citoyen de la cité de Sherbrooke, a reçu une ovation digne des représentants du sport de la raquette. Il a mentionné en terminant qu'il appréciait sincèrement le geste posé par l'Association pour l'honneur qu'elle lui faisait en le nommant gouverneur honoraire de l'Association. Le gouverneur honoraire sur le côté américain est M. Louis-Philippe Gagné, président en 1924-25 lors de la fondation de l'Union Américaine, ancien maire de la ville de Lewiston.

L'assemblée du comité international proprement dit a suivi ce souper. Les principaux officiers canadiens et américains ont siégé de 9 h. p.m. à 1 h. 30 a.m., dimanche afin de rendre les décisions nécessaires sur les sujets discutés durant la réunion de l'après-midi.

L'association des anciens présidents a tenu son assemblée annuelle dans le même salon de l'hôtel Magog House, dimanche matin. Celle-ci a siégé à huis clos également de 11 h. 30 a.m. à 1 h. 30 p.m. Les suggestions soumises par le comité international ont été acceptées d'emblée par ceux-ci. En plus de discuter de ces sujets, il a été fortement question du programme que prépareront les membres de cette Association, alors qu'on fêtera l'an prochain le 25e anniversaire de ce groupement. Le maire J.-E. Lévesque, en a profité pour lancer une cordiale invitation à tous les anciens présidents avec leurs épouses pour débuter les fêtes de cet anniversaire dans la Ville-Reine des Cantons de l'Est. L'invitation a été acceptée avec plaisir de la part des anciens présidents. Deux comités ont été formés en vue de ces fêtes soit un canadien et un américain.

Les célébrations de l'autre côté de la ligne 45e se dérouleront durant l'automne de 1954. M. Normand Jolicoeur, assistant-gouverneur de l'association a lancé l'invitation pour les anciens présidents américains. Il vient de la ville de Manchester, N.-H., étant membre du club "Le Davignon". Mentionnons ici, qu'une minute de silence fut observée durant cette assemblée en la mémoire de M. Achille Racicot, ancien secrétaire de l'Union Canadienne, autrefois du club "Le National" et pour le Dr A. N. Dupuis, ancien président, autrefois du club "La Tuque Rouge" de Sherbrooke, Qué. Ces deux fervents de la raquette sont décédés depuis le début de l'année. M. Racicot fut secrétaire de l'Union Canadienne de 1916 à 1928 tandis que le Dr A. N. Dupuis fut président de l'Union Canadienne en 1942-43, soit le 34e président.

En outre des délégués mentionnés déjà, les membres suivants au comité international étaient présents: Emile-J. Levasseur, vice-président de l'Union Américaine, représentant le club "Lafayette", de Manchester, N.H.; J.-A.-Cyrille Contant, du club "Richelieu" Inc., de Montréal, qui occupe le poste de président du comité des courses de l'Union Canadienne; Isidore Leduc du club "Le Boucanier" Enrg., de Montréal, 2e vice-président de l'Union Canadienne; Ben G. Lambert, secrétaire de l'Union Américaine, représentant du club "Le Davignon" de Manchester, N. H.; Lt-Colonel Roland Croteau, du club "Union St-Laurent" de Québec, Qué., assistant-secrétaire de l'Union Canadienne; Armand Dutil, du "Cercle Passe Temps" de Lewiston, Me., directeur des Sports de l'Union Américaine; Roméo Daoust, lieutenant de l'Union Canadienne porte-couleurs du club "Le National" de Montréal, Qué.; Jean-M. Turgeon, du club "Lion d'Or" de Suncook, N.H., capitaine de l'Union Américaine; Léo Lamontagne, "Le National" de Montréal, organisateur des nouveaux clubs au sein de l'Union Canadienne; Jimmy Healy, du club "Le Laurier" Inc. A.S.A. de Montréal, publiciste de l'Union Canadienne.

Les ex-présidents canadiens qui ont assisté aux délibérations de la fin de semaine sont en outre de ceux déjà mentionnés: J.-A. Massicotte, 1926-27; Edgar Gervais, 1933-34; Gérard Bérard, 1946-47; Emery Vachon, 1950-51; Ernest Paré, 1951-52 et David Daigneault, 1952-53. Les ex-présidents américains présents en outre de ceux mentionnés sont: Achille C. Poulin, 1929-30; Joseph Dumont, 1939-40; Dominique Gagné, 1949-50; J.-A. Labonté, 1950-51 et Antonio Métivier, 1951-52. Plusieurs autres délégués se sont rendus à ces réunions mentionnons: E. Lachance du club "Union Commerciale" de Québec, Qué.; Louis-Philippe Rathel et Maurice Sylvain de l'Union Commerciale également; René Robillard du club "Le Boucanier" Enrg. de Montréal, Qué.; Léo Martineau du club Alpin" de Manchester N.H.; J. Rouleau du club "Le Lion d'Or" de Suncook, N.H.; Raymond Bissonnette du club "Le Passe Temps" de Lewiston, Me.; Antoine J. Deshaies, "Le Passe Ttemps" de Lewiston, Me; Albert Boisseau, du club "Alpin" de Manchester, N.H.; Mme J.-W.-Léo Ladouceur, "Le Richelieu" Inc., de Montréal, Qué.; Girard-E. Roy, "Les Ours Bruns" de Somersworth, N.H.; Louis-J. Morin, D. Gaudreau et L. Moreau, trois représentants du club "Le Montagnard" de Lewiston, Me.; Mme P.-D. Papineau, "Le National" de Montréal; Mme Louis J. Duclos de Berlin, N.H.; Armand Main-ville, Lowell, Mass.; Léon Lamoureux, "Le Coureur des Bois" de Lowell, Mass.; O. Caron, Cercle Canadien, Lewiston, Me.; Arthur Lizotte, du club "Acmé" de Lewiston, Me.; Adolphe Lapointe, "Les Ours Bruns" de Somersworth, N.H.; Edmond Ricard, "La Tuque Rouge" de Sherbrooke, Qué.; J. O. Boisvert, "Alpin" Manchester, N.H.; François X. Côté, du club "Le Lafayette" de Manchester, N.H.; L. Pruneau, "L'Audacieux" de Sherbrooke, Qué.; Mme Juliette Mainville, "Le Coureur des Bois" de Lowell, Mass.; Mme Yvonne Farrell, "Le Coureur des Bois" de Lowell, Mass.; N. Perrin, "L'Audacieux" de Sherbrooke, Qué.; Robert Vachon, du même club; Raymond Gaboury, "Le Normandie" de Québec, Qué.; Mme Rose Mitchell, "Le Coureur des Bois", Lowell, Mass.; Mme Lilianne Laflamme, du même club; L. P. Thibodeau, "La Feuille d'Erable", Montréal, Qué.; Mme Roméo Daoust, "Le National Montréal, Qué.; L. Ernest Métivier, "Le Richelieu" Inc., Montréal, Qué.; Mme Béatrice Carey, "Le Lafayette" de Manchester, N.H.; Mme Rose Lecompte, "Le Lafayette" Manchester, N.H.; M. Louis P. Désilets, "L'Alpin", Manchester, N.H.; Mme Jeanne Dépatie, "La Feuille d'Erable" Montréal, Qué.; M. J.-A. Chagnon, "La Feuille d'Erable" Montréal, Qué.; Aimé Giguère, "La Feuille d'Erable" Montréal, Qué.; O. Parent "Le Boucanier" Enrg., Montréal, Qué.; Arthur Bilodeau "Le Boucanier" Enrg. Montraéal, Qué.; A.-G. Côté, "Le Boucanier" Enrg., Montréal, Qué.; Mme Achille C. Poulin, Chisholm, Me.; et Mme Ovila Simoneau, "L'Audacieux" de Sherbrooke, Qué., ainsi que plusieurs autres.

M. Emery Vachon a agi comme maître de cérémonie durant le souper offert par le club "L'Audacieux" tandis que le Dr L.-O. Geoffrion en faisait autant durant le magnifique banquet du dimanche après-midi.

Dans la capitale canadienne

Les Rough Riders humilient les Alouettes 26-6 samedi

Le club Ottawa démontre trop de puissance pour les Alouettes — John Kissell, Tom O'Malley, Salata et Choo-Choo Roberts, en vedettes

OTTAWA (PA) — Les Rough Riders d'Ottawa, ont bien inauguré leur saison locale devant 12,759 de leurs propres partisans, en déclassant les Alouettes, 26 à 6, dans la capitale canadienne, samedi après-midi. Le match a été disputé sur un terrain détrempé par une pluie intermittante qui n'a cessé de tomber, quelques instants avant le début des hostilités. Les Rough Riders ont réussi quatre touchés, autant de convertis et un "rouge", pour ainsi s'assurer une victoire impressionnante.

Avatus Stone, a uirigé l'offensive des vainqueurs, avec deux touchés. Paul Salata et Bob Simpson ont réussi les autres, grâce à des passes parfaites de Tom O'Malley, le sensationnel joueur de quart-arrière des Rough Riders. O'Malley a tenu la défensive des Alouettes sur le qui-vive, du commencement à la fin du match, avec ses nombreuses passes.

Gene "Choo Choo" Roberts, ancien brillant porte-couleurs des Alouettes, a joué une partie de toute beauté pour les vainqueurs. Roberts, qui a accumulé le plus de la saison dernière, a de nouveau joué un rôle important dans la victoire du club Ottawa. Il a fait de nombreuses courses en possession du ballon et il a été responsable de plusieurs premiers essais pour son club. Il s'est aussi distingué à l'offensive, en bottant les quatre convertis des vainqueurs avec une précision remarquable.

Gene "Choo Choo" Roberts

John Kissel, le joueur importé récemment acquis des Browns de Cleveland de la Ligue Nationale des Etats-Unis, a aussi affiché une brillante tenue pour les gagnants. Après la joute, l'instructeur Clem Crowe des Rough Riders a révélé que Kissell était sûrement le meilleur bloqueur au pays. Du moins, il a causé une excellente impression. Les Alouettes semblaient avoir perdu la combativité qu'ils avaient démontré lors de la joute disputée contre les Argonauts de Toronto la semaine dernière au Stadium.

Dans la ligue de l'Ouest canadien, à Calgary, samedi, Bill Vessels, un joueur importé, a fait une course de 95 verges sur le "kick" initial de la partie, pour réussir un touché et ainsi conduire les Eskimos d'Edmonton à une victoire de 18 à 6 sur les Stampeders de Calgary.

Dans l'O.R.F.U. le club Kitchener-Wateloo a remporté une victoire de 24 à 14 sur le Toronto Balmy Beach. Dans la Q.R.F.U., Joe Stracina, anciennement des Rough Riders de Régina, a conduit le club Lakeshore à une victoire de 23 à 12 sur l'Ottawa Second. Le St-Alosius a blanchi les Bulldogs de Verdun, 12 à 0. Gordie Rowling et Mike Lodge ont réussi un touché. Caperry et Tsonnos ont brillé pour les perdants.

Premier quart
1—Ottawa: touché, Stone.
2—Ottawa: converti, Roberts.
Deuxième quart
3—Ottawa: Blatcher, par Cunningham et Flowers.
4—Ottawa: touché, Simpson.
5—Ottawa: converti, Roberts.
6—Ottawa: touché, Stone.
7—Ottawa: converti, Roberts.
Demi temps—Ottawa 19, Montréal 0.
Troisième quart
8—Montréal: touché, Hunsinger.
9—Montréal: converti, Poole.
10—Ottawa: touché, Salata.
11—Ottawa: converti, Roberts.
Quatirème quart
12—Ottawa: Stone.
Score finale—Ottawa 26, Montréal 6.
Premier quart
1—Edmonton: touché, Vessels.
Deuxième quart
Aucun point.
Troisième quart
2—Edmonton: touché, Stolhandske.
3—Edmonton: converti, Snyder.
Quatrième quart
4—Calgary: touché, Johnson.
5—Calgary: converti, Thodos.
6—Edmonton: touché, Mendryk.
7—Edmonton: converti, Snyder.
8—Edmonton: simple, Snyder.

LIGUE de HOCKEY
DU QUEBEC
(Autrefois Ligue Senior du Québec)
Les anciens abonnés pourront renouveler leur souscription à compter de **jeudi, le 10 septembre** jusqu'à **jeudi le 24 inclusivement.** Les nouveaux abonnés seront acceptés après cette date. Les guichets pour les souscriptions sont ouverts de 10 a.m. à 6 p.m.
FORUM

Tournoi de la Chambre de Commerce demain à Islemere

Le tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce de Montréal, sera disputé demain au club Islemere de Ste-Dorothée. Plusieurs personnalités sportives seront présentes à ce tournoi de golf, qui sera sûrement l'un des plus importants de la saison qui tire à sa fin.

Maurice Richard, Elmer Lach, Bernard Geoffrion et Gerry McNeil du club Canadien et Jean Béliveau des As de Québec, seront présents. Plus de 200 inscrits prendront le départ dans l'avant-midi. Trois importants trophées seront distribués aux vainqueurs de différentes catégories, ainsi que de nombreux prix.

C'est la cinquième année conosécutive, que la Chambre de Commerce présente son tournoi de golf qui a toujours remporté un vif succès par le passé.

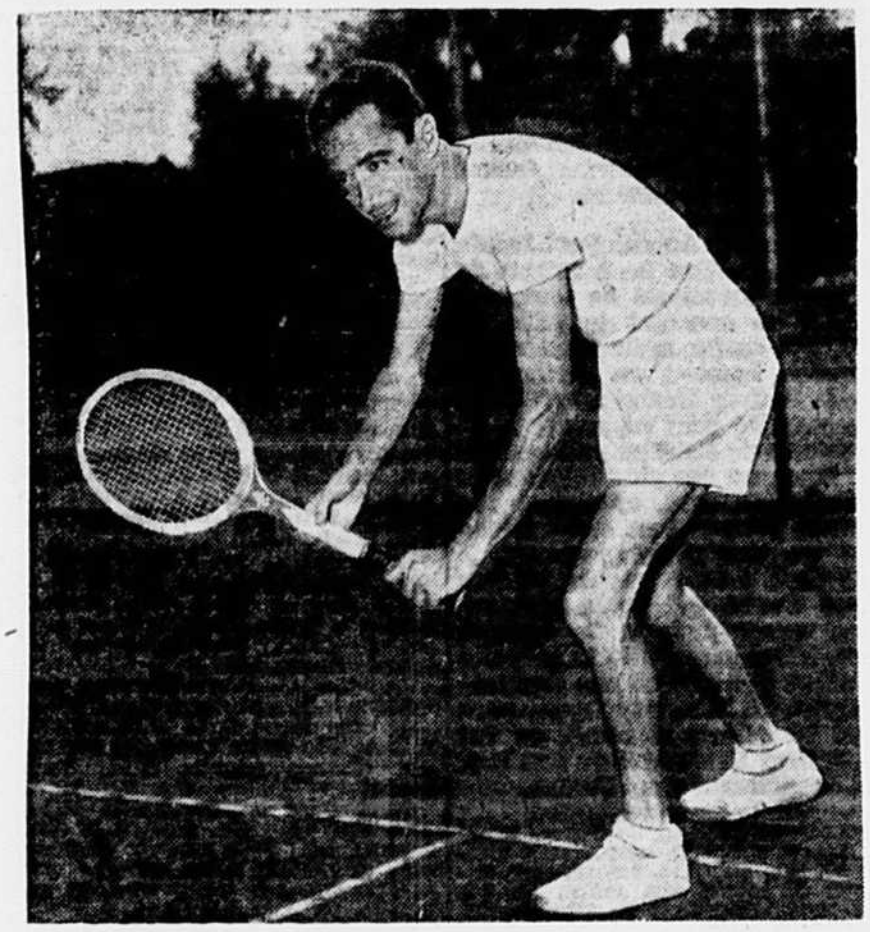

SUR L'EQUIPE CANADIENNE — Les amateurs de tennis auront vite reconnu ci-dessus le gaucher Henri Rochon, qui forme avec Robert Bédard, Paul Willey et Lorne Main, l'équipe canadienne qui jouera contre les Etats-Unis, les 11, 12 et 13 septembre prochains sur les courts du club Mont-Royal dans la finale des éliminatoires pour la coupe Davis en Amérique du Nord. Le vainqueur de cette série rencontrera les Australiens, les détenteurs actuels du trophée tant convoité

BERNARD PAPINEAU, membre actif de la Palestre Nationale, qui représentera le centre sportif de la rue Cherrier, au Colisée de Toronto, les 10, 11 et 12 septempre prochains, dans le tournoi de tennis sur table pour les championnats canadiens

Les meilleurs

Ligue Nationale

	G	AB	R	CS	Pct.
Furillo, Brooklyn	132	479	82	165	.344
Schoendienst, St-Ls	128	492	92	168	.341
Robinson, Brooklyn	126	454	106	154	.339
Irvin, New-York	112	406	65	137	.337
Snider, Brooklyn	137	540	122	177	.328
Mueller, New-York	115	415	48	136	.328
Ashburn, Philadelphie	139	553	95	180	.325
Musial, St-Louis	139	515	108	166	.322

Ligue Américaine

	G	AB	R	CS	Pct.
Vernon, Washington	137	550	95	182	.331
Rosen, Cleveland	139	537	96	176	.328
Minoso, Chicago	135	489	97	155	.317
Goodman, Boston	115	462	71	145	.314
Kuenn, Détroit	140	611	85	188	.308
Philley, Philadelphie	141	563	72	172	.306
Mitchell, Cleveland	122	455	70	139	.306
Bauer, New-York	118	382	66	117	.306
Woodling, New-York	114	364	58	111	.305

Ligue Nationale

CIRCUITS — Mathews, Milwaukee 45; Campanella, Brooklyn 39; Kluszewski, Cincinnati 38; Snider, Brooklyn 37; Hodges, Brooklyn 31.

POINTS PRODUITS — Campanella, Brooklyn 136; Mathews, Milwaukee 125; Hodges, Brooklyn 119; Snider, Brooklyn 115; Ennis, Philadelphie 109.

Ligue Américaine

CIRCUITS — Rosen, Cleveland 39; Zernial, Philadelphie 38; Berra, New-York 25; Doby, Cleveland 22; Boone, Détroit 21; Robinson, Philadelphie 21.

POINTS PRODUITS — Rosen, Cleveland 131; Vernon, Washington 102; Boone, Détroit 99; Berra, New-York 98; Robinson, Philadelphie 94.

Les Argonauts de Toronto sont battus par les Tigers-Cats

HAMILTON (P.A.) — Les Tiger Cats de Hamilton ont montré juste assez de puissance pour remporter une victoire de 14 à 12 sur les Argonauts de Toronto, devant une foule de 17,000 personnes hier après-midi à Hamilton. Les vainqueurs ont su mettre à profit plusieurs échappes et erreurs des Argonauts, pour s'assurer la victoire.

Bernie Custis et Armstrong ont réussi les touchés des gagnants.

Fowler a compté celui des perdants. Tip Logan, Toogood et Fraser ont complété le pointage pour Hamilton. Moomaw et Truant ont réussi les autres points des perdants.

Premier quart

1—Hamilton, touché (Sustis).
2—Hamilton converti (Logan).
3—Hamilton, simple (Fraser).
4—Toronto, touché (Pfeifer).

Deuxième quart

5—Hamilton, simple
6—Toronto, simple.

Troisième quart

7—Hamilton, touché (Armstrong).
8—Hamilton, converti (Logan).

Quatrième quart

9—Toronto, touché (Fowler).
10—Toronto, converti (Moomaw).

Tony Trabert ne veut pas devenir professionnel

FOREST HILLS, N.-Y. (A.P.) — Tony Trabert un tennisman qui vient de remporter le championnat national en simples des Etats-Unis, n'a pas l'intention immédiate de devenir professionnel. "Personne ne m'a fait une offre à ce sujet et si j'en reçois une je vais la refuser", a déclaré l'ancien matelot de Cincinnati, qui est âgé de 23 ans. Il a gagné le championnat national des Etats-Unis en battant Vic Seixas en finale.

"J'aimerais remporter un autre championnat du genre et celui de Wimbledon", a ajouté Trabert. Ce dernier veut jouer beaucoup de tennis, permettre aux Etats-Unis de gagner la coupe Davis cette saison de se marier l'hiver prochain. Tels sont ses plans.

Trabert doit épouser Shauna Wood ,de Salt Lake City, en janvier prochain.

Blue Dare premier

PAWTUCKET, R.I. (AP) — Le pur sang Blue Dare, de la ferme Emerald Bill, a remporté la victoire dans le handicap Williams, à la piste Narragansett, hier, permettant ainsi à son propriétaire de récolter une somme de $11,700.

Le vainqueur était piloté par le jockey Chris Rogers et rapporta la somme de $24.20 au mutuel.

Johnson-Marco sont vainqueurs

L'équipe des rudes lutteurs ont défait l'équipe formée de Louis XVI et Léo Poitras vendredi au stade Pigeon.

Après avoir perdu la première chute après une dure bataille qui a duré 25 minutes. Poitras rivalt les épaules du bucheron de Mont-Laurier.

Johnson et Marco prirent les deux suivantes en 17 et 25 minutes respectivement.

Le rude "Wild Bull" Leboeuf a défait le scientifique Bob Tiger après 28 minutes d'un bataille en règle qui mit la foule sur pied du début à la fin.

Gentleman Jim vainqueur

Gentleman Jim Kelly a défait Marcel Parthenais dans une belle rencontre et il fut déclaré vainqueur après 18 minutes.

Gérard Beauchamp et Claude Menard ont fait une belle rencontre qui se termina par un combat nul.

San Diego	002 000 0—	2 6 0
Seattle	200 010 x—	3 8 1
Dickey et Mathis; Nagy et Christie.		
Los Angeles	011 000 01—	3 6 0
Oakland	010 100 00—	2 8 0
Ostrowski, Spicer (7) et Peden, Evans (7); Gettel et Neal.		

la brasserie Dow vous offre

La GRANDE semaine de TV

du 7 au 11 sept.

lun.	FOOTBALL	OTTAWA vs ALOUETTES film du match de samedi le 5	9.30-10.30
mar.	BASEBALL	ROYAUX vs TORONTO baseball de la Ligue Internationale	9.00 à la fin de la joute
mer.	LUTTE	KALMIKOFF vs VALOIS CHRISTIE vs TAYLOR directement du Forum	9.00-10.00
jeu.	AVENTURES	"FOREIGN INTRIGUE"	10.30-11.00
ven.	FOOTBALL	HAMILTON vs ALOUETTES directement du Stade de Montréal	8.30 à la fin de la joute

HORIZONS SPORTIFS

PAR BERT SOULIERE

FRANK SHAUGHNESSY, l'actif président de la Ligue de baseball Internationale, était de passage au stadium De Lorimier en fin de semaine dernière. Naturellement, il fut bombardé de questions. Non au sujet du résultat des parties disputées par les Royaux de Wally Alston, mais en ce qui concerne la nouvelle voulant que la ville de Montréal achète le stadium du Montréal et que la métropole canadienne obtienne dès l'an prochain la franchise d'une équipe des majeures. Il est évident que Shaughnessy n'est pas très intéressé à ce que Montréal fasse partie des grandes ligues en 1954. Une telle éventualité nuirait considérablement à la survivance de son populaire circuit. Cependant, n'allez pas croire que Frank Shaughnessy s'objecte à ce que Montréal soit représenté un jour sous la grande tente. Interrogé à ce sujet, M. Shaughnessy a fait le commentaire suivant : "je souhaite de tout coeur que Montréal réussisse à obtenir sous peu une franchise des grandes ligues. C'est une ville possédant une population capable de faire "vivre" un club majeur. Mais un tel projet ne se matérialise pas facilement. Plusieurs problèmes de grande importance doivent être solutionnés. Et Montréal, comme toutes les autres villes désireuses d'obtenir la franchise d'un club des majeures, n'est pas une exception à la règle."

ET, D'AJOUTER LE PLUS important magnat du plus important circuit "AAA" dans le baseball organisé : "Si vous voulez connaître ma sincère opinion, je crois que Baltimore obtiendra la franchise d'une équipe des grandes ligues avant Montréal. Les Browns de St-Louis et les Athletics de Philadelphie sont, à mon avis, les deux seuls clubs majeurs désireux de transférer leur franchise dans une autre ville. L'an dernier, les Browns furent incapables de déménager à Baltimore, parce que le stadium de cette dernière ville n'était pas encore terminé pour faciliter les demandes que réclame un club sous la grande tente. Depuis plusieurs mois, toutefois, les propriétaires du stadium de baseball à Baltimore ont commencé la construction de plusieurs gradins additionnels pour accommoder les assistances qui habituellement volent un club majeur à l'oeuvre. Si la construction de ces estrades peut être terminée avant le premier avril prochain, Baltimore obtiendra alors la franchise d'un club des grandes ligues. C'est la promesse que la ville de Baltimore a reçue avant de procéder à l'addition d'autres sièges. Pour que Montréal obtienne dès l'été prochain le transfert d'une franchise d'un club majeur, il faudrait que l'on commence immédiatement à procéder aux améliorations que nécessiterait le stadium De Lorimier.

SI JAMAIS MONTREAL quitte les cadres de votre circuit pour devenir affiliée à une grande ligue est-ce que son départ affecterait la Ligue Internationale, a-t-on demandé à Frank Shaughnessy ? "Oui, de répondre ce dernier. "Montréal, depuis plusieurs années, a été la grande attraction dans ma ligue et soyez assuré que sa perte se ferait sentir. Mais nous avons pris des mesures radicales pour affronter l'éventualité. Il est de plus en plus rumeur que les villes Baltimore, Toronto et Montréal deviennent membres un jour des grandes ligues. Advenant que l'une de ces trois municipalités fasse le saut dans les majeures, nous saurons bien la remplacer par une autre ville. Nous avons déjà entamé des démarches à ce sujet et nous n'avons pas à nous inquiéter. La Ligue Internationale existe depuis de nombreuses décades et elle continuera d'exister. Et même si Sprinfield et Syracuse décident de se retirer des cadres de la ligue comme le veut Dame Rumeur, nous n'aurons aucun trouble à combler ce double départ, parce qu'il y a actuellement plusieurs villes (ici, Frank Shaughnessy a préféré ne mentionner aucun nom de ville) susceptibles de faire partie des cadres de la Ligue Internationale. La situation semble probablement critique, mais elle n'est pas encore alarmante.

UNE AUTRE QUESTION, avons-nous posée à Frank Shaughnessy : "Croyez-vous sincèrement que la direction des Dodgers de Brooklyn est intéressée à vendre le stadium De Lorimier ?" "Certainement, de répondre le président de la Ligue Internationale. Les dirigeants du club Brooklyn ne semblent pas trop avoir confiance en la survivance de la Ligue Internationale, surtout depuis que Springfield, Syracuse et même Ottawa sont mentionnées comme des villes étant sur le point de se retirer des cadres du circuit. Aujourd'hui, le stadium des Royaux de Montréal vaut un certain montant. (Ici, Frank Shaughnessy a préféré ne pas spécifier la somme exacte). Mais, nous sommes d'avis que le montant varie entre un et trois millions de dollars. M. Walter O'Malley, président des Dodgers, pourrait aujourd'hui vendre le stadium De Lorimier moyennant une somme très élevée, mais si jamais la Ligue Internationale est menacée de cesser ses activités, le même stadium vaudra beaucoup moins cher. Je comprends pour quelle raison, le club Brooklyn songe à vendre sa propriété à Montréal, avant qu'il ne soit trop tard. Le club Montréal est une proposition payante et avantageuse pour Brooklyn, mais elle le sera beaucoup moins le jour où la Ligue Internationale disparaîtra. La direction du Brooklyn craint probablement une telle éventualité, bien que je n'aie pas le moindre souci à ce sujet.

TOUT CE QUE J'AI à dire, c'est que les Braves de Boston ont pu transférer leur franchise à Milwaukee l'an dernier, parce que tout était prêt dans la Ville des Brasseries pour accepter un club majeur, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui pour Montréal et Toronto. J'admets cependant que Baltimore a pratiquement terminé ses préparatifs pour obtenir la franchise d'un club majeur. Et ces préparatifs ne se terminent pas du jour au lendemain. Croyez-moi, j'aimerais que Montréal et Toronto soient représentées un jour dans les grandes ligues, car ce sont deux véritables villes de baseball, mais de tels projets ne se réalisent pas en le temps de le dire. Il faut les étudier sous tous leurs angles et résoudre le moindre problème qui se présente. Permettez-moi de déclarer en terminant que plusieurs villes peuvent satisfaire les besoins d'un club majeur au point de vue théorique, mais lorsqu'il s'agit de la pratique, c'est différent".

Ce soir au parc Richelieu

J.L. Van en lice dans la course amble de $2,000

Des foules considérables ont envahi la piste du Bout de l'Ile en fin de semaine
Le fameux ambleur The Diplomat courra demain soir

La fin de semaine qui vient de s'écouler fut l'une des plus fructueuses pour les talentueux promoteurs Maurice Michaud et Donat Simard, qui se dépensent sans compter afin de promouvoir à l'essor du sport des courses sous harnais chez nous. Les foules-records qui ont envahi le Parc Richelieu ont pu constater que cette organisation n'avait rien perdu de son énorme popularité, et que les sportifs de la métropole endossaient 100% les efforts de ces promoteurs entreprenants.

Ainsi donc la direction du Parc Richelieu présentera ce soir son 89e programme de la saison. Pour l'occasion le secrétaire des courses Georges Giguère a préparé une carte de tout premier choix. Dans la classe principale à l'affiche les ambleurs de la Classe A seront en évidence. Parmi les partants on reconnaît les rapides J. L. Van des écuries McCool de Pembrooke, qui sera sous la conduite experte de François Leboeuf. Outre J. L. Van, le vétéran ambleur Canada Direct sera également de la mêlée et sera conduit par Wilmer Hillock. Le reste du peloton sera un groupe de jeunes ambleurs prometteurs, entre autres: Miss Mattie Mac, qui détient un record de 2.08 enregistré tout récemment à la piste du Parc Richelieu. Part Dillon, le solide ambleur des écuries Vic Lutman, sera aussi de la partie tout comme les nouveaux-venus, Castle Brook, Walter G et George Rambler, qui se sont avérés comme des ambleurs de grande classe.

Outre cette attraction d'envergure les amateurs auront l'occasion de voir à l'oeuvre les ambleurs de classe C, ainsi qu'un groupe de trotteurs de classe CC.

Cinq autres classes des mieux équilibrées compléteront ce programme de tout premier choix.

Le sensationnel ambleur The Diplomat, porte-couleurs des écuries Alex Parsons de London, Ont., prendra le signal du départ demain soir dans la course principale qui sera courue pour une bourse de $4,000. The Diplomat arrive directement de Batavia.

PREMIERE, D. amble, $400. — Lily O'Keefe, P. Sauvé; Frisco Tass, P. Blouin; Gatay B., R. Miville; Ida Direct, J. Jodoin; Golden Chillo, G. Beauchemin; Bur Siskiyon, T. Turcotte; Rippling Direct, V. Lutman; Calumet Gentry, M. Gingras.

DEUXIEME, D. Trot, $400. — Dick Peter, —; Jim Doddridge, R. Grandmaison; Select, G. Diotte; Stance Dillon, W. Harvey; Trelis Volo Jr., J. Larente; Rowe Riddell, K. Waples; Perryman, V. Lutman; Irvin Evelyn, R. Bardier.

TROISIEME, D. amble, $400. — Guy Wire, C. Moreau; Postman, G. Beauchemin; Miss Dillon, J. Jodoin; Primrose Hass, A. Boucher; Noreen Inworthy, R. Rajotte; Jean Hanover, J. Vachon; Dr. Porteous, M. Gingras; Scott Cash, R. Bardier.

QUATRIEME et SEPTIEME, amble, $2,000 — Walter G., D. Currie; Castle Brook, W. Harvey; Miss Mattie Mac, P. Boily; George Rambler, K. Waples; Canada Direct, W. Hillock; J. L. Van, F. Leboeuf; Part Dillon, V. Lutman.

CINQUIEME, C. amble, $500. — Tea For Two, H. McKinley; Just Teddy, D. Currie; Captain Cash, —; High Axworthy, M. Gingras; Bob Grattan, C. Baker; Meredith Jr., J. Jodoin; Sunday Beau, R. Bomar; Lucy B. Grattan, —.

SIXIEME, C.C. trot, $600. — Scotch Child, C. Bardier; Admiral Jim, R. Bardier; Crimson Glow, W. Dupont; Rebella Mc, L. Dunlop; Highmame, A. Boucher; Davey Rowntree, A. Giard; Prince Britton, A. Rogers; Ante Up, M. Gingras.

HUITIEME, D.D. amble, $400. — Dinnie Lee, R. Monette; Sleepy Tom, P. Boily; Peter Dawn, K. Waples; Lucy's Wayne, L. Dunlop; Tapa, A. Coté; Yankie Dale, R. Bomar; Glendale Doreen, L. Brodeur; Little Clipper, F. Turenne.

Grand Knight est formidable

Le sensationnel Grand Knight porte-couleurs des écuries Bernard et Gevry de St-Pie de Bagot, a continué sa marche triomphale en remportant les honneurs du stake 2.14 amble, qui était disputé pour une bourse de $2,000. Il remportait ainsi ses 6e et 7e victoires consécutives, disposant des solides ambleurs tels que Bandleader des écuries Lucien Dugré de Sherbrooke, qui se plaçait en chaque occasion en arrière de Grand Knight en ses quatre derniers départs; de Wilson Abbe de l'écurie Lucien Brodeur de Montréal Nord, et des solides Ensign Grattan et Honor's Bon Volo de l'écurie Michaud et Simard de Québec.

Les averses répétées de la journée de samedi ne devaient en rien nuire à la présentation de ce fameux programme, qui fut des plus goûté par 5,000 spectateurs intéressés qui envahirent le populaire hippodrome du Bout de l'Ile. Les victoires de Grand Knight donnèrent lieu à des performances extraordinaires de sa part, couvrant le mille à deux reprises en des temps de 2.11, sur une piste qui avait été fortement détrempée par les ondées de la journée. Bandleader le vaillant ambleur des écuries de Lucien Dugré reconnu comme excellent "mudder" livra une lutte intéressante au vainqueur, qui toutefois s'affirma comme l'un des plus prometteurs prospects au pays. Grand Knight qui n'est âgé que de 5 ans vient de s'affirmer comme un dangereux adversaire.

Vic Song gagne

Vic Song des écuries Paul Jodoin de Québec enlève les honneurs de la course principale de dimanche dernier en couvrant le mille en 2.07 3/5 après avoir terminé la première épreuve en arrière du rapide Jeffrey Hanover, qui causa une surprise pour rapporter la jolie somme de 33.20 au pari mutuel. Vic Song, un des plus formidables trotteurs au pays, ajoutait à son brillant palmarès un autre triomphe des plus impressionnants.

Il était conduit par le vétéran Henri Cantin qui ne commit aucune erreur dans la 2e épreuve après s'être emparé de la pôle dès le début et conservé son avantage jusqu'au fil d'arrivée, repoussant ainsi les efforts combinés de Pat H., Jeffrey Hanover et de Ben Boy, qui terminèrent dans l'ordre.

RESULTATS DE DIMANCHE

PREMIERE COURSE. — Victory Direct (A. Giard), 9.20, 5.60, 4.30; Honor's Wonder (F. Leboeuf), 12.50, 5.10; Kremlin Rosecroft (P. Masse), 4.20. Temps: 2:14 1-5. Ont aussi couru: Kate G., Guy Worthy, Lady J. Grattan, Rose Pointer, Sandy Grattan S.

DEUXIEME COURSE. — George Norris (R. Miville), 8.90, 3.70, 2.40; Mee McGregor (F. Leboeuf), 4.90, 2.80; Signal Abbe (A. oBucher), 2.30. Temps: 2:14. Ont aussi couru: Miss Lou Volo, California Kid, Dwight Dillon, Rhea Bales, Orphan Dick.

Le pari double a rapporté $37.

TROISIEME COURSE. — Cruickston Star (F. Leboeuf), 3.60, 4.10, 3.20; Sandy H. Lee (P. Sauvé), 3.90, 3.00; F. R. Volo (M. Gingras), 3.60. Temps: 2:15 4-5. Ont aussi couru: Eddie Gantle, Dearie Laird, Cindy Song, Van Fleet, Barbara Volo 2nd.

La quinella a rapporté $13.05.

QUATRIEME COURSE. — Bonnie S. Grattan (N. McFann), 6.20, 3.90, 2.90; Ambassador Scott (K. Waples), 4.00, 2.70; Dandy Handy (A. Rogers), 3.40. Temps: 2:09 2-5. Ont aussi couru: Tommie Mc, Donald Royal, Sacramento.

CINQUIEME COURSE. — Jeffrey Hanover (A. Harrison), 33.20, 11.00, 5.80; Vic Song (H. Cantin), 3.90, 3.70; Johnnie M. (A. Rogers), 7.00. Temps: 2:07 3-5. Ont aussi couru: Signal Lee D., Ben Boy, Pat H., Mickie Volo.

SIXIEME COURSE. — Nikie Dillon (P. Sauvé), 18.30, 7.50, 4.70; Black Prince (B. Bradette), 16.80, 11.30; Volo Bars (B. Grisé), 7.30. Temps: 2:13 2-5. Ont aussi couru: New Lowell, Billa May, Miss Rose B., Little Majesty, Tara Talara.

La quinella a rapporté $129.15.

SEPTIEME COURSE. — Bonnie S. Grattan (N. McRann), 4.50, 3.00, 2.30; Ambassador Scott (K. Waples), 3.20, 2.40; Sacramento (R. Tilden), 3.10. Temps: 2:12 2-5. Ont aussi couru: Dandy Handy, Tommie Mc, Donald Royal.

HUITIEME COURSE. — Vic Song (H. Cantin), 3.80, 3.00, 2.60; Pat H. (R. Bardier), 12.30, 4.20; Jeffrey Hanover (A. Harrison), 3.80. Temps: 2:07 2-5. Ont aussi couru: Ben Boy, Mickie Volo, Johnnie M., Signal Lee D.

NEUVIEME COURSE. — April Rose (T. Turcotte Jr.), 8.70, 4.40, 2.70; Preako (A. Rogers), 8.10, 4.90; Miller (A. oBucher), 3.10. Temps: 2:14 1-5. Ont aussi couru: Little Wayne Scott, Lady Effective, Bifty Lu, Doctor McCormick, Sunrise B.

La quinella a rapporté $41.90.

Résultats de samedi

PREMIERE — Katy B. (McRann) 10.20, 4.60, 3.10 ; Lily O'Keefe (Sauvé) 10.30, 5.60; Hasty Scott (Brissette) 2.70 ; Rosia Dale, Princess McGregor, Jerry Henley, Jamesina. Temps : 2.21.

DEUXIEME — Flo Express (Boucher) 22.20, 10.20, 10.80 ; Lord Lee (Turcotte) 5.00, 5.10 ; Select (Diotte) 8.90 ; Maryland, Selkamite, Stance Dillon, House of Lords, Jim Doddrigue, Glendale Dillon. D.D. $131.50. Temps : 2.22.

TROISIEME — Remus The First (Quesnel) 5.30, 3.60, 2.90 ; Just Teddy (Currie) 5.00, 3.20 ; Royal Spice (Leboeuf) 4.20 ; Volation Tom, Dillon The Great, Van Rirk, Bob Grattan. Quinella 28.60. Temps : 2.16 2-5.

QUATRIEME — Crimson Glow (Masse) 13.90, 6.70, 4.60 ; Miss Bessie Volo (Dionne) 7.00, 4.80 ; Pablo Hanover (McKinley) 6.10 ; Dr Riddell ; Davey Rowntree, Glocca Morra, Scotch Child, Westphal Girl. Quinella $41.40. Temps : 2.15.

CINQUIEME — Grand Knight (Boucher) 3.70, 2.80, 2.20 ; Bandleader (Larente) 2.30, 2.20 ; Wilson Abbe (Brodeur) 2.50 ; Ensign Grattan, Honor's Bon Volo. Temps : 2.11.

SIXIEME — George Rambler (Waples) 8.80, 4.70, 4.30 ; Miss Mattie Mac (Boily) 4.40, 3.90 ; Dischord (Larente) 3.70 ; Walter G., Charley Zeiss, Prim Peter. Temps : 2.15.

SEPTIEME — Crimson Glow (Masse) 68.0, 3.60, 3.60 ; Miss Bessie Volo (Dionne) 5.50, 3.60 ; Scotch Child (Bardier) 8.80 ; Pablo Hanover, Glocca Morra, Dr Riddell, Westphal Girl, Davey Rowntree. QUINELLA $17.75. Temps : 2.15 1-5.

HUITIEME — Grand Knight (Boucher) 3.20, 2.10, 2.05 ; Bandleader (Larente) 2.05, 2.05 ; Wilson Abbe Brodeur) 2.05 ; Ensign Grattan, Honor's Bon Volo. Temps : 2.11.

NEUVIEME — Buddy Hanover (Waples) 8.50, 4.50, 3.20 ; Bonnie Lee H. (Baise) 4.50, 3.00 ; Dale Whitney (Tucotte) 5.80 ; Bonnie Baker, Saratoga, Ruth Dillon. Quinella $16.10. Temps : 2.20.

Menaces proférées contre Mantle

BOSTON. (A.P.) — Mickey Mantle, voltigeur des Yankees de New-York, était surveillé par deux policiers, alors qu'il a joué dans un programme double contre les Red Sox de Boston, hier. Il y a deux semaines environ, une lettre anonyme provenant de Boston, était adressée à Mantle, au stadium des Yankees. Ces derniers jouaient à l'étranger. On pouvait lire ce qui suit sur la lettre : "il est préférable pour toi (Mantle) de ne pas jouer à Boston. Tu peux également faire le message à tes coéquipiers."

La police de New-York a demandé aux autorités policières de Boston de faire enquête dans cette affaire. Mantle a joué et a ignoré cette lettre de menaces. Il était étroitement surveillé par deux détectives. Il y a deux ans, Phil Rizzuto, des Yankees, recevait une lettre de menaces en provenance de Boston également.

Uniformes empruntés

BALTIMORE. (A.P.) — Les Cubs de Springfield, de la Ligue de baseball Internationale, ont dû emprunter des uniformes des Orioles de Baltimore pour commencer un programme double ici hier.

La première joute est commencée 45 minutes plus tard parce que la direction des Orioles dut trouver 11 uniformes pour habiller des joueurs du Springfield.

Les uniformes des Cubs étaient entre Baltimore et Springfield, mais personne ne semblait connaître l'endroit précis. Le club Springfield est actuellement à vendre.

THE DIPLOMAT reconnu comme l'un des meilleurs coursiers au monde, est arrivé à la populaire piste du parc Richelieu et participera à sa première course au Bout de l'Ile demain soir. On le voit ci-dessus photographié avec son entraineur

Trotteurs de réputation en lice ce soir à Blue Bonnets

Neuf courses bien balancées à l'affiche d'un programme de la Fête du Travail ajourné à cause de la mauvaise température

Un programme de gala avec $8,000 en bourses a été ajourné samedi soir à Blue Bonnets à cause de la mauvaise température et il a été présenté hier soir devant une foule enthousiaste qui a fortement apprécié chacune des neuf épreuves. Le programme de la Fête du Travail, déjà publié dans les journaux, a été naturellement remis à ce soir alors que les meilleurs coursiers répondront au signal de départ dans chacune des courses préparées par le secrétaire Edmund J. Webb. Une course pour trotteurs avec une bourse de $1,600 sera la principale attraction du programme de ce soir et l'on verra entre autres des coursiers rapides tels Autocrat, Burnell Hanover, Davey Rowntree, Glendale Doctor, Maiden Song et autres.

Tous les partants dans cette classique sont des vainqueurs de nombreuses bourses possédant des records impressionnants tant au Canada qu'aux Etats-Unis et la direction de Blue Bonnets est fière de qualifier cette course comme la plus importante disputée au pays jusqu'ici cette saison.

Une forte compétition est en perspective dans chacune des épreuves à l'affiche pour ce soir. Dans la septième course pour ambleurs ,comportant une bourse de $800 l'on verra Colonel G., Globetrotter, Jessie Dale et Argyle Lee livrer la lutte à d'autres coursiers de réputation.

Chacune des courses à l'affiche promet de donner lieu à une forte compétition ce qui constitue naturellement le grand intérêt chez les amateurs. La direction de Blue Bonnets a su aprécier le bel encouragement et le patronage d'une nombreuse et distinguée clientèle depuis sa soirée d'ouverture et elle s'efforce de présenter des programmes pouvant intéresser non seulement les pripriétaires de chevaux en offrant des courses de toutes les catégories mais aussi le public qui aime les fins de courses contestées et captivantes.

C'est pour cette raison que les chevaux continuent d'arriver en très grand nombre à Blue Bonnets pour une saison qui promet d'être des plus fructueuse. Pas moins de 400 coursiers sont déjà abrités dans les écuries du champ de course du boulevard Décarie et tout laisse prévoir des programmes plus attraynts les uns que les autres.

PREMIERE, C amble, 1 m. $300 — Lila Doirect, C. Chase; Mr Mose, C. Morrisey; Barbara Ann McKinney, W. Travis; Happy Volo, R. Courchesne; Homewood, R. Kerr; Victor Marque, J. Meloche; Ally Brook C., R. Butler; Doctor Wilson, C. Brown.

DEUXIEME, C amble, 1 m. $300. — Miss Ruth, R. Bisson; Silver Hal, J. Harvey; Delaware Gazette, G. Lanthier; Happy Batchelor, C. Brown; Glencarnock Belwin, M. Dostie; Diamond Feet, G. Flood; Nell Grattan, R. Butler; Billie Nickle, D. Farrington.

TROISIEME, C amble, 1 m. $300 — R. C. Grattan, L. Pelletier; Jeronomo, R. Silliphant; Marc Guy, G. Diotte; Maryland Bob, G. Lachance; Doreen Grattan, G. Bouvrette; Glendale Daisy, R. Butler; Dorothy's Star, H. Ingles; Sir Guy Todd, P. Caldwell.

QUATRIEME, CC amble, 1 m. $400. — Jimmy Baron, F. Roloson; Shidehara, W. Pyke; Rene Hanover, O. Pepin; Prince K., G. Ramsay; September Sauns, C. Brown; Irish Lane, F. Church; Poplar Dale, J. Quesnel; Earla Grattan, J. Wiener.

CINQUIEME, B trot, 1 m. $1,600. (div.) — Peggy Lee M., C. Morrissey; Lord Brook, C. James; Hall Guy, D. Eastman; Hillcrest Betty, F. Roullard; Glendale Doctor, C. Chapman; Duz Stout, H. Parker; Chum B., H. Larochelle; Moose Hanover, P. Dussault.

SIXIEME, B amble, 1 m., handicap, $800. — Chilcoot Bars, B. Pyke; Hony Mac Grattan, P. Caldwell; Senator Bars, E. Kennedy; Katrinka Chief, J. Parker; Sergeant Dyer, F. Roullard; Eva Riggs, H. Larochelle.

SEPTIEME, B amble, 1 m. $800. — Bonnie Doon, — ; Colonel G., C. Chapman; Clobetrotter, H. Parker; Barbara Ann S., W. Grant; Jessie Dale, J. Wiener; Argyel Lee, G. Ramsay.

HUITIEME, B trot, 1 m. $1,600 (div.) — Peggy Lee M., C. Morrissey; Lord Brook, C. James; Hall Guy, D. Eastman; Hillcrest Betty, F. Roullard; Glendale Doctor, C. Chapman; Duz Stout, H. Parker; Chum B., H. Larochelle; Mose Hanover, R. Dussault.

NEUVIEME, C amble, 1 m. $300. — Peter Margue, H. Larochelle; Swingalong, C. Morrisey; Atomik Grattan, O. Lavigne; Lovely Dream, E. Larente; Carmen Patch, G. Lachance; Mr King, L. St-Jacques; Smoky Todd, A. Gravel; Brown Calculation, L. Pelletier.

Les sélections à Blue Bonnets

1—Barbara Ann McKinney, Happy Volo, Lila Direct.
2—Glencarnock Belwin, Silver Hal, Billie Nickle.
3—Dorothl's Star, Sir Guy Todd, R. C. Grattan.
4—Earla Grattan, Poplar Dale, Prince K.
5 et 8—Duz Stout, Mose Hanover, Chum B.
6—Evan Riggs, Kathrinka Chief, Sergeant Dyer.
7—Bonnie Doon, Barbara Ann S., Argyle Lee.
9—Swingalong, Lovely Dream, Mr King.

●●● Sandy Amoros abaisse le record . . .

(Suite de la 39e page)

fait compter le 7e point des Montréalais. Hrabczak a accordé quatre balles à Don Hoak et Skaff le remplaça par John Mackinson. Deux autres buts sur balles ont donné un point gratuit aux champions du circuit Shaughnessy et les Royaux effectuèrent un triple vol de buts.

Pour sa part, Hoak vola le marbre, pour le 8e point. Dans la 7e manche, les Royaux enregistrèrent un autre point, puis ce fut la débâcle des Athletics dans la 8e manche, quand les Montréalais se rallièrent pour huit points. Au cours de ce massacre des visiteurs, les joueurs du Royal groupèrent trois buts sur balles et sept coups sûrs, dont le 2e circuit de Whitman avec les buts remplis.

Deuxième partie

Les Athletics prirent l'avance dans la deuxième partie en comptant un point non mérité dans la 2e manche. Andy Tranakitch compta du troisième coussin quand Chico Fernandez commit une erreur sur le roulant de Walt Rogers. Ce n'est qu'à la 4e manche que les Royaux réussirent à briser la glace aux dépens de Kohl en comptant deux points pour prendre les devants.

Un simple de Roy Hartsfield, combiné avec le double de Sandy Amoros, un long coup de Nelson dans les mains du voltigeur de droite et un coup retenu très bien réussi par Frank Marchio ont produit ces deux points.

Chico Fernandez fut erratique dans la 5e manche et Ludwick fut vraiment dans l'embarras. Un simple de Hal Bevan, un but sur balles à Taylor et une bévue commise par Fernandez ont rempli les buts. Le long coup de Fred Gerken a fait compter le point égalisateur pour Ottawa et Fernandez commit une autre erreur, permettant aux visiteurs de réussir leur troisième point. Gohl réussit ensuite un simple pour faire compter le 3e point de la manche et donner une avance de 4 à 2 à son club.

Les Royaux ont égalisé les chances, 4 à 4, à leur 5e voyage au marbre, en comptant une fois, résultat d'un simple de Roebuck, qui cognait à la place de Ludwick, un autre simple de Roy Hartsfield un roulant dans le champ intérieur qui fit avancé les coureurs d'un coussin chacun et un simple de Sandy Amoros.

Dans la 6e reprise, les Athletics s'assurèrent la victoire en croisant le marbre quatre fois. Lehman retira le premier frappeur à lui faire face, mais il accorda un simple à Hal Bevan et un but sur balles à Limner. Joe Taylor a cogné une longue chandelle et Spruill se rendit au sac initial via quatre balles. Avec les buts remplis, Fred Gerken frappa un simple, bon pour deux points. Ottawa réussit un autre point sur une erreur de Don Hoak et le deuxième coup sûr du lanceur Vince Gohl a fait compter le 8e et dernier point du club Ottawa.

Lasorda en vedette

Le gaucher Tom Lasorda a brillé d'un vif éclat au monticule samedi soir alors que Royal a flanchi Ottawa, 4 à 0. Lasorda a lancé la partie complète, remportant sa 16e victoire de la saison contre huit défaites.

Ici et là

Sandy Amoros cogne actuellement pour une moyenne de .355. Il a d'excellentes chances d'abaisser le record de Jackie Robinson, qui en 1946 conserva une moyenne de .349 au marbre. C'est la plus haute moyene conservée par un joueur au cours d'une saison régulière dans l'histoire des Royaux de Montréal . . . Rocky Nelson a maintenant fait compter 130 points . . . Fernandez fut tellement erratique dans la 2e joute dominicale qu'il fgut remplacé par Stan Rojek au 6e engagement . . . Hamp Coleman doit lancer pour Royal contre Toronto ce soir . . .

Los Angeles	002 000 0— 2	6 1
San Francisco	104 101 x— 7	9 1

Gumpert, Padget 3 et Peden; Muncrief et Tiesiera.

Oakland	000 000 1— 1	7 0
Hollywood	000 120 x— 3	7 1

Ferrarese, Murphy 6 et Cuitti; Welmaker et Malone.

Ted Williams permet aux Red Sox de . . .

(Suite de la 46e page)

A DETROIT

Première joute

Chicago	ab	p	cs	r	a	Détroit	ab	p	cs	r	a
Carrasq ac	3	0	1	2	4	Kuenn ac	3	0	1	3	2
Fox 2b	4	1	1	3	1	Hatfield 2b	5	2	4	3	3
Boyd cg	4	0	2	3	0	Boone 3b	4	1	1	0	5
Elliott 3b	3	0	0	1	3	Delsing cc	4	2	2	3	1
Fain 1b	4	0	1	6	1	Nieman cg	2	1	1	0	0
Stewart cd	2	1	0	2	0	Lund cg	1	0	0	3	0
Trucks 1	0	0	0	0	0	Dropo 1b	4	0	2	9	2
aMele	1	0	0	0	0	Souchoc cd	4	0	0	1	0
Rivera cc	3	0	0	2	0	Bucha r	3	0	1	4	1
Lollar r	3	0	0	4	0	Garver 1	4	0	0	1	1
Keegan 1	2	0	1	0	1						
Wright cd	1	0	0	1	0						
Johnson 1	0	0	0	0	0						
TOTAUX	30	2	6	24	10	TOTAUX	34	6	12	27	15

a—Frappa pour Johnson à la 9e.

CHICAGO	110 000 000— 2
DETROIT	000 003 30x— 6

Points produits par, Boyd, Keegan, Nieman, Dropo 4, Delsing. Deux-buts, Boyd, Carrasquel, Nieman, Delsing. Sacrifice, Lollar. Doubles-jeux, Elliott à Fox à Fain; Keegan à Carrasquel à Fain; Bucha à Hatfield. Laissés sur les buts, Chicago 6, Détroit 9. Buts sur balles, Keegan 4, Johnson 1, Garver 4. Retirés au bâton, Keegan 2, Johnson 2, Garver 4. Coups sûrs contre Keegan 7 en 5 2-3, Trucks 4 en 1 1-3, Johnson 1 en 1. R et Er, Keegan 3-3, Trucks 3-3, Johnson 0-0, Garver 2-2. Balle passée, Bucha. Gagnant, Garver (10-10). Perdant, Keegan (4-5). Arbitres, Passarella, Grieve, Napp et Duffy. Temps, 2.30, Assistance 25,000.

Deuxième partie

Chicago	ab	p	cs	r	a	Détroit	ab	p	cs	r	a
C'asquel ac	4	0	1	4	1	Kuen ac	5	1	2	2	4
Fain 1b	4	1	2	1	2	Hatfield 2b	5	1	1	4	3
Minoso cg	4	1	3	1	0	Boone 3b	4	1	2	2	2
Mele cd	3	0	0	2	0	Delsing cc	2	0	0	2	0
Wilson r	3	0	0	8	0	S'chock cd	4	0	2	2	0
Ryan 3b	3	0	1	0	1	Dropo 1b	4	0	2	7	0
Rox 2b	4	0	0	2	2	Batts r	4	0	1	7	1
Rivera cc	3	0	1	5	0	Lund cg	3	0	0	1	0
a-Marsh	1	0	0	0	0	Hoeft 1	3	1	1	0	0
Fornieles 1	3	0	0	1	0						
Dorish 1	0	0	0	0	0						
Totaux	32	2	8	24	6	Totaux	34	4	11	27	10

a—Retiré pour Rivera à la 9e.

CHICAGO	000 200 000—2
DETROIT	001 000 30x—4

Erreur: Ryan. Points produits par: Ryan 2, Boone 3, Souchock. Deux-buts: Kuenn, Souchock, Trois-buts: Hatfield. Sacrifices: Mele, Hoeft. Doubles-jeux: Boone, Hatfield et Dropo, Kuenn, Hatfield et Dropo. Laissés sur les buts: Chicago 6, Détroit 10. Buts sur balles: Fornieles 2, Dorish 1, Hoeft 2. Retirés: Fornieles 7, Dorish 1, Hoeft 7. Coups sûrs contre: Fornieles 11 en 6 1-3, Dorish 0 en 1 2-3. Points et points mérités: Fornieles 4-4, Dorish 0-0, Hoeft 2-2. Lanceur gagnant: Hoeft 9-13. Lanceur perdant: Fornieles 8-7. Arbitres: Grieve, Napp, Duffy et Passarella. Temps: 2.12. Assistance: 28,259.

Segura l'emporte

MUNICH, Allemagne. (A.P.) — Pancho Segura, de l'Equateur, a défait Frank Sedgman, de l'Australie, 7-5; 4-6; 7-5, dans un match de tennis professionnel disputé ici samedi.

Ken McGregor, un australien, a vaincu son compatriote, Dinny Pails, 6-4; 2-6; 6-2.

En doubles, Sedgman et McGregor ont vaincu Segura et Pails, 8-6; 6-2.

Sacramento	410 210 4—12	18 2
Seattle	000 000 0— 0	3 0

Watkins et Ritchey; Del Duca, Lovrich 1, L. Meyers 5 et Christie.

TENNIS COUPE DAVIS

FINALES DE LA ZONE DE L'AMERIQUE DU NORD

ETATS-UNIS vs CANADA

MOUNT ROYAL TENNIS CLUB

2106 ave Grey, Montréal

11 sept., 1.30 p.m., simples—12 sept., 2.00 p.m., doubles
13 sept., 1.30 p.m., simples

Prix : $1.50 - $2.50 - $3.00 (taxes incluses)

Billets en vente chez :
Mount Royal Tennis Club, WA. 6426, WA. 6668; T. Eaton Co., Ltd., 677 ouest, rue Ste-Catherine, PL. 9211; Laverdure & Murray, 330 est, rue Craig, MA. 1362; Lord's Sport Shop, 1300 ouest, rue Ste-Catherine, UN. 6-8301; Murray & Co., Inc., 1474, rue Mansfield, PL. 9401; Gagnon Sports, 7125, rue St-Hubert, DO. 5815; Molloy's Luggage & Sport Shop, 5152 rue Sherbrooke O., HU. 8-6883

L'étiquette est REMARQUABLE...

la lager l'est

ENCORE PLUS

KINGSBEER

la bière de RIZ

AU GOÛT DES CANADIENS

BRN-71

DU SOIR AU LENDEMAIN

Par PAUL PARIZEAU

LES DODGERS de Brooklyn mènent le bal avec une avance tellement confortable en tête du classement de la Ligue Nationale, en ce lendemain de la Fête du Travail, que seule une catastrophe qui engloutirait complètement le club de Chuck Dressen pourrait l'empêcher de remporter un deuxième championnat consécutif. Tandis que les Giants sont véritablement morts et enterrés en autant que la présente course au championnat est concernée, Chuck Dressen se trouve dans une position confortable, beaucoup plus qu'il ne l'était plus tôt cette saison, lorsque plusieurs de ses décisions ont fait couler beaucoup d'encre et suscité de vertes critiques dans plusieurs milieux. Dressen s'est tenu sous une grande réserve en attendant le résultat de certains chambardements exécutés dans son alignement. Il n'a fait aucune prédiction susceptible de le laisser "au blanc". Il s'est abstenu d'écrire le moindre article dans les magazines désireux d'obtenir ses impressions et comme l'écrivait récemment Dan Parker, Il en résulte que cette saison qui a été dépourvue totalement de toute prédiction de la part du gérant des Dodgers laisse précisément Charley dans la situation remarquable du grand prophète auprès de la clientèle de Ebbets Field.

* * *

CERTAINS SCEPTIQUES proclameront que Dressen n'a rien accompli de miraculeux et que n'importe quel homme aussi chanceux d'avoir un solide matériel en main n'aurait pas pu faire autrement que de gagner le championnat. L'on peut difficilement proclamer les Dodgers de cette saison comme le club le meilleur à représenter cette ville dans la Ligue Nationale. Même si c'était le cas, l'on sait qu'un club possédant une phalange d'étoiles peut se désintégrer beaucoup plus rapidement qu'un autre médiocre, si le pilote est incompétent. Nous croyons que Dressen mérite une grande part de crédit pour le succès remporté par son club. Dressen est sans aucun doute un homme qui n'a pas la langue dans sa poche. Il n'y va pas par quatre chemins pour donner sa façon de penser. Il agit constamment avec droiture et confiant en lui-même sans s'inquiéter des critiques que ses décisions peuvent provoquer.

L'on se souviendra que certaines décisions prises par Dressen au début de la saison étaient radicales et risquaient de provoquer une véritable catastrophe si elles n'avaient pas apporté les résultats attendus. Ce fut le cas lorsque Dressen décida de retirer Billy Cox du troisième but pour laisser place à Jackie Robinson qui avait toujours scintillé au deuxième but et le remplacer par un Junior Gilliam absolument novice à ce poste. Lorsque ces changements furent effectués, plusieurs le considérèrent comme un désastre certain. Ils sont aujourd'hui considérés comme l'oeuvre d'un génie. Le fragile Cox a grandement bénéficié du repos dont il a pu jouir au printemps et son rendement est aujourd'hui excellent. En utilisant Jackie au troisième et au champ gauche, Dressen a pu pleinement utiliser le dur coup de bâton de Robinson sans affaiblir le moindrement le club défensivement. Robinson est ce type de joueur qui ne peut pas jouer une mauvaise partie quelle que soit la position qu'il occupe sur le losange.

* * *

JUNIOR GILLIAM avait fait sensation durant son séjour avec les Royaux. Il avait attiré l'attention de Buzzie Bavasi et Chuck Dressen devait nécessairement avoir en lui une grande confiance en se basant sur ses performances passées. Il n'a pas désappointé. En plus d'exceller défensivement, Gilliam est très rapide sur les sentiers. Sa faiblesse au bâton au début de la saison fut de courte durée car il n'a pas tardé à reprendre son aplomb. Sa moyenne de .285 actuellement n'est pas extraordinaire, mais fort respectable en dépit du fait que les Dodgers possèdent de nombreux frappeurs redoutables.

L'un des facteurs qui ont aidé la cause du Brooklyn fut sans doute le réveil de Carl Furillo. Ce voltigeur vétéran connait l'une des meilleures saisons de sa carrière avec une moyenne au bâton de .335 avec 21 coups de circuit à son crédit au moment où ces lignes sont écrites en comparaison de .247 et huit circuits la saison dernière. Furillo s'est avéré l'homme de l'heure dans les moments critiques cette saison. Le "retour" de Gil Hodges est un autre facteur qui mérite d'être mentionné. Son coup de bâton a fortement aidé la cause du Brooklyn alors qu'il a maintenu une moyenne au-dessus de .300 tout en demeurant au nombre des leaders pour les points produits.

C'est un fait que les Dodgers possèdent actuellement quatre gros canons comme jamais ils n'ont eu l'occasion d'en réunir dans le passé : Campanella, Snider, Hodges et Furillo. Ces durs cogneurs sont assurément responsables de ces prédictions de plusieurs voulant que les Dodgers gagnent leur première série mondiale en octobre prochain. Parmi ces optimistes se trouvent même plusieurs admirateurs des Yankees qui ne croient pas que Casey Stengel avec ses frappeurs gauchers puisse rivaliser avec "ces meurtriers du bâton" que possède Dressen.

* * *

C'est un fait que les Dodgers ont dominé le classement et accumulé bon nombre de victoires sans une tenue trop remarquable de leurs lanceurs, si l'on fait exception de Carl Erskine. Les Dodgers ne sont pas encore champions du monde. L'an dernier ils ont gagné le championnat de la Ligue Nationale faute de compétition adéquate, mais ils répètent l'exploit cette année en battant tous les adversaires les plus menaçants. Tout peut naturellement arriver dans une courte série et c'est probablement la raison pour laquelle Dressen préfère ne faire aucune prédiction, mais il n'en reste pas moins vrai que les nombreux partisans du Brooklyn attendent la prochaine lutte entre les Bums et les Yankees avec le plus grand optimiste et une confiance inébranlable dans la victoire de leur club.

Dans la ligue Américaine...

Ted Williams permet aux Red Sox de Boston de diviser avec les Yankees de New-York

Cleveland s'assure la seconde place, en battant Saint-Louis deux fois — Al Rosen frappe son 39e coup de circuit — Washington défait Philadelphie, à deux reprises — 38e coup de quatre buts de Gus Zernial — 2 échecs des White Sox

BOSTON (AP) — Les Yankees de New-York et les Red Sox de Boston ont divisé les honneurs d'un programme double. Ted Williams a fait compter 3 points dans la première joute que son club gagna 7-4.

Les Yankees ont gagné la seconde par 5-3.

A Cleveland, les Indians ont remporté les honneurs d'un programme double contre les Browns de St-Louis, 3-0 et 10-7. Les faits saillants de la journée: un blanchissage de six coups sûrs par Bob Lemon et qui remportait ainsi sa 19e victoire de la saison, et des circuits opportuns de Al Rosen, Dale Mitchell et Larry Doby. Pour Rosen, c'était son 39e et pour Doby, son 22e de la saison.

A Philadelphie, Mickey Vernon, le meilleur frappeur de la ligue

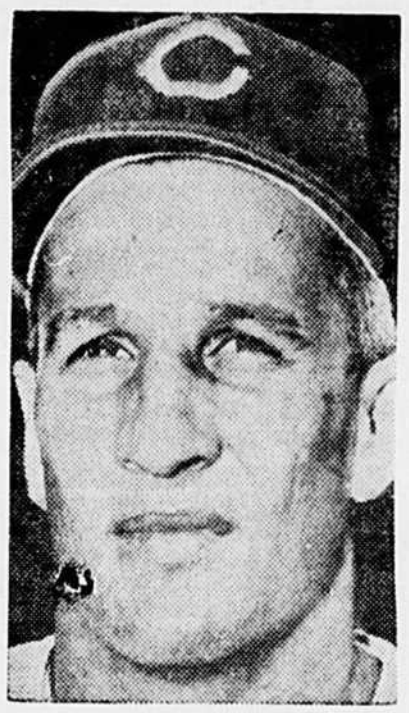

Al Rosen ... efficace

Américaine, a fait compter un point et en a compté deux alors que les Sénateurs de Washington ont défait les Athlétiques de Philadelphie, 6-3, dans la deuxième partie d'un programme double. Les Sénateurs avaient aussi gagné la première 13-2. Gus Zernial a réussi son 38e circuit dans la seconde joute.

A Détroit, Walt Dropo et Ray Boone ont fait compter des points au moment opportun, alors que les Tigers de Détroit sont venus de l'arrière pour vaincre les White Sox de Chicago, 6-2 et 4-2.

Cette double victoire a permis aux Tigers de se hisser en sixième position, la plus haute qu'ils aient atteinte depuis 1951.

A CLEVELAND

Première partie

St-Louis	ab	p	cs	r	a	Cleveland	ab	p	cs	r	a
Groth cc	4	0	1	3	0	Avila 2b	4	2	2	3	4
Koros cg	4	0	0	0	0	Glynn 1b	3	0	1	10	0
Kryr'ki,1b	4	0	0	11	0	Mitch'll cg	4	0	0	0	0
Wertz cd	3	0	0	2	0	Ken'dy cg	0	0	0	0	0
St'ph'ns 3b	4	0	3	1	2	Rosen 3b	4	0	1	2	0
Courtney r	4	0	0	7	1	Doby cc	3	0	0	5	0
Young 2b	3	0	1	0	2	Sl'pson cd	3	0	1	2	0
Hunter ac	3	0	0	0	3	Str'kl'd ac	3	0	0	1	5
Brecheen l	1	0	0	0	0	Hegan r	3	1	1	4	0
a-Edwards	1	0	1	0	0	Lemon l	3	0	0	0	3
Stuart l	0	0	0	0	0						
Totaux	31	0	6	24	8	Totaux	30	3	6	27	12

a—Frappa pour Brechen à la 8e.

ST-LOUIS ..... 000 000 000 — 0
CLEVELAND ..... 000 100 02x — 3

Erreur : Etephens. Points produits par : Rosen, Hegan. Circuit : Hegan. Buts volés : Avila, Rosen. Doubles-jeux : Lemon à Strickland à Avila à Glynn ; Strickland à Avila à Glynn. Laissés sur les buts : St-Louis 6, Cleveland 4. Buts sur balles de Breechen 1, Lemon 2. Retirés au bâton : Brechen 6, Lemon 3. Coups contre Brechen 3 en 7 manches ; Stuart 3 en 1. Points et points mérités contre Brechen 1-1, Stuart 2-1. Lemon 0-0. Lanceur gagnant : Lemon (19-13). Lanceur perdant Breechen (5-11). Arbitres Stevens, Soar, Summers et Froesse. Temps : 1.52.

Deuxième joute

St-Louis	ab	p	cs	r	a	Cleveland	ab	p	cs	r	a
Groth cc	5	1	2	3	0	Avila 2b	5	2	2	0	5
Kokos cg	5	0	1	5	0	Glynn 1b	4	0	0	6	0
Kryhosk 1b	5	1	1	8	1	Mitchell cd	5	1	1	0	0
Wertz cd	3	1	1	2	0	Rosen 3b	5	3	3	2	0
Stephens 3b	4	1	1	1	0	Doby cc	3	2	2	1	0
Courtney r	3	1	1	3	0	Simpson cd	3	0	1	1	0
Young 2b	4	0	0	0	2	cMajeski	1	0	1	0	0
Hunter ac	4	1	2	1	3	bSmith	0	1	0	0	0
Paige l	2	1	2	0	0	Kennedy cd	0	0	0	0	0
Littlefield l	0	0	0	0	0	Strickla ac	4	0	2	6	1
aEdwards	1	0	0	0	0	Tipton r	3	1	0	8	0
Cain l	0	0	0	0	0	Hegan r	1	0	0	3	0
Kretlow l	0	0	0	1	0	Hoskins l	1	0	0	0	0
bLenhardt	1	0	0	0	0	Hooper l	1	0	0	0	0
						Wynn l	1	0	0	0	0
TOTAUX	37	7	11	24	6	Totaux	37	10	12	27	6

a—Frappa pour Littlefield à la 6e.
b—Frappa pour Kretlow à la 9e.
c—Frappa pour Simpson à la 7e.
d—Frappa pour Majeski à la 7e.

ST-LOUIS ..... 002 302 000— 7
CLEVELAND ..... 100 240 30x—10

Erreurs, Stephens, Kokos, Wertz. Points produits par, Mitchell 4, Groth 4, Kryhoski, Hunter, Paige, Doby 2, Rosen, Majeski, Srtickland. Deux-buts, Avila, Wertz, Rosen, Groth. Circuits, Groth, Kryhoski, Doby, Mitchell. Doubles-jeux, Avila à Strickland à Glynn. Laissés sur les buts, St-Louis 5, Cleveland 6. Buts sur balles, Hooper 2, Littefield 1; Cain 2. Retirés au bâton, Paige 2, Kretlow 1, Hoskins 5, Hooper 1, Wynn 5. Coups sûrs contre, Paige 7 en 4 2-3; Littlefield 0 en 1-3; Cain 3 en 1; Kretlow 2 en 2, Hoskins 7 en 3 2-3, Hooper 2 en 2, Wynn 2 en 3 1-3. R et Er, Paige 7-3; Littlefield 0-0, Cain 2-2, Kretlow 1-1, Hoskins 5-5, Hooper 2-2, Wynn 0-0. Mauvais lancer, Paige, Kretlow. Gagnant, Wynn (17-11), perdant, Cain (4-9). Arbitres, Summers, Soar, Froese et Stevens, Temps, 2.33. Assistance, 15,304.

WASHINGTON 13, PHILADELPHIE 2

PREMIERE PARTIE

Washingtn	ab	p	cs	r	a	Philadelph	ab	p	cs	r	a
Yost 3b	3	5	2	1	1	Babe 3b	5	0	0	3	3
Runnels ac	6	3	4	1	2	Philley cd	4	1	3	8	0
Vernon 1b	5	0	1	4	1	Zernial cg	3	0	0	2	1
Jensen cd	6	1	1	1	0	Mauro cc	2	0	0	3	0
Coan cg	4	1	2	4	0	cMcGhee cc	2	0	1	3	0
Busby cc	5	1	2	5	0	Michaels 2b	3	0	0	3	2
Terw'lgr 2b	4	1	2	3	1	Demestri ac	4	0	1	0	3
Fitzg'rld r	5	1	2	7	1	Astroth r	4	0	1	4	1
Mastersn l	2	1	1	0	0	Newsom l	0	0	0	0	0
aThomas	1	0	1	0	0	bMurray	1	0	0	0	0
Schmitz l	1	0	0	1	1	Fanovich l	1	0	1	1	1
						dScheib	1	0	0	0	0
						Coleman l	0	0	0	0	0
						Thelm	1	0	1	0	0
Totaux	42	13	18	27	7	Totaux	35	2	9	27	12

a—Frappa pour Masterson à la 6e.
b—Frappa pour Newsom à la 2e.
c—Frappa pour Mauro à la 6e.
d—Frappa pour Fanovich à la 7e.
e—Frappa pour Coleman à la 9e.

WASHINGTON ..... 422 022 001—13
PHILADELPHIE ..... 200 000 000— 2

Erreurs: Mauro, McGhee. Points produits par: Jensen 2, Terwilliger, Fitzgerald, Robinson 2, Busby 2, Runnels, Vernon 3, Thomas 2. Deux-buts: Yost 2. Circuit: Robinson. Sacrifice: Vernon, Masterson. Doubles-jeux: Runnels, Terwilliger et Vernon. Laissés sur les buts: Washington 10, Philadelphie 8. Buts sur balles: Newsom 4, Masterson 2, Fanovich 1, Coleman 1. Retirés au bâton: Newsom 2, Masterson 3, Fanovich 2, Schmitz 3. Coups sûrs contre: Newsom 6 en 2, Fanovich 9 en 5, Coleman 3 en 2, Masterson 4 en 5, Schmitz 4 en 4. Points contre: Newsom 6-6, Fanovich 6-6, Coleman 1-1, Masterson 2-2, Schmitz 0-0. Lanceur gagnant: Masterson (10-11), perdant: Newsom (2-1). Arbitres: Paparella, Honochick, McKinley, McGowan. Temps: 2:28. Assistance: 8,000.

DEUXIEME JOUTE

W'hingt'n	ab	p	cs	r	a	Phil'd'phie	ab	p	cs	r	a
Yost 3b	4	2	3	0	1	D'M'stri ac	4	0	0	4	6
Runnels ac	5	0	1	7	4	dW'tlingt'n	1	0	0	0	0
Vernon 1b	4	2	3	11	2	R'bins'n 1b	4	0	1	10	0
Jensen cd	5	0	0	3	0	Zernial cg	4	1	2	1	0
Coan cg	2	0	0	0	0	Babe 3b	4	0	1	1	3
Busby cc	4	0	0	2	0	Michaels 2b	3	1	0	1	4
T w'lig'r 2b	4	0	1	1	6	Murray r	4	1	3	5	1
Grasso r	3	1	0	3	0	cFricano	0	0	0	0	0
P'rt'rfield l	3	1	1	0	1	Bishop l	1	0	0	1	3
						aValo	1	0	0	0	0
						Scheib l	0	0	0	0	0
						Martin l	1	0	0	0	2
						bHamilton	1	0	1	0	0
Totaux	34	6	9	27	14	Totaux	33	3	10	27	19

a—Frappa pour Bishop à la 5e.
b—Frappa pour Martin à la 9e.
c—Courut pour Murray à la 9e.
d—Frappa pour DeMaestri à la 9e.

WASHINGTON .. 111 012 000—6
PHILADELPHIE . 010 010 100—3

Sommaire

Erreur: Michaels. Points produits par Vernon, Yost 3, Busby, Coan, Zernial, Murray 2. Deux-buts: Vernon 2, Terwilliger, Yost, Robinson. Trois-buts: Vernon. Circuits: Zernial, Yost, Murray. But volé: Jensen. Sacrifice: oPrterfield. Doubles-jeux: Terwilliger à Runnels à Vernon; Martin à Murray à Robinson. Laissés sur les buts: Washington, 7; Philadelphie, 7. Buts sur balles, de Bishop, 3; Porterfield, 4; Martin, 1. Retirés au bâton, par Bishop, 1; Porterfield, 3. Coups sûrs, contre Bishop, 5 en 5 manches; Scheib, 2 en 1 manche; Martin, 2 en 3 manches. Points comptés et points mérités, contre Bishop, 4 et 4; Scheib, 2 et 2; oPrterfield, 3 et 3. Frappé par le lanceur: Grasso, par Bishop. Mauvais lancers: Bishop, 2. Balle passée: Grasso. Lanceur gagnant: Porterfield (19-10). Lanceur perdant: Bishop (3-14). Arbitres: Honochick, McKinley, McGowan, Paparella. Temps: 2.07. Assistance: 6,057.

NEW-YORK , BOSTON

Première partie

New-York	ab	p	cs	r	a	Boston	ab	p	cs	r	a
McD'g'd2b	5	0	0	0	2	G'dman 2b	5	1	4	1	2
Collins 1b	5	0	0	11	0	Piersall cd	5	2	2	6	0
Bauer cd	4	1	2	2	0	Willi'ms cg	4	1	2	1	0
Berra r	4	0	1	3	1	Evers cg	0	0	0	0	0
Mantle cg	3	1	1	4	0	Kell 3b	4	1	1	1	1
Woodl'g cg	3	0	1	1	0	Gernert 1b	4	0	0	6	0
Martin ac	4	0	0	1	3	White r	4	1	2	8	0
Mir'nda ac	2	0	1	1	3	U'phlett cc	3	0	0	1	1
b-Bollweg	0	1	0	0	0	Bolling ac	4	1	0	2	1
Kuzava l	0	0	0	0	0	Parnel l	3	0	1	1	0
d-Mize	1	0	1	0	0	Kinder l	1	0	1	0	0
Reynolds l	0	0	0	0	0						
McDon'ld l	0	0	0	0	0						
a-Renna	1	0	0	0	0						
Gorman l	0	0	0	0	2						
c-Carey 3b	2	1	1	1	1						
Totaux	34	4	8	24	12	Totaux	37	7	13	27	5

a—Frappa pour McDonald à la 5e.
b—Frappa pour Miranda à la 7e.
c—Frappa pour Gorman à la 7e.
d—Frappa pour Kuzava à la 8e.

NEW-YORK ..... 000 200 200 — 4
BOSTON ..... 202 110 01x — 7

Erreures : McDougald, Parnell, Gernert. Points produits par Williams 3, Kell 2, Parnell, Goodman, Mantle 2, Collins. Coup de deux-buts : White. Circuits : Williams, Mantle, Kell. Sacrifices : McDonald, Umphlett. Doubles-jeux : Goodman à Gernert. Laissés sur les buts : New-York 7, Boston 7. Buts sur balles de Parnell 2. Retirés au bâton McDonald 1, Gorman 1, Kuzava 1, Parnell 6, Kinder 1. Coups sûrs contre McDonald 7 en 4 manches ; Gorman 3 en 2, Kuzava 0 en 1, Reynolds 3 en 1, Parnell 7 en 6, Kinder 1 en 3. Points et points mérités contre McDonald 5-4, Gorman 1-1, Kuzava 0-0, Reynolds 1-1, Parnell 4-3, Kinder 0-0. Frappé par le lanceur Parnell (Woodling). Mauvais lancer Reynolds. Lanceur gagnant : Parnell (19-8). Lanceur perdant McDonald (8-6). Arbitres Rommel, Berry, Hurley, Flaherty. Temps : 2.36.

DEUXIEME PARTIE

New-York	ab	p	cs	r	a	Boston	ab	p	cs	r	a
McDgld 32b	5	2	2	1	2	G'dman 21b	5	0	2	6	3
Collins 1b	5	2	4	9	0	Piersall cd	4	0	2	5	0
Bauer cd	4	0	1	3	0	Olson cg	2	0	0	0	0
Berra r	5	0	3	5	0	cWilliams	1	0	0	0	0
Mantle cc	4	1	1	2	0	Evers cg	0	0	0	0	0
Wooding cg	4	0	1	1	0	Kell 3b	3	0	0	1	2
Martn 2bac	4	0	1	5	1	Gernert 1b	2	0	0	10	0
Miranda ac	2	0	1	1	6	dBaker	1	0	0	0	0
bNoren	1	0	0	0	0	White r	1	0	0	1	1
Carey 3b	0	0	0	0	2	Wilber r	2	0	0	1	0
Raschi l	2	0	0	0	1	eZarilla	1	0	0	0	0
aBollweg	0	0	0	0	0	Bolling ac	1	1	1	1	1
Sain l	1	0	0	0	1	Umphlet cg	4	0	2	1	1
Reynolds l	0	0	0	0	0	Lepcio ac	3	1	2	1	1
						Hudson l	1	1	0	0	0
						fMcDermtt	1	0	0	0	0
						Brown l	0	0	0	0	0
						gConsolo	1	0	0	0	0
Totaux	37	5	14	27	13	Totaux	33	3	9	27	16

a—Couru pour Raschi à la 7e.
b—Frappa pour Miranda à la 8e.
c—Frappa pour Olson à la 6e.
d—Frappa pour Gernert à la 6e.
e—Frappa pour Wilber à la 6e.
f—Retiré pour Hudson à la 7e.
g—Retiré pour Brown à la 9e.

NEW-YORK ..... 001 010 012— 5
BOSTON ..... 000 002 001— 3

Erreur: Aucune. Points produits par: Berra, Collins, Martin, Bauer 2, Piersall, Williams, Umphlett. Deux-buts: Bolling, Umphlett. Circuit: Collins. Buts volés: Piersall. Sacrifice: Evers. Doubles-jeux: Miranda, Martin et Collins; Lepcio, Goodman et Gernert; Bollins, Lepcio et Goodman; White et Kell. Laissés sur les buts: New-York 8, Boston 7. Buts sur balles: Raschi 3, Hudson 3. Retirés a ubâton: Raschi 2, Sain 1, Reynolds 1, Hudson 1, Brown 1. Coups sûrs contre: Raschi 4 en 6, Sain 5 en 2, (lança à 2 frappeurs dans la 9e), Reynolds 0 en 1, Hudson 8 en 7, Brown 6 en 2. Points contre: Raschi 2-2, Sain 1-1, Reynolds 0-0, Hudson 2-2, Brown 3-3. Balle passée: Berra. Lanceur gagnant: Sain (13-6). Lanceur perdant: Brown (11-6). Arbitres: Berry, Hurley, Flaherty, Rommel. Temps: 2:33. Assistance: 32,123.

(Suite 45e page)

RUM
Captain Morgan
Préparé au Canada d'un mélange de rhums de choix par Captain Morgan Rum Distillers Limited.
GOLD LABEL Black Label

Glen Flanagan défait Riley

BROOKLYN. (A.P.) — Le boxeur Glen Flanagan, de St-Paul, Minn., a remporté une décision unanime de 10 rounds sur Charley Riley, de St-Louis, hier à l'arena Eastern Parkway. Flanagan pesait 135 livres et son rival, 132½.

Agé de 27 ans, Flanagan n'était pas favori pour gagner.. Seulement 1,000 personnes ont été témoins de la rencontre. L'arbitre Petey Scalzo et le juge Joe Eppy ont voté en faveur du vainqueur et la carte du juge Charley Rosen a été de 6-3-1 pour Flanagan.

Rily a perdu le 7e round pour avoir porté un coup trop bas. Dans les 1er et 5e rounds l'arbitre l'a avisé de porter ses coups un peu plus haut que la ceinture.

Il se rapporte

BOULDER, Colo., (A.P.) — L'arrière Don Shelley, s'est rapporté au club de football de l'université Colorado, après avoir manqué la première semaine d'entraînement après avoir reçu son appel de la marine américaine.

Résultats à Blue Bonnets

Voici les résultats d'hier soir à Blue Bonnets:

PREMIERE COURSE. — Watchim's Julie (H. Ralph), 9.70, 4.60, 3.70; Max Bingen, 3.40, 2.80; Buck Up, 4.70. Temps: 2:17 2-5.

La quinella a rapporté $24.75.

DEUXIEME COURSE. — Congress Vic (M. Keene), 7.40, 6.60, 3.50; Sharon M, 3.90, 3.10; Goodwill Jay, 3.90. Temps: 2:14 1-5.

TROISIEME COURSE. — Lady C. Grattan (F. Carnahan), 7.80, 3.90, 2.80; Bifty Sue, 3.30, 2.80; New Song, 3.10. Temps: 2:15 1-5.

QUATRIEME COURSE. — Chief Eden (P. Caldwell), 5.30, 3.70, 2.80; Lucky Baron, 4.10, 3.30; Brewer Abbe, 3.40. Temps: 2:12 4-5.

CINQUIEME COURSE. — Roll On (H. Parker), 4.20, 2.70, 2.70; Main Song, 2.60, 2.50; Prolite, 2.80. Temps: 2:12.

SIXIEME COURSE. — Ariel Chief (W. Habkirk), 11.0, 5.30, 3.50; Carroll Hanover, 6.50, 5.00; Mac Dale, 3.50. Temps: 2:12 2-5.

SEPTIEME COURSE. — Admiral Lee (P. Dussault), 4.10, 2.60, 2.20; Mighty Cox, 3.20, 2.30; States Attorney, 2.40. Temps: 2:10 2-5.

HUITIEME COURSE. — Roll On (H. Parker), 4.80, 2.90, 2.50; Prolite, 4.70, 2.40; Aces Up, 2.60. Temps: 2:12.

NEUVIEME COURSE. — Billy Grattan (F. Carnahan), 5.60, 3.30, 2.80; Dark Mercury, 8.00, 5.00; Ivan Mc, 3.90. Temps: 2:16 4-5.

La quinella a rapporté $31.40.

LAFONTAINE GAGNE

Le club Lafontaine a évité l'élimination dans les éliminatoires de la ligue de baseball des Loisirs juniors, en battant l'Immaculée-Conception, 2 à 1. Hughes a été le lanceur gagnant, Thivierge le perdant. Lavadie a frappé pour le circuit. Lippé s'est aussi distingué.

Imm.-Conception	000 001 0—	1	7	2
Lafontaine	000 011 x—	2	2	2

Thivierge et Verilli; Hughes et Morisseau.

RUM
Captain Morgan
Préparé au Canada d'un mélange de rhums de choix par Captain Morgan Rum Distillers Limited.
GOLD LABEL Black Label

Résultats d'hier au Parc Richelieu

Le pari double d'hier soir au Parc Richelieu a rapporté la jolie somme de $520.00 avec The Judge Directly comme gagnant dans la première course, et Miller's Boy vainqueur dans la seconde. The Judge Directley a rapporté $18.80 pour $2.00 au mutuel et Miller's Boy, $20.30. Cette combinaison victorieuse a rapporté un pari double de $520.00.

L'épreuve principale de la soirée a été gagnée par Autocrat, conduit par Larente. Autocrat a gagné la première épreuve en un temps de 2.10 et la seconde en 2.09 1/5. Le temps le plus rapide de la soirée a été enregistré par Danny Direct qui a parcouru le mille en 2.06 2/5 dans la cinquième course.

Voici les résultats :

PREMIERE — The Judge Directly, R. Bardier, $18.80, 6.10, 4.00; Pandora's Lady, 4.10, 3.70; Prince Dale Jr, 3.90. Temps: 2:15 2-5.

DEUXIEME — Miller's Boy, T. Turcotte, $20.30, 11.40, 8.00; Leyte, 6.60, 4.60; Frisco B, 3.70. Temps: 2:12 1-5.

PARI DOUBLE: $520.00.

TROISIEME — Victory McElwyn, T. Turcotte, $7.10, 5.10, 3.20; Cheste-r Chips, 5.20, 3.30; Miss Volo Chips, 2.80. Temps: 2:13 1-5.

QUINELLA: $21:15.

QUATRIEME— Autocrat, J. Larente, $3.10 2.60, 2.10; Swing Up, 5.20, 2.90; Joe Herbert, 2.20. Temps: 2:10.

CINQUIEME — Danny Direct, V. Rowntree, $3.40, 3.10; Voluminous, 3.70. Temps: 2:06 2-5.

SIXIEME — Texas Hanover, C. Bardier, $11.60, 4.70, 2.30; Dischord, 3.30, 2.20; Postage Stamp, 2.30; Temps: 2:15.

QUINELLA: $18.30.

SEPTIEME — Autocrat, J. Larente, $3.20, 2.70, 2.50; Joe Herbert, 2.50, 2.20; Swing Up, 2.30. Temps: 2:09 1-5.

HUITIEME— Maryland Abbe, $6.10, 3.20, 3.00; Abbe Brewer, 4.80, 3.30; Dillon The Great, 7.20. Temps: 2:11 1-5.

QUINELLA: $16.60.

Gorney champion

KLAMATH FALLS, Or. (A.P.) — Ray Gorney, d'Arcadia, Calif., a remporté hier le championnat de tennis en simples du sixième tournoi annuel par invitation disputé ici hier.

Gorney a défait Ellis Williamson, 6-2; 6-2, en finale.

BASEBALL

SAMEDI

Ligue Internationale

Montréal 4, Ottawa 0
Syracuse 3, Springfield 1
Syracuse 2, Springfield 3
Toronto 8, Buffalo 5
Rochester à Baltimore, pluie

Ligue Nationale

Brooklyn 16, New-York 7
Saint-Louis 7, Milwaukee 5
Chicago 5, Cincinnati 4

Ligue Américaine

Chicago 2, Cleveland 0
Chicago 1, Cleveland 4
Saint-Louis 1, Détroit 0
New-York à Washington, pluie
Boston à Philadelphie, pluie

Association Américaine

Columbus 6, Indianapolis 1
Columbus 4, Indianapolis 1
Kansas City 4, Louisville 1
Toledo 4, Charleston, 3.

Ligue Provinciale

Toutes les joutes remises, pluie

DIMANCHE

Ligue Internationale

Montréal 19, Ottawa 9
Montréal 4, Ottawa 8
Syracuse 11, Springfield 10
Buffalo 4, Toronto 1
Rochester à Baltimore, 2, pluie
Toronto 4, Ottawa 3

Ligue Nationale

Brooklyn 6, New-York 3
Philadelphie 7, Pittsburgh 3
Chicago 7, Cincinnati 6
Chicago 7, Cincinnati 2
Milwaukee 3, St-Louis 1
Milwaukee 3, St-Louis 3

Ligue Américaine

Cleveland 4, Chicago 2
Boston 8, Philadelphie 4
Boston 4, Philadelphie 0
Détroit 5, Saint-Louis 2
New-York à Washington, 2, pluie

Association Américaine

Kansas City 4, Louisville 3
Minneapolis 7, Saint-Paul 1
Columbus 2, Indianapolis 0
Columbus 3, Indianapolis 11

Ligue Provinciale

Thetford 4, Québec 2
St-Jean 7, St-Hyacinthe 1
Sherbrooke 3, Granby 0

HIER

Ligue Internationale

Buffalo à Montréal (2) (remises, cause de pluie)
Rochester 12, Syracuse 5.
Baltimore 7, 7, Springfield 4, 5.
Ottawa 5, Toronto 6 (1ère partie)

Ligue Nationale

Brooklyn 6, 6, Philadelphie 2, 2.
Chicago 4, Milwaukee 3.
Pittsburgh 9, 5, New-York 7, 3.
St-Louis 4, Cincinnati 3.

Ligue Américaine

Boston 7, New-York 4.
Washington 13, 6, Philadelphie 2, 3.
Cleveland 3, 10, St-Louis 0, 7.
Détroit 6, Chicago 2.

Association Américaine

Minneapolis 6, St-Paul 4.

AUJOURD'HUI

Ligue Internationale

Toronto à Montréal (8 h. 30)
Buffalo à Ottawa (soir)
Springfield à Baltimore (soir)
Rochester à Syracuse (soir)

Ligue Internationale

Rochester	89	55	.618	...
Montréal	85	61	.582	5
Buffalo	83	61	.576	6
Baltimore	76	67	.531	12½
Toronto	74	72	.507	16
Ottawa	67	77	.455	22
Syracuse	57	90	.388	33½
Springfield	49	97	.336	41

Ligue Nationale

Brooklyn	94	42	.691	...
Milwaukee	83	53	.610	11
Philadelphie	75	60	.556	12
St-Louis	73	61	.545	20
New-York	64	72	.471	35
Cincinnati	59	77	.434	35
Chicago	53	82	.393	40½
Pittsburgh	42	96	.304	53

Ligue Américaine

New-York	89	43	.674	...
Cleveland	81	55	.596	10
Chicago	80	56	.588	11
Boston	75	62	.547	16½
Washington	67	68	.496	23½
Philadelphie	52	84	.382	39
Détroit	51	86	.372	40½
St-Louis	48	89	.530	43½

OUVERT JUSQU'A 9 H. LES VENDREDIS

* VETEMENTS — MERCERIE — CHAUSSURES POUR HOMMES

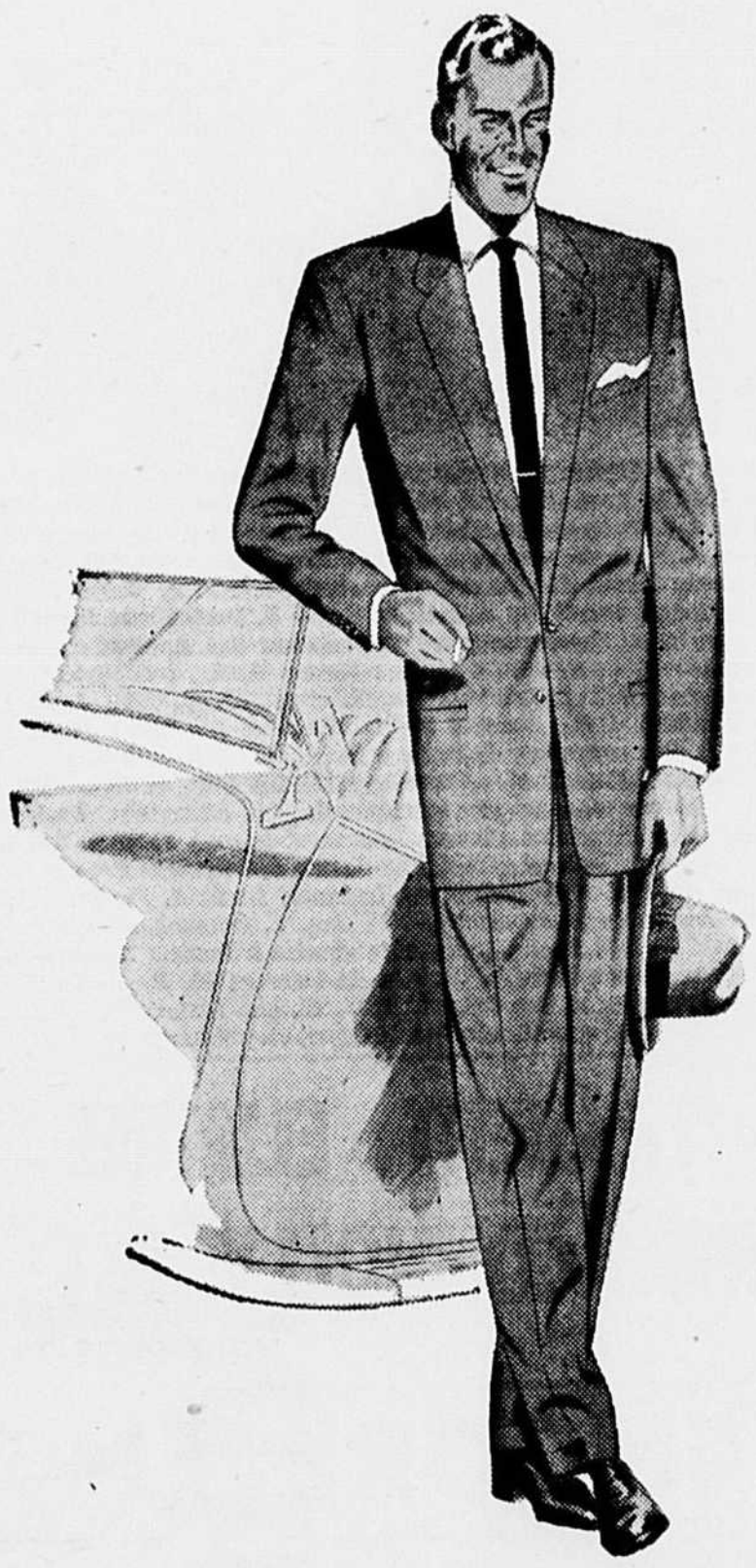

Banker's Grey

"SIMPLE ELEGANCE"

Quoique nous nous sommes toujours exprimés sans emphase, nous ne pouvons empêcher nos clients de le faire librement. La plupart ont décrit notre nouveau Banker's Grey en deux mots : Simple Elégance".

Façonné et stylisé dans le

Gold Lounge

AUTHENTIQUE

$69

courts ● réguliers ● longs

Un compte courant libéral vous accorde jusqu'à
26 SEMAINES POUR PAYER

A. Gold & Sons

388

SAINTE-CATHERINE, A L'OUEST DE BLEURY

STATIONNEMENT GRATUIT
361-407 ouest, rue ONTARIO

48

Bulletin météorologique

Pronostics pour les régions de Montréal et d'Ottawa, suivant le rapport du bureau fédéral de météorologie émis à l'aéroport de Dorval :

Temps frais, variablement nuageux. Minimum: 50. Maximum : 70.

Le Canada

5¢

CINQUANTE ET UNIEME ANNEE — MONTREAL, MARDI 8 SEPTEMBRE 1953 — Numéro 131

Sandy Amoros abaisse le record de Dick Whitman

VOIR PAGE 39

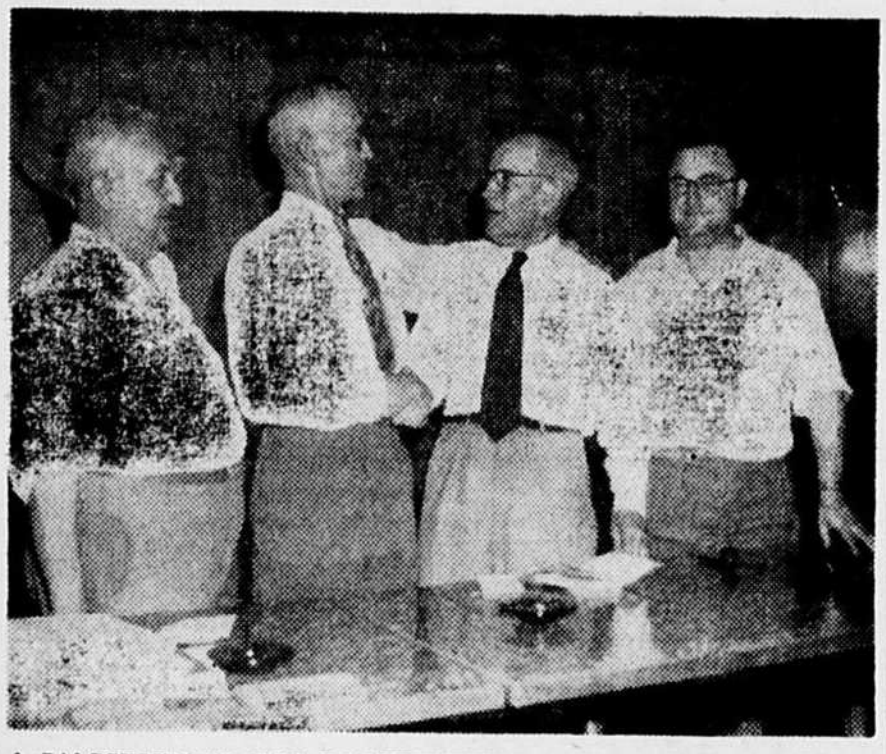

A L'ASSEMBLEE DES RAQUETTEURS — Une autre photo prise à Sherbrooke, Qué., en fin de semaine à l'occasion de l'assemblée annuelle du Comité International du Sport de la Raquette. Celle-ci, peut toutefois, telle que la devise de ce comité, nous en donner un exemple frappant. En effet, cette devise est "Fraternisons pour Survivre". Cette photo nous fait voir les deux présidents et les deux secrétaires, en train de causer amicalement. De gauche à droite : Raymond J. Lévesque, de Lewiston, Me., secrétaire de l'Union Américaine; M. Louis J. Duclos, président de l'Union Américaine de la ville de Berlin, N. H.; M. J. E. Gélinas, président de l'Union Canadienne et venant de la ville des Trois-Rivières, Qué., ainsi que Raoul Charbonneau, secrétaire-trésorier de l'Union Canadienne venant de Montréal. (Photo "Le Canada", par C. E. Robitaille)

MEME EN ETE ON PARLE DE LA RAQUETTE — L'assemblée annuelle du Comité International du Sport de la Raquette s'est déroulée à Sherbrooke, Qué., en fin de semaine. Les photos ci-dessus furent prises à cette occasion. Celle du haut représente le comité international dont les officiers sont les suivants. Assis de gauche à droite : Lieutenant-colonel Roland Croteau, assistant-secrétaire, Union Canadienne; Raoul Charbonneau, secrétaire-trésorier, Union Canadienne et Comité International; Raymond J. Lévesque, secrétaire américain; Louis J. Duclos, président U. A.; J. E. Gélinas, président U.C.; Dr L. O. Geoffrion, Gouverneur de l'Association des Anciens Présidents; Emile J. Levasseur, vice-président U.A.; debout de gauche à droite : Jimmy Healy, publiciste U.C.; J. A. Cyrille Contant, président comité des courses U.C.; Dominique Gagné, ex-président, U.A.; J. A. Labonté, ex-président U.A.; Ernest Paré, ex-président, U.C.; Armand Dutil, directeur des sports, U.A.; Léo Lamontagne, ex-président U.C., organisateur des nouveaux clubs au sein de l'U.C.; Roméo Daoust, lieutenant, U.C.; Ben G. Lambert, trésorier, U.A.; Isidore Leduc, 2e vice-président U.C. et Jean Turgeon, capitaine de l'Union Américaine. La photo du bas nous montre quelques invités d'honneur. Assis de gauche à droite: M. J. E. Gélinas, président de l'Union Canadienne; leiutenant-colonel J.-Emile Lévesque, E.D., maire de la Cité de Sherbrooke et gouverneur honoraire de l'Association des Anciens Présidents; Dr L. O. Geoffrion, gouverneur de cette même association, président du banquet; Louis J. Duclos, président de l'Union Américaine; Mme Louis J. Duclos, son épouse ainsi que M. Jos. T. Dumont, ex-président et donateur du drapeau de l'Association des Anciens Présidents. Debout de gauche à droite : Norman Jolicoeur, ex-président de l'U.A. et assistant-gouverneur; Mme J. W. Léo Ladouceur; M. Raymond J. Lévesque, secrétaire de l'U.A.; Mme Raymond J. Lévesque, son épouse; M. J. W. Léo Ladouceur, secrétaire-trésorier de l'Association des Anciens Présidents ainsi que M. Léo Lamontagne, ex-président de l'U.C. (Photos "Le Canada" par C. E. Robitaille)

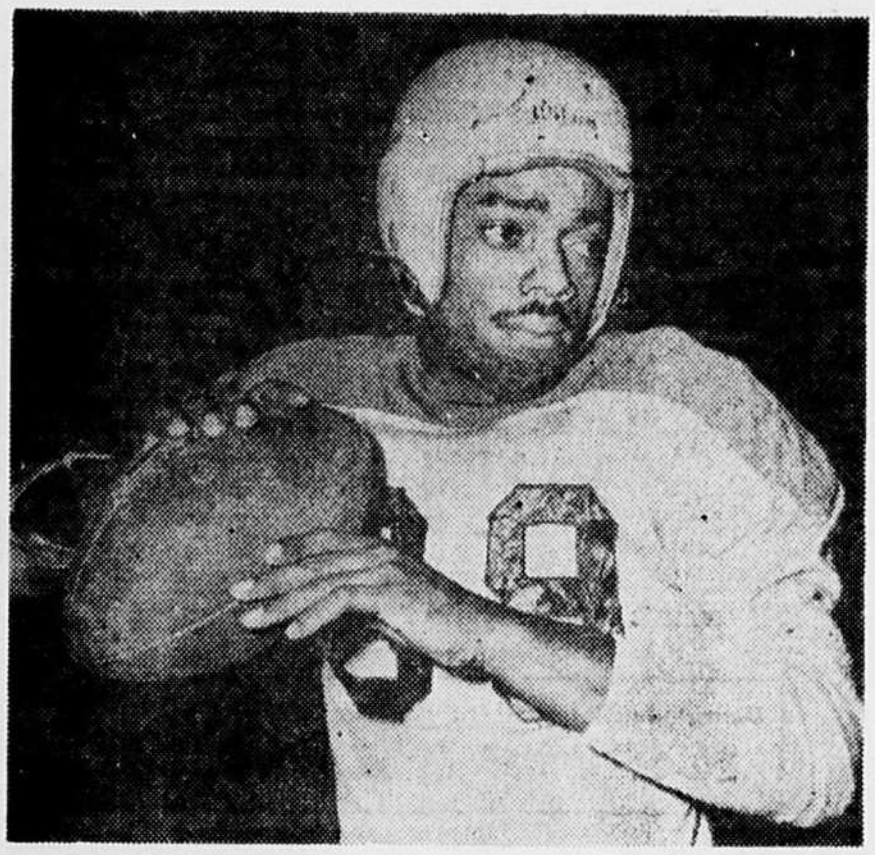

EN VEDETTE... Le joueur de quart arrière Bernie Custis des Tiger-Cats de Hamilton a joué un rôle important, pour aider son club à triompher des Argonauts de Toronto, 14 à 12, lors d'une joute régulière du Big Four disputée devant 17,000 personnes hier à Hamilton

TRABERT ELIMINE VIC SEIXAS

Mlle CONNOLLY EST CHAMPIONNE

VOIR PAGE 39

TED WILLIAMS ENCORE EN VEDETTE

VOIR PAGE 46

CAMPANELLA ÉTABLIT UN RECORD

VOIR PAGE 40